



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et des finances

Exercice 2010

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

2010 En Bref

La conjoncture internationale se distingue par un lent et incertain retour à une possible stabilité. Nos partenaires commerciaux traditionnels ont recours à l'austérité. Quand on connaît l'importance primordiale des exportations pour le canton de Neuchâtel, le plus exportateur de Suisse avec Bâle, l'appréciation du Franc est préoccupante. Malgré tout, nos entreprises, dans leur majorité, ont su se développer en 2010, particulièrement en regardant vers l'Orient. Grâce à elles, les finances du canton se maintiennent à flot alors que la baisse des recettes sur les personnes physiques se répète comme l'année précédente. Ces entreprises qui portent le canton, la collectivité doit continuer de les aider. Elle a contribué à la préservation de leur savoir-faire dès 2009, grâce au chômage partiel. En 2011, cet effort doit perdurer avec la confirmation d'un nouveau cadre fiscal pour leur permettre de voir plus loin en termes de transparence et d'autofinancement. Ce partenariat renouvelé rejaillira positivement sur le canton dans son ensemble. Il apportera d'abord de nouvelles recettes qui permettront une baisse très attendue de l'impôt sur les personnes physiques. Il doit également faciliter le développement et la diversification de l'emploi. Enfin, il financera l'expansion du réseau d'accueil extrafamilial.

En 2010, le Conseil d'Etat a affiché sa détermination à réformer l'Etat afin de franchir durablement le cap du redressement. Représenté par son délégué, il a travaillé en étroite collaboration avec le service financier et les autres services centraux pour se doter d'une feuille de route et d'instruments nécessaires. Dès cette année la planification financière roulante est intégrée à la procédure de fixation du budget 2012. Parmi les autres outils dont se dote l'Etat, l'approche analytique ouvre d'intéressantes pistes en matière d'optimisation grâce à la vision transparente qu'elle introduit sur le poids budgétaire des prestations.

En parallèle, le processus de réorganisation de la police suit son cours. Grâce à une première appréciation financière faite en 2010, nous serons en mesure de procéder à des ajustements et à des optimisations en 2011. L'activité du service pénitentiaire a également été particulièrement soutenue, notamment en raison de la rénovation et la construction des bâtiments. En ce qui concerne la réorganisation du pouvoir judiciaire, les avis d'experts soumis au Conseil d'Etat l'ont conforté dans sa volonté de réunir le Tribunal d'instance et le Ministère public dans un bâtiment unique à La Chaux-de-Fonds. Il s'agit d'un geste fort qui va dans le sens de la volonté exprimée dans le projet de Réseau Urbain Neuchâtelois. Finalement, la réorganisation de la police du feu est en cours de mise en œuvre et constitue une illustration des principes définis dans le cadre de la nouvelle gouvernance des partenariats.

Cette volonté d'avancer à la fois sur le front de la fiscalité et sur celui de la maîtrise des charges est déterminante pour l'avenir du canton. Elle nous permettra de faire face à une dette exposée à l'augmentation et aux importants investissements prévus pour le moyen et le long terme. Que ce soit dans le domaine de la justice ou de la sécurité, les réorganisations en cours s'inscrivent dans la volonté exprimée par le Conseil d'Etat dans son programme pour le redressement et la réforme de l'Etat. Chacun à sa manière, les services du département contribuent de manière concrète à l'accomplissement de cette vision. Ces efforts exigent une participation et une discipline dépassant le contexte du département. C'est pourquoi ils sont soutenus par une équipe à vocation transversale et dédiée à l'objectif de redressement.

Le **secrétariat général** a été fortement mis à contribution pour appuyer les services engagés dans des processus de réforme, à l'instar de la police, du service pénitentiaire, du service des contributions ou du service de la justice. Il a également assuré le suivi de la mise en place des organes de prévoyance.ne. Plusieurs projets spécifiques importants ont également mobilisé les collaboratrices du SJSF, comme le redressement des finances et la réforme de l'Etat, la réforme des autorités judiciaires, la réforme de la fiscalité des entreprises, l'optimisation des statistiques financières et fiscales.

En matière **d'aide humanitaire et de coopération au développement**, le secrétaire général du DJSF a représenté le Conseil d'Etat lors de la 4^e rencontre entre les cantons et la Confédération, qui s'est tenue le 15 novembre 2010 à Saint-Gall. Le SJSF a négocié avec Latitude 21 le premier contrat de prestations quadriennal pour la période 2010-2013, contrat qui a été signé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2010. Pour rappel, Latitude 21 est une fédération d'ONG actives dans le domaine de la coopération au développement. Cette structure est l'interlocuteur privilégié de l'Etat, dans le sens prévu par l'article 6 de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement. Pour rappel, les années 2008 et 2009 constituaient une période de transition entre la mise en œuvre de la loi du 18 mars 2008 et le début de la législature 2010-2013.

Au cours de l'année écoulée, outre les prestations habituelles comme Gespa et la CLA, **l'office d'organisation** s'est particulièrement impliqué dans l'optimisation de l'utilisation des ressources (achats, véhicules de service, récupération de matériel existant) et dans les problématiques liées à la mobilité (places de parc, vignettes, subventionnement de transports publics).

Pour **l'office de la politique familiale et de l'égalité**, 2010 a tout d'abord été marqué par de nombreux mouvements au niveau de ses ressources humaines dont le remplacement du personnel du secrétariat et quatre grossesses au sein du personnel fixe et des stagiaires. L'office a toutefois pu poursuivre son travail de conseil au sein de l'ACN et de sensibilisation des milieux de l'éducation. L'organisation de la journée "Oser tous les métiers" ainsi que la coordination de la lutte contre la violence conjugale ont néanmoins dû être abandonnées. L'étude réalisée à Capa'Cité a été publiée avec un bon écho médiatique. Deux autres études ont été lancées. La première concerne l'aide sociale et les familles monoparentales, tandis que la deuxième s'intéresse à la fréquentation des crèches du canton. Un rapport sur les indicateurs RH a également été largement entamé. Il permettra de mieux comprendre les problématiques liées à la conciliation famille-travail. Enfin, l'OPFE a monté une exposition nationale à l'occasion du quarantième anniversaire du suffrage féminin suisse, en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel et les associations féminines. Cette exposition fait partie du catalogue des événements entourant le millénaire de Neuchâtel en 2011.

JUSTICE

Le **service de la justice** (JUST) a récupéré des avances de trésorerie en assistance judiciaire pour francs 517'404. Il a également œuvré à la modernisation de ses supports informatiques et en particulier avec l'informatisation de la perception des amendes pour vignettes autoroutières. A cet effet, le Service informatique de l'Etat a engagé un chargé de projets en mai. Le JUST a aussi adapté ses procédures de travail en vue de l'introduction du nouveau code de procédure pénale. L'office de la population est dorénavant installé sur le site de Tivoli 22. Cet office s'est chargé de l'introduction des nouveaux passeports biométriques au 1^{er} mars. Deux collaborateurs du JUST ont participé à la révision de la loi sur le notariat et à l'élaboration de la loi sur les actes à cause de mort. Enfin, pour la dernière année, le JUST a assumé la conduite de l'appareil administratif du pouvoir judiciaire.

L'année 2010 a été marquée par une activité particulièrement soutenue au sein du **service pénitentiaire (SPNE)**, notamment en raison de la poursuite des travaux de rénovation et de construction des établissements pénitentiaires, initiés fin 2009. Ces travaux ont nécessité une organisation pointue afin de maintenir la bonne marche des établissements en termes de prise en charge des personnes détenues et de garantir la sécurité en général. La capacité d'accueil a de ce fait dû être réduite, malgré le besoin grandissant de places de détention. Par conséquent, les dépenses relatives aux placements hors canton ont été plus importantes que prévu, l'ensemble de nos partenaires internes et externes ayant été touchés par cette situation. Le nombre de journées de détention dans le canton s'est fixé à 36.205 contre 46.312 journées en 2009 (46.943 en 2008, 46.882 en 2007). Le TIG (travail d'intérêt général) est en légère diminution avec 20.242 heures exécutées en 2010 comparées à 21.029 heures en 2009 (10.452 heures en 2008, 14.037 heures en 2007).

La fin de l'année a été marquée par le départ du chef de service qui a choisi de réorienter sa carrière professionnelle après 6 années d'activités caractérisées par un nombre important de projets et de modifications permettant une progression significative du SPNE. D'ores et déjà, 2011 s'annonce comme une année de changement et nous sommes persuadés que la bonne disposition de chacun et chacune des collaborateurs-trice-s se poursuivra pour mener à bien les défis à venir.

Le **service de probation** a bénéficié d'une stabilité de son personnel en 2010. Le service a poursuivi l'intensification de ses partenariats afin de garantir de meilleures communications notamment sur le plan médical, en tirant les enseignements du rapport lié à l'affaire Lucie. Les nouvelles dis-

positions fédérales concernant la procédure pénale unifiée ne devraient pas avoir d'impact important sur l'activité du service.

L'activité liée aux prises en charge reste stable, avec une proportion de 60% pour l'ambulatoire. Les problématiques traitées sont de plus en plus liées à des difficultés psychologiques et sociales avec pour corollaire logique une complexification du travail de réinsertion. Par contre, on prévoit une augmentation très importante de l'activité du service liée à l'augmentation de capacité des établissements de détention du canton suite aux travaux de rénovation en cours. Le service devrait déménager en novembre 2011 dans les nouveaux locaux attenants à la prison, Rue Promenade 20 à la Chaux-de-Fonds.

SECURITE

Pour la **police neuchâteloise**, l'année 2010 s'est surtout caractérisée par l'achèvement de la réforme de ses structures avec, en particulier, la nouvelle organisation de la police judiciaire qui a été effective au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, avec l'introduction de la procédure pénale unifiée, la police neuchâteloise a vécu des changements fondamentaux au cours des deux dernières années, que ce soit dans ses structures ou ses méthodes de travail.

En 2010, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En termes d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions quelle que soit leur gravité.

Dans le domaine de la gestion de l'ordre public, il convient de relever que l'année 2010 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. Aujourd'hui, la gestion de l'ensemble des activités liées à cette forme de violence représente près de cinq postes complets de policiers à l'année. Malgré les nombreuses mesures prises par les autorités cantonales et fédérales afin de juguler ce phénomène inquiétant, aucun signe de diminution marquée de la violence, dans et autour des stades, n'est visible. Cela doit donc nous inciter à poursuivre les efforts entrepris avec l'ensemble des partenaires.

L'année 2010 correspond au premier exercice complet de Monsieur Jean-François Staehli, chef du **service de la sécurité civile et militaire**, engagé en septembre 2009.

L'exercice écoulé a principalement été marqué par des réorganisations, aussi bien à l'intérieur du service que vers l'extérieur, ainsi que par des mesures d'économies issues d'une volonté politique d'assainir les finances cantonales.

- L'organisation catastrophe du Canton de Neuchâtel (ORCAN) a été repensée du point de vue organisationnel et fonctionnel. Pour l'aide à l'engagement, une cellule de 20 personnes issues de la protection civile a été constituée.
- L'unité psychologique du canton (UNIP) a continué sa progression opérationnelle et poursuit sa mission de soutien auprès de la population du Canton. Un projet de rattachement à ORCAN sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant de 2011.
- Le groupe de sécurité des tunnels (GST) pour le Canton a été réactivé et sa mission redéfinie. Il a été rattaché à ORCAN au niveau de l'intervention. Le Conseil d'Etat a validé son organisation.
- Les contrats de prestations vis-à-vis de la Confédération ont été adaptés à la situation actuelle. De plus, une nouvelle négociation pour les contrats 2012 sera discutée dans le courant de l'année 2011.
- L'année 2010 correspond à la fin des écoles de cadres de l'infanterie sur la Place d'armes de Colombier. En effet, l'année prochaine une nouvelle organisation sera mise en place avec l'arrivée de 400 à 600 personnes dans le cadre des écoles de recrues.
- Pour la première fois dans l'organisation catastrophe du Canton de Neuchâtel, une personne s'occupe du secrétariat et de la gestion des dossiers à 50 %.
- Pour compléter le demi poste d'ORCAN, la personne est également responsable de la sécurité sur les sites de Colombier et de Couvet (incendie, normes SUVA).

Sur le plan des ressources humaines, nous enregistrons trois mutations. Il s'agit de deux engagements et d'une personne bénéficiant de la retraite.

Pour garantir la pérennité des bâtiments, le service a engagé une somme de CHF 554'000.00 sur le site de Colombier. Pour ce site, le taux d'occupation militaire en 2010 se monte à 95 % sur 40 semaines et à 45% sur 12 semaines.

FINANCES ET IMPOTS

Pour le **service financier**, l'année 2010 a été marquée par les premières étapes de mise en œuvre du rapport et du décret sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat. Ce rapport s'est traduit par l'engagement du délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances et réforme de l'Etat avec qui une étroite collaboration s'est instaurée. Plusieurs mesures ont été élaborées conjointement. D'abord, le délégué a proposé le renforcement des structures de conduite financière de l'Etat par l'engagement de responsables financiers de département et par la mise en place d'un domaine de contrôle de gestion financière et analytique au service financier. Ensuite, un rapport a été soumis au Conseil d'Etat fixant le cadre financier pour les années 2012 à 2016. Présentant les hypothèses économiques, démographiques et sociales qui prévaudront durant les prochaines années, ce rapport s'accorde sur des taux de progression des charges par domaine fonctionnel. En s'appuyant sur cet outil, le Conseil d'Etat entend retrouver l'équilibre budgétaire à partir de 2015. Finalement, le délégué et le service financier ont travaillé sur le projet de gouvernance des partenariats, inspiré du modèle jurassien, et sur les premières propositions de mesures d'économie. Cette année a également coïncidé avec le début des travaux sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), par le biais d'un groupe de travail réunissant des représentants de l'Etat et des communes. D'autre part, l'arrêté concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les directives y relatives ont été révisés dans le sens d'un assouplissement sans pour autant déroger à la rigueur qui a prévalu ces dernières années. Enfin, le service financier disposera depuis le 1^{er} janvier 2011 d'un nouveau règlement financier formalisant l'organisation mise en place depuis le 1^{er} janvier 2010 et basée sur cinq domaines.

Dès le 1^{er} janvier 2011, les contribuables peuvent transmettre leur déclaration d'impôt au **service des contributions** par le guichet unique, avec les pièces justificatives scannées, sans passer par la poste ni même imprimer. Il s'agit d'une véritable révolution au service de laquelle les collaborateurs du service des contributions ont œuvré pendant une grande partie de l'année 2010. Le nombre de pièces justificatives requises a été réduit à l'essentiel et les instructions ont été revues dans le sens de l'économie de papier et de la convivialité. Ainsi, les personnes qui ont rempli leur déclaration précédente avec un logiciel ne reçoivent plus qu'une simple fourre de transmission.

La révolution se poursuit en interne, puisque les taxateurs vont effectuer la totalité de leur travail à l'écran, sans ne plus avoir recours au papier. Par ailleurs, le périmètre lui-même de la fonction est en mutation, avec une importance plus forte pour l'analyse au détriment du contrôle systématique. Enfin, la relation avec le contribuable est elle aussi revue. Parmi les changements les plus notables, citons la réorganisation de l'accueil, le relookage du site internet et l'harmonisation des heures de permanence. Dans le cadre de la campagne pour l'adhésion au guichet unique, le service a également fait un effort tout particulier en allant à la rencontre des contribuables dans les centres commerciaux.

En parallèle à l'évolution technologique, la restructuration du service se poursuit. La réduction du nombre d'interlocuteurs pour les contribuables neuchâtelois et l'augmentation du rendement de l'impôt restent prioritaires.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2010 a été marquée par la reprise économique et les recettes "personnes morales" sont beaucoup plus élevées que prévu car les résultats 2009 sont bons contrairement à ce que les analyses prévoyaient. Parmi les facteurs expliquant cette évolution positive, on peut citer les mesures liées au chômage partiel, l'importance de la reprise économique en 2010 et les premiers effets de la réforme fiscale. Initiée en 2009, la tendance à la baisse des recettes "personnes physiques" se renforce sous les effets conjugués de la crise et du taux de chômage élevé dans notre région.

Malgré la crise, le taux d'encaissement des impôts est resté inchangé par rapport à celui de l'année écoulée. Près de 92% des contribuables paient leurs impôts dans les délais.

Sur le plan législatif, la réforme de la fiscalité des entreprises a été acceptée par le Grand Conseil. Combattue par référendum, cette réforme devra néanmoins être soumise en votation le 3 avril 2011. Cette nouvelle vision de la fiscalité des entreprises est montrée en exemple comme une so-

lution possible permettant notamment de résoudre les différends fiscaux de la Suisse avec ses voisins.

En 2009, le **service des communes** a observé un retournement de tendance dans la situation financière cumulée de l'ensemble des communes, ainsi qu'une dégradation consécutive à la crise. Alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de CHF 8,5 millions en 2008 et de CHF 9,5 millions l'année précédente, c'est un déficit, certes faible, de près de CHF 0,8 million qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de l'exercice 2009. Pour leur part, les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale sont restés très stables d'un exercice à l'autre.

Depuis l'an dernier, les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales. L'évaluation et l'examen des propositions de réforme de la péréquation financière intercommunale se poursuivent. Si aucun projet de fusion de communes n'a abouti en 2010, les travaux d'étude et de mise au point de nombre de projets de fusions de communes sur le Littoral et au Val-de-Ruz en particulier se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année. Enfin, l'an dernier a vu les travaux d'examen d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes démarrer dans les différents comités techniques. En collaboration et sous l'égide du service financier, les travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de compte harmonisé 2 à l'Etat et dans les communes ont également débuté l'an dernier. Une convention relative à la collaboration transfrontière entre les cantons de Berne et de Neuchâtel dans les domaines de la politique régionale et la politique d'agglomération a également été finalisée, et devra être signée par les deux exécutifs cantonaux en 2011.

AFFAIRES GENERALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2010 a été marquée par l'aboutissement des travaux de longue haleine en relation avec la nouvelle organisation judiciaire du canton et avec l'adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale. Quelques chiffres rendent compte de l'importance de ce projet. Ce ne sont pas moins de 235 actes législatifs qui ont fait l'objet de modifications diverses (125 de la compétence du Grand Conseil, 110 de la compétence du Conseil d'Etat), tandis que 35 actes législatifs ont été abrogés (22 de la compétence du Grand Conseil, 13 de la compétence du Conseil d'Etat). La nouvelle organisation judiciaire ainsi que l'ensemble des modifications légales et réglementaires sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011, en même temps que les codes de procédure pénale et civile. Deux juristes du service juridique ont été élues juges au nouveau Tribunal d'instance par le Grand Conseil, et ont pris leurs nouvelles fonctions au 1^{er} janvier 2011. Ce choix est la reconnaissance des hautes compétences professionnelles et humaines des collaboratrices et collaborateurs du service. L'affaire Hainard a donné l'occasion au service juridique de prouver sa capacité à répondre à des situations et à des questions qui étaient souvent inédites, notamment en matière de conseils et de législation. Le domaine du contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service. Ce domaine regroupe les activités nécessaires à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales soumises à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités. Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui caractérise les collaboratrices et collaborateurs du service.

L'année 2010 a été particulièrement chargée pour le **service des ressources humaines**. Plusieurs projets ont sollicité fortement les cadres et les collaborateurs-trices du service. A cette charge de travail s'est ajouté un déménagement complet du service de Neuchâtel à Peseux le 1^{er} septembre. Cette décision de l'Autorité politique s'est basée sur le besoin d'espace supplémentaire pour les autres services dans le bâtiment à Neuchâtel, sur la désignation du SRHE comme entité la plus "mobile" et sur l'opportunité de disposer de locaux à Peseux. Le rez-de-chaussée du bâtiment industriel à Peseux a été aménagé pour permettre le travail administratif du service.

Le service a continué à fortement s'impliquer dans sa réorganisation interne baptisée "proGRHes" (projet pour une gestion des ressources humaines efficiente et stratégique). Grâce notamment à des prestations rendues plus fiables par une automatisation des processus, cette réorganisation vise à fournir des prestations de qualité à l'ensemble des clients et partenaires du service. De juin à novembre, un appui externe a permis, au cours de plusieurs séances avec l'ensemble des colla-

borateurs-trices, de cartographier les processus actuels du service et de définir des processus "cibles" qui correspondent à l'idéal en termes d'automatisation de fonctionnement. Un rapport qui liste les axes d'amélioration, les recommandations et les priorités a été remis au chef du département accompagné d'une proposition de plan d'action. Qualifié d'ambitieux par le rapport externe et représentant une charge de travail conséquente, ce projet nécessite des investissements adéquats pour être réalisable.

Les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale ont également mobilisé les cadres du service, notamment pour les projets suivants: la mise en place des fiches et certificats de salaire pour tout le personnel de l'Etat sur le Guichet Unique, l'accompagnement de la réforme structurelle du pouvoir judiciaire, l'évaluation du nouvel outil budgétaire mis en place à l'Etat.

Le service a également été impliqué dans les opérations de recrutement de nombreux cadres, que ce soit en raison de départs de titulaires ou de la création de nouveaux postes en lien avec le redressement des finances.

Le départ du chef de l'office de la formation continue en juin 2009 a également poussé la direction du SRHE à repenser le mode de délivrance des prestations en matière de formation continue des titulaires de fonctions publiques. A terme, une partie des activités de l'office de la formation continue devrait être confiée aux CEFNA (alliance des Centres de formation professionnelle de l'Etat de Neuchâtel). Le SRHE disposera ainsi de plus de disponibilités et de moyens pour accompagner les réformes de l'Etat par des actions de formation permettant aux cadres et titulaires de fonctions publiques de s'adapter à l'évolution de leur environnement et de leur activité. La fonction vacante, redimensionnée à hauteur d'un demi-poste, sera repourvue dans le courant du premier semestre 2011.

Les structures d'accueil pour jeunes enfants mises en place à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont atteint courant 2009 un taux d'occupation optimal. Toutefois, une meilleure utilisation des surfaces à disposition à la crèche Tic-Tac du haut du canton est à l'étude, avec une perspective de développement de nouvelles places d'accueil pour de nouveaux partenaires intéressés à offrir une telle prestation à leurs collaborateurs.

La collaboration avec les associations du personnel a été marquée par la réalisation d'une étude rétrospective sur l'application du système de rémunération des fonctionnaires. Cette dernière permettra d'examiner si cette politique nécessite des aménagements. Enfin, l'issue positive de négociations salariales avec les partenaires sociaux a permis de faciliter l'adoption par le Grand Conseil d'une loi fixant la progression des traitements de la fonction publique pour les années 2011 à 2013.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2010 a été marquée par le lancement du schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique, par la réorganisation en profondeur du Pouvoir judiciaire et par l'intensification des collaborations entre les services informatiques neuchâtelois (CEG/SIEN).

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel - prévoyance.ne - situés notamment : rue Porcena 31 à Corcelles, chemin du Vignoble 60-62 à Cornaux (2^{ème} étape) et à la rue Abraham-Robert 49 (2^{ème} étape) à La Chaux-de-Fonds.

De nombreux remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'ascenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le chantier du nouvel immeuble situé à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds comprenant 20 logements arrive à son terme, 14 logements sont réservés. L'entrée des locataires est prévue pour le 1^{er} avril 2011.

Plusieurs projets de nouveaux investissements sont en cours d'examen. Un projet de construction d'un complexe d'immeubles aux Cadolles a été retenu par le comité de placement de prévoyance.ne. En outre, un immeuble administratif situé à Boudry, rue Louis-Favre 39, a été vendu fin juin 2010. Malgré le manque d'appartements dans le Littoral, le marché du logement en location continue de se détendre en raison des nombreuses constructions d'appartements en PPE.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur (Biaufond) continuent après la renonciation de deux intéressés. Deux dossiers d'immeubles à Areuse (Chemin des Isles) sont maintenant clôturés, ces objets ayant été vendus à PMP pour y installer une crèche dépendant de cette entreprise.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du département de la justice, de la sécurité et des finances (SJSF) poursuit les objectifs stratégiques suivants:

1. Assurer un appui complet, rapide et décisif au ou à la chef-fe du département dans l'exécution de ses tâches;
2. Assurer de manière efficace le rôle de relais entre le département et les services;
3. Assurer un fonctionnement optimal du secrétariat général en engageant au mieux les ressources à disposition;
4. Assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département;

Afin d'atteindre ses objectifs, le SJSF a revu son catalogue des prestations (GESPA 1) en 2008. Il a en outre introduit la saisie du temps de travail (GESPA 2), dès le 1^{er} avril 2009. Il a par ailleurs mis en place un système de contrôle interne, le 31 mars 2009, conformément aux exigences visées par l'arrêté du Conseil d'Etat sur la gestion des risques et le contrôle interne. La description des processus essentiels et les directives qui concernent les relations entre le SJSF et les services du département ont été mis en ligne au sein du département sur le site intranet AIGIS (*Administration Intégrée et Gestion Interne du Secrétariat général du DJSF*), dans sa version 1.0, le 22 février 2010.

1.1. Effectif du personnel

Fonctions, exprimées en EPT	C2006	C2007	C2008	C2009	B2010	C2010
Secrétaire général	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Secrétaire générale adjointe	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chargé de mission	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.92
Secrétaire	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Secrétaire administrative, resp. financière	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chargé de projet NOJ				0.70	0.70	0.46
Mandat de projet RPT à l'heure				0.10		
Total	5.00	5.00	5.00	5.80	5.70	5.38

Les prestations du SJSF sont réparties sur cinq fonctions représentant au budget 5 équivalents plein temps (EPT). Cet effectif a été renforcé par un chargé de projet pour la nouvelle organisation judiciaire (NOJ), dont le mandat a pris fin en août 2010. L'effectif moyen en EPT sur l'année 2010 est inférieur aux prévisions budgétaires en raison, d'une part, de la fin du mandat de la NOJ et, d'autre part, du départ du titulaire de la fonction de chargé de missions à fin novembre 2010.

1.2. Finances

No.	Rubrique	C2007	C2008	C2009	B2010	C2010
	<i>Charges</i>	1'058'626	1'140'745	1'177'757	943'700	1'022'363
30	Charges de personnel	843'835	826'647	928'159	813'700	894'992
31	Biens, services et marchandise	129'121	217'718	144'959	20'300	23'536
35	Déd. aux coll. publiques	85'670	96'380	104'639	109'700	103'835
	<i>Revenus</i>	121'100	191'421	228'659	30'000	102'303
43	Contributions		79'560	88'659	30'000	102'303
49	Imputations internes	121'100	111'861	140'000	0	0
	Charges nettes	937'526	949'324	949'098	913'700	920'059

Les comptes 2010 bouclent avec des charges nettes supérieures au budget de Fr. 6'359. Les augmentations, sous le groupe 30, concernent l'engagement du chargé de projet, sur la base d'un crédit supplémentaire de Fr. 120'000 compensé sur le crédit d'investissement NOJ et crédité par une augmentation de la rubrique prestation sur investissement. Le chargé de projet étant parti à fin août, une somme de Fr. 35'000.- a été ristournée sur le crédit d'investissement. De plus l'indemnité reçue du chef du département dans le cadre de son mandat BNS s'est élevée à Fr. 15'000 au lieu de Fr. 30'000.

1.3. Prestations du SJSF

La saisie du temps de travail a été introduite depuis le 1er avril 2009 auprès des 5 fonctions permanentes du SJSF. Les informations récoltées fournissent des indications utiles sur le temps passé par le SJSF dans les prestations qui sont les siennes.

On constate sur le tableau 1 que les collaborateurs-trices du SJSF ont consacré en 2010 plus de 66,5% de leur temps de travail à des prestations de conseil et d'appui et que l'appui interne au département représente à lui seul plus de 55%. Cette répartition est conforme à ce que l'on peut attendre d'un service d'état-major, tout comme la coordination (5,23%), la gestion d'opérations (11,8%) ou la communication et l'information (4,9%).

Tableau 1: Répartition du temps total SJSF par prestation en 2010

Groupes	Prestations	% du temps passé par	
		Prestation	Groupe
Conseil et appui	Appui affaires départementales	55.21%	66.54%
	Appui dossiers gouvernementaux	6.26%	
	Appui affaires parlementaires	4.56%	
	Appui affaires politiques	0.51%	
Communication et information	Conseil et appui chef-fe de département	1.15%	4.90%
	Conception	0.75%	
	Transmission et conduite de l'informati	0.41%	
	Représentation relations publiques	2.59%	
Coordination	Ressources Humaines	1.58%	5.23%
	Finances	3.64%	
	Coordination logistique	0.01%	
Gestion des opérations	Opérations régulières	0.80%	11.78%
	Conduite de projets	3.26%	
	Gestion activités chef-fe de départemen	6.37%	
	Relations interdépartementales	1.36%	
Autres prestations	Comptabilité	2.03%	2.03%
Gestion interne	Gestion du service	9.51%	9.51%

Les activités réalisées pour produire les prestations du SJSF sont résumées sur le tableau 2. Près de 23% du temps est consacré au traitement de courriers et de correspondances, sur support papier ou électronique, internes ou externes au département. Ce chiffre met en évidence l'importance des flux d'informations et le poids que représente la gestion de l'information dans un service d'état-major, à travers les opérations de triage, de distribution et de contrôle du courrier entrant et sortant.

La participation de collaborateurs-trices à des colloques et à des séances et le suivi que ces derniers-ères en assurent représente près de 20% du temps de travail total accompli par le SJSF en 2010. C'est un investissement en temps important. Il s'agit le plus souvent de suivre ou d'animer des séances de coordination internes, de comités de pilotage ou de groupes de projet, internes ou non au département, et d'en assurer le suivi.

Les activités de recherche, d'analyse et de synthèse (7,9%) vont souvent de pair avec des activités de rédaction (7,2%) et la gestion des dossiers (15%), soit au total quelque 30% du temps de travail total du SJSF. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de faire un point de situation sur un dossier ou un projet particulier ou d'assurer la préparation et le suivi des séances du Conseil d'Etat. La gestion du temps est également une activité importante d'un service d'état-major: il en est ainsi de la coordination et de la planification (5,2%) qui concernent l'ensemble des prestations du SJSF et de la tenue de l'agenda du chef du SJSF et des échéanciers (6%).

Tableau 2: Répartition du temps passé par activité en 2010

Activité	% du temps passé par activité
Recherche, analyse et synthèse	7.89%
Gestion administrative et financière	1.99%
Gestion des dossiers	15.02%
Coordination et planification	5.17%
Courrier et correspondance	22.90%
Agenda et échéancier	5.97%
Coordination et logistique	0.27%
Classement et archivage	3.07%
Renseignements	4.32%
Organisation d'événements	0.58%
Comptabilité	1.14%
Colloques et séances	19.57%
Représentation	1.21%
Contrôle	3.70%
Rédaction	7.17%
Formation	0.03%
Entretien de développement	0.02%

Tableau 3: Répartition par domaine des heures d'appui direct fournies par le SJSF aux unités du département en 2010

Domaine	Unité	Heures par	
		Unité	Domaine
Domaine central	Colloques	33.3	144.5
	OORG	2.8	
	OPFE	16.3	
	SGIM	38.5	
	SIEN	7.5	
	SJEN	18.5	
	SRHE	27.8	
Domaine "finances"	Colloques	29.0	106.3
	SCCO	42.5	
	SCOM	14.8	
	SFIN	20.0	
Domaine justice et sécurité	Colloques	36.0	521.3
	JUST	45.3	
	PCNE	129.8	
	SPNE	226.8	
	SPRO	11.8	
	SSCM	71.8	
Total			772.0

Outre la gestion générale des dossiers et des flux d'informations, une part de temps importante est consacrée spécifiquement aux unités du département, comme l'illustre le tableau 3. On constate en particulier que le SPNE, la PCNE, le SSCM, le JUST, le SCCO et le SGIM ont passablement mobilisé les collaborateurs-trices du SJSF, en termes de coordination et de planification, de suivi des dossiers, de demandes de renseignements, etc. Ceci n'a rien d'étonnant puisque les plus importantes réformes du DJSF touchent précisément ces unités.

Enfin, le SJSF peut représenter le DJSF dans des comités de pilotage de projets d'importance stratégique ou en assurer lui-même la direction (cf. tableau 4). Les maîtres d'oeuvre de ces projets sont le plus souvent le Conseil d'Etat ou le chef du département.

Tableau 4: Répartition par domaine des heures accomplies par le SJSF dans le cadre de projets en 2010

Domaine	Projets	Heures par ¹⁾	
		Projet	Domaine
Services centraux	Protection agents collectivités publiques	7.0	193.8
	Affaires extérieures: coordination et suivi	43.8	
	Aide humanitaire et coopération au développement	17.8	
	Redressement des finances et réforme Etat	125.3	
Prévoyance	prévoyance.ne	149.8	222.8
	Gérance unique ou alternative	19.0	
	Prévoyance professionnelle du Conseil d'Etat	54.0	
Justice et sécurité	Amendes: projet et rédaction rapport	41.3	358.8
	Centrale alarme et engagement	9.8	
	Médiation	2.8	
	Nouvelle organisation judiciaire ¹⁾	173.0	
	Partenariat sécurité-médical	5.8	
	Police du feu	56.1	
	Prévention de la violence dans le sport	33.3	
	Suivi affaire Lucie	6.3	
	Transformation des prisons	30.8	
Finances	Communication impôt	40.5	307.5
	Fiscalité personnes morales	156.8	
	Modernisation et réorganisation SCCO	21.3	
	Optimisation OCXG	3.8	
	Révision fiscalité personnes physiques et familles	24.0	
	RPT	30.0	
	Statistiques financières et fiscales	31.3	
Total			1082.9

¹⁾ Sans la part assumée par le chargé de projet NOJ (0,7 EPT)

1.4. Aide humanitaire et coopération au développement

Le SJSF assure le suivi de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et, notamment, du contrat de prestations confié par le Conseil d'Etat à Latitude 21. Les années 2008-2009 constituaient une période de transition avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et la mise en place de Latitude 21. Un contrat de prestation spécifique a donc été conclu avec, à la clé, le versement d'une subvention de Fr. 250'000 en 2008 et de Fr 250'000 en 2009 à Latitude 21.

En 2010, le SJSF a négocié avec Latitude 21 le premier contrat de prestations quadriennal qui couvre la période 2010-2013. Ce contrat a été signé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2010. Le secrétaire général du DJSF a en outre représenté le canton de Neuchâtel lors de la 4^e rencontre entre la Confédération et les cantons qui s'est tenue à Saint-Gall, le 15 novembre 2010.

Les objectifs du mandat ont été réalisés comme l'illustre le tableau suivant:

Abréviations :

L21 : Latitude 21, AM : Association membre, CT : commission technique, CI : commission info, CSF : commission de suivi financier

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010
Objectifs opérationnels			
Des projets de qualité sont financés par L21.	1. Informer les ONG neuchâtelaises au sujet de L21 et les encourager à y adhérer.	3-4 demandes d'adhésion sont traitées.	Adhésion de 2 nouvelles associations (Salubrité Plus et l'association de soutien au CESER) ; refus d'une adhésion ; 2 autres demandes en cours d'étude. La base de données de L21 recense 40 associations ou projets basés dans le canton.
	2. Organiser des formations pour les associations membres (AM) et autres associations intéressées.	2 formations internes et 2 formations externes sont organisées par année. 75% des membres y participent.	1 formation organisée en juin 2010. Participation de 6 AM sur 10. Taux de satisfaction élevé. Négociations en cours avec la DDC pour un programme 2011-2013 commun au Fédéréseau.
	3. Assurer le fonctionnement régulier de la commission technique (CT).	La politique d'évaluation des projets et règlements de la CT sont adoptés. La CT est constitué.	Documents qualité de la CT opérationnels. CT composée de 6 membres (professionnels) fin 2010. Etude et suivi de 6 dossiers de projets, contribution financière accordée à 6 projets.
	4. Assurer le fonctionnement régulier de la commission de suivi financier (CSF).	Le règlement de la CSF est adopté. La CSF est constituée.	CSF composée de 4 membres fin 2010. Documents qualité opérationnels (SCI) et étude de 3 premiers rapports financiers finaux.
Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent.	5. Maintenir le dialogue avec les autorités cantonales.	Mise en œuvre du contrat de prestations. Accroissement des contributions cantonales de la coopération au développement.	Excellent dialogue avec les autorités cantonales (DSJF, rencontre avec le Conseil d'Etat in corpore). Signature contrat de prestation 2010-2013 avec augmentation de la subvention et possibilité d'échange de compétences.
	6. Etablir et développer les contacts avec les autorités communales en vue d'établir des partenariats.	Les communes versent à L21 leurs contributions financières à la coopération au développement. Les contributions des communes à la coopération au développement augmentent. Le nombre de communes qui contribuent augmente.	Rencontre avec 11 communes neuchâtelaises en juin (organisée par l'ACNE). Négociation d'un contrat de prestation avec la Commune de Neuchâtel. Début de négociation avec la Commune du Val de Travers. Contributions reçues de la commune de la Chaux-de-Fonds, d'Hauterive et du Locle.
	7. Etablir et formaliser la collaboration avec la Division partenariats de la DDC.	Cofinancement de projets.	Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; négociation pour contribution globale (fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités) de CHF 152'316.- pour 2011-2013.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010
Objectifs opérationnels			
	8. Assurer un reporting rigoureux sur l'utilisation des contributions cantonales, communales et fédérales.	Maintien et développement des contributions financières.	Publication et diffusion du rapport annuel 2009 à 100 exemplaires. Audit par le Contrôle Cantonal des Finances et finalisation du SCI.
Des informations de qualité sur les enjeux des relations Nord-Sud, de l'action humanitaire et de la coopération au développement sont à disposition de la population neuchâteloise.	15. Assurer le fonctionnement régulier de la commission d'information (CI) (C1).	Le règlement de la CI est adopté. La CI est constitué. La politique d'information est définie.	CIC composée de 3 membres fin 2010. Adoption d'une stratégie de communication (interne et externe) pour 2010-2011.
	16. L21 organise régulièrement des manifestations publiques sur des thèmes liés aux relations Nord-Sud ayant une pertinence particulière pour le canton (thèmes envisagés : migration, énergies renouvelables, santé publique) (C11).	L21 anime des débats dans le canton sur les relations Nord-Sud et les problèmes de développement. Selon le thème choisi, L21 collabore étroitement avec les AM concernées. L21 conclut des partenariats (sponsors, médias).	Préparation d'une campagne de communication sur « le chemin du don » pour 2011 avec planification d'une journée cantonale de la coopération le 29 octobre 2011. Apéritif média le 11 janvier 2011 avec Médecins du Monde.
	17. Editer et actualiser régulièrement le site web de L21 (C11).	Le Site web de L21 est mis à jour au moins 1 fois par mois.	Site web actualisé régulièrement et connu largement.
	18. L21 prend contact avec des hautes écoles du canton en vue de la réalisation d'une étude sur les relations des entreprises, collectivités et institutions publiques, des ONG avec les pays en développement (C12).	Un rapport sur les relations Nord-Sud du canton de Neuchâtel est produit et diffusé.	Accord avec le programme Syni-Lausanne pour l'engagement d'un.e assistant(e) de recherche dès début 2011.
	19. L21 organise une fois par année une campagne d'information coordonnée avec les AM et les collectivités publiques sur les activités de ses membres et la contribution des collectivités publiques à la solidarité internationale.	La population du canton est informée des efforts de solidarité internationale entrepris par divers acteurs dans le canton.	Planification d'une campagne de communication sur « le chemin du don » avec une participation active des AM (en fonction d'un sondage préalable). Collaboration avec le projet du Millénaire de la ville de Neuchâtel.

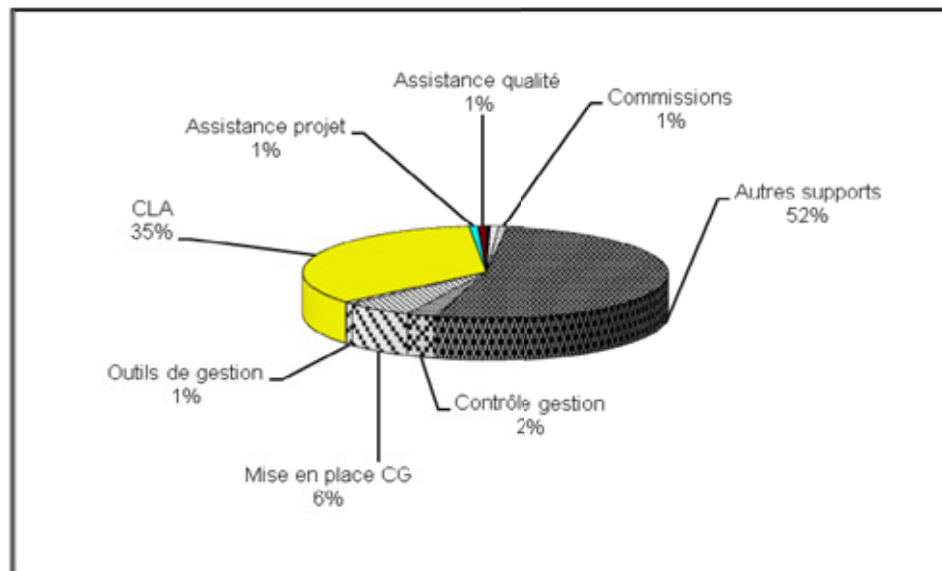
Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010
Objectifs opérationnels			
Les collectivités publiques sont sensibilisées sur la thématique de la coopération au développement.	20. Contribuer au débat politique dans le canton au niveau de la coopération au développement.	Le Grand Conseil neuchâtelois débat régulièrement de la question.	Inscription d'un paragraphe sur la coopération au développement (issu de la stratégie 2010-2013 de L21) dans le programme de législature de l'Etat de NE.
	21. L21 établit un inventaire des pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable sur la base du cadre proposé par le document « Solidarité internationale ; bonnes pratiques en matière de développement durable », publié par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de la DDC.	Les pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable et leur lien avec la solidarité internationale sont mieux connues.	Accord avec le programme Syni-Lausanne pour l'engagement d'un.e assistant(e) de recherche dès début 2011.
Un inventaire de l'offre et de la demande existe en matière d'enseignement et de formation sur les thématiques de la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel.	22. Dresser l'inventaire de l'intérêt et des capacités des AM pour participer à des activités de formation et d'information.	L21 connaît l'intérêt et les capacités de chaque AM en matière de formation et d'information.	Accord avec le programme Syni-Lausanne pour l'engagement d'un.e assistant(e) de recherche dès début 2011. Contacts avec la coalition des ONG membres de la Fondation Education et Développement pour rejoindre la coalition.
	23. Prendre contact avec le Département pour l'éducation, la culture et les sports afin d'évaluer les intérêts et besoins en matière d'enseignement et de formation.	L21	

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010
Objectifs institutionnels			
L21 assure son développement institutionnel	Valider les critères d'admission.	Validation des critères.	Critères d'admission pour de nouveaux membres adoptés lors de l'AG du 3.11.2009.
	Consolider le fonctionnement du Conseil et des commissions	2 nouveaux membres ont rejoint le Conseil. Le Conseil se réunit régulièrement. PV des séances du Conseil. Les trois commissions sont constituées et actives	Conseil composé de 9 membres à fin 2010 (selon les statuts). 11 réunions en 2010. Les 3 commissions sont constituées, opérationnelles et actives à fin 2010. Directive de gouvernance et de gestion financière adoptée à l'AG du 7.12.2010.
	Consolider le fonctionnement du Secrétariat et le poste de coordination.	Rapports d'activités.	Poste de secrétaire générale à 40% en 2010, augmenté à 60% pour 2011. Rapports d'activités lors de chaque séance du Conseil et directive de gouvernance et de gestion financière adoptée à l'AG du 7.12.2010 (y.c. gestion du personnel).
L21 développe des partenariats et travaille en coordination.	Etablir une collaboration avec la DDC.	Accord de partenariat formalisé pour un appui au fonctionnement de L21.	Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; négociation pour contribution globale (fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités) de CHF 152'316.- pour 2011-2013.
	Intégrer et participer au Fédéréseau.	1-2 manifestations annuelles organisées avec le Fédéréseau. Echanges d'expériences des membres. PV des séances Fédéréseau.	Participation régulière aux travaux du Fédéréseau et collaboration active avec les autres fédérations. 2 réunions en 2010. Participation aux négociations sur les critères de contribution de la DDC pour les fédérations (3 réunions). Publication commune du livre « Outils de gestion pour projets de coopération au développement ». Participation commune au Village de la Francophonie lors du Sommet de la Francophonie en octobre 2010 à Montreux.
	Encourager les synergies et le partage de compétences entre AM.	Renforcer l'identité de la coopération au développement dans le canton. Améliorer la qualité du travail des AM.	Nombreuses relations entre AM. 4 partenariats et échanges de compétence entre AM (collaboration institutionnelle ou pour projet terrain).
	Développer la communication interne entre les membres de Lattitude 21.		Adoption d'une stratégie de communication avec volet « communication interne » pour 2011-2013.

1.5. Office d'organisation

Au cours de l'année écoulée, outre les prestations habituelles comme Gespa et la CLA, l'office d'organisation s'est particulièrement impliqué dans l'optimisation de l'utilisation des ressources (achats, véhicules de service, récupération de matériel existant) et dans les problématiques liées à la mobilité (places de parc, vignettes, subventionnement de transports publics).

La répartition des prestations effectuées en 2010 par l'office d'organisation sur la base du temps passé est la suivante:



Les groupes de prestations les plus importants sont l'assistance, les travaux pour la commission du logement (CLA) et Gespa.

En reprenant les différents groupes de prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

ASSISTANCE

De nombreuses actions très diverses ont été entreprises en collaboration avec d'autres unités. Parmi celles-ci, il convient de relever:

- Une revue des prestations du coordinateur des achats à l'occasion du changement de titulaire
- Une enquête sur les véhicules de service pour avoir une meilleure connaissance du parc existant et pour définir des actions d'amélioration
- A l'occasion de la construction du nouveau bâtiment du TransEurope, une évaluation des possibilités de récupération du mobilier existant pour essayer de faire des économies
- La reprise de l'étude sur la facturation des places de parc aux collaborateurs dans la perspective d'y associer le subventionnement des transports publics
- Une réflexion sur le parcage des collaborateurs pour leurs déplacements professionnels en relation avec la nouvelle politique de la Ville de Neuchâtel (coût des vignettes)
- La mise en œuvre de nouvelles dispositions concernant les piquets
- La finalisation de la préparation à la pandémie
- L'appui aux unités pour l'établissement de leur référentiel des risques essentiels (mise en place du SCI).

Comme c'est le cas chaque année, l'office d'organisation a coaché des étudiants.

GESPA

Les prestations de la chancellerie, du service de l'énergie et de l'environnement et du service de la forêt, faune, nature ont été revues.

L'analyse de la mise en place du niveau 2 de Gespa (organisation) a été entreprise avec la Police et le service des ponts et chaussées

CLA

Même si, dans la période actuelle, il n'est pas possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés (voir le rapport de gestion du service des bâtiments).

Des analyses de besoins de locaux, des réaménagements voire des implantations ont été conduits pour le DEC (office du registre du commerce, office de la statistique), le DGT (service de la faune, des forêts et de la nature, service des ponts et chaussées), le DSAS (office de l'assurance maladie, service des établissements spécialisés), le DECS (office des hautes écoles et de la recherche, secrétariat général, service de l'orientation scolaire et professionnelle) et le DJSF (réorganisation judiciaire, office du contentieux général, service financier, service des contributions, service de la justice, service des ressources humaines, Police).

1.6. Office de la politique familiale et de l'égalité

2010, une équipe réduite...

L'OPFE a connu de grands changements au niveau du secrétariat: Vicky Queloz et Carole Gambarini, qui se partageaient le demi-poste, ont été remplacées par Fabienne Stettler, engagée à 50% depuis le 1er août. Après un an et demi de fonctionnement en partage de poste (l'une à 30% et l'autre à 20%), le constat avait été fait que le suivi ne pouvait pas être assuré avec un si faible pourcentage d'activité. La formule précédente a donc été reconduite avec une présence régulière tous les matins.

Par ailleurs, en 2010, l'OPFE n'a jamais si bien porté son nom: quatre grossesses ont été menées à terme en ses murs! Les deux collaboratrices scientifiques, Silvia Carolillo Winkler et Marie-Laure Béguin Mettraux ainsi que Danielle Ramseier, d'abord stagiaire placée par le chômage, puis remplaçante de Silvia Carolillo Winkler, et Derya Dursun, stagiaire placée par l'ORP, ont accouché durant l'année écoulée.

Politique familiale et égalité au sein de l'administration

Le groupe de travail mené par Silvia Carolillo Winkler pour établir une grille d'indicateurs destinée au Conseil d'Etat, qui permet d'évaluer le catalogue de mesures pour la conciliation famille-travail, s'est poursuivi. L'orientation du rapport a toutefois été élargie pour conduire à une meilleure connaissance du personnel de l'Etat. Son objectif n'est plus strictement d'évaluer la politique de l'Etat en matière de conciliation famille-travail, mais plutôt, dans un premier temps, d'établir un rapport sur la base des données existantes afin de déterminer ce que nous savons des employé-e-s de l'Etat et ce que nous souhaiterions connaître. L'objectif suivant est de déterminer quels sont les outils nécessaires à cette connaissance. L'office de la statistique, par son chef Gérard Geiser, Pierre-Alain Subri, du SRHE, et Silvia Carolillo Winkler, de l'OPFE, sont engagés sur ce rapport qui sera mené à terme au cours du premier trimestre 2011.

L'OPFE a été alerté au mois de septembre d'un cas de naissance prématurée qui avait nécessité une hospitalisation de longue durée de l'enfant. Or, par son règlement, la loi fédérale sur les APG prévoit la possibilité de reporter les prestations APG dans ce cas, ce que ne permet pas la loi cantonale. Il s'est avéré que deux cas semblables avaient été traités par le service des ressources humaines, mais de deux manières différentes. La proposition a donc été faite de régler ces

cas. A fin 2010, la décision politique était toujours pendante, mais le cas particulier concernant en l'occurrence une enseignante, a pu être réglé à la satisfaction générale.

Violence conjugale

L'OPFE a présenté au chef de département les lignes directrices de la lutte contre la violence conjugale pour les années à venir dans le canton de Neuchâtel et notamment les réponses thérapeutiques adéquates. Le sort du Service pour les auteurs de violence conjugale (SAVC) en était l'enjeu principal, mais également la prise en charge des couples touchés par ce phénomène, ainsi que la prise en compte des autres victimes directes que sont les enfants. En accord avec le conseiller d'Etat et plusieurs acteurs consultés, la piste de centraliser les moyens de lutte contre la violence conjugale au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) s'est confirmée. Un projet allant dans ce sens a été présenté à la commission technique LVCouple en septembre. L'accueil fut assez mitigé, mais aucune opposition formelle ne s'est toutefois manifestée ni aucune autre proposition avancée. La discussion avait déjà été entamée avec le Dr. Planas, médecin-chef du CNP, qui s'est dit intéressé par la reprise de la thématique, moyennant un contrat de prestation passé avec le département ou le Conseil d'Etat. Toutefois, à fin décembre, aucune proposition concrète n'avait été faite malgré la constitution d'un groupe de travail présidé par l'OPFE. Le financement du SAVC n'est donc plus assuré depuis le 31 décembre 2010 alors qu'un groupe est constitué et se voit régulièrement sous la direction des deux intervenants SAVC habituels. En dernière urgence, Mme Maire-Hefti, présidente du Conseil d'administration du CNP, a été sollicitée. Elle s'est engagée à accélérer les négociations.

Groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité s'est réunie trois fois en 2010: le 7 mai, le 30 septembre et le 9 décembre. MM. Christian Fellrath, chef du service des mineurs et tutelles, Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire et Youssef Wahid, chef du service des contributions, ont été invités à participer aux travaux de la commission. Ils ont respectivement abordé les questions suivantes: nouvelle loi sur l'accueil des enfants, entrée en vigueur du concordat Harmos et adaptation de la législation fiscale neuchâteloise aux nouvelles dispositions fédérales. Le 9 décembre, un tour d'horizon de la situation des familles dans le canton de Neuchâtel, notamment de celles recourant à l'aide sociale, a été présenté aux membres de la commission.

À noter que deux membres ont démissionné cette année: M. Thierry Grosjean (PLR) en raison de son élection au Conseil d'Etat et Mme Odile Duvoisin (PS) en raison de sa nomination au sein de l'administration.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants :

- le comité de la crèche Tic-Tac
- le groupe permanent de l'ACN sur le harcèlement au sein de l'administration
- le groupe de travail sur les mariages forcés
- la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)
- la Communauté de travail pour l'intégration des étranger-ères (CTIE)
- la Conférence romande des déléguées à l'égalité
- la Conférence suisse des déléguées à l'égalité
- la Conférence latine pour la lutte contre la violence conjugale
- la Conférence suisse pour la lutte contre la violence conjugale
- le groupe de travail interne au DJSF sur la fiscalité des personnes physiques

L'OPFE, à sa demande, a présenté au CIPOS les conclusions du rapport sur la pauvreté publié par le Conseil fédéral en mars 2010, ainsi que les premières conclusions d'une étude, menée par un

étudiant de l'UNINE sur mandat de l'OPFE, sur les bénéficiaires de l'aide sociale et en particulier les familles monoparentales.

Actions éducatives

En 2010, contrairement aux années précédentes, l'OPFE a refusé d'organiser la journée "Oser tous les métiers" (jom), qui avait remplacé la "journée des filles" en 2008. Destinée aux élèves du degré 7, cette journée avait suscité un enthousiasme mitigé en 2008 et 2009, avec 37% de participation seulement. Nous n'avons donc pas envoyé de formulaire d'inscription aux écoles, ni organisé d'atelier. En 2008 et 2009, l'OFPE avait organisé des ateliers informatique pour les filles et soins hospitaliers pour les garçons. L'OFPE avait également organisé un atelier éducateur de l'enfance en 2009.

Le Département de l'instruction publique ayant souhaité que les élèves de 7ème puissent tout de même accompagner leurs parents, un courrier, rédigé par l'OPFE et signé par le chef du DECS a donc été envoyé aux directions d'écoles. Le résultat fut plutôt inattendu: malgré une participation très inégale selon les établissements, la participation globale a été bien meilleure qu'en 2009! 45% des élèves du degré 7 ont accompagné leur père ou leur mère sur leur lieu de travail. De quoi susciter la réflexion en 2011.

2010 fut également l'occasion pour la Confédération de célébrer les dix ans de la "Journée des filles". L'événement a été célébré le 10 novembre à Berne. A cette occasion, un nouveau concept a été lancé avec pour objectif à moyen terme d'impliquer tous les cantons. Intitulé Futur en tous genres, il s'adresse aux élèves de 5, 6 et 7ème années, avec des actions spécifiques pour chaque degré. L'OPFE ne le proposera probablement pas en 2011, persuadé qu'il essuierait un refus catégorique du milieu enseignant cantonal, dont la résistance à cette journée est déjà forte alors qu'elle ne s'adresse aujourd'hui qu'à un seul degré!

En 2010, l'OPFE a par ailleurs, présenté son action dans plusieurs écoles: à la HEP BE-JU-NE, comme chaque année, dans le cadre d'une semaine consacrée à l'économie; à l'école Pierre-Coullery, dans le cadre d'un module de formation consacré à la famille qui sera reconduit en 2011. Suite aux directives émises par la Confédération, l'OPFE a en outre été sollicité pour réaliser un module sur le thème de l'égalité au sein des institutions de la petite enfance et de sa dimension éducative. Ce module a été donné à quatre reprises durant l'année, à la satisfaction générale selon l'enseignante chargée du module. L'expérience sera reconduite en 2011. L'OPFE a également officié à deux reprises et de manière rémunérée comme expert pour les examens de la HEP. La cheffe de l'office a en outre accepté de suivre les travaux de mémoire de deux étudiants en 2010-2011. Il s'agit là également d'une tâche rémunérée, reversée à la caisse de l'OPFE.

L'OPFE a participé cette année encore au salon Capa'Cité, à Neuchâtel. Pour l'office, le point d'orgue de cette manifestation aura été la présentation publique d'une enquête menée à la Chaux-de-Fonds en 2008 sur le choix professionnel des jeunes. La conférence de presse organisée au stand de l'OPFE a connu un excellent écho médiatique avec la présence de la RSR, de l'ATS, du Courrier (GE), de l'Express-Impartial, de Canal Alpha, de RTN, ainsi que de la DRS.

Suite à l'analyse de Derya Dursun, les principales conclusions de l'enquête ont confirmé les stéréotypes de genre dans le choix du métier, mais également, fait nouveau, l'intégration du modèle "travail à temps partiel" pour les jeunes filles.

La cheffe de l'OPFE a fait partie d'une délégation de la conférence romande des déléguées à l'égalité, des déléguées à l'égalité des UNI-EPF, ainsi que des HES. La conférence a adressé une demande de réactivation des principes de 1993 concernant l'égalité à l'école à la présidente de la CIIP, Mme Baume-Schneider. La délégation a rencontré Mme Baume-Schneider en mai à Delémont puis la conférence romande des directions des HEP en décembre. Si l'accueil de Mme Baume-Schneider a été des plus encourageants, la rencontre avec les directions des HEP le fut beaucoup moins! L'objectif était de proposer dans la formation initiale des enseignants une sensibilisation à la problématique "genre" et d'introduire un module spécifique à l'égalité, sur le modèle de ce qu'offrent les écoles supérieures comme l'école Pierre-Coullery pour le canton de Neuchâtel. Les représentant-es des HEP ont toutefois promis qu'ils feraient l'inventaire de ce qui existe déjà...

Événements

L'OPFE s'est concentré cette année sur le sujet prioritaire pour 2011: les 40 ans du suffrage féminin en Suisse. En collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, l'Association pour les droits de la femme (ADF) et le Centre de liaison des associations féminines (CLAF), l'OPFE a pu bénéficier du programme pour chômeurs BNF (www.bnf.unibe.ch) et engager une cheffe de projet en la personne de Danielle Ramseier. Le CLAF s'est occupée de la levée de fonds et le Musée d'art et d'histoire, représenté par la conservatrice de sa section histoire, a offert son expertise et son savoir-faire. Unique en Suisse, l'exposition se tiendra de mai à septembre 2011 au musée, et fait partie du catalogue d'événements prévus autour du millénaire de Neuchâtel. Il s'agit là d'un joli exemple de partenariat avec la ville et les associations.

Crèche Tic-Tac et accueil

La crèche de Neuchâtel a trouvé sa vitesse de croisière et a dû mettre en place une liste d'attente. A La Chaux-de-Fonds, les 16 places prévues ont également rapidement été occupées. A noter que la taille des locaux permettrait d'accueillir davantage d'enfants. La crèche Tic-Tac avait ouvert ses portes aux enfants des député-e-s durant les sessions du Grand Conseil et les séances de commissions. En 2010, comme d'ailleurs en 2009, aucun-e parlementaire n'a fait appel à ce service.

Enfin, les demandes ont également été très maigres du côté des ORP. Le service de l'emploi, en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité et la crèche Tic-Tac, a mis en place une solution de crèches provisoires pour les enfants de personnes inscrites auprès d'un ORP afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. Ainsi, ce sont deux places de crèche qui ont été mises à disposition des demandeurs d'emploi. Cette solution doit permettre la reprise de l'emploi tout en offrant une solution de garde transitoire de trois mois, le temps de trouver une place de crèche fixe. Quatre personnes ont pu bénéficier de cette solution qui leur a permis de sortir de l'assurance chômage et de réintégrer le marché du travail.

Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2010, la mesure a été sollicitée une douzaine de fois: alors que 4 enfants ont pu être placés, 3 personnes ont essuyé un refus par manque de place à Neuchâtel et 4 autres personnes ont trouvé une autre solution de garde. Enfin, une dernière personne n'a finalement pas été engagée. Prévue pour deux ans par le Seco, la mesure prendra fin en 2011.

Par ailleurs, une stagiaire placée par l'ORP a entamé une recherche sur la fréquentation des crèches du canton de Neuchâtel. En collaboration avec l'office d'accueil extra-familiale, la stagiaire a dépouillé toutes les données à disposition et les a complétées, au moyen de questionnaires, avec l'objectif de déterminer qui fréquente les structures d'accueil pré- et parascolaires du canton. Les résultats de l'étude seront publiés début 2011.

Consultations

L'OPFE a été sollicitée à plusieurs reprises pour répondre à des consultations fédérales. Il a été consulté par le DSAS pour sa réponse au rapport du Conseil fédéral concernant la pauvreté en Suisse. Il a également donné son avis au sujet de la révision de l'OPEE (placement et garde des enfants) et de la révision concernant la répartition de la LPP en cas de divorce.

Demandes parvenues à l'OPFE

La plupart des demandes d'information qui parviennent à l'OPFE se font par téléphone. Jusqu'ici, elles n'avaient pas été systématiquement répertoriées. C'est chose faite depuis août 2010. Les premiers mois de l'année 2010 sont donc lacunaires. Sur les mois observés, on peut estimer qu'une douzaine de demandes nous parviennent chaque mois. Les demandes se déclinent comme suit: 55,1% viennent de particuliers, 16,7% de l'ACN, 7,7% d'entreprises et 3,6% des bureaux cantonaux de l'égalité. Le reste (23,8%) regroupe des demandes provenant des communes, de diverses associations, des médias ou des services d'orientation professionnelle. La durée moyenne pour chaque intervention est de 28 minutes, et la durée médiane se situe à 15 minutes.

2. SERVICE DE LA JUSTICE

2.1. Introduction

Un premier sujet de satisfaction est à relever. Depuis 2009, un collaborateur du secteur des frais judiciaires du service de la justice travaille à temps complet à la récupération des avances de trésorerie consenties aux justiciables de notre canton dans le cadre de l'assistance judiciaire. Cette activité est prospère car même si notre travail en 2010 a porté uniquement sur le recouvrement des années 2007 à 2010 d'octroi d'assistance judiciaire, nous avons récupéré Fr. 517.404.- dont uniquement Fr. 18'031.- par l'intermédiaire de l'office du contentieux général. Ainsi, sur un exercice complet de recouvrement portant sur cinq à six ans d'octroi d'assistance judiciaire, le montant récupéré annuellement devrait avoisiner Fr. 700'000.-.

En 2010, les deux secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont continué à développer la polyvalence de leurs collaborateurs afin d'assurer la pérennité de l'exécution des tâches qui leur sont dévolues. Ces deux secteurs sont totalement à jour depuis la fin de l'année 2009 avec la facturation des amendes d'ordre, des mandats de répression, des ordonnances pénales, des jugements de tribunaux et des transactions.

De surcroît, les deux responsables des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ainsi que le chef du service de la justice ont particulièrement œuvré au développement et à la modernisation de leurs supports informatiques avec comme objectif fixé par le Conseil d'Etat d'aboutir en fin d'année 2011 à une plus grande automatisation des tâches répétitives, ce qui permettra une meilleure utilisation des ressources humaines.

A cet effet, le Service informatique de l'Etat a engagé un chargé de projet en mai 2010 avec l'objectif de régler les problèmes récurrents du programme informatique utilisé au recouvrement des amendes d'ordre et des mandats de répression qui en découlent.

De plus, la bonne collaboration qui prévaut entre la police neuchâteloise et le service de la justice a permis d'informatiser la procédure de recouvrement des amendes pour vignettes autoroutières.

En fin d'année 2010, beaucoup d'efforts d'adaptation des procédures de travail ont été nécessaires aux secteurs des créances judiciaires et des frais de justice en vue de l'introduction du nouveau code de procédure pénale suisse.

Enfin, dès le début du mois de décembre les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ainsi que la direction du service de la justice sont regroupés sur un même étage au sein de l'immeuble situé à la rue du Musée 1 à Neuchâtel.

De ce fait, le service de la justice est dorénavant installé sur les deux sites de Musée 1 et Tivoli 22 pour les documents d'identité, les naturalisations ainsi que la surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants. L'office de la population est en effet installé à Tivoli 22 à Neuchâtel, depuis le 1^{er} février 2010.

La nouvelle situation géographique de l'office de la population a permis l'installation de trois machines fixes de prise de données biométriques pour l'établissement des nouveaux passeports biométriques suisses, des visas Schengen et des permis de séjour biométriques pour ressortissants étrangers.

Malgré la très forte demande pour l'obtention du nouveau passeport biométrique dès son introduction au 1^{er} mars 2010, l'office de la population a été en mesure d'assurer un service de qualité aux administrés.

Un autre sujet de satisfaction est à mettre en évidence. Il s'agit de la bonne facture des tâches exécutées au sein du service de la justice dans le cadre de la gestion des naturalisations avec le retour après 18 mois d'assainissement à un effectif réduit à 1,4 équivalents plein temps, bien que le programme informatique actuellement utilisé et qui date de plus de vingt ans n'a toujours pas pu être remplacé.

De son côté, le chef de l'office de la population en collaboration avec l'office de la statistique et le service juridique a mené à bien l'élaboration du règlement d'application de la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres et du contrôle des habitants, jusqu'à son acceptation par le Conseil d'Etat en date du 2 juin 2010.

Contrairement à ce qui avait été planifié, des problèmes informatiques liés aux registres de la Confédération et particulièrement à ceux de l'Office fédéral des migrations n'ont pas permis l'établissement des nouvelles cartes de séjours biométriques pour les personnes de pays tiers, ainsi que l'établissement des Visas Schengen. Excepté tout contretemps, ces prestations pourront toutefois s'effectuer auprès de l'office de la population dès janvier 2011.

Il est encore à noter que le chef de l'office de la population est toujours le seul membre romand du groupe de travail fédéral pour l'introduction des documents biométriques. En 2010, il a organisé à Neuchâtel l'assemblée annuelle du groupe latin d'état civil.

D'autre part, le projet de modification du tarif des émoluments des actes notariés initié en 2008 sur demande du Surveillant des prix de la Confédération touche à sa fin. Un arrêté du Conseil d'Etat devrait pouvoir être adopté dans le courant du 1^{er} semestre 2011.

Les deux projets portant sur la révision la loi sur le notariat et l'élaboration d'une nouvelle loi sur les actes à cause de mort ont été menés à bien. Les textes légaux ont ainsi été adoptés à la fin de l'année 2010 par le Grand Conseil. Le service juridique de l'Etat a assuré la conduite de ces deux projets. Un groupe de travail, composé du chef du service juridique de l'Etat, d'une magistrate, d'un greffier, de quatre notaires, de deux avocats, d'une collaboratrice du chef du service juridique et du chef du service de la justice a été constitué à cet effet.

Pour la dernière année, le chef du service de la justice a assumé la conduite de l'appareil administratif et financier du pouvoir judiciaire.

Il a également mené un groupe de travail chargé de déterminer les tâches à transmettre au pouvoir judiciaire dès le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle ce dernier deviendra administrativement autonome.

2.2. Gestion

Magistrature judiciaire

Se référer au rapport de gestion du Conseil de la Magistrature.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté suivant :

Le 28 juin 2010, un arrêté accordant un crédit d'engagement complémentaire de 397.500 francs est accordé au service de la justice.

Ce crédit concerne le projet en cours "étude complémentaire nouvelle organisation judiciaire" accepté par le Grand Conseil le 27 janvier 2010 et porte le crédit d'engagement à 1.357.500 francs.

2.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

L'assistance judiciaire a atteint un montant de :

Année 2009	Année 2010
3.302.225 fr.10	2.086.903 francs

	Payée en 2009	Payée en 2010	Refusée en 2009	Refusée en 2010
Civile	528	498	42	27
Pénale	382	308	35	29
Administrative	70	50	16	12
Total	980	856	93	68

Office de la population

Secteur des naturalisations

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 15 janvier, 17 février, 14 avril, 2 et 28 juin, 8 septembre, 20 octobre, 6 et 22 décembre a accueilli favorablement 646 demandes de naturalisation d'étrangers (1126 en 2009) comprenant 1209 personnes (1828 en 2009). Il est à remarquer que 233 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (536 en 2009). Le Conseil d'Etat a également refusé 15 demandes de naturalisation (14 en 2009), comprenant 29 personnes (28 en 2009).

Le service a reçu pour traitement 589 demandes de naturalisation ordinaire (555 en 2009). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation a étudié par voie de circulation 549 demandes (1266 en 2009) et a transmis ses observations au Conseil d'Etat.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2010 s'élèvent à 230.652 francs (189.330 en 2009).

De plus, le service a assuré la transcription de 160 naturalisations facilitées de conjoints (125 en 2009; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), de 37 naturalisations facilitées d'enfants (16 en 2009 ; articles 31a et b et 58a et c LN) et de 1 réintégration (3 en 2009 ; articles 21, 23 et 58 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat a prononcé 2 réintégrations neuchâteloises (0 en 2009 ; article 50 LDCN) ainsi que la libération du droit de cité neuchâtelois de 6 personnes (11 en 2009 ; article 54 LDCN).

Surveillance de l'état civil

Gestion électronique des données (Infostar)

L'exploitation des données d'état civil par le système fédéral Infostar se poursuit par sa nouvelle version SOFA (service orienté vers les applications techniques). Plus de sept millions et demi de personnes ont déjà été enregistrées à fin décembre.

Statistiques de l'état civil :

Districts	Naissances	Reconnaissances par le père	Mariages / Partenariats	Décès
Neuchâtel	1501	164	290	469
Boudry	1	82	219	251
Val-de-Travers	1	20	53	96
Val-de-Ruz	8	33	72	99
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	113	132	246	651
Total	1624	431	880	1566

Nous avons accordé l'autorisation de transcrire dans Infostar 15 adoptions prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription de 611 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger (706 en 2009) concernant des ressortissants neuchâtelois.

Nous avons examiné 133 (175 en 2009) demandes de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil, ainsi que 280 (254 en 2009) demandes en vue de mariage au sens de l'article 73 de l'ordonnance sur l'état civil.

Une inspection des sept offices d'état civil communaux a été effectuée au sens de l'article 85 de l'ordonnance sur l'état civil (OEC).

Surveillance du contrôle des habitants

Le règlement d'exécution de la loi sur l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants (RHRCH) a été approuvé par le Conseil d'Etat le 2 juin 2010.

Un nouveau groupe de travail a été constitué dans le cadre d'un projet "eGovernment en terre neuchâteloise". Ce groupe a pour but d'uniformiser les informations disponibles sur les sites Internet de chaque commune du canton et permettra de favoriser, voire simplifier les démarches en ce qui concerne les demandes d'attestations ou déclarations diverses pour les administrés. Cette procédure permettant à terme d'effectuer des demandes via le Guichet Unique.

Secteur documents d'identité

La répartition des émoluments 2010 ressort du tableau ci-après:

	Comptes 2010 Fr.	Budget 2010 Fr.	Comptes 2009 Fr.
Part cantonale nouveaux passeports et cartes d'identité	605.608	618.000	487.080

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre de nouveaux documents d'identité enregistrés par l'office au cours des dernières années:

Années	Nouveaux passeports	Passeports biométriques	Cartes d'identité	Passeports provisoires
2005	14.231	-	17.833	333
2006	13.053	38	17.904	238
2007	12.445	497	14.742	273
2008	6.207	856	14.184	190
2009	5.960	1.007	14.562	213
2010	720	6.803	16.010	307

N.B. Depuis le 1^{er} mars 2010, seuls des passeports biométriques sont délivrés.

Amendes**Les amendes d'ordre**

Tableau des documents enregistrés pour les amendes et les frais judiciaires

Documents reçus	2009	2010
Ordonnances pénales, mandats de répression et procès-verbaux de transactions	28.305	24.637
Extraits de jugements des tribunaux et ass. judiciaire	2957	2407
Amendes d'ordre	147.015	115.380
Total	178.277	142.424

Encaissements des amendes et des frais judiciaires

La diminution des encaissements et du nombre d'amendes s'explique par le fait que les radars mobiles n'ont pas fonctionné comme l'année précédente.

Les montants des amendes d'ordre encaissés pour les Villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que la somme de 517.404 francs d'assistance judiciaire sont compris dans le tableau des encaissements.

Tableau des encaissements	2009	2010
Amendes et frais judiciaires	13.525.694 fr.53	11.227.454 fr.88

Casier judiciaire

Le service de coordination Vostra a reçu 3123 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et ordonnances pénales du ministère public (3178 en 2009).

	2009	2010
Ordonnances pénales du ministère public	2221	2439
Extraits de jugements des tribunaux	957	684
Avis de récidive	170	129
Libérations conditionnelles (accordées, révoquées, etc...)	32	76
Mesures (fin du traitement, peine suspendue, etc...)	36	19
Non-lieu	402	328

Le service de coordination Vostra a établi ou transmis 274 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires cantonales (322 en 2009).

Profils ADN

La loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois et l'arrêté concernant l'effacement des profils ADN sont entrés en vigueur le 1er janvier 2006. Depuis cette date, le service de coordination Vostra est compétent pour l'effacement des profils ADN.

	Reçus en 2008	Traités en 2008	Reçus en 2009	Traités en 2009	Reçus en 2010	Traités en 2010
ADN 2006	-	49	-	117	-	17
ADN 2007	23	88	-	86	3	42
ADN 2008	654	39	9	125	7	36
ADN 2009	-	-	771	64	15	102
ADN 2010	-	-	-	-	749	56

Le service traite également des demandes provenant d'autres cantons

Reçues en 2008	Traitées en 2008	Reçues en 2009	Traitées en 2009	Reçues en 2010	Traitées en 2010
11	0	6	16	10	6

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examens du barreau s'est réunie 4 fois en 2010. 16 candidats (19 en 2009) ont obtenu le brevet d'avocat, 4 échecs définitifs ont été enregistrés (8 en 2009).

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 6 reprises. Elle s'est occupée des inscriptions définitives au rôle officiel du barreau qui sont au nombre de 12 au 31 décembre 2010, de 7 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale ainsi que de répondre à diverses demandes de renseignements.

	Disciplinaires	Contestations d'honoraires	Disciplinaires et contestations d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31.12.2009	6	2	0	8
Enquêtes enregistrées en 2010	14	5	1	20
Enquêtes liquidées en 2010	10	5	1	16
Enquêtes pendantes au 31.12.2010	10	2	0	12

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé 3 sessions en 2010.

La session d'automne 2009 s'est déroulée au mois de janvier 2010. 1 candidat y était inscrit et ce dernier a échoué à l'examen.

Lors de la session de printemps, sur les 3 candidats inscrits, 3 se sont présentés à la session et 1 candidat a obtenu son brevet. Il y a eu 1 échec définitif.

Lors de la session d'automne, sur les 2 candidats inscrits, 2 se sont présentés à la session et 2 candidats ont obtenu leur brevet.

Conseil notarial

Séances

Durant l'année 2010, le Conseil notarial s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

- 27 janvier
- 24 février
- 30 mars
- 26 mai
- 7 juillet
- 26 août
- 30 septembre
- 18 octobre
- 27 octobre
- 1er décembre

- 16 décembre

Il est à relever qu'un membre du Conseil, Maître Jean-Patrice Hofner, a démissionné et que pour le remplacer le Conseil d'Etat a nommé Maître Nicholas Schaer, notaire à Neuchâtel.

Inspection des études (art. 21 LN)

En 2010, quinze notaires ont été inspectés (contrôles techniques).

Le Conseil notarial a pu constater chez chacun des notaires inspectés, à une exception près, une parfaite tenue des actes et registres, le respect des exigences techniques du notariat et du tarif.

Ces inspections n'appellent par conséquent aucune remarque particulière. Elles permettent un échange de vue constructif entre le Conseil notarial et les notaires et une certaine uniformisation de la pratique.

Toutefois, un des notaires inspectés, au bénéfice des dispositions transitoires concernant la limite d'âge, a présenté quelques problèmes lors de son inspection.

Le Conseil notarial a délégué deux de ses membres afin d'avoir un entretien avec lui pour obtenir des explications et connaître ses intentions pour le futur.

Contrôle financier des études (art. 22 LN)

Deux contrôles financiers ont été ordonnés durant l'année. Il s'est agi de contrôles périodiques prévus tous les 4 ans (art. 22 du Règlement organique du Conseil notarial).

Ces contrôles ont révélé que les notaires étaient à même de restituer les fonds confiés dans les 24 heures, conformément à la loi.

Aucun contrôle extraordinaire n'a dû être ordonné.

Formation des stagiaires (art. 13 LN)

Dans le courant de cette année 2010, quatre stagiaires étaient en formation dans le canton. C'est un nombre qui correspond à la moyenne des dernières années.

La formation des stagiaires est de la responsabilité du Conseil notarial qui a désigné un délégué en son sein pour l'organiser.

Il s'agit de Maître Anne-Marie Jacot-Oesch laquelle s'engage pleinement pour s'occuper de cette organisation.

Dans le courant de l'année 2010, le Conseil notarial a reçu une stagiaire accompagnée de son maître de stage.

Groupes de travail concernant la Loi sur notariat (LN), le Règlement d'exécution de la loi sur le notariat (RLN), la Loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (LACDM) et l'Arrêté fixant les émoluments des notaires

Deux membres du Conseil notarial ont été nommés pour faire partie de ces groupes de travail. Il s'agit de Maître Anne-Marie Jacot-Oesch et de Maître Christine Ramseier, remplaçante de Maître Jean-Patrice Hofner. Toutes deux ont participé à une douzaine de séances durant l'année ainsi qu'à des entretiens avec Monsieur Danilo Rota, chef de projet au Service informatique de l'Etat.

Il est à noter que ce travail a été considérable, en particulier pour les deux notaires précitées et pour le Conseil notarial en général.

Tâches générales (art. 20 LN)

Le Conseil notarial a eu l'occasion de se prononcer sur diverses questions de technique notariale ou de droit soumises par les notaires du canton, soit à l'occasion des inspections, soit de manière ponctuelle.

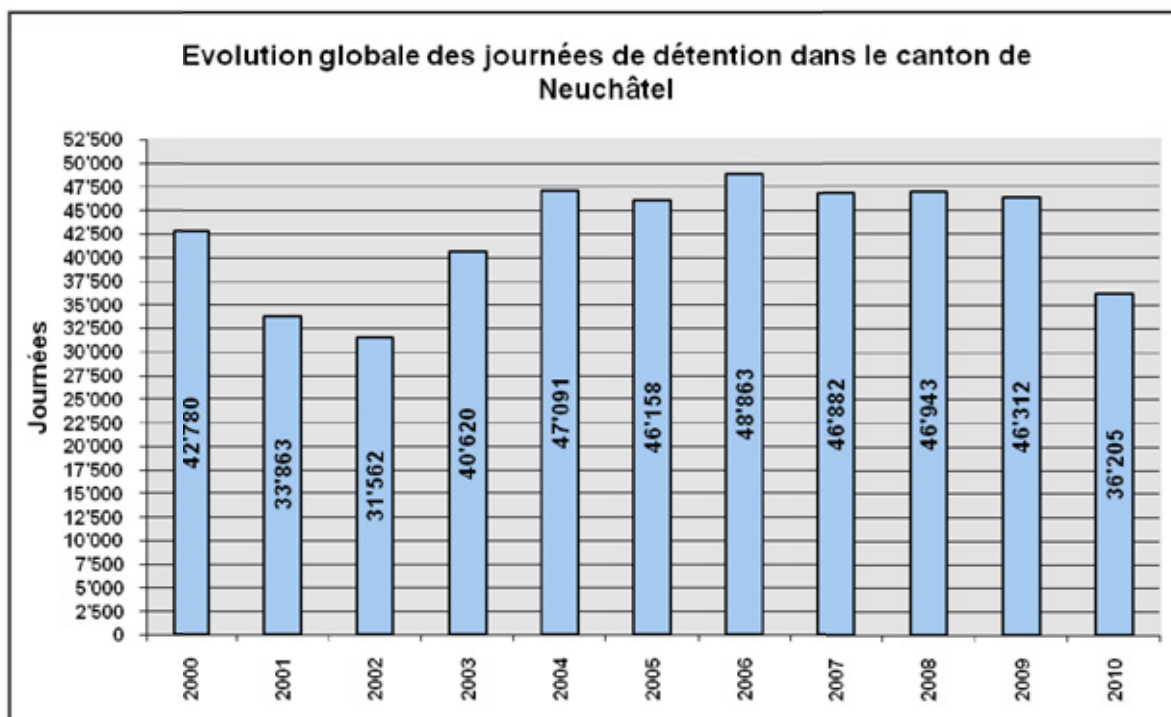
Le Conseil notarial est également intervenu auprès d'un notaire et d'une notaire stagiaire concernant des incompatibilités.

Maître Olivier Jacopin relève qu'il a également participé à la cérémonie d'assermentation de Maître Guillaume Wildhaber le 16 septembre 2010.

3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

Généralités

L'année 2010 a été marquée par une activité particulièrement soutenue, notamment en raison de la poursuite des travaux de rénovation et de construction des établissements pénitentiaires, initiés fin 2009. Ces travaux ont nécessité une organisation pointue afin de garantir la bonne marche des établissements en termes de prise en charge des personnes détenues et de la sécurité en général. La capacité d'accueil a de ce fait dû être réduite (cf. graphique ci-après), malgré le besoin grandissant de places de détention. Par conséquent, l'ensemble de nos partenaires internes et externes ont été touchés par cette situation et les dépenses relatives aux placements hors canton ont été plus importantes que prévu.



La structure matricielle, dont le concept a été validé en 2007, n'a toutefois pas pu être mise en œuvre dans sa totalité, notamment s'agissant du secteur des ateliers (production et cuisine). D'autre part, le retard pris dans les travaux a exigé le report de la mise en place de la cuisine centralisée, nécessitant de revoir l'organisation intermédiaire de la cuisine dans les deux établissements.

Il est à relever ici déjà que le chef du service pénitentiaire a quitté ses fonctions au 31 décembre 2010, de même que la présidence de la commission de construction.

L'activité détaillée et les projets du service pénitentiaire sont repris ci-après, par entité.

Personnel service

Au 31 décembre 2010, 87 collaborateurs travaillaient au sein du Service pénitentiaire. Cela correspond à 82 EPT contre 85,3 EPT prévus au budget 2010 (y compris 1,2 EPT supplémentaires pour le traitement des amendes, octroyés jusqu'à fin 2011 par le Conseil d'Etat en compensation des recettes y relatives). A cela s'ajoute l'engagement d'un apprenant et de six personnes en placement ORP. Pour faire face à plusieurs cas de maladie de longue durée et compte tenu des travaux de rénovation des prisons, le service a dû faire appel à des agents de sécurité privés. Ces enga-

gements ont permis de renforcer l'effectif et soulager quelque peu la charge de travail conséquente du personnel.

Départs durant l'année écoulée:

- 1 chef de service, démission;
- 1 agent de détention et 1 surveillant chef, retraites anticipées (EDPR);
- 2 infirmières, démissions (secteur médical);
- 1 collaboratrice spécialisée, (OAPM);
- 1 adjoint au chef d'office, démission (OAP).

Engagements:

- 1 agent de détention (EDPR);
- 1 infirmière diplômée (secteur médical);
- 1 collaboratrice spécialisée (OAPM).

3.1. Secteur financier

Après la mise en œuvre, en 2009, d'un nouveau plan comptable consolidé entre les trois établissements, il a été nécessaire de le réajuster, début 2010, pour répondre aux besoins analytiques du service.

Comptes de fonctionnement

Les crédits supplémentaires suivants ont été octroyés avec compensation pour :

- Personnel administratif 114.600 francs;
- Véhicule 55.000 francs;
- Frais de médecine 180.000 francs;
- Entretien mobilier 20.000 francs;
- Mandats, expertises, études 94.900 francs;
- Transport détenus 3.250 francs;
- Frais de surveillance 98.000 francs;
- Placements hors canton 395.000 francs.

Comptes et budget 2010

	Comptes 2010 Fr	Budget 2010 Fr	Comptes 2009 Fr
Charges brutes	16.902.342	16.599.300	15.485.000
Revenus	3.434.654	2.688.600	3.648.677
Charges nettes	13.467.688	13.910.700	11.836.324

Après bouclement, les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de 13.467.688 francs, ce qui représente une différence de 443.012 francs par rapport aux charges nettes budgétées. Nous observons donc que les charges du service ont été sous-estimées à hauteur de 303.042 francs et que les recettes ont, elles aussi, été sous-estimées pour un montant de 746.054 francs par rapport au budget.

Compte des investissements

Les crédits suivants ont été accordés:

- Crédit d'engagement complémentaire de 805.370 francs accordé par le Conseil d'Etat en date du 28 juin 2010, pour compenser le renchérissement accumulé du projet d'entretien, de rénovation et d'agrandissement des établissements pénitentiaires cantonaux et pour absorber la hausse de 0,4% de la TVA, décidées par les Chambres fédérales.
- Crédit complémentaire urgent de 4,9 millions de francs accordé par le Grand Conseil en date du 8 décembre 2010, destiné aux travaux de désamiantage et autres interventions impératives ainsi qu'à la réaffectation d'un secteur de détention.

Construction et rénovation des établissements

	Comptes 2010 Fr	Budget 2010 Fr
Charges brutes	3.052.388	6.011.000
Revenus	600.000	2.000.000
Charges nettes	2.452.388	4.011.000

La tranche budgétée pour l'exercice 2010 n'a pas pu être complètement utilisée, les travaux étant en partie retardé du fait de la découverte d'amiante dans les établissements pénitentiaires.

Mise à jour de la liaison informatique et du câblage suite au projet de transformation et de rénovation des établissements de détention à La Chaux-de-Fonds et à Gorgier"

Charges nettes	250.000	250.000
----------------	---------	---------

Juris dans les établissements pénitentiaires

Charges nettes	60.000	60.000
----------------	--------	--------

3.2. Sécurité et entretien

Les travaux de rénovation ont débuté sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Gorgier. Chaque personne intervenant sur un chantier est tenue de déposer un document officiel pour prouver son identité, un badge personnel lui est alors remis pour lui permettre l'accès au périmètre autorisé. Certains secteurs des bâtiments sont occupés par des personnes détenues et les zones de chantier sont sous la surveillance d'un agent de détention ou d'un agent de sécurité agréé.

De nombreuses interventions d'entreprises spécialisées ont été nécessaires pour remédier à d'importantes pannes de chauffage au sein des bâtiments. A l'établissement de La Promenade à La Chaux-de-Fonds, le début des travaux de rénovation a permis le remplacement de l'installation existante, ce qui s'inscrivait comme prioritaire dans le projet de rénovation. Les bâtiments ont donc été privés de chauffage pendant la période estivale et la nouvelle installation a été mise en service mi-octobre.

L'établissement de Bellevue à Gorgier doit faire face à de fréquents manques d'eau chaude en raison de pompes défectueuses qui alimentent le circuit. Des pannes ont affecté diverses portes de sas, commandées électriquement. La pénurie d'entreprises maîtrisant leur fonctionnement technique, en termes mécanique et électronique, a rendu leur remise en fonction complexe et laborieuse.

Après une année de fonctionnement, nous devons constater que les appareils de transmission "Polycom" ne correspondent pas aux besoins du personnel pénitentiaire. Une analyse devrait être effectuée courant 2011 pour définir le potentiel d'améliorations.

3.3. Office d'application des peines et mesures (OAPM)

En général

A la fin 2010, la structure de l'OAPM est la suivante:

Chef d'office	100%	direction de l'office, conduite des longues peines et mesures, supervision des décisions, suivi de dossiers
Adjoint	80%	suppléance du chef, suivi de dossiers
Juriste	90%	responsabilité juridique, suivi de dossiers
Collaborateur scientifique	90%	suivi de dossiers de mesures (dont 20% limités au 31 décembre 2011)
Responsable de bureau	90%	conduite des courtes peines, suivi de dossiers
Collaborateur spécialisé	60%	suivi de dossiers privation de liberté et travail d'intérêt général
Collaborateur spécialisé	90%	suivi de dossiers sanctions pécuniaires converties
Collaborateur spécialisé	100%	suivi de dossiers sanctions pécuniaires converties (poste limité au 31 décembre 2011)
Total	700%	(dont 120% limités au 31 décembre 2011)

L'engagement inflexible de chacun des collaborateurs doit être souligné. Il a été secondé par des stagiaires ORP chargés de tâches essentielles à la bonne marche de l'office (accueil des personnes, téléphones, courrier, chancellerie, traitement des jugements entrants, etc.), d'un support important dans la gestion des dossiers et d'un soutien informatique et juridique.

2010 a définitivement été une année de consolidation.

Après quatre ans de pratique, les exigences du nouveau code pénal entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 ainsi que des dispositions cantonales et réglementaires subséquentes sont parfaitement intégrées et ne causent pas de difficultés particulières. Le système mis en place, analogue à celui en vigueur dans vingt-et-un autres cantons et qui donne par exemple à l'office la compétence pour statuer en matière d'ouvertures de régimes ou de libérations conditionnelles ou définitives, fonctionne pleinement.

Au niveau des ressources informatiques, le logiciel JURIS est utilisé en routine et a fait l'objet d'adaptations régulières afin de correspondre au mieux aux besoins courants de l'office.

Au niveau administratif, le quotidien comprend également nombre de contacts avec les différents partenaires concernés, tant internes à l'administration (autres entités du service pénitentiaire, tribunaux du canton, Ministère public, police cantonale neuchâteloise, service de probation, centre neuchâtelois de psychiatrie, etc.), qu'externes (directions des établissements pénitentiaires, services sociaux des établissements pénitentiaires, services placeurs, avocats, etc.). Le chef de l'office a en outre représenté le canton, avec le chef du service et les directeurs des établissements, à la commission concordataire latine.

Les travaux en cours dans les établissements cantonaux ont eu pour conséquence une réduction de la capacité d'accueil. Il a donc été nécessaire, afin de faire exécuter les peines privatives de liberté dans les délais prévus par la loi et d'éviter toute prescription des peines, de faire appel à des établissements hors canton. On peut ici saluer l'excellente collaboration que nous avons pu entretenir avec nos homologues des cantons du Jura et de Fribourg, malgré une situation extrêmement tendue dans l'ensemble des établissements pénitentiaires.

S'agissant des délais, tous les dossiers sont traités au plus tard dans les huit semaines qui suivent leur réception. Les délais peuvent ensuite considérablement s'allonger en fonction des disponibilités des établissements, particulièrement en ce qui concerne les courtes peines privatives de liberté, les exécutions anticipées, les placements en milieu fermé, les placements de personnes nécessitant des soins psychiatriques pointus et les régimes de travail externe et de semi-détention. Au niveau des échéances, on rappellera que toutes les condamnations à des peines privatives de liberté de plus de trois mois, de même que toutes les mesures, doivent faire l'objet d'un examen de

la libération conditionnelle aux deux tiers des peines ou chaque année pour les mesures. Cette condition légale est impérative et, en conséquence, toutes les personnes condamnées à une peine de plus de trois mois ou à une mesure doivent être entendues personnellement. Cela nécessite qu'une audition avec procès-verbal soit organisée. Une décision en bonne et due forme doit être rendue, établie et envoyée à la personne concernée, qui a la possibilité de s'y opposer. Tout manquement dans cette procédure administrative peut donner lieu à des recours concluant à la nullité d'une décision si les principes du droit administratif ne sont pas observés (droit d'être entendu en particulier).

L'agenda annuel tenu à cet effet est donc marqué d'échéances incontournables qui nécessitent systématiquement l'engagement du personnel de l'office. Même en groupant et en synchronisant les cas à traiter selon les établissements où les personnes concernées se trouvent, cette procédure légale est inévitable. Elle demeure lourde et exigeante en temps et nécessite un fort engagement de la part des collaboratrices et des collaborateurs de l'OAPM tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2010, l'office gérait 209 dossiers, représentant 139 dossiers de peines en détention ferme excédant un mois (chiffre équivalent aux années précédentes) et 70 dossiers de mesures. La difficulté majeure réside toujours invariablement, comme déjà dit, dans le fait de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines ou de mesures qui corresponde aux besoins et au profil de la personne condamnée, cela dans la perspective de sa libération et/ou du maintien de la sécurité publique.

Peines privatives de liberté

Nombre et coût des journées hors canton (longues peines)

Années	Journées	Montants Fr	Prix moyen par journées Fr
2000	14.276	2.142.044,80	150,05
2001	14.253	2.315.249,95	162,44
2002	13.192	2.294.979,20	173,97
2003	13.835	2.067.575,55	149,45
2004	19.710	2.923.468,13	148,32
2005	19.525	3.312.919,05	169,68
2006	19.905	3.649.724,90	183,36
2007	19.251	3.826.135,20	198,75
2008	13.866	3.335.718,00	240,57
2009	12.151	2.279.578,00	187,60
2010	15.444	3.264.538,00	211,38

Base : 4^{ème} trimestre 2009, et trimestres 1, 2 et 3 2010

Le taux d'occupation très élevé au sein des pénitenciers concordataires demeure plus que jamais d'actualité, inlassablement devrions-nous dire. Ainsi et tout comme les années précédentes, les établissements fermés affichent un délai d'attente de l'ordre d'une année, ce qui contraint l'office, selon les cas et le profil des personnes détenues, à se tourner ailleurs en Suisse. Malheureusement, les coûts de la journée d'exécution de peine hors du concordat latin sont en règle générale quinze à vingt pourcents plus élevés. De plus, le coût de certains placements de haute sécurité que l'OAPM a été dans l'obligation d'ordonner hors concordat ont pesé dans les chiffres de la détention hors canton.

L'évolution déjà constatée en 2009 montre hélas que les établissements alémaniques, qui permettaient de décharger les longues listes d'attente des établissements cantonaux ou concordataires, affichent eux aussi des taux d'occupation très élevés. Plusieurs établissements extra-concordataires refusent ainsi d'accueillir des personnes détenues provenant de notre canton et, plus généralement, de notre concordat. La situation demeure ainsi extrêmement tendue et se répercute sur les établissements dédiés à la détention avant jugement, occupés non seulement par

des personnes en détention préventive – dont le nombre augmente lui aussi – mais également de personnes condamnées qui attendent leur transfert vers un établissement offrant des conditions conformes aux exigences légales en matière d'exécution de peine.

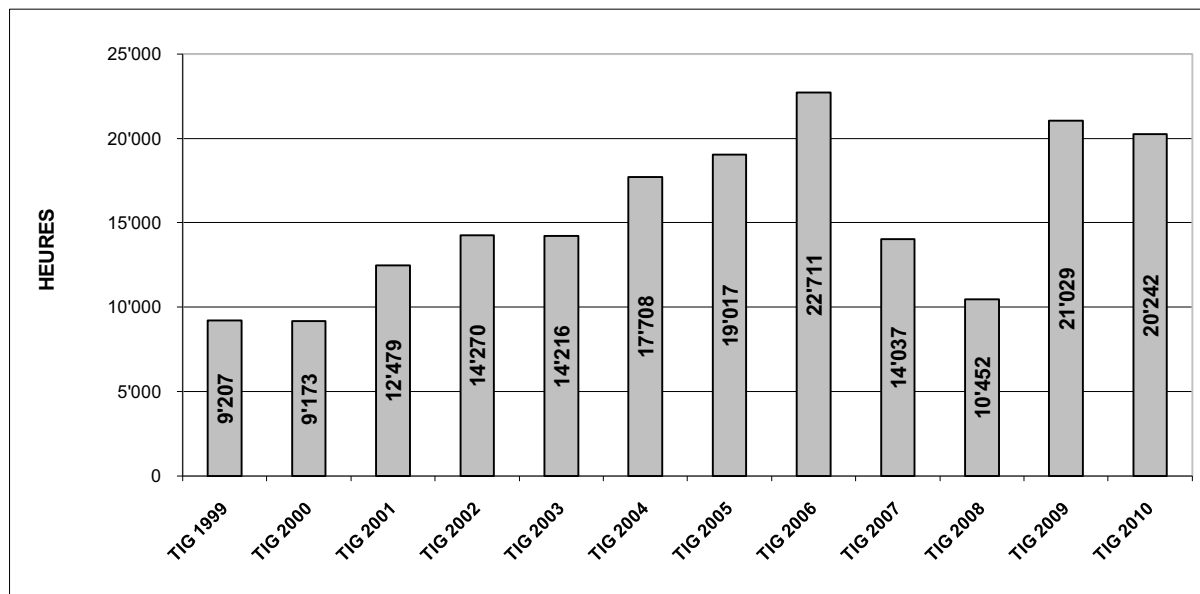
L'une des conséquences très concrète est que l'exécution anticipée des peines ou des mesures, prévue par le code pénal, est pour ainsi dire impossible à mettre en œuvre, les personnes déjà condamnées, et dont les échéances de peine ou de mesure sont donc définies, ayant naturellement la priorité. Cette institution paraissant appelée à se développer avec l'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié en 2011, on peut se montrer inquiet. Les Établissements de Bellechasse, à Sugiez/FR, ont ouvert, à la fin de l'année 2010, une quarantaine de places dédiées à l'exécution anticipée des peines pour tous les cantons romands et le Tessin, ce qui correspond à deux ou trois places pour le canton de Neuchâtel. Si c'est indéniablement un progrès, on peut craindre que ce ne soit pas suffisant, surtout s'agissant des mesures pénales. Plusieurs cantons, dont le nôtre, se livrent heureusement actuellement à des travaux visant à augmenter la capacité d'accueil des structures carcérales. On devrait en tirer les bénéfices d'ici deux à trois ans.

A cela s'ajoutent encore les recours déposés par les personnes condamnées qui rendent complexes et difficilement organisables les placements en exécution de peine. Les personnes dont le parcours est d'ores et déjà connu ont la priorité au détriment des cas pour lesquels un recours est en suspens, recours pouvant typiquement déboucher sur une libération provisoire.

Travail d'intérêt général

Il est intéressant de constater qu'alors qu'on observait depuis 2007 une baisse relativement importante des sanctions exécutées sous forme de travail d'intérêt général (TIG), on a retrouvé en 2009 et 2010 les valeurs connues jusqu'alors. Ce sont ainsi 20'242 heures de TIG qui ont été exécutées en 2010.

Comparaison travail d'intérêt général (heures exécutées), 1999 à 2010



Cette évolution s'explique essentiellement au niveau interne, avec le renforcement des ressources attribuées aux amendes converties qui a permis de dégager des ressources pour les courtes peines, dont le TIG. Le nombre d'heures semble toutefois évoluer à la baisse (45.617 en 2008, 42.054 en 2009 et 31.577 en 2010), ce qui démontre une fluctuation du nombre d'heures de TIG infligées en moyenne par jugement (120 heures en 2008, 140 heures en 2009 et 90 heures en 2010). Ainsi donc, en 2010, ce sont 353 jugements prononçant une peine ferme sous forme de TIG qui sont parvenus à l'OAPM. Au cours de l'année, 236 ont été mis à exécution (dont une partie rendus en 2009). Après 184 avertissements, 126 dossiers ont dû être renvoyés au juge en l'invitant à prononcer une autre sanction, compte tenu du non respect des horaires du TIG ou de ses conditions voire, moins prosaïquement, parce que les personnes condamnées ne répondent tout simplement pas aux convocations.

Le législateur fédéral prévoit le prononcé de peines de TIG pour un nombre d'heures pouvant aller jusqu'à 720 pour une condamnation. Sur le terrain, une telle durée implique comme difficulté de trouver des employeurs qui acceptent de travailler dans ce cadre et d'assurer que la personne condamnée s'investisse dans sa peine sur la durée. A cet égard, on constate également que les aptitudes professionnelles des personnes condamnées au TIG sont souvent bien éloignées de celles que l'on peut raisonnablement attendre d'un travailleur moyen. Des structures de type "atelier protégé" s'avèrent dès lors nécessaires pour assurer l'exécution des peines prononcées sous forme de TIG, dans le respect des exigences procédurales et, bien sûr, dans l'esprit de l'exécution d'une sanction (notamment pour les personnes toxicodépendantes ou les personnes souffrant de troubles psychiatriques).

Au niveau des peines pécuniaires et des amendes converties en détention, l'attribution de ressources humaines supplémentaires a permis de traiter bien plus de dossiers que les années dernières. Le retard important qui avait été cumulé est ainsi en cours de résorption. Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2010, un montant de 254.640 francs a ainsi pu être encaissé de personnes ayant payé leurs peines pécuniaires ou leurs amendes au moment de leur convocation en détention. Pour comparaison, en 2009, ce chiffre était de quelque 110.000 francs.

Mesures pénales

Au niveau des mesures pénales, l'office a repris en 2009 les compétences qui étaient dévolues jusqu'au 31 décembre 2008 à la commission d'application des mesures, rattachée au DSAS. Après deux ans de pratique, on peut dire que ces tâches, formellement assez équivalentes aux peines, ont été absorbées avec succès. Une collaboration étroite avec le service de probation a par exemple été mise en place s'agissant de l'exécution des mesures ambulatoires.

Statistiques

Voici les chiffres établissant l'activité de l'office d'application des peines et mesures:

	2007	2008	2009	2010
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1100	1215	974	2937
Sanctions traitées	1421	2097	1628	3619
dont privation de liberté de moins de 6 mois (inclut les amendes prononcées avant 2007)	1131	1408	303	126
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	29	46	57	57
dont privation de liberté de plus de 12 mois	22	37	38	68
dont privation de liberté de substitution d'un TIG échoué	0	20	115	107
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée (prononcée dès 2007)	0	213	813	2952
dont mesure ambulatoire (art. 63 CP)	3	7	21	23
dont mesure institutionnelle (art. 59 et 61 CP)	0	7	8	7
dont mesure d'internement (art. 64 CP)	0	1	1	2
dont travail d'intérêt général	236	358	272	277
Décisions d'exécution anticipée de peine	10	12	8	6
Exécutions au régime ordinaire	281	414	502	329
Exécutions au régime de la semi-détention	91	50	16	23
Décisions d'octroi du régime du travail externe	12	11	15	15
Décisions d'octroi du régime du travail et logement externes	0	5	4	7
Exécutions de TIG	203	414	206	166
Mandats d'arrêt décernés	189	213	284	345
Exécutions déléguées à d'autres cantons	85	89	156	110
Libérations conditionnelles accordées pour des peines	76	54	39	46
dont avec mandat au service de probation	55	44	26	29
Refus de libérations conditionnelles de peines	17	20	24	27

	2007	2008	2009	2010
Décisions annuelles de libération de mesures institutionnelles	-	-	1	1
dont avec mandat au service de probation	-	-	0	1
Décisions annuelles de poursuite de mesures institutionnelles	-	-	26	24
Décisions annuelles de levée de mesures ambulatoires	-	-	1	14
Décisions annuelles de poursuite de mesures ambulatoires	-	-	12	23
Décisions modifiant les règles de conduite d'une libération conditionnelle	11	2	1	2
Personnes en liberté entendues en vue de l'exécution d'une peine	345	380	374	383
Dossiers d'admission dans des établissements carcéraux	48	65	91	231
Convocations en détention pour des sanctions pécuniaires impayées	20	246	443	228
Avis de détention émis	652	756	898	515
Ordres de transport	63	69	95	165
dont à la police cantonale	-	39	62	145
Mandats d'expertises psychiatriques ou d'évaluation de la dangerosité	-	12	11	6
Décisions de mandat de suivi thérapeutique	7	17	17	4
Situations soumises à la commission de dangerosité	72	33	47	46
Dossiers de TIG ayant fait l'objet d'un avertissement	-	161	196	184
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	-	98	159	126

Ces valeurs reflètent l'attention particulière portée aux sanctions pécuniaires converties qui, malheureusement, souffrent encore du manque chronique de places en détention pour déployer ses pleins effets. Dans l'attente d'une disponibilité accrue, l'accent est ainsi mis sur le traitement des dossiers avant détention (saisie, courrier informatif, convocation à l'office, etc.). D'autre part, et quoi qu'il ait été prédit lors de l'entrée en vigueur de la partie générale réformée du code pénal en 2007, on ne remarque absolument pas de diminution des peines privatives de liberté mises en œuvre.

Pour l'avenir

Pour 2011, les priorités peuvent se résumer ainsi:

- Adapter les procédures internes au nouveau code de procédure pénale et à la nouvelle organisation cantonale, puis acquérir la pratique nécessaire. Si le domaine de l'application des sanctions pénales n'est de loin pas autant touché que lors de l'entrée en vigueur de la partie générale réformée du code pénal il y a quatre ans, tant le cadre légal que l'organisation judiciaire cantonale évoluent de manière importante et ont des répercussions sur notre activité quotidienne et la teneur des décisions rendues.
- Absorber les mesures de traitement des addictions. La loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA), en vigueur au 1er janvier 2011, prévoit que le service pénitentiaire devient également compétent pour l'application des mesures de traitement des addictions au sens de l'article 60 CP, comme il l'est pour les autres mesures pénales. Jusqu'à la fin de l'année 2010, cette compétence appartenait au juge de fond. Il s'agit donc d'acquérir de nouvelles compétences et de constituer un nouveau réseau d'intervenants.
- Poursuivre la mise en œuvre des peines privatives de liberté et des mesures pénales en dépit des difficultés inhérentes au manque chronique de places dédiées (sécurité, soins, prise en charge, ...), augmentées pour encore deux à trois ans par les travaux en cours dans les établissements de notre canton.
- Accroître encore la collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie dans la prise en charge des personnes astreintes à une mesure pénale, que ce soit de manière ambulatoire, en milieu carcéral ou en milieu hospitalier. Il s'agira ainsi de tirer bénéfice, dans l'objectif d'une meilleure prise en charge des personnes condamnées, du travail actuellement mené conjointement par le DJSF et le DSAS.

- Développer l'évaluation du risque. Dans l'ensemble, la vigilance portée à l'identification des personnes condamnées à risque et les procédures qui les entourent (suivis thérapeutiques, approche pluridisciplinaire, commission de dangerosité, mandats de surveillance en cas d'élargissements, etc.) les placent sous contrôle. Il est toutefois évident que le risque zéro n'existe pas et que la gestion de personnalités difficiles, dans un contexte légal qui place la proportionnalité et le principe de "nil nocere" au premier plan mais dans un contexte de société qui fait de la protection de la collectivité la seule priorité, demeure délicate et comporte un risque à chaque prise de décision. C'est à ce niveau que des évaluations professionnelles, pointues, fiables et certifiées sont nécessaires.

3.4. Etablissement de détention La Promenade (EDPR)

En préambule et à titre de rappel, les dénominations des établissements des Montagnes neuchâtelaises ont changé dès janvier 2009. Actuellement, les établissements pénitentiaires des Montagnes neuchâtelaises (EPMN) rassemblent l'EEP La Ronde (EEPR) et l'Etablissement de détention La Promenade (EDPR) sous une seule et même direction.

Un établissement de détention regroupe plusieurs formes de détention et/ou régimes de détention. Sont ainsi représentées au sein de l'EDPR les formes de détention suivantes:

- la détention avant jugement (DAJ), anciennement appelée détention préventive, qui inclut les personnes prévenues sous l'autorité des procureurs (dès le 1er janvier 2011), anciennement des juges d'instruction;
- l'exécution anticipée de peine qui s'applique aux personnes détenues dont l'instruction est terminée et qui sont en attente de jugement. Dans ce cas de figure, la personne détenue change d'autorité, passant du juge d'instruction à l'office d'application des peines et des mesures (OAPM). La personne détenue peut alors bénéficier d'un régime de détention plus souple ainsi que l'obtention possible d'un travail rémunéré au sein de l'établissement pénitentiaire;
- l'exécution de peine qui intervient dès le prononcé du jugement par le tribunal compétent. Ces personnes condamnées peuvent bénéficier d'un régime identique à l'exécution anticipée avec, en plus, l'établissement d'un plan d'exécution de la sanction (PES) eu égard aux exigences de l'art. 75 du code pénal.

Enfin, l'EDPR regroupe également un secteur réservé aux femmes prévenues ou condamnées ainsi qu'un secteur ouvert appelé «La Ronde» qui est réservé pour les condamnés masculins arrivés au stade du travail externe ou bénéficiant d'un régime facilité d'exécution de peine sous la forme de la semi-détention.

Dès le printemps 2012, un secteur composé de 5 places sera spécialement aménagé à l'EDPR en vue d'accueillir également le régime de l'arrestation provisoire (jusqu'ici garde à vue), en regard du nouveau code de procédure pénale suisse qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011. En effet, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a voté, en date du 8 décembre 2010, une demande de crédit urgent portant sur un montant de 4,9 millions de francs, dont une partie sera affectée à la création de ce nouveau secteur pour près d'un million de francs.

Volet construction

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'EDPR ainsi que la centralisation de l'administration pénitentiaire à la rue de La Promenade 20 à La Chaux-de-Fonds se sont poursuivis. Débutés fin 2009, ils vont "bon train", la planification est respectée et la première phase sera achevée à l'automne 2011, soit les nouveaux ateliers "cuisine" et "buanderie" ainsi que la rénovation complète des annexes de la prison (28 cellules sur 2 niveaux).

L'ensemble des adjudications ont été validées. Les travaux se poursuivront selon la planification prévisionnelle, probablement jusqu'en 2014. Ces travaux de rénovation permettront le développement des structures de prise en charge des personnes détenues et des places de travail pour le personnel qui correspondront aux standards pénitentiaires reconnus ainsi qu'aux réglementations en vigueur. Finalement, la sécurité passive (outils électroniques de surveillance) sera considéra-

blement améliorée et correspondra, elle aussi, aux standards traditionnels d'un établissement d'une telle capacité et spécificité.

Incidence des travaux de rénovation sur la capacité d'accueil de l'EDPR

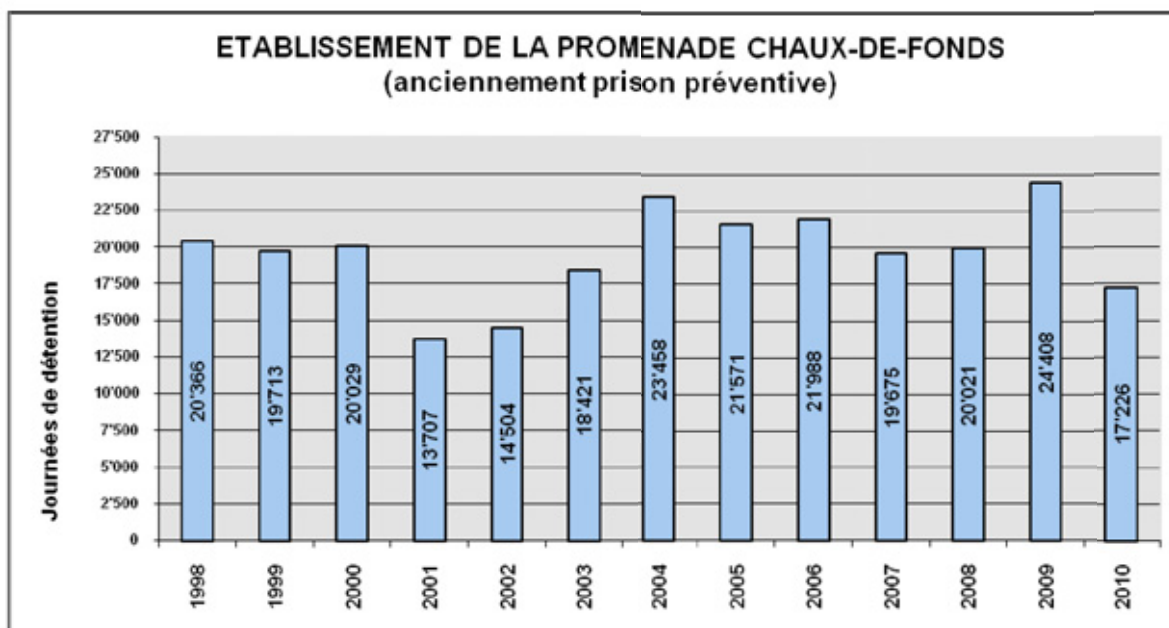
Les travaux de rénovation au sein de l'EDPR provoquent une diminution de la capacité d'accueil de l'établissement d'environ 30% qui est notamment due à la fermeture de certains secteurs aux fins de rénovation. Cette situation perdurera jusqu'à la fin des travaux, soit début 2014, compte tenu des étapes planifiées.

A la fin de travaux de rénovation, l'EDPR affichera près de 105 places de détention en regard des 86 initiales. L'EDPR sera en mesure de répondre à la majorité des besoins du canton en matière de détention provisoire et sera à même d'honorer les accords et besoins concordataires.

Journées de détention

Concernant les chiffres 2010, il convient de tenir compte de la baisse imposée par les travaux de rénovation, ces derniers ne reflètent donc pas la réalité des besoins. Comme mentionné ci-dessus, la fermeture de certains secteurs ont, de fait, provoqué une baisse de la prise en charge, malgré un taux d'occupation national très élevé, voire une surpopulation carcérale au sein du concordat latin qui regroupe l'ensemble des établissements d'exécution de peine des 5 cantons romands et du Tessin.

En ce qui concerne les entrées, en 2005, 561 entrées ont été enregistrées contre 492 en 2006, 419 en 2007, 433 en 2008, 478 en 2009 et 385 en 2010. Ces chiffres sont indicatifs, ils ne reflètent pas la quotité journalière des personnes détenues au sein de l'établissement.



La durée moyenne de la détention avant jugement (DAJ), anciennement appelée détention préventive, était de 47 jours en 2005, 51 jours en 2006, 49 jours en 2007, 49 jours en 2008 et 70 jours en 2009. Durant l'année 2010 la durée moyenne s'établit à 62 jours, soit une diminution relative à la baisse de la quotité de l'EDPR de 2009, mais non significative. Les places étant limitées par les travaux de rénovations, le tournus des placements en détention préventive s'est notamment intensifié expliquant cette baisse.

Pour l'ensemble de la détention exécutée au sein de l'EDPR, en 2007 la durée moyenne de séjour s'élevait à 44 jours, 46 jours en 2008, 51 jours en 2009 et 42 jours en 2010. Ici également, ces chiffres sont à mettre en perspective avec la baisse de la prise en charge.

En 2005, la répartition entre les journées de détention préventive et l'exécution de peines et mesures représentait une proportion de 60% et 40% entre la première et la seconde forme de détention précitées. En 2006, la répartition est de 55% et 45%. L'exercice 2007 avait vu à nouveau un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 50% (près de 52 %), contre 48% pour la détention en exécution de peines et mesures. L'année 2008 reflétait une proportion pratiquement identique, soit 51% de journées de détention préventive contre 49 % en exécution de peines et mesures. Pour l'exercice 2009, on relevait un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 58,4 % contre 41.6% pour la détention en exécution de peine et mesures, enfin, pour 2010 on note 61% de préventive contre 39% d'exécution de sanctions pénales.

Détail des journées de détention 2010

Mesures contraintes/expulsion	147	0,85%
Courtes peines privative de liberté	820	7,46%
Peines privatives liberté subst. (Jours amende)	425	2,20%
Peines privatives liberté subst. (TIG)	195	1,13%
Peines privatives liberté art. 40 CP	3.290	17,07%
Semi-détention	399	2,32%
Travail externe	248	1,34%
Détention préventive	10.485	60,67%
Mesures art. 59/60 CP	836	4,85%
Peines anticipées	204	1,08%
Militaires	177	1,03%
Totaux	17.226	100%

Répartition journées hommes/femmes EDPR 2010- 2009 - 2008

	Journées 2010		Journées 2009		Journées 2008	
détention femmes	1.326	7,7%	1.341	5,49%	1.107	5,53%
détention hommes	15.900	92,3%	23.067	94,51%	18.914	94,47%
Total	17.226	100%	24.408	100%	20.021	100%

On note une stabilité de la proportion de la détention des femmes en 2010 (1326 journées de détention en 2010 contre 1341 en 2009), le pourcentage est par contre supérieur à 7.7% contre 5.49% en 2009, ceci étant dû à la fermeture de secteurs hommes en raison des travaux de rénovation.

Dès le 1er mai 2009, les établissements des Montagnes neuchâteloises ont vu leur réunion, sous une seule direction. Les deux prisons du haut du canton ont été ainsi regroupées sous la dénomination des "établissements des Montagnes neuchâteloises (EPMN). Des réformes ont donc pu être initiées dès le mois de mai 2009 et se sont poursuivies en 2010. Pour rappel, près de 15 millions de francs seront investis au sein de l'EDPR afin de doter cet établissement de structures sécuritaires et de prise en charge dignes d'un établissement de détention moderne, en phase avec les missions confiées et aux normes de la CEDH (convention européenne des droits de l'homme).

Personnel

Durant toute l'année 2010, l'EDPR a dû faire face à l'absence de 4 agents de détention pour des raisons de maladie de longue durée, absences qui n'ont pu, pour des raisons budgétaires, être comblées. Pour palier ce manque, jusqu'au 31 décembre 2010 l'établissement a fait appel à des entreprises de sécurité privée, notamment pour la surveillance au quotidien du chantier.

Contrairement aux années précédentes, le taux d'absentéisme pour des raisons de maladies a été très élevé au sein de l'EDPR. Malgré cela, quelques 200 jours de formations internes et externes ont été dispensés au personnel, tant du point de vue des prises en charge psychiatriques, sécuritaires, de développement des cadres, de self-défense et du brevet fédéral d'agent de détention, titre que chaque agent se doit d'atteindre dans les 5 ans dès son entrée en fonction. Plus de 10 jours ont été dispensés, avec l'appui de la Police neuchâteloise, au maître chien de l'établissement de La Promenade.

En 2010, nous avons eu deux départs à la retraite après 20 ans de service, celui du surveillant-chef et d'un agent de détention. La procédure pour l'engagement du nouveau surveillant-chef ainsi que deux agents de détention étant en cours, ces postes devraient être actifs début 2011.

Sécurité

Durant l'année 2010, la priorité a été mise sur les aspects sécuritaires internes et propres à un établissement pénitentiaire, aux travaux de rénovation ainsi que sur la prise en charge des personnes détenues et le développement du personnel.

Des fouilles régulières et des contrôles journaliers restent la base de la prévention. Les deux structures, soit la sécurité active (agents de détention) et la sécurité passive (moyen de détection et de signal) ont permis, malgré une prison très peuplée, de prévenir ce genre de situation, le risque zéro n'existant bien entendu pas.

C'est pourquoi des fouilles ciblées de l'établissement, par secteur, sont régulièrement organisées à l'interne et sporadiquement avec l'aide de la Police neuchâteloise (PN) et des inspecteurs de PJ avec, à la clé, la saisie fréquente de matériel prohibé ou de produits illicites. Ces fouilles seront en 2011 encore intensifiées.

Grâce au précieux concours de la PN, l'EDPR a développé de concert des protocoles d'intervention qui définissent de manière claire toute intervention liée à un événement majeur, tel que la gestion et la prise en charge sécuritaire d'une personne détenue récalcitrante, une tentative de suicide, une alarme feu, une tentative d'évasion, une mutinerie, un incendie ou une prise d'otage. Ce concept d'intervention est unique en Suisse latine et exemplaire sur le plan de la collaboration "police – pénitentiaire".

Conclusion

L'année 2010 s'est vue ponctuée par de nombreux défis d'envergure qui ont été menés, pour la plupart, de manière soutenue et avec succès. L'importance des travaux de rénovation a dicté le rythme des étapes préparatoires afin que ces rénovations puissent se dérouler de manière sécurisée, tout en respectant les contraintes liées à l'ouvrage lui-même ainsi qu'aux obligations opérationnelles des entreprises mandatées. Ces quelques 12 mois de travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions et ont respecté le planning initial ainsi que le budget y relatif. L'ensemble du personnel de la prison a œuvré avec enthousiasme et professionnalisme malgré les fortes contraintes qu'il a rencontrées. Qu'il en soit remercié.

3.5. Etablissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR)

Les secteurs d'exécution des peines de semi-détention et travail externe au sein de l'établissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR) ont été fermés en juillet 2009, à titre provisoire, et affectés au sein de l'EDPR. De ce fait, l'établissement s'occupe actuellement uniquement du travail d'intérêt général (TIG). Les chiffres concernant le TIG sont intégrés au sein de l'EDPR.

Répartition des journées de travail d'intérêt général (TIG) 2010 – 2009 – 2008

Année	2010	2009	2008
Nombre de journées	1076	1514	2263

Nous rappelons que l'EEPR accueille des personnes condamnées au TIG dans ses ateliers, dans les cas de figure où aucune solution ne peut être mise en place au niveau du placement auprès d'un employeur agréé (personnes souffrant de toxico-dépendances, présentant des troubles psychiatriques ou dans l'incapacité de s'insérer au sein de la société telle qu'elle est établie, etc.).

Les ateliers de La Ronde jouent en quelque sorte le rôle de structure protégée en accueillant cette catégorie de personnes présentant des profils particuliers. La forte baisse de ce type d'exécution de sanctions ne reflète pas le TIG exécuté dans le canton de manière globale, ceci compte tenu qu'il est accompli au sein de l'EEPR uniquement par les personnes ne pouvant être placées dans d'autres structures agréées.

3.6. Etablissement d'exécution des peines Bellevue (EEPB)**Généralités**

Dans la continuité de l'année 2009, la collaboration de l'établissement avec les différents partenaires cantonaux et extra-cantonaux s'est encore renforcée. Malheureusement, il a fallu revoir le nombre de places concordataires à la baisse pour faire face notamment au début des travaux de rénovation et de construction, tant à l'EDPR qu'à l'EEPB. De plus, dans le cadre de ces transformations, le nombre de places totales de l'établissement est passé de 54 jusqu'à fin septembre 2010, à 48 places dès le début du mois d'octobre 2010. Le nombre de places réservées aux personnes détenues neuchâteloises n'a cependant que peu varié et reste équivalent au 50% de la capacité actuelle.

Le délai de réaffectation d'une cellule libérée par une personne détenue continue d'être écourté au maximum afin d'occuper l'établissement à l'entier de ses capacités. Le taux d'occupation avoisine donc les 100%, complété par une liste d'attente à l'entrée de plusieurs dizaines de personnes provenant de tous les cantons du concordat latin. Une priorité sera donnée ces prochaines années à l'admission de personnes détenues neuchâteloises afin de ne pas engorger l'EDPR et permettre un travail plus efficace de l'OAPM.

Il est à noter en préambule des prochains chapitres la découverte d'amiante dans les travaux préparatoires du chantier de rénovation de l'établissement. Cette mauvaise nouvelle a impliqué, vu l'ampleur de la contamination, la demande au Conseil d'Etat d'un complément au crédit d'investissement de plus de trois millions pour l'EEPB.

Volet construction / travaux

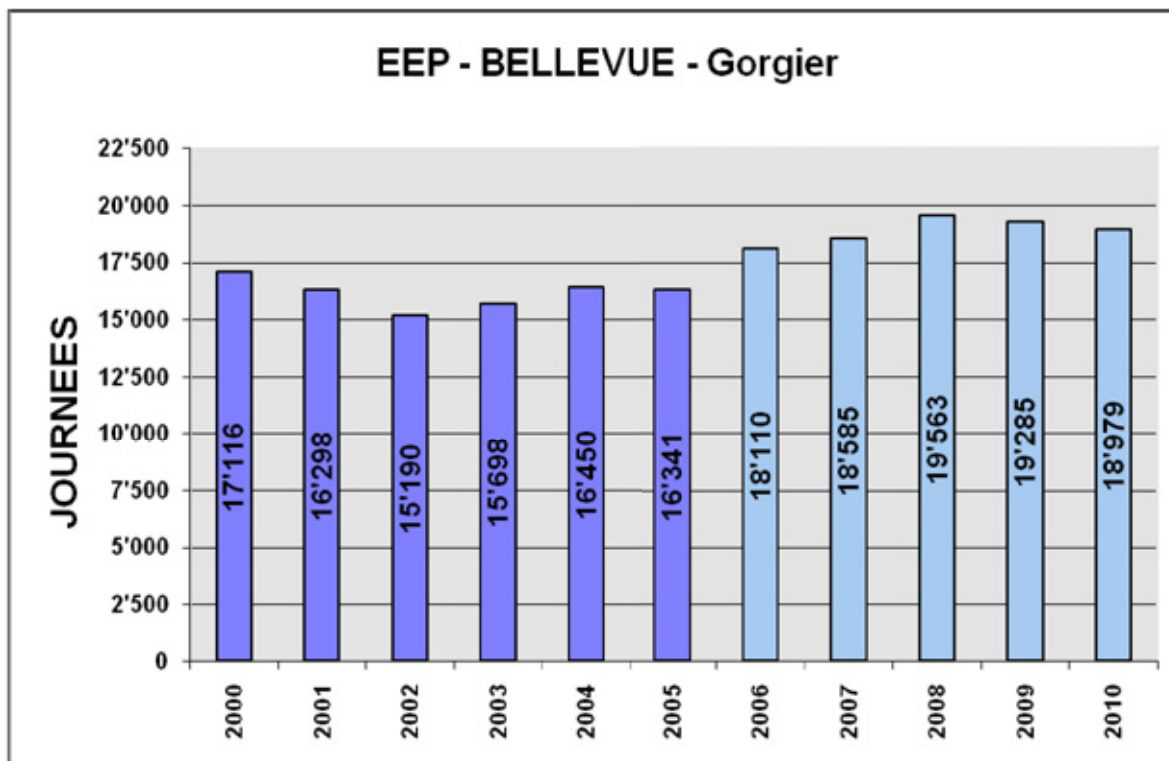
Conformément aux crédits d'investissements votés en 2008 et 2010 par le Grand Conseil, les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'EEPB ont commencé, tout d'abord par le désamiantage des zones touchées, puis par l'installation de buanderies d'étage. La rénovation de la cuisine se fera dans la foulée. Dans l'intervalle, la cuisine a dû être externalisée dans des locaux attenants à l'établissement, avec tout ce que cela présuppose comme complications et aménagements provisoires.

Au vu de ce qui précède, le chantier a pris un peu de retard. La collaboration précieuse et efficace avec les bureaux d'architectes mandataires a permis de revoir la totalité de la planification des travaux et trouver ainsi quelques stratégies afin de récupérer un maximum de ce retard dans l'intervention parallèle réalisée à plusieurs étages de l'EEPB.

La direction des travaux et le chef de projet attachant une attention particulière à cette situation, les personnes détenues et le personnel supportent relativement bien le bruit et les désagréments liés

au chantier. Une communication interne régulière permet aussi de tenir informé, en temps et lieu, tout le pénitencier de l'avancement du chantier et des difficultés à venir.

Journées de détention 2000-2010



Personnel

L'année 2010 se caractérise clairement par une stabilité bénéfique du personnel au sein de l'établissement. Aucun départ, aucun engagement.

Afin de renforcer les compétences d'un point de vue de l'administration et permettre à l'établissement une reconnaissance d'"entreprise formatrice", un apprenti employé de commerce a été engagé à l'EEP. Le jeune homme engagé a terminé sa formation d'employé de commerce (maturité commerciale intégrée) avec succès à l'été 2010.

Dans le même état d'esprit, une place de stage est régulièrement mise à disposition pour l'engagement de jeunes étudiantes et étudiants qui doivent accomplir un stage de 39 semaines en entreprise pour valider leur maturité commerciale. Une étudiante a pu ainsi mener à bien sa formation.

Cinq agents de détention ont terminé leur formation de base au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg et obtenu ainsi avec succès leur brevet fédéral. Trois cadres intermédiaires ont terminé fièrement le cours de cadres au CSFPP. Deux agents de détention ont débuté leur formation de base au CSFPP, soit un agent de détention et le chef de cuisine. Un autre agent de détention a suivi le cours de sept semaines dispensé par le CSFPP portant sur la prise en charge de personnes détenues souffrant de troubles psychiques. Au total, plus de 420 jours de formation ont été dispensés au personnel dans le courant de l'année 2010. La direction du service et de l'établissement sont reconnaissantes à ces personnes de s'investir avec énergie et motivation dans leur parcours de formation de base ou leur spécialisation par des cours de formation continue.

Personnes détenues

En 2010, une fois de plus, nous n'avons pas connu d'évasion ou de situation grave. Suite à la tentative avortée de « fausser compagnie aux agents lors d'un rendez-vous chez le dentiste » en 2009 et à l'identification d'un risque majeur présent lors des transports extra muros effectués par les agents de détention de l'établissement, le Chef du département a décidé de confier les transports

de personnes détenues au corps de police cantonal. Quelques cas habituels relevant de la discipline ont été sanctionnés conformément aux lois et arrêtés en vigueur. L'état d'esprit continue d'être plutôt bon parmi les personnes détenues de l'EEPB, dans une ambiance empreinte de respect et de calme. Les congés, les permissions et les conduites ont tous été réussis dans les conditions imposées. Une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement (troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie passablement le travail de l'équipe de professionnels. Des maximas réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement de telles situations, notamment au vu des prestations du médecin psychiatre qui ne sont pas en augmentation. Une réflexion cantonale est actuellement en cours, qui devrait permettre de développer cette prestation de soutien psychiatrique au sein des structures de détentions.

Dans le cadre de la prise en charge socio-éducative des personnes confiées à l'EEPB, la direction de l'établissement a mis en place un concept d'individualisation des objectifs par l'implication personnelle d'agents de détention appelés à être référents de situations. Les personnes détenues les moins stables sont donc désormais accompagnées dans leur cheminement pénitentiaire et personnel par un agent de détention désigné. Ce dernier joue autant le rôle de recadrage, parfois nécessaire, que de confident. L'évolution de la personne détenue est ainsi plus facile à objectiver lors d'évaluations régulières demandées par les autorités partenaires.

Ateliers

La restructuration des ateliers des trois établissements de détention par une responsabilité unique (système matriciel) n'est toujours pas effective, le déploiement du personnel du SPNE n'ayant pas encore produit ses effets dans ce domaine.

L'ouverture du nouvel atelier initial et protégé devrait se faire dans les premières semaines de l'année 2011. Pour rappel, cet atelier permettra de mieux adapter l'offre de travail aux capacités de plus en plus limitées des personnes détenues qui transitent par l'EEPB. D'autres changements et adaptations sont maintenant nécessaires afin de mettre en œuvre et préparer clairement l'ouverture des nouveaux espaces ateliers rénovés. De plus, l'augmentation du nombre de personnes détenues prévue ces prochaines années dans le cadre des travaux de construction et rénovation impliquera logiquement l'ajout de nouvelles ressources en personnel afin de pouvoir toujours appliquer l'obligation de travail dictée par le code pénal suisse. Un travail d'évaluation est actuellement en cours.

Intendance

Si la prudence reste de mise pour les dépenses liées à ce domaine, notamment au vu des travaux effectués dans l'établissement, de nombreuses interventions urgentes ont tout de même eut lieu afin de pallier au plus pressé (fenêtre qui tombe dans les douches, carrelage qui saute à plusieurs endroits dans l'établissement, chaudière en panne, portail d'entrée bloqué, dysfonctionnement de serrures de portes, etc.).

Divers

La collaboration de l'établissement avec des services ou des entités étatiques parallèles s'est intensifiée, notamment avec le service de probation (projet pilote de formation des personnes détenues, prestations d'animation, augmentation du pourcentage de travail des collaboratrices et collaborateurs, etc.) et avec les services de la PN (formation continue de self-défense et de menottage, fouilles régulières généralisées de l'établissement, dossier transports, etc.). Les collaborations nécessaires avec les autorités de placement des autres cantons latins se sont aussi largement développées (suivi individuel des situations des personnes détenues, plan d'exécution de la sanction, etc.), se concrétisant notamment par des séances de réseau constructives au sein de l'EEPB.

Conclusion

Si des réflexions sont actuellement en cours pour développer et intensifier les projets de réadaptation des personnes détenues à un environnement sociétal et professionnel dit normal, les préoccu-

pations principales des collaborateurs de l'EEPB restent bien sûr les questions de sécurité, notamment au travers des travaux et des rénovations planifiés ces prochaines années.

3.7. Secteur médical

Pour le secteur des soins, l'année 2010 a été particulièrement difficile en raison du nombre important d'absences maladie du personnel infirmier, ceci conjugué au départ d'une collaboratrice. De décembre 2009 à septembre 2010 la dotation infirmière a été globalement réduite de 1 EPT. Le recrutement d'une infirmière intérimaire auprès de l'agence Kelly médical ainsi que la diminution du taux d'occupation dû au démarrage des travaux à l'EDPR ont permis de faire face à cette situation. Durant cette année, toutes les ressources ont été mobilisées dans le but d'assurer les prestations de base, hormis le contrôle initial de santé à l'EDPR, point sur lequel nous reviendrons. Dans ce contexte, la formation aux soins de premiers secours pour l'ensemble du personnel pénitentiaire est le seul objectif 2010 qui ait pu être globalement atteint.

A l'EDPR, si le taux d'occupation a baissé de moitié en raison des travaux, le nombre des consultations n'a diminué que d'un tiers. Bien que nous ne soyons toujours pas en mesure de produire des statistiques, cette estimation tend à confirmer une augmentation progressive du nombre de cas pris en charge depuis 2008 dans les 2 établissements. Cet accroissement a deux origines, d'une part l'augmentation du nombre des problèmes de santé de la population carcérale, d'autre part une amélioration constante de l'accès aux soins permettant la détection et le traitement d'un plus grand nombre de cas. La recrudescence ou l'émergence de certaines maladies infectieuses illustre bien ces deux axes d'évolution. A titre d'exemple, en Suisse, 0,7 à 1 % de la population a été infecté par l'hépatite C. Pour la population carcérale qui regroupe un fort pourcentage de personnes à risque, il s'agit d'une véritable épidémie. On parle de 6,9 à 33% de personnes infectées dans les prisons européennes. Pour les établissements de détention neuchâtelois nous retrouvons donc les deux axes précédemment cités, à savoir une augmentation du nombre de personnes infectées en raison de l'épidémie d'une part, et une augmentation des cas traités grâce à une systématisation progressive du dépistage depuis 2009 d'autre part. Cette observation s'applique à d'autres exemples comme le vieillissement de la population carcérale qui engendre une augmentation des affections chroniques, cardio-vasculaires et de toutes les déficiences inhérentes au vieillissement.

Formation BLS – AED

Les agents de détentions, surveillants-chefs et adjoints sont en première ligne face à l'urgence médicale et notamment les arrêts cardio-respiratoires. Devant de telles situations et durant l'intervalle de temps nécessaire à l'intervention des services professionnels de secours, il est essentiel de prodiguer les premiers soins. Le SPNE a donc décidé de former l'ensemble des agents de détentions, maîtres d'atelier, surveillants chefs et adjoints aux soins de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur automatique. L'infirmier chef adjoint, qui s'est fortement engagé dans ce projet, a été chargé de ce projet. Il a suivi la formation d'instructeur, préparé et fait valider le cours à dispenser. Le SPNE a acquis le matériel didactique et de soins nécessaires à ce projet. Un défibrillateur automatique est à présent opérationnel sur chaque site. Ainsi les 60 agents de détention, maîtres d'atelier, surveillants-chefs et adjoints ont été formés dans le courant du deuxième semestre 2010.

Le personnel a accueilli favorablement cette nouvelle formation qui sera réactualisée tous les 2 ans.

Groupe de travail Partenariat secteurs sécurité et médical

Sur mandat des chefs du DJSF et DSAS, le médecin cantonal a mis sur pied un groupe de travail réunissant les différents acteurs intervenants, sur le plan de la sécurité et de la santé, dans la prise en charge des personnes détenues.

Rappel des objectifs:

- Identifier les missions prévues par les dispositions légales au niveau des prestations de soins;

- Identifier là où on est performant et là où des améliorations doivent être apportées;
- Définir les procédures, les systématiser et les formaliser;
- Déterminer les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre;
- Définir les modalités de mise en œuvre et les délais.

Trois sous groupes ont été constitués afin de répondre aux objectifs couvrant les trois domaines suivants:

- L'interpellation, l'audition et la détention provisoire jusqu'à 24 h;
- Les personnes retenues plus de 24 h et en exécution de peine;
- Exécution ouverte de sanctions et libération.

En l'état actuel des réflexions et travaux et concernant le second domaine, il apparaît clairement que le service de soins infirmiers du SPNE constitue un des principaux piliers de la collaboration et de la coordination entre les différents partenaires, à savoir la Police neuchâteloise, Hôpital neuchâtelois (HNE), le Centre neuchâtelois de de psychiatrie (CNP) et les médecins de garde. En effet, quel que soit le processus de prise en charge, la mission du secteur des soins est centrale. Il porte la lourde responsabilité de coordonner l'intervention des partenaires, de faire transiter l'information et d'assurer la continuité des soins. L'efficacité du système va en majeure partie dépendre de l'efficacité du secteur des soins, donc de ses compétences, de sa stabilité et de sa disponibilité. Il est donc essentiel que le secteur des soins dispose des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ce pilier se compose de 3 structures:

1. La présence infirmière de jour. Sa fonction est:
 - d'agir sans délai face aux différentes situations quotidiennes et de couvrir de façon systématique et constante (toute l'année) les flux principaux de personnes détenues, soit durant les horaires de jour en semaine (07h30 - 18h00 à l'EDPR et 8h00 – 18h00 à l'EEPB), de même que de prévoir une présence infirmière de jour, le week-end, à l'EDPR afin d'assurer le contrôle de santé initial et la prise en charge des personnes pour lesquelles la détention provisoire se poursuit au-delà de 24h. L'infirmier-ère de week-end sera également référent-e pour l'EEPB.
2. Le contrôle de santé initial qui a pour fonctions d':
 - évaluer la situation sanitaire et les risques dès l'admission. Assurer la continuité des soins depuis l'extérieur;
 - initier une prise en charge médicale selon le degré d'urgence des risques évalués.
3. Le piquet infirmier prévu pour:
 - évaluer les situations et conseiller le personnel de surveillance durant les heures de nuit;
 - intervenir afin d'assurer la continuité des soins en cas d'admission ou en cas de problème de santé mineur
 - intervenir en coordination avec le médecin de garde si un avis médical est nécessaire.

A l'heure actuelle, la dotation en personnel soignant n'est pas suffisante pour remplir à satisfaction toutes les missions qui relèvent du secteur médical. Un renforcement de la dotation est à prévoir dans un avenir proche s'il l'on veut répondre à toutes les exigences requises dans la prise en charge des personnes incarcérées.

Prévention promotion de la santé

Le mandat confié au médecin formateur chargé de promotion et de prévention de la santé n'a pas permis d'inclure le domaine des addictions dans le concept global de prévention promotion de la santé validé en 2009. Le médecin cantonal a donc accepté de financer un mandat complémentaire afin de traiter ce thème important. En effet, afin d'endiguer l'épidémie des maladies infectieuses comme l'hépatite C, il ne suffit pas de développer le dépistage et le traitement, mais aussi de prévenir leur transmission. La toxicomanie, et plus précisément la prise de drogue par injection ou par inhalation est le principal vecteur de transmission de ces infections. Certaines études démontrent que 20 à 70 % des personnes détenues consomment des drogues dans les établissements de détention européens. Nos établissements ne sont pas épargnés. Les contacts que nous entretenons avec les centres de prévention des addictions du canton nous confirment cet état de fait. Les personnes qui se rendent dans ces centres après leur détention parlent de la consommation

de drogue en prison. Les mentalités doivent changer et des mesures de prévention urgentes doivent être mises en place à l'instar de certains établissements de Suisse romande qui appliquent déjà les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le groupe de travail "addiction", dirigé par la docteure mandatée s'est réuni une première fois à l'EEPB en octobre, la réunion prévue à l'EDPR a dû être reportée début 2011 en raison du manque de personnel. La fin de ces travaux peut être envisagée pour mars – avril 2011.

Construction – rénovation à l'EDPR

En avril, le secteur des soins a déménagé du secteur cellulaire au 8ème étage de la tour de l'EDPR. Cet événement s'est déroulé dans les meilleurs délais, sans perturbation majeure de l'activité du secteur, grâce à l'investissement exemplaire de l'équipe soignante et au soutien indispensable de la direction, des agents de détention et du responsable de la sécurité et de l'entretien des bâtiments. Deux déménagements seront encore nécessaires avant de pouvoir enfin intégrer les locaux définitifs.

Formation initiale - Module santé

Dans le cadre de la formation initiale et continue des agent-e-s de détention du SPNE, 2 modules de 2½ jours (modules soins et santé carcérale I et II) ont été développés par le chef de service et la docteure mandatée, avec le concours des infirmier-chef et infirmier-chef adjoint.

Les modules soins et santé carcérale I et II constituent un projet pilote développé en complément au concept actuel de formation des collaborateur-trice-s du service pénitentiaire du canton de Neuchâtel. Chaque module durera deux jours et demi, le premier sera dispensé 4 fois en 2011 et le second 4 fois en 2012. Une journée préliminaire de formation pour les cadres est planifiée en février 2011.

Deux coordinateurs (pénitentiaire et médico-pédagogique) seront chargés de la préparation et de la mise en oeuvre des modules qu'ils accompagneront tout au long de la phase pilote. Les modules feront l'objet d'une évaluation par un organisme externe reconnu dont les résultats seront à prendre en compte pour étudier la possibilité d'un développement ultérieur de ce type de formation au niveau fédéral.

La formation sera financée par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire. L'OFSP mettra à disposition une partie des contenus des cours (thèmes traités dans le projet « Bekämpfung von Infektionskrankheiten im Gefängnis (BIG) » et envisage le financement de l'évaluation.

Les formations s'adresseront principalement aux agent-e-s de détention, mais en tenant compte de la dimension multi professionnelle de la pratique de la santé carcérale. Les thèmes des cours seront : rôle et fonction des agent-e-s de détention en matière de promotion de la santé; remise des médicaments; collaboration avec les personnels de santé; cadre légal de la santé carcérale et confidentialité médicale; maladies transmissibles (dépistage, prévention, traitement); réduction des méfaits lors d'usage de substances.

Conclusion

Le secteur des soins du SPNE poursuit son développement. Les années passent, les données changent et nous affinons progressivement notre vision des soins en milieu carcéral. De ce fait les besoins évalués en 2009 ont évolué de façon significative. Nous avons parlé précédemment de l'augmentation des problèmes de santé à traiter, de l'augmentation des prestations. Par ailleurs, la détention provisoire va induire des demandes d'intervention la nuit, le week-end et augmenter le nombre global d'admissions. Afin de répondre aux exigences légales, nous devons garantir un contrôle initial de santé systématique pour 750 à 850 admissions par année à l'EDPR et développer un service de piquet fiable tout en préservant la santé des collaborateurs.

3.8. Conclusion

L'année 2010 s'est terminée avec le départ du chef de service qui a choisi de réorienter sa carrière professionnelle après 6 années d'activités caractérisées par un nombre important de projets et de modifications permettant une progression significative du service pénitentiaire neuchâtelois. L'engagement et la motivation des collaborateurs sera indispensable pour en assurer la continuité. Chaque collaborateur est un pilier essentiel à la bonne marche du service. Les responsables d'entité ont d'ailleurs relevé dans ce rapport, que l'ensemble du personnel a fait preuve d'un engagement et d'une disponibilité exemplaires, tout au long de l'année écoulée.

Il est d'ores et déjà à prévoir que l'année 2011 s'annonce sous le signe du changement et nous sommes persuadés que la bonne disposition de chacun et chacune se poursuivra pour mener à bien les défis à venir.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

L'activité du service de probation durant l'année 2010 s'est principalement centrée sur la consolidation des nouvelles missions prévues par les dispositions fédérales et cantonales ainsi que sur les partenariats qui en découlent.

Justice, police, service pénitentiaire, service de l'emploi, Centre neuchâtelois de psychiatrie, office de la politique familiale et de l'égalité, Drop in, CPTT sont autant d'intervenants et de partenaires impliqués dans les prises en charges des personnes délinquantes à divers stades de la chaîne pénale.

Ces dernières années, le travail en réseau est un modèle qui s'est très largement développé dans les prises en charges psychosociales, y compris dans le domaine pénal. Toutefois, la complexité des problématiques, plus particulièrement les compétences spécifiques et pointues qu'elles exigent, a progressivement entraîné les professionnels des prises en charges à envisager des réponses plus globales, pérennes et mieux coordonnées. Le corollaire de cette évolution est la nécessité pour les institutions de s'ouvrir aux autres partenaires plus largement que dans le cadre de réseau constitué autour d'une situation. Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir l'institution en identifiant les domaines d'intervention communs, les responsabilités partagées mais également les domaines de compétences spécifiques, de les reconnaître et de leur donner les moyens de se renforcer. Il s'agit ensuite de définir des partenariats structurés et systématisés reconnus et validés par les autorités politiques.

Le canton de Neuchâtel bénéficie aujourd'hui d'un contexte particulièrement favorable pour promouvoir et mettre en œuvre cette vision d'un fonctionnement transversal des institutions cantonales. Toutes les missions étatiques et paraétatiques sont en effet contraintes, par les difficultés financières du canton, de se repenser et de se réorganiser dans la perspective d'une plus grande efficience.

Le service de probation a saisi l'opportunité qui s'est présentée durant l'année 2010 de la concomitance entre des événements particuliers et propres à remettre en question les modèles de fonctionnements de tout un domaine - l'affaire Lucie - et le contexte de réforme d'un grand nombre d'institutions étatiques et paraétatiques, pour participer activement à la mise en œuvre de partenariats qui lui sont indispensables pour mettre en œuvre ses missions et les prestations.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2010

Nombre	Fonction	EPT
1	Cheffe de service	0.8
1	Adjoint à la cheffe de service	0.5
8	Assistants de probation	6.5
2	Psychologues	1.2
1	Animateur socioculturel	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
15	Totaux	11.05

La dotation du service de probation a été consolidée en 2010 par l'engagement d'un assistant de probation, suite à la création d'un poste inscrit au budget de l'exercice précédent. Ce poste vise à faire face à l'augmentation importante du nombre de places de détention à disposition dans les établissements du canton consécutif aux travaux de rénovations entrepris. Ce poste répond également au besoin d'étoffer les ressources du service compte tenu des missions supplémentaires dévolues au service de probation telles qu'inscrites dans la LPMA (Loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes), notamment le contrôle des règles de conduite et l'exécution des traitements ambulatoires.

Aucun mouvement de personnel n'a été enregistré durant l'année 2010, illustrant une stabilité depuis plusieurs années qui constitue un indicateur favorable quant à la satisfaction des collaborateurs en dépit d'une activité professionnelle exercée dans un milieu difficile et exigeant.

Partenariats de formation

Le service de probation disposant d'un praticien formateur et ayant signé la convention de formation avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), il remplit les conditions pour être un lieu de formation agréé. Le service de probation est devenu, année après année, un lieu de formation recherché par la Haute école fribourgeoise de travail social à Givisiez (HEF-TS) et l'École d'études sociales et pédagogiques à Lausanne (EESP). Les étudiants y effectuent des stages d'une durée de six mois, lors du dernier stage pratique de leur cursus de formation.

Les étudiants de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne, font régulièrement des demandes de stages, lesquels sont en général plus courts que ceux des étudiants des HES. Les étudiants des autres universités romandes font également régulièrement appel au service lors de travaux de recherche.

Le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a également recours aux collaborateurs du service de probation pour l'encadrement pédagogique des mémoires de fin d'étude pour les candidats au brevet fédéral d'agent de détention.

Enfin, les collaborateurs du service de probation contribuent, par des interventions régulières dans les lieux de formation, les séminaires ou les congrès, à maintenir des compétences élevées et à maintenir des liens avec les milieux académiques et professionnels connexes.

4.3. Missions

Les lois, arrêtés et règlements ci-dessous définissent les missions du service de probation, leur champ d'application et l'organisation de ses compétences au sein des autorités d'exécution et d'application des sanctions pénales.

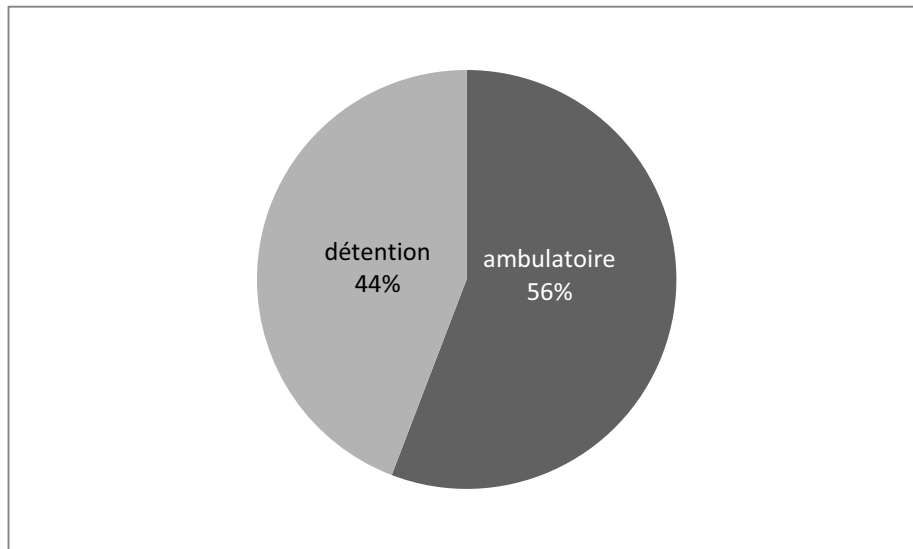
- Code pénal suisse, articles 93 à 96
- Loi du 3 octobre 2007 sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes LPMA (RSN 351.0)
- Règlement d'organisation du DJSF du 20 février 2006 (RSN 152.100.01)
- Arrêté du 22 décembre 2006 réglant l'organisation et les compétences des autorités administratives chargées de l'application et de l'exécution des sanctions pénales (RSN 351.4)

Les missions du service de probation sont de prévenir la commission de nouvelles infractions, de favoriser l'intégration sociale et de dispenser une assistance psycho-sociale. Elles s'appliquent dans les établissements de détention et en milieu ambulatoire, pour des personnes soumises à des exécutions de peine, des condamnations avec sursis ou sursis partiel, des libérations provisoires, des libérations conditionnelles, des mesures en milieu institutionnel ou ambulatoires. Ces missions sont toujours déléguées par une autorité pénale ou administrative.

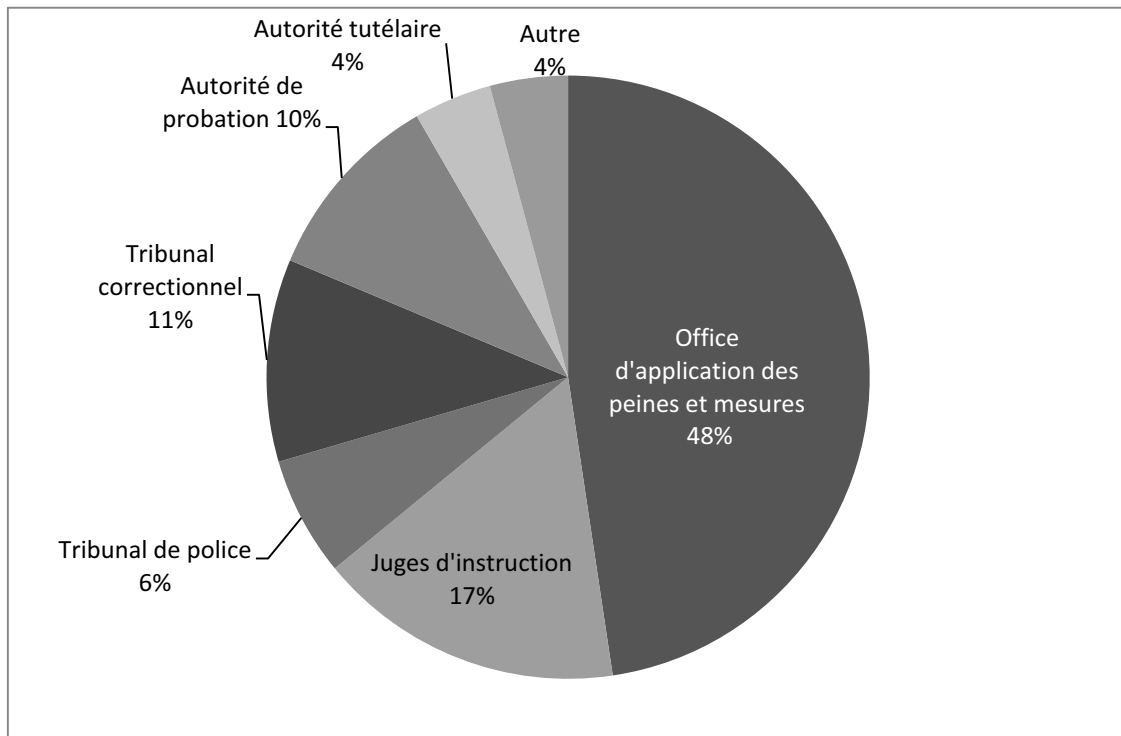
Les prestations liées à ces missions recouvrent concrètement la convocation régulière aux entretiens, le contrôle des règles de conduite, la prise en charge psychothérapeutique sous contrainte, le signalement aux autorités du non-respect des règles de conduite, la rédaction de rapports sur le déroulement du suivi ou du traitement, la rédaction de rapport de préavis pour permettre à l'autorité de statuer sur l'octroi d'une libération conditionnelle, l'exécution des mesures ambulatoires, l'évaluation criminologique à destination des offices d'exécution des peines ou des commissions de dangerosité. Ces activités se déroulent sous la conduite d'un important travail de réseau avec les partenaires compétents du réseau psycho-social cantonal.

4.4. Activités déployées

L'activité globale du service se répartit entre les prestations fournies en milieu carcéral (détention) et les prestations fournies hors du milieu carcéral (ambulatoire).



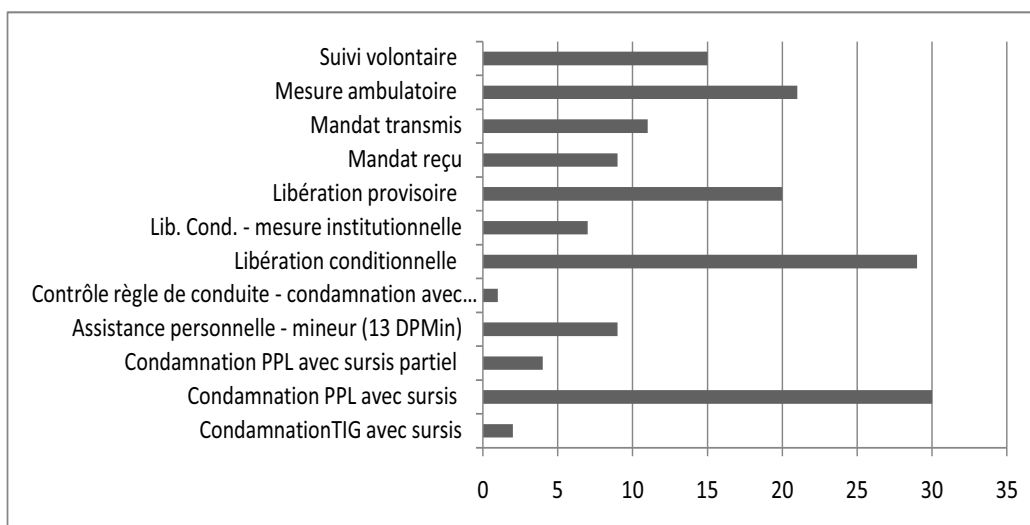
Le service de probation agit sur requête des autorités administratives et judiciaires, dans les proportions résumées ci-dessous.



Au total, pas moins de 350 interventions ont été menées, en milieu ambulatoire, en détention préventive et en exécution de peine. Une intervention est définie comme un ensemble d'actes (entretiens, démarches administratives, rédactions de rapports etc.) durant une assistance de probation pour une période donnée, par exemple durant le délai d'épreuve d'une libération conditionnelle, durant la détention préventive ou l'exécution de la peine, une condamnation avec sursis ou un suivi volontaire.

Prise en charge ambulatoire

Durant l'année 2010, le service a pris en charge des mandats ambulatoires selon les données figurant dans le tableau ci-dessous.



Les situations à risque font l'objet d'une attention particulière et sont réévaluées régulièrement, sur la base de critères prédéfinis tenant compte des indicateurs de risques mentionnés dans la littérature criminologique. Il est par conséquent de la responsabilité du service de probation de signaler à l'autorité les manquements, le risque de récidive évalué dans le suivi ou toute situation qui présenterait un risque important en matière de sécurité publique. L'autorité ainsi saisie, en principe sous la forme d'un rapport, peut prendre les mesures de coercition qu'elle juge utiles en regard du danger potentiel que présente le justiciable signalé.

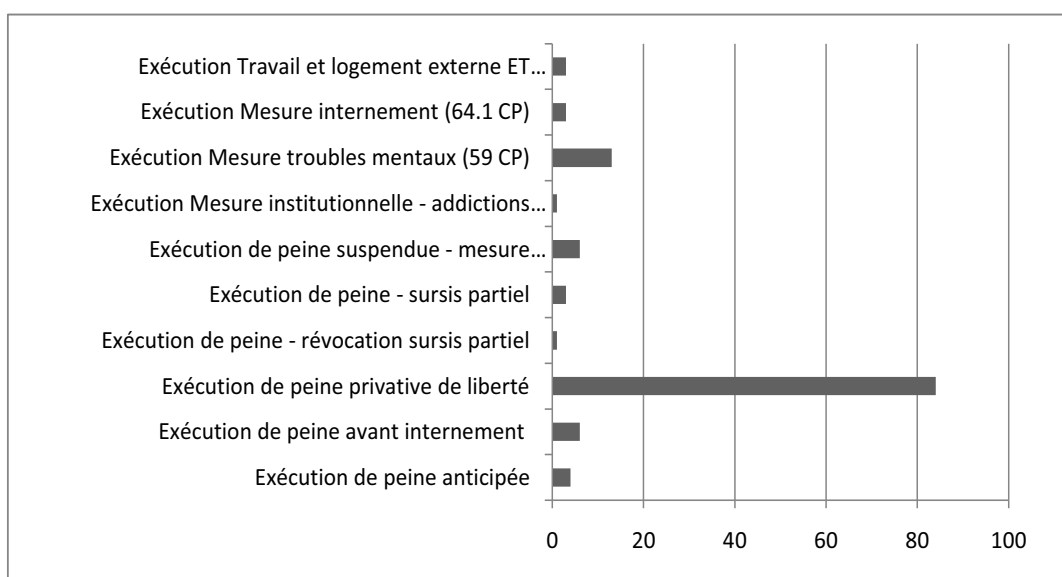
Prise en charge dans les établissements de détention

Le service a également assuré un nombre important d'interventions en milieu carcéral, pour des personnes incarcérées selon différents régimes résumés dans le tableau ci-dessous.

La charge de travail dans les établissements de détention est directement liée aux nombres de journées de détention dans le canton, ainsi qu'au nombre de détenus sous autorité neuchâteloise placés dans différents établissements d'exécution de peine concordataires hors du canton dans lesquels intervient le service de probation (Witzwil, Bellechasse et Établissements de la Plaine de l'Orbe notamment).

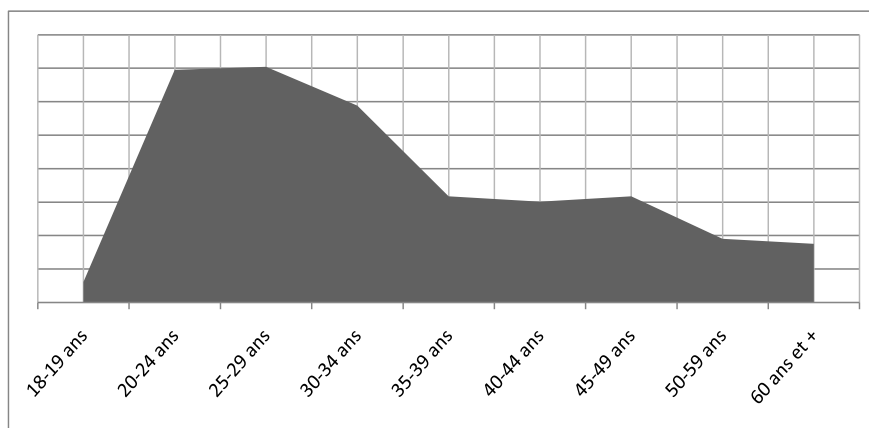
Concernant l'établissement de détention La Promenade (EDPR), la charge de travail est élevée compte tenu des particularités de la détention préventive, l'un des régimes de détention assumé par l'établissement. En effet, les prévenus sont placés dans des conditions qui, pour les besoins de l'instruction, ne leur permettent pas d'entretenir des contacts réguliers avec l'extérieur; dès lors, les assistants de probation agissent en qualité d'interface entre le prévenu et le monde extérieur, selon la latitude que leur autorisent les Juges d'instruction. Cette activité nécessite une grande rapidité d'action afin de juguler au maximum les conséquences sociales ou financières liées à la détention préventive. Cette prise en charge permet également de conduire une première évaluation des composantes criminelles et de la situation psychologique. Tous les prévenus sont rencontrés dans les plus brefs délais.

La nature des problématiques rencontrées à l'EEP Bellevue s'est quelque peu modifiée compte tenu de la longueur des peines exécutées dans cet établissement, donc de l'infraction pénale commise. De même, la politique de placement de l'office d'application des peines et mesures, privilégiant ce lieu de détention pour des condamnés neuchâtelois faisant l'objet de suivis thérapeutiques sous contrainte, a pour conséquence qu'une forte proportion de détenus pris en charges sont soumis à des mesures ou des obligations de soin.



Âges et délits

Les personnes prises en charge se répartissent essentiellement dans la classe d'âge 20-24 ans et 25-29 ans, mettant ainsi en exergue l'important travail nécessaire d'encadrement afin d'éviter que de jeunes adultes s'inscrivent de manière plus importante dans la délinquance, mais également de réinsertion socioprofessionnelle afin de les rendre si possible autonome financièrement.



Les délits les plus représentés sont les infractions concernant les stupéfiants, ainsi que les délits économiques qui y sont liés tels que vols, dommages à la propriété et violation de domicile. Le service de probation encadre également des personnes ayant commis des délits qui peuvent mettre en danger la sécurité d'autrui de manière plus importante et durable. En ce sens des grilles d'évaluation sont également utilisées et la prise en charge est adaptée en conséquence.

4.5. Prise en charge thérapeutique: groupes thérapeutiques

Dans le courant de l'année 2010, le service de probation a mis à l'essai, au sein de l'EDPR, une prestation de prise en charge psychologique en groupe. Déjà pratiquée dans d'autres pays, cette prestation permet d'offrir un travail thérapeutique sur la base d'un support ludique tout en abordant les problématiques de comportements dysfonctionnels. Par ailleurs, ce modèle permet à un plus grand nombre de détenus d'accéder à un soutien thérapeutique sans augmenter les EPT.

4.6. Animation socioculturelle

L'instauration d'une collaboration avec le Théâtre du Passage pour l'animation des fêtes de Noël au sein de l'établissement dure depuis 2006. Cette collaboration se poursuit encore à ce jour. De même de nombreuses autres interventions de partenaires externes se déroulent tout au long de l'année, sans compter les animations mises sur pied par l'animateur au sein de l'établissement.

4.7. Partenariats

Exécution des mesures ambulatoires et des obligations de traitement thérapeutique

Trois ans après son entrée en vigueur, les entités concernées par l'application des dispositions du nCPS continuent d'adapter les réponses institutionnelles en fonction de l'expérience acquise et de l'évolution des missions institutionnelles. Les mesures sont un exemple particulièrement explicite des processus de changement par étape induits par la nouvelle loi fédérale et cantonale. Autorité d'exécution des mesures ambulatoires (LPMA), le service de probation a effectué un important tra-

vail de définition de procédures systématisées avec les acteurs concernés par les prises en charges et le contrôle des obligations de traitement thérapeutiques, notamment le Centre neuchâtois de psychiatrie et l'office d'application des peines et mesures, autorité d'application en la matière. Ces procédures et protocole d'intervention devraient être mis en œuvre dans le courant de l'année 2011.

Violences conjugales

En vigueur depuis le 2 juin 2004, la loi sur les violences conjugales prévoit une prestation spécifique à la mise en œuvre d'un service pour les auteurs de violences conjugales. Chargé de la mise en œuvre de la loi et de la coordination des acteurs concernés, l'office de la politique familiale et de l'égalité a piloté la création de ce service en collaboration avec la Fondation pour aide sociale (FAS). Le service pour les auteurs de violences conjugales (SAVC) a débuté son activité en 2007, soutenu par une subvention privée. Cette année toutefois, la question de son avenir s'est posée de manière récurrente dès lors que son financement n'est plus assuré. Toujours en sa qualité d'autorité d'exécution des mesures ambulatoires et très impliqué dans l'élaboration des procédures d'évaluation et de mise en œuvre des obligations de traitement pour les auteurs de violences conjugales, le service de probation poursuit son travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs au sein de la commission technique dans l'objectif que cette prestation se pérennise dans les meilleures conditions.

Formation des personnes prévenues, détenues et sous mandat de probation

Les prestations relatives à la formation des personnes inscrites dans un processus pénal (art. 82 CPS) sont en place dans les établissements de détention et en milieu ouvert. Elles pourront se poursuivre sous la forme de projets transversaux jusqu'au terme du délai d'épreuve selon des modalités financières examinées pour chaque situation. La complexité relative à la formation des adultes, thème déjà évoqué les années précédentes, a trouvé une alternative au sein d'un partenariat avec le service de l'emploi, détenteur de la prestation depuis 2009.

Code de procédure pénale unifiée

La mission et les prestations du service de probation ne se verront pas modifiées par l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale. Seules les mesures de substitution prononcées par le Tribunal des mesures de contraintes lors de mise en liberté provisoire pourraient avoir une incidence sur le partenariat avec les autorités de poursuites pénales.

4.8. Conclusions

Le service de probation a bénéficié d'une stabilité de son personnel en 2010 et a poursuivi l'intensification des partenariats afin de garantir de meilleures communications entre les acteurs notamment sur le plan médical, en tirant les enseignements du rapport lié à l'affaire Lucie. Par ailleurs, les nouvelles dispositions fédérales concernant la procédure pénale unifiée ne devraient pas avoir d'impact important sur l'activité du service.

L'activité liée aux prises en charges reste stable, se répartissant pour presque 60% en ambulatoire. Les problématiques traitées sont de plus en plus liées à des difficultés psychologiques et sociales; dès lors le travail de réinsertion devient également plus complexe à mener à bien. Par contre, une augmentation très importante de l'activité du service sera liée à l'augmentation des capacités des établissements de détention du canton suite aux travaux de rénovation en cours. Le service devrait déménager vers la fin de l'année 2011 dans les nouveaux locaux attenants à la prison, Rue Promenade 20 à la Chaux-de-Fonds.

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise, l'année 2010 s'est surtout caractérisée par l'achèvement de la réforme de ses structures avec, en particulier, la nouvelle organisation de la police judiciaire qui est devenue effective au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, en 2010, la nouvelle organisation de la police judiciaire basée sur cinq activités à dimension cantonale a pu, pour la première année, être complètement mise en œuvre. Les spécialistes en ressources humaines affirment que tout changement majeur dans l'organisation d'une entreprise nécessite une période d'adaptation pour les collaboratrices et collaborateurs concernés dont la durée varie entre trois à cinq ans. Par conséquent, les quelques craintes et doutes exprimés durant cette première année sont parfaitement légitimes. Malgré cela, on peut aujourd'hui affirmer que la réforme "police neuchâteloise" est en voie d'atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'était fixés. Il s'agira, au cours des prochaines années, de consolider l'édifice en accordant une attention toute particulière aux aspects de gestion interne. En effet, le succès des réformes entreprises repose largement sur les épaules des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien au service du canton et de sa population. Il s'agit donc de favoriser également les conditions-cadres propices à l'exercice de leur mission en accordant toute l'importance voulue aux aspects humains. La mise en œuvre, pleine et entière, de la doctrine de police de proximité doit se poursuivre en impliquant de manière plus importante les différents partenaires, dont les communes. La police neuchâteloise sera ainsi parée pour affronter les défis sécuritaires du XXI^e siècle.

En 2010, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En termes d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions quelle que soit leur gravité.

La police neuchâteloise a traité 18'308 événements en 2010, contre 18'486 en 2009. La moyenne mensuelle est de 1'525 événements par mois. Parmi les 18'486 événements, il faut compter 7'116 événements relatifs à des délits contre inconnu, 3'831 relatifs à des arrestations / interpellations / auditions, 3'178 à des problèmes en lien avec la circulation routière, 2'247 à des contrôles divers et des activités sans dénonciation, 1'028 à des identifications de personnes, 769 à des diffusions pour des signalements, 139 à des décès.

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 38'687 réquisitions et rapports en 2010 (contre 36'212 en 2009), soit 3'224 par mois en moyenne, dont 17'366 actes à notifier, 9'052 pour des plaintes, 6'663 pour des réquisitions de l'autorité judiciaire et 4'490 pour des événements en cours et 1'116 retraits de plaques d'immatriculation. Le temps moyen du traitement des 38'887 rapports est de 15 jours (identique aux trois dernières années, alors qu'il était de 19 jours en 2006). La police de proximité a traité 26'445 réquisitions et rapports, police secours 8'222, la police judiciaire 966, la police de la circulation 518, la police mobile 207, la police locale de Neuchâtel 1'479, le solde étant répartis dans les autres unités administratives.

Les indicateurs de la statistique des accidents de la circulation sont eux aussi au vert. En effet, avec 806 accidents, soit une diminution de 11.2% par rapport à l'année précédente, nous avons atteint un record négatif absolu pour le canton. A titre de comparaison, en 2000, 1'915 accidents de la route avaient été enregistrés. Cette tendance à la baisse s'accompagne aussi d'un recul du nombre de blessés, soit 377 contre 448 l'année précédente. Ce chiffre constitue, lui aussi, un record négatif. On peut se réjouir de cette tendance dont les conséquences en termes de coûts sociaux ne sont pas mesurées mais dont on peut aisément conclure qu'elles se chiffrent par des économies de l'ordre de centaines de milliers de francs.

En termes de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2010 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. Aujourd'hui, la gestion de l'ensemble des activités liées à cette forme de violence représente

près de cinq postes complets de policiers à l'année. Malgré les nombreuses mesures prises par les autorités cantonales et fédérales afin de juguler ce phénomène inquiétant, aucun signe de diminution marquée de la violence, dans et autour des stades, n'est visible. Cela doit donc nous inciter à poursuivre les efforts entrepris avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, la police neuchâteloise, durant l'année écoulée, a conduit les préparatifs visant à faciliter l'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié au 1^{er} janvier 2011. Cette législation modifie sensiblement l'activité judiciaire de la police et ses relations avec les nouvelles autorités de poursuite pénale. Mais elle simplifie également la collaboration intercantonale ainsi que les diverses démarches d'entraide qui en découlent. En ce sens, cette autre réforme majeure est aussi un facteur de rapprochement entre les diverses polices de ce pays.

La police neuchâteloise ne communique plus les chiffres relatifs à la statistique policière de la criminalité dans le rapport de gestion. En effet, depuis la révision de la statistique policière au niveau Suisse, c'est l'Office fédéral de la statistique qui prépare les documents et dossiers et qui fixe les règles de communication. Celle-ci sera diffusée en mars.

5.2. Gestion générale

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1^{er} septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés est la diminution globale des effectifs policiers - canton et communes confondus - de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif cible de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que canton et communes en comptaient plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs, approuvé par le Conseil d'Etat le 1^{er} octobre 2007. Ce rapport fait office de dérogation générale au sens de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat.

Pour la période allant du 2 janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011, la police neuchâteloise a enregistré: 7 ETP de départs à la retraite; 11 ETP de démissions (soit 2.9% de l'effectif policier); 0.5 ETP de réduction du taux d'activité; 13.5 ETP d'engagement; 0.6 ETP d'augmentation du taux d'activité; 0 transfert en provenance de communes ainsi que le recrutement de 11 aspirants pour l'école 2011. Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et alignés sur l'objectif final.

02.01.2010 – 01.01.2011	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN
Retraites	-7	-1	-8
Démissions/réductions	-11.5	-2.3	-13.8
Engagements/augmentations	+14.1	+6.1	+20.2
Total	-4.4	+2.8	-1.6

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel ainsi qu'à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2010, il était en moyenne de 379.4 ETP avec un pic à 384.5 en avril pour un effectif de 380.4 inscrit au budget. L'objectif final, après transfert total des policiers, est de 411 policiers. L'évolution de la répartition de l'effectif policier global s'inscrit dans le cadre de la planification:

	Policiers 2006 [ETP]	Evolution 2006-2010 [ETP]	Policiers 01.01.2011 [ETP]
Policiers cantonaux	294.7		378.9
Policiers communaux	157		~ 32
Transferts à la PN		+78.5	
Départs de la PN		-73.1	
Engagements à la PN		+78.8	
Total	451.7		~ 411

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectués 23'591 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 22'734. Le solde 2010 à reporter en 2011 est de 857 heures pour 378 collaborateurs concernés.

Coût de la sécurité publique

Le prix de la prestation offerte aux communes est fixé sur la base du nombre d'heures commandées auquel s'ajoute 20% pour la gestion administrative des prestations sur le terrain. Sans changement depuis 2007, le prix de l'équivalent temps plein (1'800 h/an) du policier est fixé à 154'500 francs en tenant compte de l'ensemble des charges: mobilier, équipement, place de travail, véhicules, etc. (valeur 2005). De plus, le produit des amendes décernées dans le cadre du contrat de prestations est partagé entre le canton (50%) et la commune concernée (50%), sous réserve d'une imputation spécifique en cas de gestion des radars fixes communaux par la police neuchâteloise.

Un des objectifs de la création d'une police unique est la diminution des coûts de la sécurité publique par l'élimination des doublons et une gestion plus efficace des prestations de sécurité. Une comparaison détaillée des coûts de la sécurité publique sur la base des comptes respectifs des communes et de l'état entre 2005 et 2009 (certifiée par le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers) permet d'affirmer que cet objectif est déjà atteint (-12.8%) alors même qu'en 2009 les économies attendues pour les villes du Locle et de Neuchâtel n'étaient que partiellement effectives.

	2005 [millions] (index IPC = 100)	2009 [millions] (index IPC = 103.7)	Évolution indexée [millions]	[%]
Communes	3.07	0.802	-2.38	-77.6%
Le Locle	1.82	1.33	-0.553	-30.5 %
La CdF	8.72	6.57	-2.48	-28.4 %
Neuchâtel	10.4	6.96	-3.83	-36.8 %
Canton	36.04	38.96	+1.59	+4.4 %
Total	60.01	54.62	-7.66	-12.8 %

Mais force est de constater que cette économie globale de plus de 12%, en termes réels, est très inégalement répartie entre le canton (+1.59 million de francs) et les communes (-9.24 millions de francs). Cette répartition inégale représente, sur les comptes 2009, un transfert de charges communes - canton pour un montant global de plus de 6.18 millions de francs.

Réforme de la police neuchâteloise

Après la mise en œuvre concrète de la réforme en septembre 2009, 2010 a été la première année entièrement sous le régime de la nouvelle organisation. Tout au long de l'année, les nouvelles structures et les nouveaux rythmes de conduite ont montré leur pertinence que ce soit pour la gestion des affaires courantes ou des événements particuliers, planifiés ou non. Sur le terrain, la séparation des tâches liées à l'intervention d'urgence (police secours) de celles liées à la sécurité de proximité (police de proximité) a permis d'augmenter la qualité des prestations et de conduire, par objectifs spécifiques, ces deux domaines d'activités. Après 12 mois d'activité, la direction a identifié plusieurs domaines nécessitant des mesures d'ajustements qui seront mises en place courant 2011:

1. L'augmentation significative du nombre de transports de prévenus par la police, prévue pour 2011, est l'occasion de revoir et rationaliser le processus complet de la gestion des détenus (accueil, identification, surveillance, soin et transport);
2. La volatilité nuit/jour et semaine/week-end des besoins en matière d'intervention d'urgence exige une flexibilité accrue du dispositif de police secours sans pour autant augmenter les contraintes sur les horaires des collaborateurs;
3. La mise en route du cursus policier qui prévoit, qu'à la sortie de l'école, le jeune gendarme soit systématiquement intégré dans la police mobile avant de rejoindre police secours, puis se spécialise en police de proximité, police judiciaire et/ou police de la circulation, impose une série de mutations d'agents de police;
4. Le sous-dimensionnement de certains secteurs, notamment en police scientifique, en gestion des ressources humaines et informatique, surcharge certains collaborateurs et détourne certaines ressources policières de leurs missions principales;
5. La mise en place de l'organisation par domaine d'activité a parfois créé des différences de traitements entre policiers, notamment en matière de contraintes de service de nuit et de week-end. L'équilibre entre les différentes entités doit être affiné afin d'éviter la création d'un corps de police à plusieurs vitesses.

Contrats de prestations au profit des communes

État des contrats

Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a été maintenu, voire accru. Plusieurs projets de résolution de problèmes ont été conduits à la demande de certaines communes ou initiés par la police neuchâteloise. Les contrats de prestations qui arrivaient à échéance durant l'année ont été reconduits en la forme ou avec de légères adaptations.

La compréhension et l'interprétation de la notion de police de proximité diffèrent encore selon certaines communes, notamment sur le plan des besoins et des attentes. Les centres urbains ont pour principale préoccupation la sécurité routière avec la gestion des charges de trafic en mouvement et au repos sans pour autant englober cette préoccupation dans une véritable politique sécuritaire au sens large. Les communes qui disposaient d'agents de police regrettent parfois les tâches de représentations effectuées par ceux-ci, comme la présence aux séances du Conseil général. Ces agents étaient souvent chargés de tâches annexes au profit de l'administration communale ne relevant pas de missions de police mais dont l'exécution accroissait la visibilité uniformée dans la commune. Bien que difficilement mesurable et subjective, la diminution de la visibilité policière pédestre constitue une source d'insatisfaction.

Contrat de prestations avec la Ville de La Chaux-de-Fonds

La Ville de La Chaux-de-Fonds a choisi de dénoncer son contrat à fin juin 2009 pour le renégocier à la baisse avec un volume d'activité passant de 35 à 32 ETP afin d'attribuer 3 ETP au service du domaine public (SDP).

Quand bien même ces effectifs ne sont pas suffisants pour l'activité à déployer en Ville de La Chaux-de-Fonds par la police neuchâteloise (on devrait compter environ 1.5 policier pour 1000 habitants), celle-ci a pris la décision de se rallier à la proposition de réduire le montant des prestations de 35 ETP à 32 ETP. Cette diminution se traduit par la remise de certaines tâches à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il s'agit notamment:

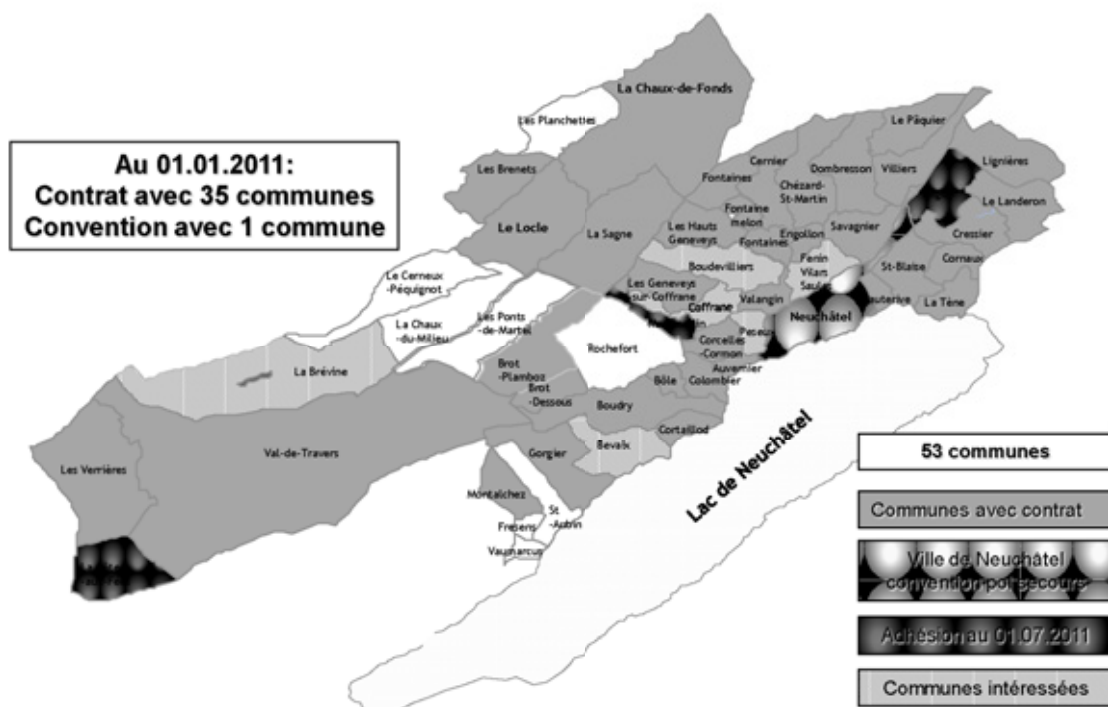
- du contrôle du stationnement, y compris les mesures hivernales;
- des services de circulation lors de manifestations;
- de la formation des patrouilleurs scolaires;
- de la notification des commandements de payer.

Une autre conséquence de cette négociation est le passage d'un contrat de type "ressources" à un contrat de type "prestations", tel que pratiqué pour les autres communes.

In fine, la signature du nouveau contrat est intervenue le 3 décembre 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2010.

Contrats de prestations au 1^{er} janvier 2011

Avec l'arrivée des communes de Lignièrès, des Verrières, de Brot-Plamboz et du Pâquier en 2010, la police neuchâteloise assumera, en 2011, les contrats de prestations de 35 communes, plus la convention sur les activités de police secours en ville de Neuchâtel. L'année 2011 verra l'adhésion de trois communes, soit Enges, Montmollin et La Côte-aux-Fées (1^{er} juillet 2011).



A fin 2010, les contrats de prestations en cours ou à signer se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5,000	772'500,00
Saint-Blaise	1 ^{er} juillet 2007	0,222	24'565,50
Hauterive	1 ^{er} janvier 2008	0,012	1'854,00
La Tène	1 ^{er} janvier 2009	0,762	84'820,50
Cornaux			25'492,50
Cressier	1 ^{er} janvier 2007	0,330	25'492,50
Peseux			
Enges	1 ^{er} juillet 2011	0,006	
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2009	0,533	82'348,50
Lignières	1 ^{er} juillet 2010	0,019	1'467,75
Boudry	1 ^{er} juillet 2009	0,849	126'381,00
Bevaix			
Rochefort			
Brot-Dessous	1 ^{er} juillet 2007	0,010	1'545,00
Cortailod	1 ^{er} janvier 2009	0,767	103'824,00
Colombier	1 ^{er} janvier 2008	0,773	110'313,00
Bôle	1 ^{er} novembre 2007	0,119	18'385,50
Auvernier	1 ^{er} juillet 2008	0,375	57'783,00
Corcelles-Cormondrèche	1 ^{er} juillet 2009	0,454	67'207,50
Saint-Aubin-Sauges			
Gorgier	1 ^{er} janvier 2008	0,140	21'630,00
Fresens			
Montalchez	1 ^{er} janvier 2009	0,003	463,50
Vaumarcus			
Val-de-Travers	1 ^{er} janvier 2010	0,869	134'260,50
La Brévine			
Les Verrières	1 ^{er} juillet 2010	0,032	4'944,00
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} juillet 2011		
Le Locle	1 ^{er} juillet 2009	5,454	860'643,00
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2008	0,240	37'080,00
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu			
Les Ponts-de-Martel			
Brot-Plamboz	1 ^{er} juillet 2010	0,017	1'313,25
Cernier	1 ^{er} janvier 2009	0,273	42'178,50
Chézard-Saint-Martin	1 ^{er} janvier 2008	0,050	7'725,00
Savagnier	1 ^{er} juillet 2009	0,014	2'163,00
Fenin-Vilars-Saules			
Fontaines	1 ^{er} juillet 2008	0,068	8'497,50
Engollon	1 ^{er} juillet 2008	0,017	2'626,50
Fontainemelon	1 ^{er} novembre 2007	0,196	33'171,45
Les Hauts-Geneveys	1 ^{er} janvier 2009	0,032	4'944,00
Boudevilliers			
Valangin	1 ^{er} juin 2007	Radars fixes	22'673,90
Dombresson	1 ^{er} juillet 2009	0,031	4'017,00

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL
Le Pâquier	1 ^{er} juillet 2010	0,006	463,50
Villiers	1 ^{er} janvier 2009	Radars fixes	7'970,55
Coffrane			
Les Geneveys s/Coffrane	1 ^{er} janvier 2008	0,122	18'231,00
Montmollin	1 ^{er} juillet 2011		
La Chaux-de-Fonds	1 ^{er} janvier 2007	32,000	5'175'750,00
Les Planchettes			
La Sagne	1 ^{er} juillet 2009	0,019	2'987,00
Totaux		49,814	7'897'713,40

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

La police de proximité a traité 10.684 réquisitions et plaintes directes dans les différents domaines de police judiciaire et police administrative. La source principale est la petite et moyenne criminalité locale.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié 16'952 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à 1'118 retraits de plaques de véhicules au profit de Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

Le service administratif et des transports (SAT) a exécuté 835 mandats d'amener au profit de divers requérants, effectué 1'106 conduites de personnes privées de leur liberté et effectué la prise de données signalétiques de 388 personnes. En outre, 831 transports de personnes privées de leur liberté ont été organisés par le SAT et effectué sous mandat par Jail Transport System (JTS).

Formation & recrutement

Centre de formation de la police

L'activité du centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'école régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir), mais a aussi contribué à la formation ciblée des collaboratrices et collaborateurs en fonction de leurs besoins spécifiques.

Au total, ce sont approximativement 1'900 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

Le CFP a également mis sur pied:

- un cours sur la conduite des engagements de police pour les cadres intermédiaires de la police judiciaire et de la gendarmerie qui totalisent 60 jours de formation;
- des cours de mise à niveau en police judiciaire pour les gendarmes nommés à la police judiciaire ;
- une formation sur 12 mois, au sein de l'ERAP, pour les inspecteurs scientifiques engagés pour des missions particulières et n'ayant aucune formation de police préalable, totalisant 120 jours de formation;
- une formation spécifique de deux jours pour les maîtres de stages qui devront encadrer les aspirants et les jeunes gendarmes (28 jours de formation).

Ces cours spécifiques ont représenté plus de 3'100 jours de formation au profit des collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise.

Le CFP a également géré les inscriptions et assuré le suivi des collaborateurs auprès des institutions de formation partenaires, telles que l'Institut Suisse de Police (ISP) pour un total de 860 jours de formation et l'office de la formation continue (OFC) de l'Etat de Neuchâtel pour un total de 120 jours.

Formation au Code de procédure pénale fédéral

En 2010, le CFP a créé, administré et animé une formation extraordinaire en procédure pénale. Il s'agissait de préparer les policiers et le personnel administratif aux nombreux changements de méthode générés par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2011 du code de procédure pénale fédéral.

Le centre de formation a donc reçu 150 membres du personnel administratif de la police neuchâteloise et des services partenaires invités (services de la justice, de la faune, pénitentiaire, vétérinaire, du domaine public) et leur a fourni une information de base sur la procédure pénale.

420 agents de police judiciaire (police neuchâteloise, polices locales de Neuchâtel et de Peseux) ont pu suivre une journée entière de cours au printemps et une seconde en automne, par groupe de 20 apprenants. La formation était composée de plusieurs cours classiques, animés par des formateurs volontaires, membres de la police neuchâteloise appuyés, pour certaines leçons, par des magistrats et des avocats. Ces formateurs étaient dirigés par le service juridique et le CFP. Durant la première journée de cours, les apprenants ont également traversé une formation en ligne inédite, développée par l'Institut suisse de police. Durant quatre heures, les policiers ont ainsi pu découvrir les règles du code de procédure pénale dans la salle informatique du centre. Ils ont également pu profiter d'un apprentissage à un rythme personnalisé et avec des validations à chaque chapitre garantissant un socle de connaissances commun. Finalement, la police a profité de l'existence de cours « de masse » pour transmettre aux policiers des règles concernant la rédaction des rapports en phase avec les consignes du Ministère public neuchâtelois, et ce dans le but d'améliorer la qualité des écrits rendus par nos collaborateurs.

Formation au maintien de l'ordre

Les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir environ 220 collaborateurs, participent annuellement à un module de formation continue d'un ou deux jours. L'édition 2010 de ce module de formation, mis sur pied en collaboration avec la police cantonale jurassienne, la police des transports et le Corps des gardes-frontière, s'est déroulée sur la Place d'arme de Moudon. La mise à disposition des infrastructures et terrains d'exercice de l'armée a permis d'entraîner le contrôle de zone et la surveillance de secteurs et ce pour un total de 360 journées de travail.

Les différents spécialistes dans le domaine du maintien de l'ordre (Equipe d'Appui de Gendarmerie en Logistique et Equipement audiovisuel - EAGLE / Eléments Légers d'Intervention - ELI / chauffeurs tonne-pompe, etc.) ont suivi au cours de l'année 2010 différents cours spécifiques mis sur pied dans le canton ou de manière centralisée en Suisse romande pour un total de 190 journées de travail.

Enfin, deux cadres se sont rendus deux semaines à St-Astier (F), au centre national d'entraînement des formations de la Gendarmerie nationale (CNEFG), pour y suivre un stage de commandant de peloton.

Au total, ce sont donc 550 (+250) journées de travail qui ont été consacrées en 2010 à la formation continue au maintien de l'ordre.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La cinquième école régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 6 janvier 2010 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, 9 aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que 25 aspirants de la police bernoise, 4 de la police cantonale jurassienne et 1 issu de la police de la Ville de Neuchâtel, formant ainsi une école de 37 aspirants au total. Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages

pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation. Chaque aspirant a suivi au total environ 1500 heures de formation.

Seuls 31 aspirants sur les 37 ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2010. Les 31 candidats se sont présentés aux examens finaux et tous ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Pour la première fois, l'année 2010 a vu se réaliser une cérémonie conjointe d'assermentation qui a permis de réunir les aspirants neuchâtelois et jurassiens, ainsi que les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police, à la Collégiale de Neuchâtel. Comme pour les années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

Actuellement seule école en Suisse romande à proposer la formation d'assistant de sécurité publique, ceci suite à la décision de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), l'ERAP a ouvert, pour la quatrième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 2 août au 30 novembre 2010 à l'intention des collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de polic. Ainsi 16 élèves assistants provenant des polices municipales de Bulle, Châtel-St-Denis, La Chaux-de-Fonds, Haute-Nendaz, Leysin, Marly, Moutier, Neuchâtel, Payerne et Villars-sur-Glâne, ont pu suivre les deux modules mis en place par l'ERAP et obtenir, au terme des examens finaux du 22 novembre 2010, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

L'année 2010 a été faste pour l'ERAP, puisqu'à la demande de la police cantonale genevoise, une école supplémentaire a été mise sur pied afin d'accueillir 22 assistants de sécurité publique, spécialistes en garde d'objets et convoyeur de détenus. Cette première école de ce type s'est déroulée du 3 mai au 23 juillet 2010 et a rencontré un franc succès auprès des autorités genevoises. La police genevoise a ainsi décidé de renouveler sa confiance à l'ERAP en y envoyant à nouveau 23 assistants de sécurité publique en janvier 2011.

Recrutement des aspirants 2011

En 2010, de nombreux candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service par voie de presse ont été nécessaires.

Le processus de sélection de la police neuchâteloise est resté identique à celui de l'année dernière. Il est composé de trois phases distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et exercices de mise en situation, tests psychotechniques).

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, 140 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police, 121 qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site Internet de la police neuchâteloise), 99 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 41 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mise en situation et 19 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 11 aspirants gendarmes (9 hommes et 2 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2011.

Recrutement des assistants de sécurité publique 2010

Pour l'année 2010, aucune place n'étant vacante pour les postes d'assistants de sécurité publique, aucun recrutement n'a été effectué.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à onze reprises lors de l'année 2010 pour des points-presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands. Elles ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la police neuchâteloise a diffusé, en 2010, près de 800 communiqués ou brèves via son site Internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à près de 500 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

A titre expérimental et de façon pionnière, la police neuchâteloise a ouvert, au mois de mai 2010, une page institutionnelle sur le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce nouveau terrain médiatique. La police neuchâteloise y publie notamment une revue de presse quotidienne, des compléments d'informations sous forme de chiffres, d'images ou de vidéos faisant suite à des articles de presse ou liés aux activités courantes. La démarche fut saluée par le public et les médias et semble répondre à une attente puisqu'en janvier 2011 la page comptait plus de 1'200 abonnés et plus de 500 accès quotidiens. Un chiffre en constante progression qui encourage à poursuivre l'expérience en attendant de pouvoir tirer un bilan après une année d'activité.

Les cadres de la police neuchâteloise se sont exprimés en public à de nombreuses reprises, à la demande d'institutions locales et régionales, ainsi que dans un cadre de prévention, pour des élèves en formation primaire, secondaire ou professionnelle. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions. Ils ont pu profiter ainsi de son expertise et de ses expériences dans le cadre de stages ou de travaux de recherche.

5.3. Sécurité publique

Introduction

Les débordements de violence constatés en 2010 dans le canton de Neuchâtel lors de plusieurs rassemblements populaires, entre autre lors de matchs de Neuchâtel-Xamax ou de la Fête des Vendanges, montrent que notre canton n'est malheureusement plus à l'abri de ce type de phénomènes. Ce développement inquiète la direction de la police neuchâteloise qui prend la problématique de la sécurité publique lors de rassemblements populaires très au sérieux. Elle ne peut au surplus que constater que ce type d'engagements nécessite, pour elle, la mise en œuvre de dispositifs toujours plus conséquents en terme d'effectif.

Comme chaque année, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2010, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 6 (+2) reprises. Dans le domaine des manifestations et des fêtes populaires, la police neuchâteloise n'a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique qu'à 8 (0) reprises, s'agissant d'une année paire et donc sans Braderie de La Chaux-de-Fonds et sans Fête de la Boudryssia et à 18 (-5) reprises lors de rencontres sportives. De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 3 (-3) reprises l'effectif policier d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux.

Au total, en 2010, ce sont donc 35 (-6) engagements de protection rapprochée de personnalités et/ou de service d'ordre ou de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO), que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1625 (-4) journées de travail de 8 heures, auxquelles il faut ajouter 550 (+250) journées de formation au maintien de l'ordre.

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Les six engagements de protection rapprochée de personnalités (Conseiller fédéral ou Ambassadeur) ont représenté, en 2010, l'engagement dans le canton de Neuchâtel de policiers spécialisés à hauteur de 15 journées de travail.

A noter qu'aucune installation d'autorité n'a nécessité, en 2010, la mise en place d'un dispositif particulier de sécurité publique.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à septembre, huit manifestations ou fêtes populaires ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique, le plus souvent avec l'appui d'autres entités (Corps des gardes-frontière, police locale de Neuchâtel, police des transports, service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, etc.). Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche, d'une part, à assurer une présence bien visible, rassurante ainsi que dissuasive, et d'autre part, à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements représentent plus de 357 journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
9-11.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	18 (-8)	appui d'éléments du Corps des gardes-frontière
12.5	Fête de l'UNI à Neuchâtel	1 nuit	8 (-2)	dispositif de sécurité conjoint avec la police locale de Neuchâtel et la police des transports
10-13.6	Specials Olympic au Locle	4 jours	20	--
11.6	Soirée "Don't miss it" à Couvet	1 nuit	10	--
26-28.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	59 (+10)	contrôle circulation conjoint avec le Corps des gardes-frontières
2-4.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	69 (+7)	contrôle circulation conjoint avec le Corps des gardes-frontières
Seulement les années paires	Braderie de La Chaux-de-Fonds	2 jours	0 (-83)	dispositif de circulation conjoint avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds
	Boudrysia à Boudry	2 jours	0 (-71)	--
24-26.9	Brocante du Landeron	3 jours	51 (+ 18)	--
24-26.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	122 (+8)	dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel
Total			357 (-91)	

Les plus graves problèmes de sécurité publique ont été rencontrés lors de la Fête des Vendanges de Neuchâtel. En effet, les agents de la police neuchâteloise, engagés alors en renfort des moyens de la police de la Ville de Neuchâtel, ont été pris à partie à de nombreuses reprises durant la nuit de samedi à dimanche par des groupes de jeunes (jets de pierres, violences, menaces, injures, etc.). Dans le cadre de ces échauffourées, un policier de la police neuchâteloise a été blessé à la tête par un jet de bouteille et une personne a pu être interpellée.

Rencontres sportives

Ce sont au total 62 (-29) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance à domicile, à 32 (-22) reprises, ou 12 (-2) fois à « l'extérieur », soit un dispositif de maintien de l'ordre à 18 (-5) reprises. Les engagements de maintien de l'ordre ont représenté 874 (-41) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

Il est à relever que la police neuchâteloise n'a pas eu recours, en 2010, à des renforts provenant d'autres corps de police comme cela avait été le cas à trois reprises en 2009.

Lors de rencontres surveillées classées « à faible risque », la police neuchâteloise a engagé sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui a eu pour tâche de prendre contact avec le responsable de la sécurité privée et de se tenir prêt à faire appel à des moyens supplémentaires en fonction des problèmes rencontrés. Dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police-secours ont également été présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres.

La police neuchâteloise a engagé lors des matchs à risques des policiers spécialistes du hooliganisme et en contact avec les fans-clubs locaux (« spotters »). Ces spotters ont été présents, en 2010, sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ils se sont rendus à 12 (-2) reprises à des rencontres « à l'extérieur » du canton et ceci à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés. Des « spotters » d'autres cantons ont également été sollicités à 8 reprises (+6) lors de matchs à risques à domicile.

Equipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Football club Neuchâtel-Xamax	20 (-3)	9 (+2)	14 (-1)
Football club La Chaux-de-Fonds	0 (-7)	0	0 (-1)
Hockey club La Chaux-de-Fonds	27 (-4)	3 (-4)	3 (-3)
Hockey club Young sprinters	0 (-14)	0	0
Hockey club Uni Neuchâtel	2 (+1)	0	0 (-1)
FC Béroche- GC	1 (+1)	-	1 (+1)
Total	50 (-27)	12 (-2)	18 (-5) pour un total de 874 (-41) journées de travail

Lors de ces 62 rencontres, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 19 (-10) reprises, à savoir à 7 (-8) reprises lors de matchs de hockey sur glace et à 12 (-2) reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 27 (-6) interdictions de périmètre et 17 (-9) interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées au concordat contre les violences commises lors de manifestations sportives.

Les plus graves problèmes ont été rencontrés lors de la rencontre de championnat Neuchâtel-Xamax-FC Sion du 12 décembre 2010. A cette occasion, les forces de l'ordre neuchâteloises ont été contraintes de s'interposer entre les ultras des deux camps. Elles ont alors été la cible de supporters sédunois qui ont procédé à des jets de pierres et de bouteilles ainsi qu'à des tirs d'engins pyrotechniques effectués à l'horizontal en direction des policiers et de la station service du garage SENN. L'un de ces tirs a endommagé un fourgon de police (portière avant percée !). La police a été amenée à faire usage de balles en caoutchouc pour rétablir l'ordre et disperser les meneurs. Trois supporters sédunois ont été interpellés durant ces échauffourées.

Engagements inter-cantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 3 (-3) reprises du personnel au profit des cantons des Grisons (1), du Jura (1) et de Vaud (1), pour un total de 379 (+103) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
22-31.1	Forum économique mondial de Davos (WEF)	10 jours	150 (+20)	--
25-26.6	Assemblée des délégués de l'UDC à Delémont	2 jours	23	--
17-25.10	Sommet de la Francophonie à Montreux	9 jours	206	--
Total			379 (+103)	

Il est à relever que depuis le 1er septembre 2009, c'est en principe la police mobile, nouvelle entité spécialisée en sécurité publique de la police neuchâteloise, qui fournit le personnel lors des engagements hors canton.

Perspectives 2011

Comme en 2010, l'année 2011 devrait voir la police neuchâteloise engagée dans le domaine de la sécurité publique principalement dans le cadre des rencontres de football et de hockey sur glace. En plus des habituelles rencontres de championnat, de Coupe de Suisse et de play off, l'année 2011 pourrait voir, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'accès du club de Neuchâtel-Xamax aux rencontres de Coupe d'Europe, et ce grâce à son parcours en Coupe de Suisse.

Concernant les autres manifestations, en plus des fêtes populaires et hormis le traditionnel engagement lors du Forum économique mondial de Davos à fin janvier, la police neuchâteloise sera très certainement sollicitée également lors du Sommet de l'OMC qui se tiendra à Genève au mois de novembre 2011.

5.4. Sécurité routière

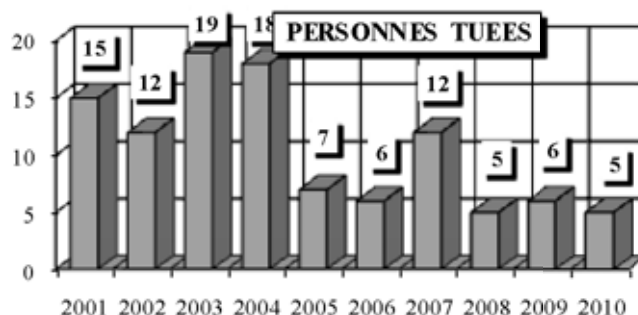
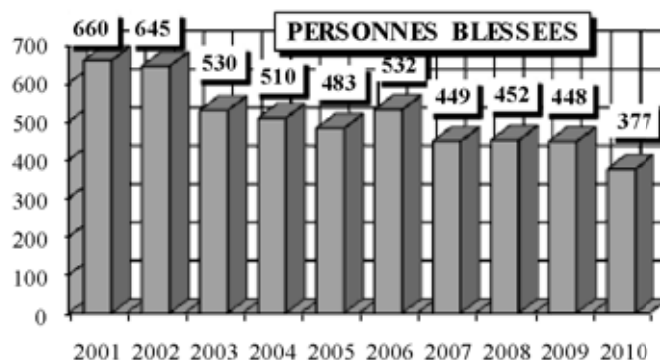
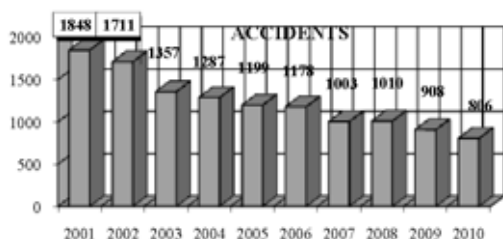
Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2010 (2009), se présente comme suit:

Accidents	806	(908)
Blessés	377	(448)
Tués	5	(6)
Personnes conduisant sans permis	24	(17)
Permis de conduire saisis	156	(166)

On dénombre également 158 (133) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 134 (115) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 84,81% (86,47%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2010 est de 806 (908), il est en nette baisse, soit 102 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est stable, soit 5 victimes pour cette année, contre 6 en 2009. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante : en localité 1 (3) et hors localité 4 (3). Les personnes blessées 377 (448), quant à elles, sont également à la baisse avec 71 de moins qu'en 2009. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est cette année encore en tête, toujours devant la vitesse et en quatrième position l'alcool au volant ou au guidon.



Les groupes techniques de la police de la circulation sont intervenus sur des accidents de la circulation, ils ont établis 44 dossiers photos (dont 521 photos traitées par Photoshop), 35 constats techniques ont été réalisés et 24 enquêtes pour des violations des devoirs.

Contrôle de vitesse

Les radars « MultaRadar C » et « Multanova F6 » ont été placés en mode de mesures immobiles surveillés par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1'282 (1'713) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 476'339 (543'593) véhicules ont été contrôlés et 24'765 (27'368) conducteurs dénoncés, soit 5.20% (5.03%). Ledit pourcentage équivaut à 1'010 (1'365) PV et 23'755 (26'003) amendes d'ordre.

Le radar en système « laser » a été utilisé pour 10 (55) contrôles au cours desquels 19 (132) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'974 (8'528.50) heures de contrôle. Sur 1'788'227 (1'734'069) véhicules contrôlés, 11'162 (13'994) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.62% (0.81%). Ledit pourcentage équivaut à 155 (215) PV et 11'007 (13'779) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 8909.30 (7'829) heures de contrôle. Sur 5'450'138 (5'213'704) véhicules contrôlés, 46'307 (34'544) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,85% (0,66 %). Ledit pourcentage équivaut à 376 (558) PV et 45'931 (33'986) amendes d'ordre.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 15'768 (9055.5) heures de contrôle. Sur 1'675'095 (912'839) véhicules contrôlés, 6'505 (6'007) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.39%(0.66 %). Ledit pourcentage équivaut à 53 (49) PV et 6'452 (5'958) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 8'024 (7567.75) heures de contrôle. Sur 1'126'158 (1'501'176) véhicules contrôlés, 1'091 (2'209) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.10% (0.15 %). Ledit pourcentage équivaut à 9 (15) PV, 1'082 (2'194) amendes d'ordre "vitesse" et 50 (40) amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

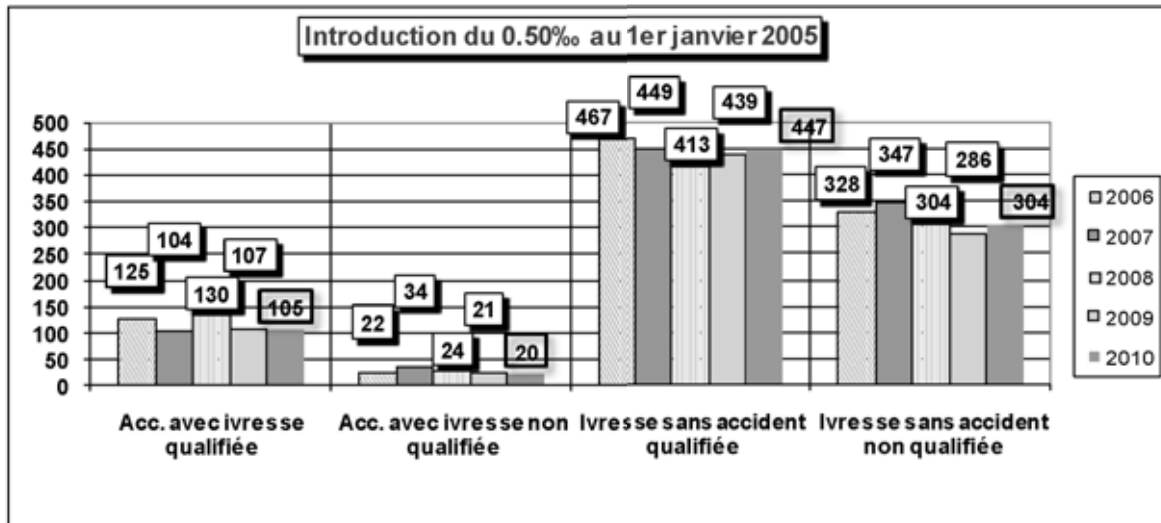
Durant l'année 2009, la police de la circulation a fait l'acquisition d'un appareil de reconnaissance automatique des plaques de véhicules "Multanova AKLS", acquis conjointement avec la police cantonale jurassienne. Cet appareil a été utilisé à 6 (6) reprises, soit pendant 20,15 (21,15) heures. Lors de ces contrôles, 623 (1'185) détenteurs de véhicules français ont pu être identifiés pour des amendes non notifiées, ce qui représente un montant total de CHF 57'760.00 (114'680.00) d'amendes impayées.

Ivresses

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,80 à 0,50‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2009, ce sont 15'696 (21'585) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 324 (307) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,50 à 0,79‰) et 552 (546) pour ivresse qualifiée (0,80‰ et plus).

La statistique des ivresses au volant ou au guidon, survenus en 2010 (2009), se présente comme suit:

304 (286)	pour ivresse sans accident non qualifiée (légères 0,50 à 0,79 ‰)
447 (439)	pour ivresse sans accident qualifiée (0,80 ‰ et plus)
20 (21)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
105 (107)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 47 (78) drogue-tests (Drugwipe 5+) ont été utilisés; 15 (26) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 13 (12) suite à un accident de la circulation.

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé en fonction des besoins par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2010, 23'474 (23'361) élèves au total, répartis dans 1'422 (1'318) classes ou groupes, soit dans les six districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 333 (325) écoles enfantines et dans 183 (241) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 8'236 (9'430) enfants.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e années primaires des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 3'784 (3'626) élèves répartis dans 224 (195) classes.

Dans 10 (9) localités, 187(163) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 1 (11) patrouilleurs adultes à La Chaux-de-Fonds et 2 au Locle.

La campagne examen pour cyclistes 2010 a concerné 1'709 (1'526) adolescents de 99 (95) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

L'instruction théorique pour l'exercice 2011 (année scolaire 2010-2011) a touché 486 adolescents de 23 classes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pour sa 16^{ème} édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds. Les 86 (88) concurrents inscrits (soit 36 filles et 50 garçons) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

2'013 (1'573) élèves de 7^e année secondaire, 3'145 (1'069) élèves de 8^e année secondaire et 1'942 (1'501) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins

assimilés à des véhicules, aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 6 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 16 (26) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Escortes, contrôles

La police de la circulation a escorté à 15 (15) reprises diverses personnalités, accompagné 46 (42) transports spéciaux et 14 (11) courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police de la neuchâteloise a effectué 97 (97) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 496 (275) poids-lourds et 89 taxis, pour un total de 285 (91) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

Le nombre total de procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière établi par la police neuchâteloise en 2010, est en baisse, soit 827 de moins qu'une année auparavant 2'586 (3'413).

5.5. Conclusions

La police neuchâteloise a, au cours des deux dernières années, vécu des changements fondamentaux que ce soit dans ses structures ou ses méthodes de travail, avec notamment l'introduction de la procédure pénale unifiée. Il s'agit, maintenant, en quelque sorte, de stabiliser l'édifice afin que chacun se sente aussi rapidement que possible à l'aise dans ce nouvel environnement. Nous sommes convaincus que ces changements fondamentaux vont nous permettre d'accroître l'efficacité et la qualité des prestations de la police.

Aussi, au cours des prochaines années, il s'agira surtout de s'inscrire dans les réformes qui vont influencer la sécurité intérieure de la Suisse sur le plan stratégique. A l'heure où le rapport sur la politique de sécurité 2010 va être examiné par les Chambres fédérales, avec en parallèle une nouvelle réforme majeure de notre armée, nous sommes d'avis que les cantons et leurs partenaires doivent saisir cette opportunité pour élaborer une nouvelle vision de l'organisation de la sécurité intérieure qui tienne véritablement compte des enjeux sociétaux et sécuritaires du XXI^e siècle.

En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières, tant et si bien que la sécurité extérieure en est devenue la continuation de la sécurité intérieure. Ainsi, les responsables politiques passent instantanément du mondial au local et du local au mondial, comme nous en avons fait l'expérience dans les préparatifs de la pandémie de type H1N1, l'année dernière, par exemple. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme pour viser la complémentarité et passer de l'autonomie d'action à l'interdépendance dans l'action. C'est une remise en question profonde mais il y va de notre marge de manœuvre et de notre capacité d'agir à l'avenir. Il s'agit, ni plus ni moins, de redéfinir nos objectifs, la manière dont nous voulons agir, les moyens que nous sommes prêts à donner et les missions que nous voulons confier et à qui.

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Contexte globale

Sécurité civile et militaire (SSCM)

Cette année, un effort principal a été mis sur l'organisation de la protection de la population, plus particulièrement dans le domaine de la gestion des crises et des catastrophes (ORCAN).

La reprise de la présidence par M. Jean-François Staehli, nouveau chef de service, des mains de M. Claude Gaberel a été validée par le Conseil d'Etat le 1er juillet 2010 et une analyse de fonctionnement a été opérée. L'engagement d'ORCAN a été mis à l'épreuve lors de la pandémie de grippe porcine à l'automne 2009 ainsi que lors d'un exercice de formation en novembre 2010. Certaines faiblesses ont été relevées dans l'organisation. En particulier, on notera la formation de l'Etat-major, son organisation ainsi que les moyens dont il dispose font que son engagement a souvent été évité par le passé. Une organisation plus souple, incluant une analyse préventive en rapport aux événements prévisibles et moins prévisibles est une condition favorisant l'engagement ORCAN. L'analyse des risques ainsi que les changements dans le style de vie et les comportements de la population sont également relevés dans une réflexion qui doit conduire à modifier l'organisation de cet Etat-major.

Un rapport a été présenté au chef de département et une réorganisation fera l'objet d'une attention soutenue en 2011.

Depuis la fin du 1er semestre, 0.5 EPT est affecté à la gestion des dossiers ORCAN. De plus, environ 20 personnes issues de la protection civile ont été formées, à Couvet, pour l'aide à la conduite. Ces personnes sont rattachées exclusivement au Canton.

Une décision de principe (début décembre) a été prise par le Conseil d'Etat sur la réorganisation des services du feu du canton, réorganisation venant en prolongement du projet POL FEU 2009. L'ECAP reprendrait sous forme de mandat de prestations, l'organisation, l'instruction et la conduite des opérations du feu avec comme bases légales une loi sur la prévention incendie et une autre sur la défense incendie. L'Etat reprendrait pour sa part toutes les prérogatives en matière d'alarme et d'engagement. Ces éléments seront soumis aux députés à mi-2011 avec comme horizon de mise en œuvre, l'année 2013.

Réceptions

Le chef du département a pris congé des officiers libérés de leurs obligations militaires lors d'une cérémonie et repas qui a eu lieu au château de Colombier le 10 mars 2010.

Promotions et attribution de commandement

En date du 8 décembre 2010, le lieutenant-colonel EMG Simon Eugster a remis après 4 années, le commandement du bataillon 19 au lt col EMG Ivan Keller.

Organisation ORCAN

Dans le cadre de la réorganisation de l'Etat-major de conduite des crises et des catastrophes, le groupe sécurité tunnel (GST) a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Etat pour faire suite à l'évolution de sa mission et de son rattachement à ORCAN pour l'aspect intervention.

De même, l'Unité d'intervention psychologique d'urgence (UNIP), dirigée par Mme Alexandra Fahrni, récemment diplômée en psychologie et reconnue par les organes nationaux dans l'intervention psychologique d'urgence (RNAPU) a permis de renforcer ce service à la population. Sa validation pour un rattachement à ORCAN est en préparation et sera présenté au Conseil d'Etat durant l'année 2011.

Cette unité joue un rôle particulièrement important auprès de la population affectée par des événements accidentels et souvent violents dans leur survenance. Cette structure est une prestation

de l'Etat au profit du citoyen et, par un service de piquet, est engageable immédiatement durant toute l'année.

Engagements de l'Unité d'intervention psychologique en 2010

Type d'interventions 2010	Nombre
Accidents	2
Noyades	1
Suicides	5
Malaises cardiaques	3
Soutiens émotionnels	2
Prise otages/braquages	3
Incendies	2
Meurtres	1
TOTAL 2010	19

D'autres cellules sont également en formation. En particulier il est recherché des collaborations pour le domaine ABC (Atomique, bactériologique et chimique) qui doivent permettre dans un proche avenir de répondre aux risques documentés en 2008 et 2009 par la Confédération et qui devront faire l'objet de travaux d'analyse en terme de risque sur le territoire cantonal.

Une même cellule dite des dangers naturels est également en cours de discussion avec à sa tête le géologue cantonal.

Dans le domaine de la protection des biens culturels, une cellule est également rattachée à la PCI et soutenue par la Confédération. L'architecte cantonal est également intéressé par les travaux effectués et apporte son précieux concours.

La structure d'engagement des services de l'Etat doit finalement être réactualisée en particulier dans les domaines de la communication, de l'assistance juridique et du fonctionnement de l'Etat en cas de crise afin de consolider l'ensemble de l'organisation.

6.1. Gestion

Ressources humaines

Monsieur Dimitri Frosio a repris la conduite de la section organisation et instruction de Couvet, en date du 1^{er} juillet 2010, en remplacement de Monsieur Patrice Huguenin (changement d'affectation au sein du SSCM).

Après 10 ans au service du SSCM (01.06.2000 au 30.09.2010), Madame Danielle Leutwiler, a été mise au bénéfice de la retraite à dater du 1^{er} octobre 2010.

Madame Caroline Wyss a été engagée en date du 1^{er} novembre 2010 en qualité de collaboratrice administrative en remplacement de Mme Leutwiler.

Législation cantonale et fédérale

Le Conseil d'Etat, le département et le service ont été consultés sur les objets suivants en relation avec l'activité du service

- Révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi, RS 520.01)

6.2. Activités déployées

Arrondissement – contrôle matricule

Au 31 décembre, les contrôles du commandant d'arrondissement font apparaître qu'environ 11'800 hommes sont toujours enregistrés dans le contrôle matricule cantonal, soit un retour à l'état de l'année 2008. Les statistiques tenues par le système PISA permettent de constater que plus de 2'750 hommes ont changé plusieurs fois d'adresse ou de domicile durant l'année écoulée et qu'approximativement 2'460 autres ont déménagé au moins une fois. Ces chiffres continuent de ne pas démentir l'importante mobilité des personnes actives dans notre canton. Il va de soi que ces nombreuses mutations génèrent une intense activité de recherche, notamment en cas de manquement à une obligation de service ou hors du service.

Arrondissement – information des conscrits et recrutement

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes garçons astreints et jeunes filles volontaires en âge d'être recrutés.

Ces séances d'information, soit 19 journées, sont organisées dans les locaux de la caserne du Château de Colombier et 1'064 conscrits y ont participé. A noter que nous devons accueillir une part grandissante de jeunes gens naturalisés qui n'est pas sans incidence pour l'étape du recrutement. L'animation et la conduite des groupes formés de 12 à 14 personnes ont été essentiellement assurées par des officiers et sous-officiers de milice qui sont mis à notre disposition par l'EM de conduite de l'Armée et accomplissent dans ce cadre leurs cours de répétition.

La formule donne satisfaction tant par rapport au contenu qu'à la perception du message par nos jeunes concitoyens, puisque le taux de satisfaction mesuré au recrutement reste bon; il est de 3.9 sur une valeur de 5. On note toutefois une légère baisse de cet indice, en raison de l'impossibilité d'assurer un recrutement anticipé à tous ceux qui le souhaiteraient. En cause, la capacité insuffisante des ressources pour l'accueil de nos jeunes au centre de recrutement de Lausanne. Une démarche est en cours, par le biais des chefs de service romands, à l'adresse du Conseiller fédéral, chef du DDPS, pour faire corriger une situation devenue inacceptable, parce que ne répondant plus au cadre fixé par la loi (LAAM).

En comparaison avec l'année précédente, le taux d'absentéisme (6 %) à la journée d'information a baissé d'environ 3% mais reste malgré tout important, bien qu'elle soit obligatoire. L'amélioration peut être associée aux sanctions disciplinaires plus sévères que nous avons dû prendre pour régler cette problématique. Toutefois, bien que conséquent, ce pourcentage reste inférieur à celui affiché par le centre de recrutement. Le nôtre s'élève à 10 % (-3% environ par rapport à 2009). En comparaison, Genève affiche un taux avoisinant les 50%. En général, le taux annoncé tourne autour des 15% pour les romands. Tous les défauts aux journées d'information, ainsi qu'à la convocation pour le recrutement, génèrent des travaux d'enquêtes et des décisions disciplinaires, qui aboutissent souvent à des amendes (selon le code pénal militaire), soit un total de CHF 17'800 (constant) pour les défections au recrutement et CHF 2'850 (en baisse) pour celles des journées d'information. Lorsque ces amendes ne sont pas réglées, nous sommes contraints de prononcer des arrêts. Ceux-ci ont amené leur lot de difficultés puisque les places dans notre système pénitentiaire deviennent insuffisantes, faute à l'accroissement des diverses et multiples condamnations civiles et militaires.

Le centre de recrutement de Lausanne est compétent pour examiner les jeunes gens de notre canton et définir leur aptitude au service militaire ou à la protection civile. Les statistiques de l'année 2010 indiquent que le taux d'aptitude au service militaire et à la protection civile est en légère hausse pour notre canton, ainsi que pour le reste des cantons romands.

L'activité de gestion des dossiers pour la convocation au recrutement, tout comme celles relatives aux journées d'information, constitue une activité conséquente. En effet, la modification du système d'enseignement supérieur (acquisition de modules; introduction du système de Bologne) génère des contacts nombreux avec les conscrits, lesquels ont de plus en plus de difficultés à concilier "études et service militaire" entre 18 et 26 ans, âge limite pour accomplir son service d'instruction de base. A ce propos, nous nous sommes occupés de toutes les démarches relatives à 1'151 convocations au recrutement (une augmentation de 13% par rapport à 2009) et nous avons traité de multiples demandes de reports (19% de requêtes visant le report à une année ultérieure ou une permutation dans la même année) qui ont abouties à 136 dispenses (en augmentation de 30%) et 78 permutations.

Nous avons également été sollicités, par le centre de recrutement de Lausanne, à titre de commandant d'arrondissement militaire, comme membre de la commission d'audition pour les demandeurs de service sans arme (NPA).

Arrondissement – libérations

Depuis l'année 2007, vu la suppression des arsenaux cantonaux, les cantons ne sont plus entièrement responsables des opérations de libérations. Par contre, la tâche d'organisation incombe toujours au commandant d'arrondissement. A la fin de l'année 2010 il a été procédé à la libération et au retrait de l'équipement de 302 sous-officiers, appointés et soldats, soit un contingent très légèrement inférieur à celui de l'année 2009. Le personnel de la base logistique de l'armée, centre de Grolley, assurait dès lors la responsabilité des contrôles des retours d'équipement. Les travaux ont été concentrés sur deux demi-journées dans les locaux de l'école de cadres à Planeyse. En outre, au début de l'année, 27 officiers ont également été libérés. Avec la mise en œuvre, en 2009, de nouvelles prescriptions au sujet de la remise de l'arme en toute propriété, encore renforcées cette année par l'obligation d'obtenir un permis d'acquisition et d'avoir accompli dans les 3 dernières années non seulement 2 programmes de tirs obligatoires mais également 2 programmes de tirs en campagne, ce ne sont plus que 12 fass 90 et 8 pistolets 75 qui ont été cédés à leur détenteur.

Affaires militaires

Contrôles militaires

Dans le cadre de la co-responsabilité avec la Confédération dans le domaine des contrôles militaires, le service est compétent pour l'examen des demandes de renvoi de cours de répétition pour tous les militaires domiciliés dans le canton.

Pour l'année 2010, environ 2'700 militaires ont été convoqués à un cours de répétition et 466 d'entre-eux ont introduit une demande de report de cours à une année ou à une autre période. Les statistiques démontrent une baisse des demandes par rapport à l'année précédente d'environ 12%. Il semble que l'information relative aux dates des cours de répétition fournie très tôt par l'EM de conduite de l'armée, à chaque citoyen astreint, porte encore mieux ses fruits après la deuxième année d'application. Comme à l'accoutumée, les militaires ou leurs employeurs ont de très nombreux contacts avec le service, soit par courriel ou par téléphone pour chercher des informations avant d'introduire une demande de report.

Considérant dès lors que la plupart des demandes étaient légitimes, 85% des requêtes ont été acceptées (-3% par rapport à 2009). A titre indicatif, le taux cantonal se situe au niveau de la moyenne nationale; ce qui indique que nous pratiquons une politique de traitement cohérente et équitable, dans la droite ligne des exigences et instructions fédérales de l'EM de conduite de l'Armée.

Il est à relever encore que la gestion des demandes de dispense reste très lourde, compte tenu du fait que la Confédération se décharge sur les cantons des tâches en rapport avec les services de remplacement. Dans le détail, nous avons dû traiter 19 demandes de réexamens de nos décisions (nombre constant) et traiter 139 cas de service de remplacement.

Places de tir

La place de tir des Pradières a fait l'objet d'un audit du secrétariat général du DDPS dans le cadre de "nature, paysage et armée" (protection de l'environnement). Le résultat a été positif et l'effort doit être poursuivi.

L'assainissement et la sécurisation des buttes de tir situées en zone de protection S des captages d'eau ont été suspendus. Toutefois, la commune de Lignières a mis en place le piège à balles pour son installation de tir à 300m.

Les stands de Lignières et du Pâquier se sont vus homologuer leurs cibles électroniques.

Tirs

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 28 places de tir à 300 m et 10 à 50/25 mètres. Le tableau ci-après donne un aperçu des activités en comparaison avec l'année précédente:

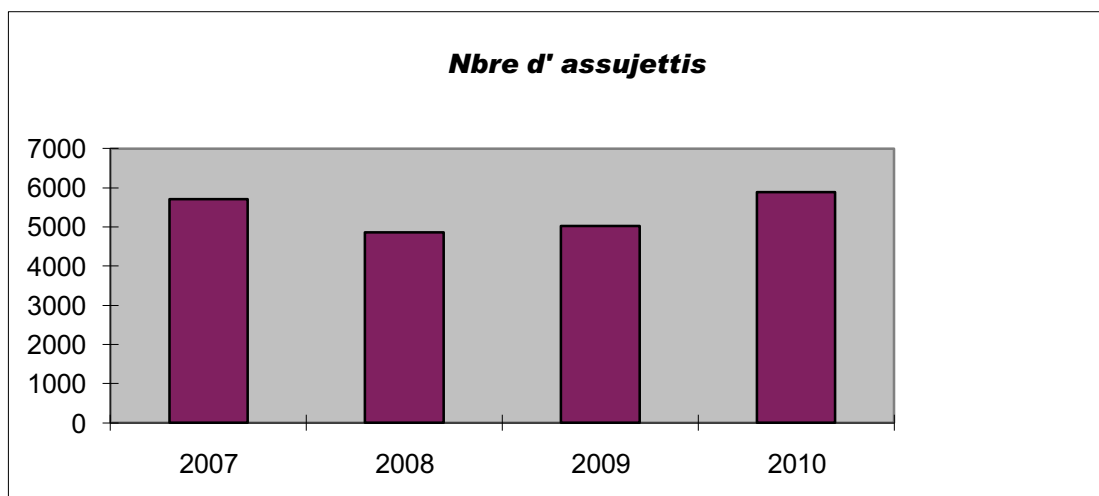
	N. de soc. À 300 m	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2008	40	2930	981	13	323	508
2009	36	2775	986	13	307	517
2010	34	2651	925	10	289	495

Le nombre de sociétés organisatrices s'est réduit de 5 unités en 2010.

Il est utile de relever que près de 333 militaires n'ont pas accompli leur obligation hors service, malgré un rappel effectué au début de l'année par le DDPS. Les contrevenants ont été sanctionnés d'amendes, pour un montant avoisinant 101'850 francs, ainsi que d'arrêts lors de récidives répétées. Nous enregistrons une baisse du nombre de décisions disciplinaires, due à une réduction de l'effectif concerné par cette obligation.

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le nombre d'assujettis pour l'exercice 2010 est de 5'886 personnes (y compris les assujettis exonérés), dont 5'482 taxés provisoirement ou définitivement, soit une augmentation respectivement de 17% par rapport à l'année 2009. Ce qui montre que le volume de travail augmente encore. Le tableau ci-après montre l'évolution des assujettis suite à la mise en place de l'Armée XXI.

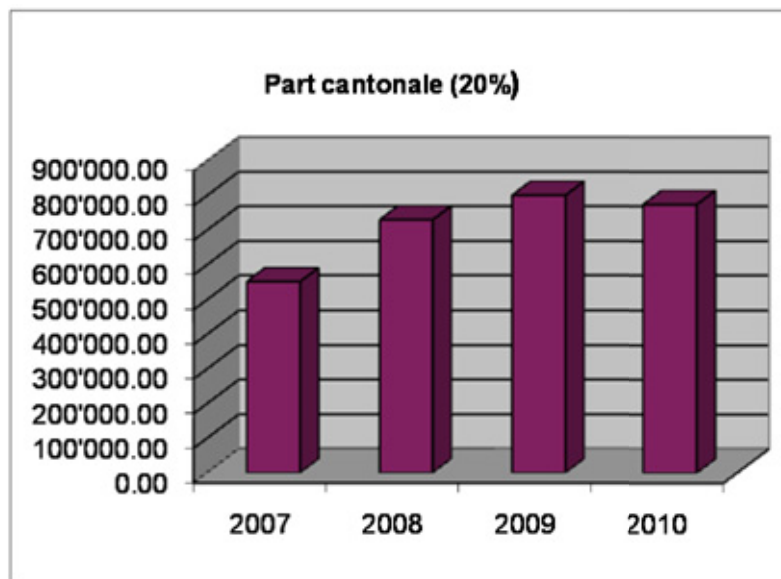


La facturation s'est opérée, sur la base de l'impôt fédéral direct 2009.

La part revenant à notre canton, considérée comme commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat de ces dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2008	3,648,267.10	729,653.40	450,000.00
2009	3,992,071.87	800,711.60	800,000.00
2010	3,870,871.50	774,174.30	700,000.00



Le nombre d'assujettis qui baissait, en raison de la réduction des effectifs de l'armée, est stabilisé.

Les processus et procédures de gestion ont été constamment améliorés.

Les encaissements ont pu être maintenus à un niveau approchant celui de l'année précédente. Une légère baisse a toutefois été enregistrée, en lien direct avec le contexte économique défavorable qui a touché tous nos citoyens.

Logistique

Les négociations conduites dans le cadre de l'adaptation des contrats de prestations dans le domaine de la logistique nous ont permis d'équilibrer nos finances. Les seuls secteurs déficitaires résultent du soin tout particulier que nous mettons à servir convenablement nos citoyens-soldats. D'autre part, nous bénéficions d'un apport complémentaire de personnel placé dans le cadre des mesures d'intégration professionnelles. Les heures d'engagement de ce personnel représentent 4287 heures qui sont comprises dans le tableau ci-dessous.

Contrats confédération	Montant des contrats	Heures accomplies	Tarif horaire SSCM en francs	Coût SSCM
RAV + EVAC	521,000.00	7968.50	78.00	621,543.00
Véhicules militaires	100,000.00	1254.25	78.00	97,831.50
Équipement personnel	136,195.00	1833.25	78.00	142,993.50
Remise en état fass 90	176,000.00	1629.75	88.00	143,418.00
Total des contrats 2010	933,195.00	12685.75		1,005,786.00

Garage

Le garage du Service est fortement engagé dans l'entretien des véhicules de la Police Neuchâteloise (PN), ainsi que de 10 autres entités de l'administration cantonale et fédérale. Ce qui représente globalement 220 véhicules. D'autre part, il gère et entretient le matériel militaire roulant des Écoles de cadres infanterie 3 et du cdmt de la FOAP inf 3 stationnés sur la place d'armes de Colombier, au total environ 170 véhicules et 35 remorques.

Infrastructures

L'importante activité militaire sur le site de Colombier a intensément mis à contribution les installations de tir et d'exercices ainsi que le personnel engagé à la desserte et à l'entretien de la place d'armes. Environ 520'000 coups de fusil d'assaut ou pistolet et 150 grenades ont été tirés sur les sites de Bôle, Plan-du-Bois et Bevaix.

Pour l'entretien des bâtiments (casernes, château, bâtiment administratif, ateliers et magasins) une somme de CHF 554'000.00 a été investie. L'effort principal a été mis sur la sécurité incendie par le remplacement de plus de 200 détecteurs et sur l'économie d'énergie par le remplacement d'environ 50 fenêtres. Pour le reste, il s'agit d'entretien courant et d'entretien visant à assurer la pérennité du parc immobilier de la place d'armes.

Les casernes ont été occupées en alternance par les écoles d'officiers, de sous-officiers et une compagnie de l'ER inf 3. Les taux d'occupation ont été de 95 % durant 40 semaines et 45 % durant 12 semaines.

Commune	PC I	PC II	PC II réd	PC III	PC III réd	Bur dir	Empl îlot éloigné	po att I	po att II*	po att II	po att III	UHP	CSP	Abri patients	Abris PBC	Abris publics		Abris type hospitalier	
																Nombre	Places	Nombre	Places
Savagnier						1										1	461		
Fenin-Vilars-Saules						1										1	350		
Fontaines						1										1	298		
Engollon						1										1	78		
Fontainemelon																			
Les Hauts-Geneveys					1											1	255		
Boudevilliers																		1	174
Valangin						1									1	1	351		
Coffrane					1								1			1	375		
Les Geneveys/Coffr.			1							1						2	505		
Montmollin						1										1	204		
Le Locle	1							1					1	1		1	109	1	112
Les Brenets				1						1						1	204		
Le Cerneux-Péqu.					1											2	207		
La Brévine					1											1	384		
La Chaux-du-Milieu						1										1	141		
Les Ponts-de-Martel			1							1			1			1	688		
Brot-Plamboz						1										1	204		
La Chaux-de-Fonds	3							3				1	1	2	1	2	1710	1	93
Les Planchettes						1										1	153		
La Sagne					1						1					1	360	1	72
Total	5	9	5	3	9	15	1	10	6	6	1	3	10	8	3	65	20301	13	1431

Légende

- PC : poste de commandement
- po att : poste d'attente
- UHP : unité d'hôpital protégée
- CSP : centre sanitaire protégé
- bur dir : bureau de direction
- réd : réduit
- PBC : protection des biens culturels
- Empl. : emplacement

Il n'y a pas eu d'ouvrages de protection civile construits ou projetés durant l'année 2010.

Ouvrage désaffecté

Marin-Epagnier / PC II (1972)

Rue A. Bachelin 6

Projet de désaffectation d'ouvrages

Hauterive / PC II (1972)

La Rebatte 11

Colombier / PC II (1969)

Les Mûriers 2

Saint-Aubin-Sauges / PC II (1969)

Rue du Senet

Fleurier PC II (1969)

Place d'Armes

Cernier PC II réd (1971)

Rue Chasseral 1

Places protégées réalisées en 2010

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 32 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 903 places protégées, réparties selon le tableau ci-dessous.

Localités	Abris	Places Protégées
Neuchâtel	6	271
Hauterive	3	74
Saint-Blaise	1	40
Marin-Epagnier	2	71
Thielle-Wavre		
Cornaux		
Cressier		
Enges		
Le Landeron		
Lignières		
Boudry		
Cortailod		
Colombier		
Auvernier		
Peseux		
Corcelles-Cormondrèche		
Bôle		
Rochefort		
Brot-Dessous		
Bevaix		
Gorgier	3	125
Saint-Aubin-Sauges	1	6
Fresens		
Montalchez		
Vaumarcus		
Môtiers		
Couvet	1	16
Travers		
Noiraigue		
Boveresse		
Fleurier		
Buttes		
La Côte-aux-Fées		
Saint-Sulpice		
Les Verrières		
Les Bayards		
Cernier	3	73
Chézard-St-Martin		
Dombresson		
Villiers	1	8
Le Pâquier		
Savagnier	2	14
Fenin-Vilars-Saules		
Fontaines		
Engollon		
Fontainemelon	2	26
Les Hauts-Geneveys	1	37
Boudevilliers		
Valangin		
Coffrane		
Les Geneveys-sur-Coffrane	1	24
Montmollin		
Le Locle		
Les Brenets		
Le Cerneux-Péquignot		
La Brévine		
La Chaux-du-Milieu	1	8

Localités	Abris	Places Protégées
Les Ponts-de-Martel		
Brot-Plamboz		
La Chau-de-Fonds	4	110
Les Planchettes		
La Sagne		
Total	32	903

Contrôle périodique des abris

Aucun contrôle n'a été effectué en 2010. A relever que pendant la période de mise en place de la réforme PCi XXI, ces contrôles ont été volontairement suspendus.

Contrôle périodique des constructions

Le contrôle périodique des constructions a débuté en 2004. Cette opération constitue la base de calcul pour les montants forfaitaires versés par la Confédération au titre de participation aux frais d'entretien. Fin 2008, toutes les constructions du canton ont été contrôlées une première fois conformément aux directives de la Confédération selon le tableau ci-après.

Pour 2010, le tour des contrôles a recommencé pour les constructions contrôlées en 2005.

Communes	Types de construction	Catégories			Dates des contrôles
		A	B	F	
Corcelles-Cormondrèche	PC II / Po att II* / CSP	x			2008
Peseux	PC II		x		2007
Hauterive	PC II		x		2007
Marin-Epagnier	Po att II* / CSP	x			2006
	PC II		x		D
Neuchâtel	PC I / po att I / CSP	x			2004-2009
	(AP)		x		2006
	Po att I / (AP)	x			2005-2010
	UHP		x		2007
Saint-Blaise	PC II / (AP)		x		2008
	Po att II*	x			2005-2010
Cornaux	PC II réd / po att II	x			2007
Cressier	PC II réd		x		2008
Le Landeron	PC II / po att I	x			2004-2009
Lignièrès	PC III réd	x			2006
Bevaix	PC II / Po att II*	x			2008
Bôle	CSP	x			2006
Boudry	PC II / po att I / (AP)	x			2005-2010
Colombier	PC II		x		2005
	Po att I / (AP)	x			2004-2009
Cortailod	Po att I	x			2007
	PC II		x		2006
	CSP	x			2008
Gorgier	PC II réd / po att II	x			2006
Rochefort	PC III réd	x			2007
Saint-Aubin-Sauges	PC II		x		2006
Buttes	PC III réd	x			2006
La Côte-aux-Fées	PC III réd	x			2007
Couvet	UHP	x			2007

Communes	Types de construction	Catégories			Dates des contrôles
		A	B	F	
	PC II		x		2004-2010
	Po att II* / (AP)	x			2004-2009
Môtiers	PC III réd	x			2008
Fleurier	PC II			x	2005
Cernier	PC II réd		x		2008
	Po att II*	x			2004-2009
Chézard-Saint-Martin	PC III / po att II	x			2006
Coffrane	PC III réd / CSP	x			2005-2010
Dombresson	CSP	x			2007
Les Geneveys-sur-Coffrane	PC II réd / po att II	x			2008
Les Hauts-Geneveys	PC III réd	x			2005-2010
La Chaux-de-Fonds	PC I / po att I / (AP)	x			2008
	PC I / po att I	x			2007
	CSP		x		2007
	PC I / po att I / (Abri public)		x		2005-2010
	UHP	x			2005
La Sagne	PC III / loc mat 50 m2	x			2008
Les Brenets	PC III / po att II	x			2008
La Brévine	PC III réd	x			2006
Le Cerneux-Péquignot	PC III réd	x			2005-2010
Le Locle	CSP	x			2007
	Po att I / (AP)	x			2004-2009
	PC I		x		2006
Les Ponts-de-Martel	PC II réd / po att II / CSP	x			2004-2009

PC: : Poste de commandement

Po att : Poste d'attente

UHP : : Unité d'hôpital protégée

CSP: : Centre sanitaire protégé

(AP): : Abri pour patients

Réd : Réduit

D : Désaffecté

A : Pleine valeur

B : Modernisable

F : Fortune

Sanctions

38 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1309 places protégées.

Dispenses de construction d'abris

323 dossiers ont été examinés, dont 161 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 917'790 francs.

Extension des systèmes télématiques

Les travaux concernant l'extension des systèmes télématiques (Polycom, GSM, connexion au nœud cantonal) dans les postes de commandement de la protection civile ont été réalisés et réceptionnés de 2008 à 2010 dans les constructions suivantes :

- PC Neuchâtel
- PC Boudry
- PC Le Landeron
- PC Couvet
- OPC Littoral centre
- OPC Littoral ouest
- OPC Entre-deux-Lacs
- OPC Val-de-Travers

- PC Les Geneveys-sur-Coffrane
 - PC La Chaux-de-Fonds
 - PC Les Vernets
- OPC Val-de-Ruz
 - OPC Montagnes neuchâtelaises
 - Canton

Systeme d'alarme à la population

Le nouveau système POLYALERT pour la transmission de l'alarme à la population est réalisé à environ 90% et les nouvelles sirènes installées seront officiellement testé le mercredi 2 février 2011. Le solde des installations sera effectué au printemps prochain.

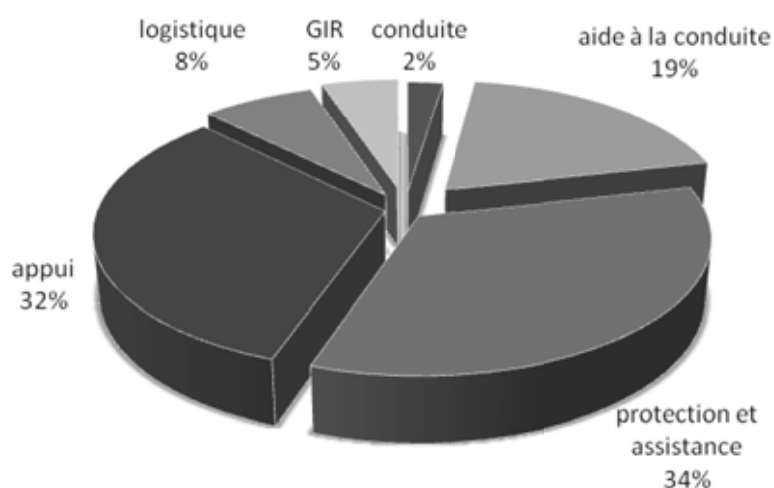
Instruction réalisée en 2010

Genre	Nb cours	Nb participants	Jours de service
Cours fédéraux	16	18	87
Cours intercantonaux	26	32	160
Cours cantonaux à Couvet	13	210	1938
Total	55	260	2185

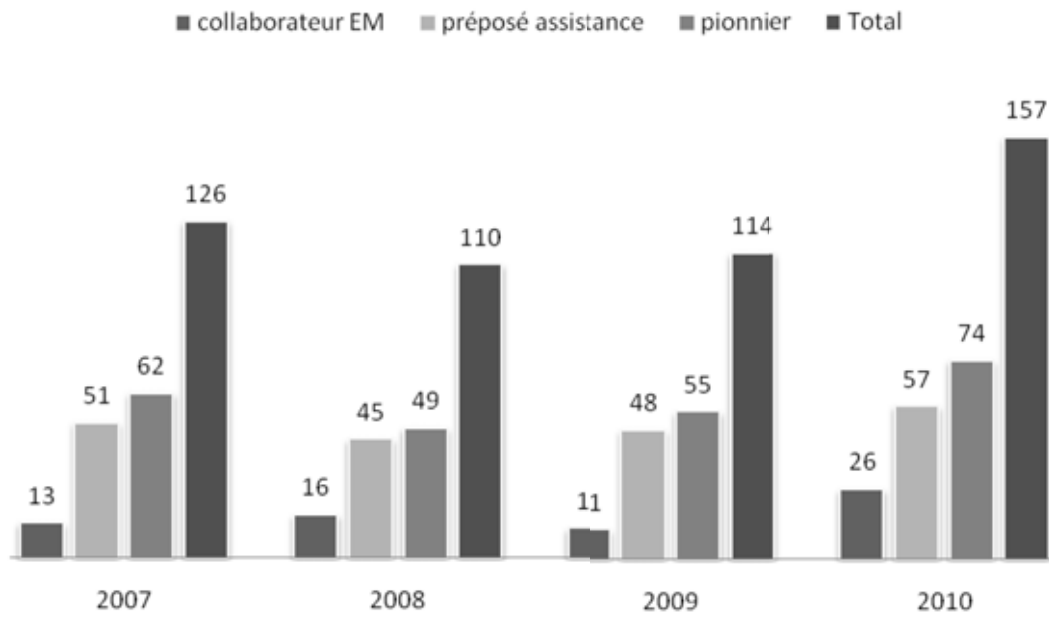
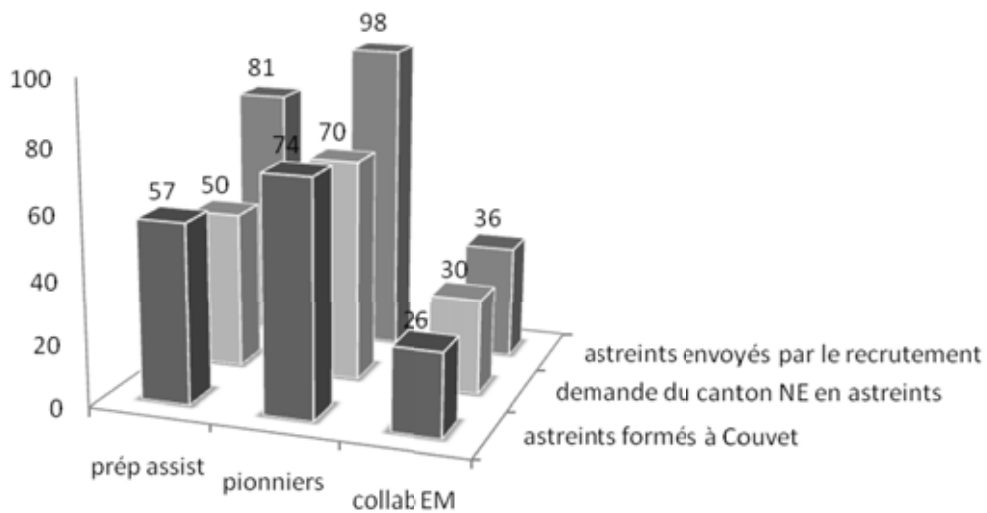
Dans le cadre des cours cantonaux qui se sont déroulés au centre d'instruction de Couvet, nous avons eu recours à 18 instructeurs qui sont intervenus à 90 reprises pour un total de 381 jours de service, selon détail du tableau ci-après.

Instructeurs	Nb instructeurs	Nb cours à Couvet	Jours de service (y compris CP)
Professionnels du SSCM	3	17	144
Professionnels des OPC	9	7	141
Non professionnels	3	7	19
Total	15	31	304

Le graphique ci-dessous montre la répartition des participants par domaine et le tableau de la page suivante présente une récapitulation détaillée par OPC et par cours.



Domaines	Genre de cours	nb jours	Canton		OPCLC		OPCEZL		OPCLO		OPCVDT		OPCVDR		OPCMIN		Total		Total domaine			
			nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours
Conduite	CC commandants PCi	10		0		0	0		0		0		0		1	10	1	10				
	C perf sous-officiers	2		0		0	0		0		0		0		0	0	0	0				
	C perf résolution systématique de problèmes	2		0	1	2	0	0		0	1	2	0	0	0	0	2	4				
	C perf base du travail d'état-major	2		0	1	2	0	0		0	2	4	0	0	0	3	6	6	20			
Aide à la conduite	CB collaborateurs état-major	12	18	216	1	12	2	24	2	24	0	0	2	24	1	12	26	312				
	CC chefs du suivi de la situation	5			1	5	0	0		0	0	0	0	0		0	1	5				
	CC chefs de groupe télématique	12		0	1	12	0	0		0	0	0	0	0	1	12	2	24				
	CC chefs de la télématique	5		0	1	5	0	0		0	1	5	0	0		0	2	10				
	C perf rapport avec les médias	2	1	2	1	2	0	0		0	0	0	0	0		0	2	4				
	C compl spécialistes radioprotection	4	1	4						0	0	0	0	0		0	1	4				
	CR CCNBC	4	16	64		0	0	0		0	0	0	0	0		0	16	64				
	CR détecteurs A	1		0		0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	50	423		
	CB préposé assistance	12		0	13	156	3	36	8	96	6	72	3	36	14	168	47	564				
	CC chefs de groupes assistance	5		0		0	0	1	5	1	5	0	0	0	1	5	3	15				
Protection et assistance	CC chefs de section assistance	5		0		0	0	1	5	0	0	0	0	0		0	1	5				
	C compl sanitaire	5		0		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0				
	C compl spécialistes unité psychosociale	1	11	11		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	11	11				
	C perf unité psychosociale	2	13	26		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	13	26				
	CR unité psychosociale	4	14	56		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	14	56	89	677		
	CB planniers	12		0	17	204	6	72	13	156	4	48	6	72	24	288	70	840				
	CC chefs de groupe appui	5		0	1	5	2	10	2	10	1	5	1	5		0	7	35				
	CC chefs de section appui	5		0	2	10	2	10	2	10	0	0	0	0		0	6	30	83	905		
	CC chefs élément logistique (sgtm)	5		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	1	5				
	Logistique	CC chefs coordination logistique (lt)	5		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	1	5			
CC comptables (four)		5		0	3	15	0	0	0	0	1	5	2	10	1	5	7	35				
CC chefs de cuisine		5		0	1	5	0	0	0	0	2	10	0	0		0	3	15				
C compl préposés aux constructions		5		0	3	15	0	0	0	0	1	5	0	0		0	4	20				
C compl préposés au matériel		5		0	2	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	3	15	19	95		
C compl spécialistes GIR		5		0	1	5	0	0	3	15	3	15	5	25	1	5	13	65	13	65		
Totaux			74	379	50	465	17	162	31	316	19	165	22	178	47	520	260	2185	260	2185	260	2185

Formation "Cours de base" (nouveaux instruits PCi)**Proportions des nouveaux astreints instruits PCi****Défaillants - Dénonciations**

- astreints défaillants aux cours 19
- dénonciations au Ministère public 4

Cours intercantonaux

Dans le cadre des cours intercantonaux, notre canton a formé au centre d'instruction de Couvet les participants suivants :

CC chefs de groupe appui	15 part. du canton du Valais 3 part. du canton de Genève 1 part. du canton de Fribourg 3 part. du canton de Berne (Jura bernois)
CC chefs de section appui	4 part. du canton du Valais 5 part. du canton de Berne (Jura bernois) 1 part. de Genève
CC pour comptables – fourriers	4 part. de Genève

Ecole fédérale d'instructeurs

Durant l'année 2010, M. Nicolas Turuvani a terminé sa filière de formation d'instructeur diplômé de la protection civile. Il a suivi au total de 124 jours de cours à l'école fédérale de Schwarzenburg.

M. Cédric Hirschy suit actuellement sa formation d'instructeur diplômé de la protection civile et se trouve à mi-parcours de son cycle de formation.

Organisations de protection civile du canton de Neuchâtel

OPC E2L

Suite à la démission du Capitaine Nicolas Turuvani, Monsieur Frédéric Thévoz a été nommé commandant avec le grade de capitaine au mois de juillet.

FEU

Législation

Aucune modification législative n'a été effectuée en 2010.

Système d'alarme

L'année 2010 est significative pour le système d'alarme cantonal. En effet, faisant suite à des pourparlers, et après les démarches administratives nécessaires, tout le système cantonal d'alarme passe sur **eAlarme Emergency** de *Swisscom*.

Historique

- jusqu'en 1994, utilisation du SMT de *Swisscom*
- 1994 **1^{ère} étape** - système d'alarme cantonal *Swissphone*, alarme par pager
- 1999 **2^{ème} étape** – le système paging est complété par une alarme vocal sur téléphone fixe et mobile + changement du software
- 2004 **3^{ème} étape** – amélioration du software, des communications téléphoniques et satellites
- 2006 **4^{ème} étape** – mise à jour complète du hardware
- 31 déc. 2010 fin du réseau actuel *Swissphone Euromessage*

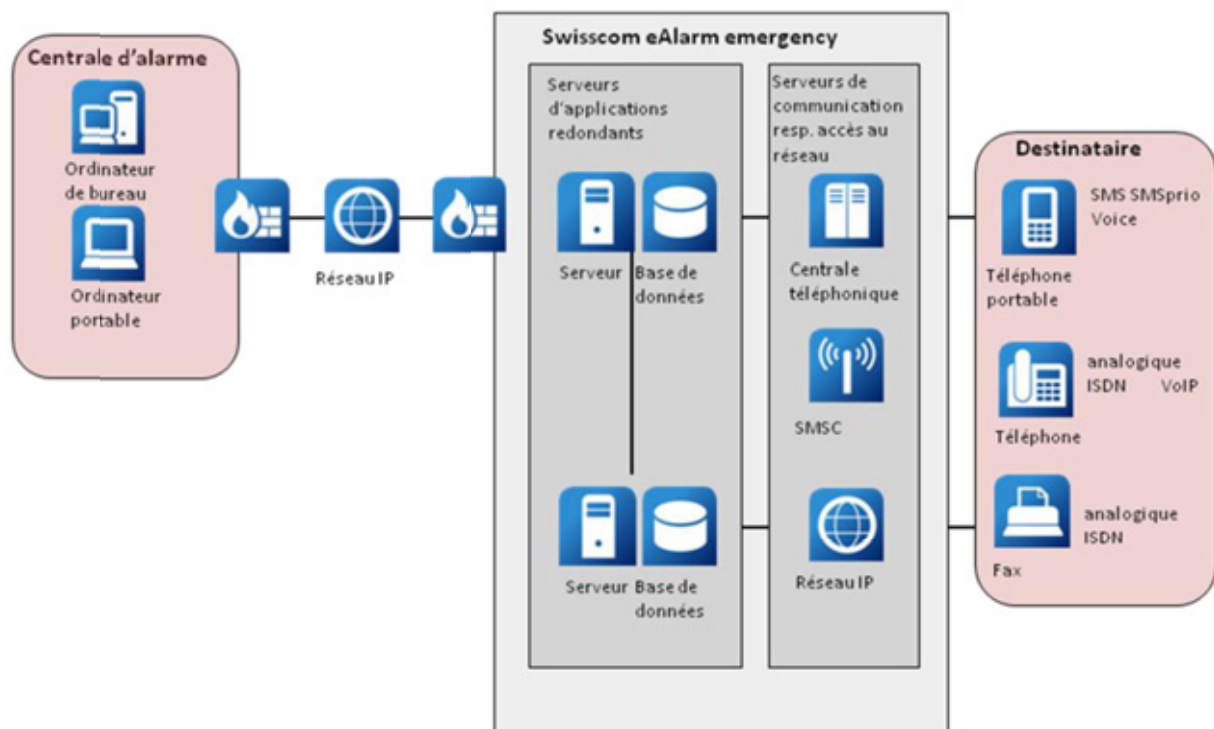
Pourquoi changer ?

- Fin du réseau Euromessage de Swissphone, obligation de passer sur un nouveau réseau Swissphone (Réseau public Telepage)
- *Conséquences:* - abandon du réseau d'antennes actuel
- renouvellement de tout le système
- renouvellement de tous les pagers
- Coût élevé de l'actuel système Swissphone
- Besoins d'unifier les moyens de transmissions des alarmes au niveau cantonal.

Pourquoi eAlarm Emergency ?

- Alarme par SMS sur tél mobile, favorable à 72 % suite à une enquête menée auprès des sapeurs-pompiers volontaires du canton
- Testé par le SIS NE à satisfaction, y compris pendant les périodes de surcharges (Nouvel An)
- Déjà utilisé à satisfaction par :
 - SIS NE (professionnels et volontaires) depuis 2 ans
 - CS Entre 2 Lac depuis plus d'une année
 - SIS MN (professionnels et volontaires) depuis quelques mois
 - Ambulances VALTRA et ROLAND + SMUR depuis plus d'une année
- Aussi utilisé à satisfaction par les sapeurs-pompiers du canton de Berne
- Coûts d'exploitation moins chers que la nouvelle proposition Swissphone avec pagers
- Quittance des alarmes et gestion des présences efficace et simple
- Solution modulable et flexible

Schéma eAlarm Emergency



◀ Au 31 décembre 2010 à minuit, le système d'alarme cantonal SCAN de SWISSPHONE n'est plus en service ▶

Corps de sapeurs-pompiers

Un complément de fusion a été enregistré durant l'année 2010; Montalchez et Fresens se sont rattachés au corps de sapeurs-pompiers de La Béroche.

Au 31 décembre 2010, le canton de Neuchâtel compte :

- 16 corps de sapeurs-pompiers, dont 15 regroupements (les Planchettes ne sont pas encore dans un regroupement)
- 4 Centres de secours
- 2 Services d'Incendie et de Secours (SIS)

Nouveaux commandants

Une mutation est intervenue durant l'année au sein des commandants des corps de sapeurs-pompiers; Plt Luc Roth a été nommé au grade de Capitaine et a pris le commandement du service du feu du Vignoble, en remplacement du Cap Pascal Chapuisod démissionnaire.

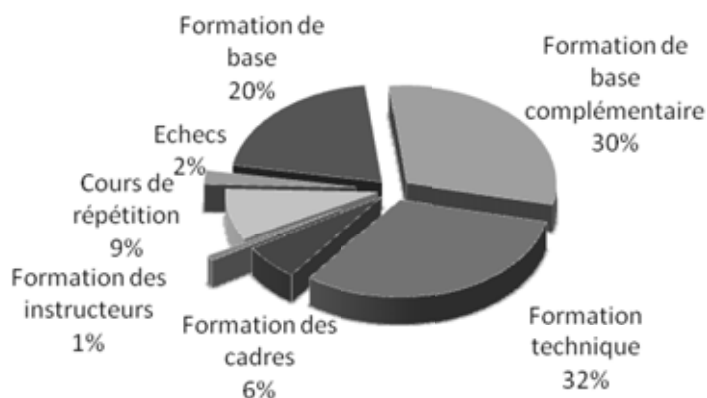
Inspection du service de défense contre l'incendie

Dans l'attente des conclusions de l'étude POLFEU, les inspections des corps de sapeurs-pompiers ont été suspendues.

Cours cantonaux

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Formation de base		139
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base I • Cours de base Val-de-Travers • Cours de base PAR I 	64 12 63	
Formation de base complémentaire		202
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base II • Cours de base PAR II • Cours machinistes motopompe • Cours de base BLS 	62 62 37 41	
Formation technique		211
<ul style="list-style-type: none"> • Journée des commandants • Technique d'extinction • Flashover / Backdraft / Ventilation • Formation conteneur module 3 • Formation tonne-pompe / motopompe / hydraulique 	49 73 43 17 29	
Formation des cadres		47
<ul style="list-style-type: none"> • Chefs d'intervention • Degré I 	17 30	
Formation des instructeurs		6
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection phases I, II et III 	6	

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Cours de répétition		56
• BLS	46	
• Radioprotection	10	
Total		661



Bilan par corps de sapeurs-pompiers

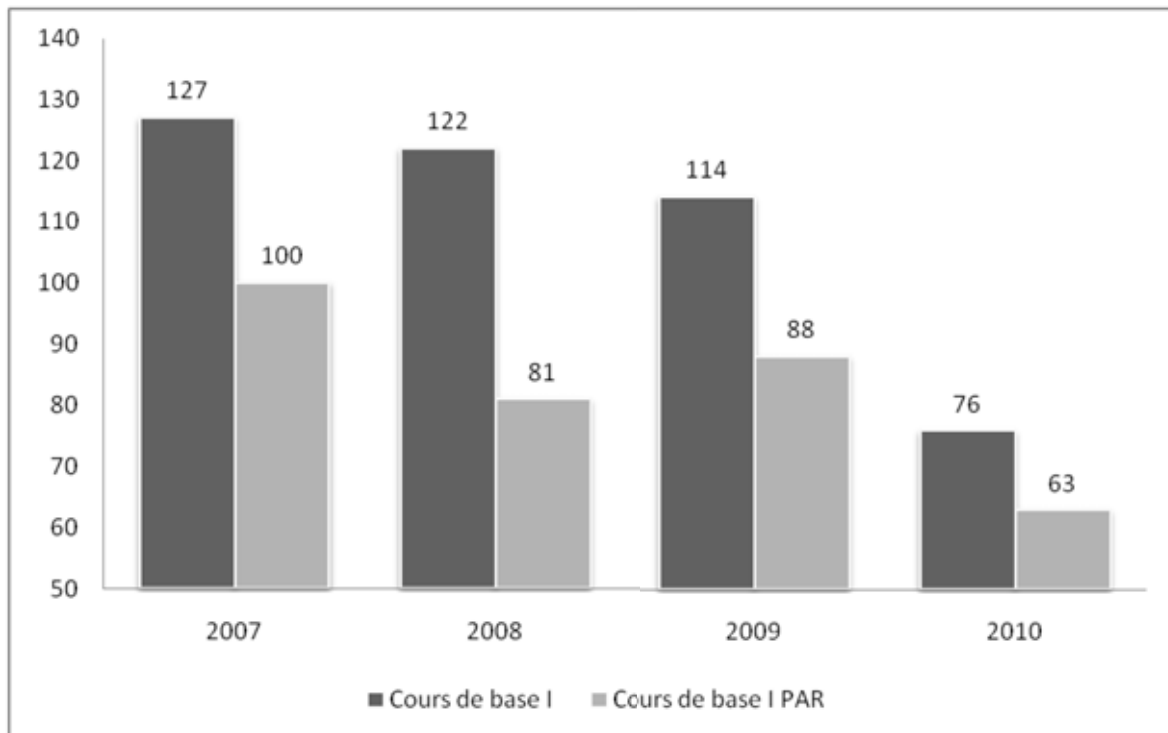
Corps de sapeurs-pompiers	Nb participants
SIS Neuchâtel - SDILC	123
Entre deux Lacs	57
CS Littoral Ouest	9
CS Val-de-Travers	29
CS Val-de-Ruz	23
SIS Montagnes neuch.	71
Total SIS/CS	312
Bas-Lac	45
SF du Vignoble	11
Bôle-Colombier	32
Rochefort-Brot-Dessous	6
La Béroche	9
Fresens	0
Montalchez	0
CSP Val-de-Travers	44
Val-de-Ruz Nord	36
Val-de-Ruz Est	24
Engollon, Fenin-V-S, Sava	4
Val-de-Ruz Ouest	30
CSP Vallée de la Brévine	13
CSP Les Marais	21
Les Planchettes	6

Total CSP	281
CERAMARET SA	16
EM Microelectronic	12
CNP Perreux	9
CNP Préfargier	6
Petroplus Cressier	2
Migros NE-FR	3
METALOR	1
ECA Vaud	4
SSCM	5
Total Entreprises	58
Total général	651
Non instruit, échec au cours	15
Total instruits	636

Ces chiffres découlent des cours qui se sont déroulés au centre d'instruction de la protection civile et du feu de Couvet, y compris des entreprises et des corps de sapeurs-pompiers d'autres cantons et autres.

Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus des collaborateurs de notre service, nous avons pu compter sur la participation de:

- 13 chefs de discipline et 48 instructeurs (y compris instructeurs "sécurité piste feu") qui sont intervenus sur 361 jours de service.
- 12 conférenciers qui sont intervenus à 7 reprises.
- 77 aides qui ont fonctionné comme machinistes, préposés au matériel ou figurants qui sont intervenus dans 17 cours.

Formation de base**Journée des commandants**

49 personnes ont participé à la traditionnelle journée des commandants qui s'est déroulée sur une journée le samedi 13 mars 2010 à Couvet. Les thèmes principaux concernaient :

- Communications du SSCM
- Plans d'intervention, présenté par un représentant de l'ECAP
- Thème de réflexion pour des groupes de travail: "Collaboration protection civile et sapeurs-pompiers"

CENTRE D'INSTRUCTION**Occupation globale**

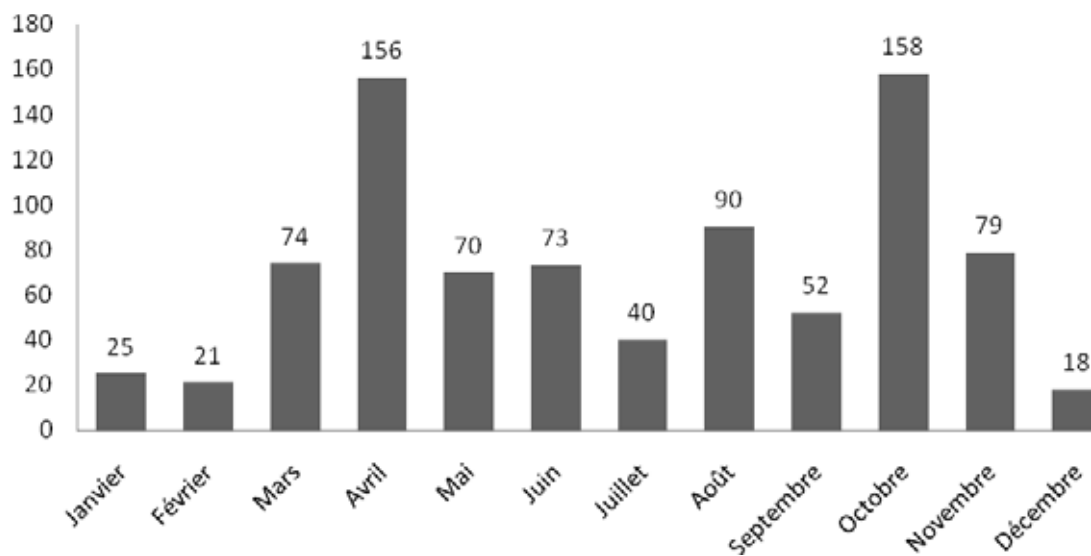
L'utilisation par les sapeurs-pompiers et la protection civile représente, dans la majorité des cas, des journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

Utilisation des salles de classe et de l'auditorium

Le tableau et le graphique ci-après expriment le nombre de jours que chaque salle a été utilisée par mois. Parmi les 856 journées d'utilisation, il est à relever que seuls 86 jours ont fait l'objet d'une location payante.

Pour le reste, soit 770 jours, il s'agit d'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile, les activités des affaires militaires, le SSCM, ORCAN et utilisations au profit d'autres services de l'Etat ou autres (Service des Sports, Lycée de Rougemont, Police neuchâteloise, commune Val-de-Travers, samaritains, etc..).

Mois	Auditorium	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Total
Janvier	8	4	3	1	0	3	0	6	25
Février	5	3	3	3	2	2	0	3	21
Mars	24	9	7	5	6	8	5	10	74
Avril	12	24	24	24	24	17	12	19	156
Mai	18	9	7	7	8	8	7	6	70
Juin	16	14	12	12	4	2	5	8	73
Juillet	3	0	0	0	0	13	12	12	40
Août	15	14	13	12	12	8	11	5	90
Septembre	10	8	5	5	5	0	12	7	52
Octobre	18	21	23	21	24	16	19	16	158
Novembre	14	9	5	5	8	10	8	20	79
Décembre	4	2	2	2	2	2	2	2	18
Total	147	117	104	97	95	89	93	114	856



Utilisation de la "Piste feu"

La piste feu a été sollicitée à 101 reprises au cours de l'année 2010, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers canton NE	PCi, entreprises, SP externes et divers	Total
Semaine toute la journée	32	3	17	52
Semaine le matin			1	1
Semaine l'après-midi	2		2	4
Semaine le soir	1	11	1	13
Samedi toute la journée	2	2	3	7
Samedi matin		18	3	21
Samedi l'après-midi	1	1	1	3
Totaux	38	35	28	101

A relever la présence de corps de sapeurs-pompiers venant de cantons romands: SSI Lausanne, SIS Plaine de l'Orbe, SIS Yverdon-les-Bains, SDIS Haute-Broye Moudon, SP Montreux, SDIS Villars-Burquin. Nous retrouvons également la présence de l'école de formation des sapeurs-pompiers professionnels, ainsi que du cours de base fédéral instructeurs ESISP de la FSSP.

Utilisation du caisson de démonstration

- 43 allumages, totalisant 178 allumages depuis son montage à la piste de La Presta en novembre 2008

Utilisation du caisson d'extinction

- 40 allumages
- totalisant 46 allumages depuis son montage à la piste de La Presta en novembre 2009

Utilisation de la piste de décombres "Protection civile"

- Cours cantonaux de protection civile 48 jours
- Organisation de protection civile (OPC) 22 jours
- Cours cantonaux sapeurs-pompiers 4 jours
- Autres utilisateurs 3 jours
- **Total 77 jours**

MUSEE MILITAIRE ET DES TOILES PEINTES

Les activités et animations



Conférences – tables rondes: "L'importance de la multidisciplinarité et de la polyvalence de formation dans l'enseignement d'aujourd'hui et de demain. » Contre-amiral Pierre Soudan, le 21 janvier – Salle du Rütli.

Apéritifs/cérémonies : Cérémonie et remise de diplômes MATIS (UniGE) Prof Philippe Jacques. Cérémonie de clôture Ecole AssP.

Séminaires et comités: Ivan Keller et son EM, Pascal Luthi et Journée médias. Séminaire d'histoire du Prof Morerod Unine. SNO. AG des amis du château. **Jeux historiques et stratégiques:** "Trophée de Marc-Aurèle à Guisan" compétition internationale de jeux historiques et stratégiques: 2-3 octobre - Réfectoire. **La nuit des musées:** Samedi 19 mai : «Féeries militaires!». **Journée internationale des musées:** Dimanche 20 mai : «Féeries militaires!». **Passeport vacances:** 2 jours et une nuit d'activités (10h00-09h00) : Chasse aux nains avec l'Ecole de cadres.

Conférences par le conservateur: « Les femmes neuchâtelaises et le salon littéraire », juillet. Inner Wheel.« La muséologie à Colombier ». Groupe d'étudiants en archéologie (Laténium et Unine, Denis Ramseyer)

« Colombier, un musée militaire aujourd'hui et demain. Journée de travail avec Unine master en muséologie avec le Prof Mariaux

Les dossiers importants

Mise à jour du site internet avec Alex Winiger et du blog MMC.

Création de la page MMC pour le site du GMN.

Graphisme pour les encarts publicitaires « Pays de Neuchâtel » et pour les flyers. Dossier Pro-infirmités. Salles Canaris. Inventaire des tableaux : MAH, Chantal Lafontant-Vallotton. Dossier musée de la police neuchâteloise.

Dossier musée du tir (maison des halles). Exposition Plonk et Replonk.

Exposition Blanchet. Exposition Winiger. Musée du tir à la Maison des halles.

Les renseignements par écrit

Kotaro et Anne-Claude Kumano – Indiennes. Elizabeth Crettaz : Indiennes et Rgt de Meuron (Expo sur le XVIIIe siècle). Laurent Dutoit – Tableau du Général Guisan. Alex Winiger -Peintures murales de Charles L'Eplattenier.

Lionel Marquis - le bataillon des Canaris. M.Chaloupka : Fresque de Dessoulavy. Chantal Vallotton : Tableau de Frédéric 1^{er}. Famille Mouchet – la Bataille d'Ivry. Michel Bolis – Rgt de Meuron. Mykhailo Slobodyanyuk – Armée Suisse. Catherine Ducommun – uniformes suisses de la Grande Guerre. Derck Englebarts – Millenium. M.Ducommun – bannière Courvoisier de la Révolution. Daryl Ross – Indiennes. François Desjacques – identification d'un sdt suisse. I. Kutay – Indiennes et art moderne/nouveau. David Campbell – Canaris. Stéphane Haas – sport et la guerre. Steven Walton – guns of Colombier. Vincent Callet-Mollin – 1'000 ans 1'000 images. Inga de Coulon – estimation de valeur d'armes. Hubert Froidevaux – Images de la Seconde Guerre mondiale. Geni Stone – économie neuchâteloise. André Schori – arme à déposer, procédure égale et psychologique. Claire Piguet – Peintures de l'Eplattenier. Mlle Bertholet – fantômes au château de Colombier. M. Petit-Col – Indiennes. Ivo Zanetti – documentaire sur les Canaris : Image de la Bérésina. M. Bossat d'Akkafilms de Genève – uniformes suisses pour film sur les années 70. Sophie Pujol – uniformes du 17^e et du 18^e siècles.

Les Prêts

Coiffures militaires pour le Théâtre de la Passade, Boudry. Matériel de chasse pour le Théâtre du Passage, Neuchâtel.

Médias

Plonk et Replonk (Articles de Florence Veya - L'Express, Antoine Duplan – Hebdo, Der Bund, Vigousse, Le Matin, Grégory Pons - Business Montres, Pays neuchâtelois, Migros Magazine, Via, Construire, Fluide glacial, Publication de la Brigade infanterie 2, Magazine des Alumnis de Procter and Gamble, NZZ,). Canal alpha + et RTN : Plonk et Replonk - Inauguration

Canal alpha + : Désastres – Inauguration. Forum RSR (Hélène Mock et Hubert Froidevaux). RSR Anouk Henry programme sur l'armée.

Les dicodeurs (RSR) ARMEE AU MUSEE du 29 novembre au 3 décembre, Twannberg, Lamboing.

Expositions temporaires

1. « Féeries militaires » Plonk et Replonk Vernissage le jeudi 1er avril
- 2.« Gentiane BLANCHET, Aquarelles » Espace gallo-romain
Vernissage le 23 juillet.
- 3.« Espace de la Police neuchâteloise » Vernissage le 13 septembre
- 4.« DESASTRES », Huiles d'Alex WINIGER Vernissage en présence du Cdt de C Jean Abt, jeudi 11 novembre.

Les visites

Au 31 décembre 2010

Visiteurs:	7'946
Adultes :	6'268
Enfants :	1'678
Militaires :	571
Groupes :	61
Classes :	37
Chasses :	48

Bénévolat et autres projets

Présidence du Conseil d'administration de Psychostratégie AG, Brent (VD). Collaboration « linguistique avec Jean-Pierre Bregnard « Expressions du monde ». Préparation d'un livre sur la créativité dans le monde industriel (avec le Prof Gilles Garel, Ecole des Mines).

Symposiums, Forums et Congrès

Genève : Palexpo : The Art of Storytelling – REZONANCE. Journée nationale d'étude et d'histoire militaire (Salon du Livre) Artby Geneva. Rencontre des Alumnis Procter and Gamble. Fédération des entrepreneurs romands « De la créativité à l'action ». Lausanne : Forum des 100. Journée créative et d'innovation à l'Ecole hôtelière. Penthes : Conseillère associée de la Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le monde.

7. SERVICE FINANCIER

7.1. Introduction

Pour le service financier, l'année 2010 a été marquée par les premières étapes de mise en œuvre du rapport et du décret 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, adoptés par le Grand Conseil lors de la session du mois de février 2010. Ce rapport s'est traduit par l'engagement du délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances et réforme de l'Etat avec qui une étroite collaboration s'est instaurée. Ce dernier a été intégré dans le processus budgétaire B11/PFR12-14 où il a pu se familiariser avec le fonctionnement de l'administration neuchâteloise, rencontrer les principaux responsables et dégager des premières pistes de réflexion quant au redressement des finances. Plusieurs mesures ont ensuite été élaborées conjointement. D'abord, le délégué a proposé le renforcement des structures de conduite financière de l'Etat par l'engagement de responsables financiers de département et par la mise en place d'un domaine de contrôle de gestion financière et analytique au service financier. Le financement intervient par le biais du crédit d'engagement de 16 millions de francs autorisé par le Grand Conseil dans le cadre du rapport 10.002. Les nouveaux-elles collaborateurs-trices débuteront dans le courant du premier trimestre 2011. Ensuite, un rapport a été soumis au Conseil d'Etat fixant le cadre financier pour les années 2012 à 2016. Présentant les hypothèses économiques, démographiques et sociales qui prévaudront durant les prochaines années, ce rapport 11.001 s'accorde sur des taux de progression des charges par domaine fonctionnel. L'objectif est de limiter la progression moyenne des charges à 0,7% par année tenant compte d'une progression simultanée des revenus d'environ 1,2%. Le Conseil d'Etat entend ainsi retrouver l'équilibre budgétaire à partir de 2015. Ce rapport a été transmis au Grand Conseil. Finalement, le délégué et le service financier ont travaillé sur le projet de gouvernance des partenariats, inspiré du modèle jurassien, et sur les premières propositions de mesures d'économie. Les travaux se poursuivront dès le début de l'année 2011 conformément à la structure de projet qui avait été décidée dans le rapport 10.002.

Dans la continuité de la réorganisation du service financier adoptée par le Conseil d'Etat à la fin 2009, un nouveau règlement entrera en vigueur au 1er janvier 2011. Il concrétise l'organisation, basée sur cinq domaines (politique financière, gestion comptable, gestion financière et assurances, contrôle de gestion financière et analytique ainsi que recouvrement) et les missions du service financier. Le Conseil d'Etat a adopté ce règlement en date du 22 décembre 2010. Parallèlement, l'arrêté concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les directives y relatives ont été révisés. Il s'est agi de proposer quelques assouplissements devant tenir compte des récentes expériences et éviter les lourdeurs administratives inutiles sans pour autant déroger à la rigueur qui a prévalu ces dernières années. Les changements entreront en vigueur au 1er janvier 2011. En cours d'année, le service financier a également avancé dans la mise en place du système de contrôle interne (SCI). Les processus essentiels ont été inventoriés et décrits en détails. Le service a ainsi atteint l'objectif fixé par le Conseil d'Etat pour 2010. Les travaux se poursuivront en 2011 avec l'analyse des risques et la formalisation des contrôles.

Cette année a également coïncidé avec le début des travaux sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Sous la direction d'un chef de projet, un groupe de travail s'est attelé à étudier les changements comptables qu'impliqueront le nouveau modèle et à réaliser les recommandations dans le contexte neuchâtelois. Ce projet réunit des représentants de l'Etat et des communes. L'esprit qui anime le groupe est très positif. La prochaine grande étape consistera à présenter au Conseil d'Etat un rapport sur la mise en œuvre comptable du MCH2 prévue avec le budget 2015. Il s'agira ensuite de préparer les travaux relatifs aux changements législatifs et des systèmes informatiques qui seront inévitables tant pour les communes que pour l'Etat.

Les perspectives financières peu réjouissantes, illustrées par le rapport 11.001 dont il est fait mention ci-dessus, montrent que le service financier continuera d'occuper un rôle central durant ces prochaines années. Même si le budget 2011 a été moins douloureux que le précédent, il faut se rappeler que le respect du frein à l'endettement est dû à des opérations extraordinaires telles que la dissolution d'une réserve d'investissement de 12 millions de francs pour Microcity et l'agio de 25 millions de francs réalisé sur le remboursement du capital de dotations de la BCN. Par ailleurs,

sans la réforme de la fiscalité des entreprises dont les effets sont pleinement pris en compte, il n'aurait pas été possible de boucler le budget. La préparation du budget 2012 et plan financier 2013-2015 s'annonce donc très difficile. C'est pourquoi le service financier sera associé, dès le début d'année 2011, au délégué et aux secrétaires généraux ainsi qu'aux autres services centraux pour piloter les travaux du redressement dans le cadre de la conférence des secrétaires généraux élargie. Cette dernière est chargée de la conduite des opérations conformément au rapport 10.002.

7.2. Politique financière

Dans son déroulement, le processus budgétaire 2011 s'est caractérisé par des nouveautés, issues de la volonté d'améliorer le pilotage financier de l'Etat exprimée par le Conseil d'Etat dans son programme de redressement. C'est ainsi qu'a été introduite avec le budget 2011 une planification financière roulante (PFR) portant sur les trois années qui suivent le prochain budget. La PFR, actualisée chaque année, est conçue comme un instrument de gestion du Conseil d'Etat permettant d'avoir une vision prospective. La PFR est traitée conjointement à l'élaboration du budget. Elle donnera chaque année lieu à un rapport d'information distinct à l'attention du Grand Conseil. La PFR 2012-2014 est abordée dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de redressement des finances, qui sera saisi par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2011. Sur le plan informatique, de nouvelles fonctionnalités (outil BI/IP) facilitant entre autres une saisie directe décentralisée dans SAP des données budgétaires et de la PFR, ainsi que la saisie des effectifs et des charges salariales y relatives, ont été introduites. Les charges sociales, les contributions de l'employeur à prévoyance.ne, de même que les amortissements sont automatiquement générés à partir des données salariales, respectivement des tranches de paiement budgétées au titre des investissements.

Comme autre nouveauté, le Grand Conseil a, dans la foulée du budget 2011, adopté de nouvelles dispositions légales autorisant le Conseil d'Etat à réaffecter les tranches annuelles de paiement des crédits inscrits au budget des investissements à d'autres projets que ceux auxquels elles étaient initialement destinées, sans restriction de montants, pour autant que les transferts aient lieu entre des crédits d'engagement préalablement autorisés. Cette délégation de compétences au-delà de la limite de 400.000 francs doit permettre une optimisation constante et rapide de l'allocation des ressources financières entre projets d'investissement en fonction de leur degré d'avancement. La modification adoptée, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2013. Ce laps de temps est suffisant pour tirer un premier bilan de cette nouvelle pratique. D'autre part, si l'expérience est concluante, cette disposition pourra être reprise définitivement dans la loi sur les finances, qu'il est prévu de réviser totalement d'ici en principe à fin 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé des collectivités publiques (MCH2) ainsi que de la réforme du gouvernement et de l'administration.

Le budget 2011, que le service financier a accompagné sur le plan technique durant sa phase d'élaboration, est un budget que l'on peut qualifier de relativement "neutre", dans la mesure où il n'intègre pas encore à ce stade ni de choix politiques fondamentaux, ni de baisses de prestations, ni encore de reports de charges sur les communes. Contrairement aux intentions initiales, les mesures structurelles qu'il contient, essentiellement dans le domaine de la formation, sont relativement limitées.

Outre des efforts entrepris tant sur la réduction de la croissance des charges (mesures salariales notamment) que sur l'introduction ponctuelle de premières mesures structurelles (en particulier dans le domaine de la formation), le Conseil d'Etat a pu s'appuyer dans la mise au point du budget sur une amélioration substantielle des recettes fiscales des personnes morales ainsi que sur deux éléments ponctuels de revenus à hauteur de 37 millions de francs déjà évoqués dans la partie introductive: l'agio de 25 millions de francs sur le remboursement partiel en 2011 du capital de dotation de la BCN, et le prélèvement intégral de la réserve de 12 millions de francs pour les investissements d'intérêt économique constituée dans le cadre de la clôture des comptes 2009.

Le budget 2011 respecte les limites du frein à l'endettement qui exigent que l'excédent des charges de fonctionnement n'excède pas 2% des revenus déterminants et le degré d'autofinancement soit supérieur à 70%. Lors de son traitement au Grand Conseil, le déficit a été ramené de 19,1 millions à 15,4 millions de francs. Cet excédent de charges représente 0,86% des revenus déterminants et est par conséquent largement inférieur à la limite autorisée. Ce faisant, le Conseil

d'Etat a pu augmenter le volume des investissements nets, qui s'élève à 83,6 millions de francs, permettant ainsi de financer en particulier le projet Microcity, qui mobilise à lui seul près du quart des ressources financières consacrées aux investissements.

Le Conseil d'Etat souhaite par ailleurs clôturer dorénavant la procédure budgétaire avant les vacances d'été, en adoptant les chiffres d'ici début juillet de chaque année. Cela présuppose une simplification de la procédure budgétaire, qui se fondera à l'avenir sur les derniers chiffres de la PFR. Pour 2011, cette intention n'a pu être concrétisée du fait que les conditions précitées n'étaient pas réunies.

Parmi les dossiers qu'il a examinés, le service financier a plus particulièrement analysé, sur mandat du Conseil d'Etat, si un financement privé pour la réalisation du bâtiment Microcity et la rénovation du CPMB pouvait être envisagé à des conditions aussi favorables qu'un financement direct par l'Etat. La recherche de partenaires privés s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat d'explorer de nouvelles formes de collaborations à même de faire aboutir des projets qui autrement ne pourraient trouver un financement suffisant en raison des capitaux importants qu'ils mobilisent durant la phase de lancement, tout en permettant de dégager des synergies intéressantes sur les plans de la gestion du projet et de l'exploitation. Dans le cas de Microcity, pour lequel un crédit de 71,4 millions de francs a été octroyé par le Grand Conseil en mai 2010, l'analyse a conclu qu'un financement par l'Etat était plus avantageux. Pour le CPMB, qui sera traité par le Grand Conseil en janvier 2011, le soutien actif du BNMB (Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment) dans le projet a permis de recommander de confier à ce dernier le financement et la réalisation des travaux de transformation du centre.

2010 marque également la fin du processus d'évaluation des subventions entamé en 2004. Pas moins de 192 subventions (dont 40 pour la seule année 2010) ont été évaluées durant ce laps de temps, donnant lieu à plus de 200 recommandations. A l'avenir, l'accent sera mis sur la mise en place des principes et instruments définis par le projet de gouvernance des partenariats, dans les relations régissant l'Etat avec les institutions subventionnées.

7.3. Gestion comptable

Comme chaque année, la comptabilité centrale a procédé à deux reprises à une enquête auprès des différents services et offices de l'Etat pour évaluer les charges et les revenus de fonctionnement ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement prévisibles de l'année 2010. La seconde évaluation intermédiaire des comptes 2010, intervenue à la fin septembre 2010 a confirmé un déficit prévisionnel proche de celui que laissait entrevoir la première évaluation publiée au mois d'août 2010. Le résultat prévisionnel laissait entrevoir un déficit du compte de fonctionnement de 22 millions de francs et des investissements nets de 70 millions de francs, les limites du frein étant respectées. Au vu de ce constat, aucune mesure urgente n'a dû être prise pour le compte de fonctionnement.

Le groupe de travail sur les investissements s'est réuni pour la première fois de l'année en avril 2010 sous la direction du chef de département de la gestion du territoire ainsi qu'à d'autres reprises dans le courant de l'année écoulée. La comptabilité a participé activement et a dû régulièrement consolider les différentes maquettes des investissements.

Suite à la suppression de la fonction de responsable de formation SAP finances, la comptabilité a dû se réorganiser pour reprendre avec l'appui du SIEN les différentes tâches liées à ce poste. A cette occasion, une structure a été mise en place pour répondre aux différentes sollicitations des collaborateurs de l'Etat et ainsi nommer des "Key-user", selon le jargon informatique, par modules comptables SAP. Le rôle des "Key-user" devra évoluer et deviendra de plus en plus important, car ils auront également des tâches de paramétrage, d'améliorations et de développement de nouveaux modules comptables dans l'environnement SAP.

La comptabilité de l'Etat a participé très activement au développement du nouveau module SAP BI-IP pour l'établissement du budget 2011 ainsi que pour la planification financière roulante 2012 - 2014. Comme tout nouveau produit, il y a eu différents problèmes à résoudre, spécifiquement dans la gestion des investissements et dans le calcul des amortissements. Cet outil est toujours en développement afin de trouver les meilleures synergies avec les autres modules qui gravitent autour de SAP et ainsi augmenter l'efficacité et la production automatique de documents comptables.

A côté des progrès à apporter au nouveau module BI-IP, un nombre important d'améliorations dans les outils de gestion comptables (spécialement dans le progiciel SAP) devra être entrepris durant l'année 2011. Ces modifications devront également être pensées afin de s'intégrer dans la future mise en place du MCH2. Le but de ce grand travail étant à terme un gain de temps pour le futur et en automatisant un laborieux travail trop souvent effectué manuellement.

Outre ses activités ordinaires de conseil, la cellule TVA de l'Etat s'est plus particulièrement attachée avec le soutien du SIEN, à assurer le paramétrage dans SAP de l'augmentation des taux qui interviendront à partir du 1er janvier 2011, de même qu'à suivre et à communiquer aux services assujettis les directives d'application de la nouvelle législation, publiées régulièrement par l'AFC sous forme de brochures tout au long de l'année. Avec l'appui d'un mandataire externe, les implications TVA liées au projet de fusion du SIEN avec le CEG ainsi qu'à la réalisation du projet Microcity ont par ailleurs fait l'objet d'une attention soutenue.

7.4. Gestion financière et des assurances

Au cours de l'année 2010, 170 millions de francs d'emprunts échus ont été remboursés et 110 millions de francs ont été renouvelés. Ces derniers ont été contractés pour les durées de 12 et 15 ans afin de profiter des conditions particulièrement intéressantes rencontrées sur les marchés financiers. En outre, les durées ont été choisies afin de répartir au mieux les échéances sur les prochaines années.

De 1.355 millions de francs à fin 2009, la dette consolidée se réduit à 1.295 millions de francs à fin 2010. Cet écart s'explique en grande partie par l'excédent de liquidités constaté à la clôture des comptes 2009.

Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis d'emprunter à de bonnes conditions. Cela entraîne une diminution du taux moyen de la dette qui passe ainsi de 3.05 % à 2.87 %.

Dès septembre 2010, le service financier procède quotidiennement au paiement des factures encodées dans SAP (auparavant le lundi et le jeudi). Cette nouvelle pratique a pour but d'optimiser les revenus provenant d'intérêts bancaires.

Dans le cadre d'un examen systématique de l'ensemble des comptes du bilan, le service financier s'est particulièrement concentré sur la position des comptes courants entre l'Etat et les entités externes. Le résultat de ce travail de longue haleine, a permis de cibler les quelques comptes qui devront être résorbés, voir supprimés à la clôture des comptes 2010 ou au cours de l'année 2011.

Dans le but d'offrir à ses partenaires des conditions favorables tant en termes de coût que de qualité de couverture et tout en les responsabilisant davantage, l'Etat de Neuchâtel a pris la décision de mettre en place des contrats-cadre pour l'assurance commerce, l'assurance accidents selon la LAA et l'assurance pour flotte de véhicules à moteur. Chaque partenaire s'assure de façon individuelle auprès du contrat-cadre mais bénéficie de l'effet de masse et des conditions négociés par l'Etat. Il reçoit et paie les avis de primes et les sinistres sont traités directement entre l'assurance et le partenaire. Le rôle de l'Etat consiste à définir les règles et à surveiller la bonne marche des contrats. Au cours de l'année 2010, le service financier, en collaboration avec son courtier et les différentes compagnies d'assurances, a travaillé à la mise en place de ces nouveaux contrats. Cette tâche a été achevée et la nouvelle situation est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Chaque partenaire a reçu ses propres contrats et avis de primes. Après une période transitoire de 6 mois, tous les partenaires seront autonomes.

7.5. Recouvrement

L'encaissement global, toutes créances confondues, représente près de 53,2 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de plus de 160,0 millions de francs, soit une masse sous gestion de 19% inférieure à l'exercice 2009. L'exercice permet en outre de diminuer globalement le solde à l'ouverture de 32%.

Il faut relever que la cellule de relance a réalisé un encaissement global de près de 6,0 millions de francs (toutes créances confondues). Ces encaissements sont des plus-values sur des créances

précédemment amorties. La part fiscale revenant à l'Etat représente 1,9 millions de francs (1,6 millions en 2009) et la part totale attribuée à l'Etat est de 2,2 millions de francs. Nous relevons en outre que un montant supplémentaire d'encaissement sur relance de près de 1,8 millions va être versé au service de l'action sociale.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2010 un montant de près de 59 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens.

La nouvelle structure de l'office du contentieux (OCXG) a vécu son premier exercice en 2010. Composé de 4 secteurs, l'office se déploie aujourd'hui de la manière suivante :

1. Secteur des Amendes et Tiers
Ce secteur effectue les procédures de recouvrement particulièrement pour les dossiers d'amendes, de frais judiciaires, d'assistance judiciaire ainsi que pour toutes factures émises au sein de l'administration et impayées à l'échéance;
2. Secteur des personnes morales et immobilier
Ce secteur est actif dans la réalisation immobilière ainsi que pour les dossiers de personnes morales;
3. Secteur fiscalité des personnes physiques
Les dossiers impayés d'impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes physiques sont gérés dans ce secteur;
4. Secteur de la relance et désendettement
La relance d'acte de défaut de bien précédemment amortis est effectuée par ce secteur. Une prestation liée au désendettement a en outre été développée et proposée en fonction des cas. Cette prestation est encore en cours de développement.

Le nouveau règlement du SFIN qui est entré en vigueur au 1er janvier 2011, donne une meilleure assise à l'office en tant qu'unité centrale spécialisée dans le recouvrement de créance. Le rayon d'action s'élargit sur la base du nouveau catalogue de prestations du 1er janvier 2010.

Avec l'introduction de la e-LP au niveau fédéral, l'office a dû également mettre à niveau son système informatique, afin d'être compatible avec ces nouvelles procédures. Les travaux se poursuivront durant le premier semestre 2010, tant avec notre fournisseur qu'avec l'office des poursuites de Neuchâtel pour les tests de communication des données.

Enfin, l'office a durant cet exercice mis un accent particulier au renforcement des ses collaborations avec le service de l'action sociale, particulièrement l'office de l'assurance maladie (OCAM) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretiens (ORACE).

Type de créances : total toutes créances confondues

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	105,1	111,2
Nouvelles créances transmises	56,8	87,9
Total	161,9	199,1
Encaissements	53,2	56,2
Amortissements	38,0	37,8

Solde en fin d'année	70,7	105,1
-----------------------------	-------------	--------------

Encaissement sur relance ADB	5,8	6,1
-------------------------------------	------------	------------

Type de créances : autres services de l'Etat que l'impôt

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
------------	------	------

Solde en début d'année	14,2	13,7
------------------------	------	------

Nouvelles créances transmises	-1,8	3,4
-------------------------------	------	-----

Total	12,4	17,1
--------------	-------------	-------------

Encaissements	2,3	1,8
---------------	-----	-----

Amortissements	1,3	1,1
----------------	-----	-----

Solde en fin d'année	8,8	14,2
-----------------------------	------------	-------------

Encaissement sur relance ADB	2,0	2,5
-------------------------------------	------------	------------

Depuis plusieurs exercices, l'ancien solde débiteur comprend deux dossiers totalisant une créance de plus de 10,4 millions de francs, cédés par un de nos créanciers. Pour l'un des deux dossiers, il nous a été demandé d'annuler la créance de 5,2 millions de francs, cette dernière étant par ailleurs prescrite. Pour le second, une nouvelle procédure permettant d'interrompre la prescription a été engagée en 2010 sur demande du créancier, faisant suite à notre sollicitation. Cette affaire est liée à une action en responsabilité dans le cadre d'un dossier de fondation de prévoyance en faveur du personnel d'une société en liquidation.

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclu dans ces chiffres. Le nombre des dossiers transmis en 2010 par l'office de l'assurance-maladie (OCAM) est de 7'672 pour 7,2 millions de francs.

Type de créances : impôt à la source**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	0,7	0,7
Nouvelles créances transmises	0,8	0,9
Total	1,5	1,6
Encaissements	0,5	0,5
Amortissements	0,3	0,4
Solde en fin d'année	0,7	0,7
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Type de créances : amendes et frais judiciaires**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	5,7	3,7
Nouvelles créances transmises	4,2	6,0
Total	9,9	9,7
Encaissements	1,7	1,4
Amortissements	3,2	2,6
Solde en fin d'année	5,0	5,7
Encaissement sur relance ADB	0,2	0,2

Le montant des dossiers d'amendes et frais judiciaires cédés par le SJUS est de près de 30% inférieur à celui de l'exercice précédent. Il est à relever que les encaissements sur relance restent stables.

Type de créances : assistance judiciaire (LAPCA)

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	0,5	0,5
Nouvelles créances transmises	1,2	0,9
Total	1,7	1,4
Encaissements	0,1	0,1
Amortissements	1,0	0,8
Solde en fin d'année	0,6	0,5
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Le montant des encaissements pour la LAPCA a augmenté de près de 40%, par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des amortissements est relativement composé pour 2/3 d'actes de défaut de biens et pour 1/3 de dossiers cédés de débiteurs ne présentant plus d'adresse connue. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est de l'ordre de 25%.

Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes physiques

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	75,6	83,6
Nouvelles créances transmises	46,9	69,1
Total	122,5	152,7
Encaissements	43,5	47,4
Amortissements	29,2	29,7
Solde en fin d'année	49,8	75,6
Encaissement sur relance ADB	3,5	3,1

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	51,2	55,3
Nouvelles créances transmises	31,2	46,7
Total	82,4	102,0
Encaissements	28,9	31,1
Amortissements	19,6	19,7
Solde en fin d'année	33,9	51,2
Encaissement sur relance ADB	1,9	1,6

Impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	6,7	8,0
Nouvelles créances transmises	4,0	5,8
Total	10,7	13,8
Encaissements	3,8	4,1
Amortissements	2,7	3,0
Solde en fin d'année	4,2	6,7
Encaissement sur relance ADB	0,1	0,2

Le montant des créances cédées pour l'impôt cantonal et communal a diminué en 2010 de près de 30%. Par contre le taux d'encaissement passe de 31% à 35,5% en 2010. Les encaissements sur relances ont quant à eux augmenté de 13%. Il est à noter que le solde à l'ouverture diminue de 35%.

Les créances d'impôt fédéral direct cédées diminuent de près de 32%. Les encaissements et les amortissements quant à eux restent stables. A noter que le solde à l'ouverture diminue de près de 37%.

Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes morales

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX
Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	0,9	0,7
Nouvelles créances transmises	1,1	0,9
Total	2,0	1,6
Encaissements	0,8	0,6
Amortissements	0,1	0,1
Solde en fin d'année	1,1	0,9
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	0,4	0,3
Nouvelles créances transmises	0,6	0,5
Total	1,0	0,8
Encaissements	0,4	0,3
Amortissements	0,1	0,1
Solde en fin d'année	0,5	0,4
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

***Impôt fédéral direct**

(En millions de francs)

Mouvements	2010	2009
Solde en début d'année	0,7	0,3
Nouvelles créances transmises	0,3	0,8
Total	1,0	1,1
Encaissements	0,4	0,3
Amortissements	0,1	0,0
Solde en fin d'année	0,5	0,8
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Le montant des créances pour l'impôt cantonal et communal augmente de 27%. Pour l'impôt fédéral, il diminue de 60%. Par contre l'encaissement augmente de 50% et l'amortissement de 100%. Le solde à l'ouverture diminue de 30% environ.

7.6. Contributions ecclésiastiques

Facturation

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2009	2010
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	38.382.569,10	37.001.704,00
Personnes morales	12.891.735,10	15.555.362,00
Total	51.274.304,20	52.557.066,00

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.494.060,81	1.991.645,62	89.275,39	7.574.981,82
Personnes morales	651.885,19	569.491,68	16.709,96	1.238.086,83
Total	6.145.946,00	2.561.137,30	105.985,35	8.813.068,65

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2006	7.892.298,30	4.019.878,13	136.982,29	12.049.158,72
2007	7.727.681,52	3.610.437,98	102.648,74	11.440.768,24
2008	6.970.309,23	3.136.024,75	103.022,62	10.209.356,60
2009	6.914.813,93	3.202.316,44	117.563,65	10.234.694,02
2010	6.145.946,00	2.561.137,30	105.985,35	8.813.068,65
Différence 2010/2009	- 768.867,93	- 641.179,14	- 11.578,30	- 1.421.625,37

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2009	2010
	2010	2009	2010
	Fr.	%	%
Eglise réformée	6.145.946,00	67,56	69,74
Eglise catholique romaine	2,561.137,30	31,29	29,06
Eglise catholique chrétienne	105.985,35	1,15	1,20
Total	8.813.068,65	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct, pour l'exercice 2010 s'élève à 861.649.286,77 francs (en 2009 852.948.665,37 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2010 représente:

	2009 %	2010 %
pour l'Eglise réformée	0,810	0,713
pour l'Eglise catholique romaine	0,375	0,297
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,013	0,012
Total	1,198	1,022

7.7. Subsidés constitutionnels en faveur des églises

En vertu de l'article 98 de la constitution du canton de Neuchâtel, du concordat du 3 mai 2001 ainsi que de la convention du 12 janvier 2009 portant sur la subvention forfaitaire de l'Etat de Neuchâtel aux Eglises reconnues pour la période 2008-2012, le montant concernant l'année 2010 aurait dû s'élever à 1.560.000 francs. Toutefois, dans le cadre des mesures d'amélioration du budget 2010 décidées par le Conseil d'Etat, les subsides ont été répartis comme suit:

	Fr.	%
Eglise réformée	733.260.-	53,1
Eglise catholique romaine	590.836.-	42,8
Eglise catholique chrétienne	55.904.-	4,1
Total	1.380.000.-	100,0

8. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

8.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Nous rappelons que depuis l'année dernière, les tableaux statistiques ne font plus partie de ce rapport. En effet, depuis 2009 une statistique fiscale est publiée au mois de juin. Elle reprend une partie des statistiques précédemment publiées dans le rapport sur les comptes, mais les présente un peu différemment. Les chiffres ainsi publiés sont basés uniquement sur le résultat de la taxation reflétant mieux la réalité des recettes fiscales des personnes physiques ou personnes morales de notre canton. Nous rappelons que les comptes enregistrent pour les personnes physiques les recettes et pour les personnes morales les acomptes facturés de l'année 2010 et les bordereaux soldes des années antérieures. Ces derniers correspondent à la différence entre le résultat de la taxation des années antérieures et les acomptes facturés les années concernées. Ce document est à disposition sur www.ne.ch.

L'année 2010 a été marquée par la refonte des instructions générales et des documents accompagnant la déclaration fiscale, ainsi que par l'introduction d'une fourre de transmission pour les personnes ayant rempli précédemment leur déclaration fiscale avec un logiciel informatique (Clic&Tax ou un logiciel pour les mandataires). Ce sont des documents plus conviviaux qui ont été élaborés dans le but de permettre aux contribuables de trouver un maximum de réponses à leurs interrogations. Outre le fait de faciliter la tâche et d'améliorer la relation avec les citoyens neuchâtelois, ces travaux sont également liés à la possibilité offerte au contribuable de transmettre dès le 1^{er} janvier 2011 la déclaration par l'intermédiaire du guichet unique. En automne 2010, dans le cadre de la campagne d'information au sujet du guichet unique, en plus de l'envoi d'un contrat pour chaque citoyen, nous sommes allés à la rencontre des personnes dans les centres commerciaux en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise. L'objectif était d'enregistrer un maximum d'inscriptions au guichet unique afin que les codes d'accès soient à disposition en début d'année 2011.

Le transit par le guichet unique permet désormais de transmettre sa déclaration d'impôt sans papier ni envoi postal, pour autant que les pièces justificatives aient été scannées préalablement. De plus, le logiciel de taxation permet de traiter les données figurant sur les annexes. Ceci nous permettra de passer, pour une partie des dossiers, à une taxation sans papier et uniquement à l'écran. Pour cela, nous avons réduit le nombre de pièces justificatives obligatoires à nous retourner. Il s'agit d'une révolution tant pour le contribuable que pour les collaborateurs du service.

En parallèle à l'évolution technologique, la restructuration du service se poursuit. L'engagement d'un responsable qualité et chef de projet nous a permis de mettre en place des processus et de revoir entre autres l'accueil au niveau du service. Une nouvelle philosophie se met en place: d'une part le travail du service se réoriente vers l'analyse au détriment des contrôles formels; d'autre part, il met le contribuable au centre de ses préoccupations et réduit le nombre d'interlocuteurs. Ces mesures ont pour objectifs d'augmenter l'efficacité au niveau de la taxation et de la perception et, à terme, de faciliter la tâche du contribuable pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions. En améliorant l'efficacité et en allouant plus de ressources aux tâches d'analyses ou d'expertises fiscales, on optimise le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu adopté depuis plusieurs années a été maintenu, permettant ainsi au contribuable de connaître rapidement l'état de sa situation fiscale et financière. Par conséquent, il peut s'acquitter de ses obligations en payant son bordereau et ses tranches d'impôts ou faire adapter ses acomptes à l'évolution de sa situation. Autre conséquence positive de la rapidité des travaux de taxation: malgré la crise, le taux d'encaissement des impôts est identique à celui de l'année passée, près de 92%.

Sur le plan législatif, la réforme de la fiscalité des entreprises a été adoptée par le Grand Conseil et suite à l'aboutissement du référendum, le peuple décidera de son application ou non. Cette réforme a déjà eu un léger effet sur les comptes 2010. Nous rappelons que cette nouvelle approche

de la fiscalité a été saluée par de nombreux observateurs externes à notre canton et est même fréquemment citée comme une solution à la problématique fiscale existant avec nos pays voisins.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2010 a été marquée par une reprise économique aussi rapide, que surprenante par son intensité. Les prévisions pessimistes de l'année 2009 ne se sont pas traduites dans les comptes de recettes des personnes morales. Les résultats des sociétés sont nettement supérieurs aux prévisions. Par contre, l'impact de la crise est visible dans l'évolution du taux de chômage dans notre canton et s'est matérialisé au niveau des comptes par une baisse importante des recettes fiscales pour les personnes physiques.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2010, les offices de taxation des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers fiscaux 2009 de 104.902 contribuables, dont 100.102 contribuables domiciliés dans le canton et 4800 cas d'assujettissement partiel (domicile à l'extérieur du canton et successions non-partagées). A cela s'ajoutent 3688 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 8584 contribuables soumis à l'impôt à la source.

Les comptes reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage de l'exercice 2010, le 7 janvier 2011 au soir. A cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, les taxations ne sont pas toutes enregistrées (déclarations déposées tardivement, contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.). Aussi, les chiffres sont-ils eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment. Comme déjà annoncé au début de ce document, une publication des tableaux statistiques sera effectuée en juin 2011 dans un rapport spécifique.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2010, les bordereaux soldes de la taxation 2009, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 704 millions de francs (budget 731 millions de francs), contre 715,2 millions de francs en 2009, soit une diminution nette historique de 1,6 %.

Ce chiffre traduit malheureusement l'impact de la crise sur notre région et corrobore les chiffres du chômage pour notre canton.

L'impôt à la source est en légère baisse, passant de 30,2 millions de francs en 2009 à 28,2 millions de francs en 2010. Contrairement à l'année passée on relèvera une diminution du nombre de contribuables soumis: 8654 en 2009 contre 8584 en 2010.

Les recettes liées au rappel d'impôt sont proches de celles de l'année passée, malgré une baisse des expertises fiscales compensée par les effets de l'amnistie fiscale.

Personnes morales

Au cours de l'année 2010, l'office de taxation a traité les dossiers de taxation 2009 de 6438 personnes morales. Contrairement à toutes les prévisions conjoncturelles et les informations transmises par les sociétés, les revenus des sociétés pour l'exercice 2009 ont été excellents. Trois éléments peuvent expliquer une telle différence. Tout d'abord, le fait que les sociétés ont pu avoir recours au chômage partiel, ce dont elles ont largement bénéficié, a allégé de manière importante leurs charges et leur a permis de répondre immédiatement à la reprise de la conjoncture sans devoir engager des moyens financiers importants. Ensuite, la reprise 2010 fût rapide et importante, contrairement à toutes les prévisions effectuées et publiées par les organes compétents. Nous rappelons que les prévisions de la deuxième moitié de 2009 étaient très prudentes et plutôt pessimistes, annonçant des résultats catastrophiques pour 2009 et une petite reprise pour 2010 tout en étant très sceptiques sur ce point. Les entreprises interrogées à cette même période étaient très prudentes et n'avaient que très peu de visibilité. Elles avaient demandé la baisse de leurs tranches d'impôt 2009. La reprise économique a permis à certaines sociétés de dissoudre des réserves latentes et d'améliorer leurs comptes sachant qu'elles pouvaient les reconstituer sur 2010 au vu des nouvelles perspectives économiques. Les bordereaux soldes traduisent en partie cet effet puisque pour l'année fiscale 2009, ils s'élèvent à plus de 21 millions de francs contre 10,7 millions de francs

pour 2008. De plus, les perspectives 2010 étant nettement meilleures, nous avons enregistré un certain nombre de demandes de corrections des tranches d'impôt 2010 à la hausse. Le troisième élément est l'impact de la réforme des entreprises. En effet, certaines entreprises se sont engagées à compenser la perte engendrée par la baisse du taux de l'impôt sur le capital des holdings. Le montant compensé est supérieur à ce qu'elles nous avaient assuré. Nous pouvons l'évaluer à environ 10 millions de francs. Ces engagements ont été pris en 2010 et l'information n'était pas connue au moment de l'adoption du budget.

Dans les comptes 2010 figure dans les recettes des personnes morales un montant d'environ 6 million de francs correspondant à l'impôt sur le capital des holdings facturé selon le taux en vigueur au 31.12.2010 et non selon le taux figurant dans la nouvelle loi sur la réforme des entreprises qui fera l'objet de la votation du 3 avril 2011. Selon le principe d'échéance et de prudence, une provision de 6 millions de francs a été comptabilisée sur l'exercice 2010, puisque ce montant n'est pas acquis et devra être annulé en cas d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fiscalité des personnes morales.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2010, basée sur les salaires des frontaliers en 2009, a été répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat.

Contrairement aux années précédentes, où figurait dans les comptes de l'Etat la part cantonale exacte de la contribution française reçue, le montant figurant aux comptes 2010 a été adapté, conformément au principe d'échéance, ce qui signifie que les comptes 2010 comprennent le montant 2009 effectivement versé et un transitoire correspondant à la moyenne des quatre derniers versements effectués par la France.

La part nette du canton comptabilisée en tenant compte du principe d'échéance atteint 12,2 millions de francs, en augmentation par rapport à 2009.

Impôt foncier

L'impôt foncier cantonal est dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement, c'est-à-dire sur leurs immeubles qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement les immeubles non affectés directement au but de prévoyance des caisses de pensions. En vigueur depuis 2001, cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales.

Le résultat de 5,9 millions de francs est identique à celui de 2009.

Impôt sur les gains immobiliers et lods

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2009, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 1041 sur un total de 1553, ces chiffres ont diminué en 2010 avec 855 transactions imposables sur un total de 1287. Les recettes 2010 sont légèrement supérieures au budget, mais inférieures au résultat de l'année passée.

Le produit des lods augmente légèrement, avec 27,7 millions de francs en 2010 contre 27,1 millions de francs en 2009. Les montants sont plus élevés que le budget, mais nous avons enregistré une opération particulière qui a elle seule rapporté plus de 2 millions de francs. Le

nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods augmente légèrement : 1595 transactions en 2010, contre 1581 en 2009.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Le résultat net de 2010, qui atteint 16,5 millions de francs est nettement inférieur à celui de l'exercice 2009 (24,3 millions de francs) et plus bas également que le montant figurant au budget. Ceci malgré deux importantes successions qui ont rapporté quelques millions.

Évolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2010</u> en mio	<u>2009</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	670.-	666,7	3,3	0,5
• bordereaux soldes taxation année précédente	21,3	32,6	- 11,3	- 34,7
• gains de loterie	1.-	0,8	0,2	25.-
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	11,7	15.-	- 3,3	- 22
• impôt à la source	<u>28,2</u>	<u>30,2</u>	- 2.-	- 6,6
Total impôt ordinaire	<u>732,2</u>	<u>745,3</u>	<u>- 13,1</u>	<u>- 1,8</u>
• particip. extra. s/fortune 2006 (bordereaux soldes)	<u>0.-</u>	<u>0,1</u>		
Total personnes physiques	732,2	745,4	- 13,2	- 1,8
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)	<u>129,4</u>	<u>107,5</u>	<u>21,9</u>	20,4
Total impôts directs	861,6	852,9	8,7	1.-
Impôt des travailleurs frontaliers	12,2	5,5	6,7	121,8
Impôt foncier	5,9	5,9	0.-	0.-
Impôt sur les gains immobiliers	20.-	22,8	- 2,8	- 12,3
Droits de mutation (lods)	27,7	27,1	0,6	2,2
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>16,5</u>	<u>24,3</u>	- 7,8	- 32,1
Total impôts	<u>943,9</u>	<u>938,5</u>	<u>5,4</u>	<u>0,6</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2009 des personnes physiques a évolué comme suit :

	<u>Taxation 2009</u> en mio	<u>Taxation 2008</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	57,8	56,2	1,6	2,8
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>659,4</u>	<u>664.-</u>	- 4,6	- 0,7
Total	<u>717,2</u>	<u>720,2</u>	- 3.-	- 0,4

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2009 et 2008 donne les chiffres suivants :

	<u>Taxation 2009</u>	<u>Taxation 2008</u>	<u>Différence</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt sur le capital	24,1	22.-	2,1	9,5
Impôt sur le bénéfice	<u>91,6</u>	<u>92,9</u>	- 1,3	- 1,4
Total	<u>115,7</u>	<u>114,9</u>	<u>0,8</u>	<u>0,7</u>

Résultat de la taxation 2009 par rapport au budget

	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>	<u>Écart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	704.-	731.-	- 27.-	- 3,7
Impôt à la source (année n+1)	28,2	25,7	2,5	9,7
Impôt travailleurs frontaliers	12,2	5,5	6,7	121,8
Impôt direct personnes morales (facturation)	129,4	73.-	56,4	77,3
Impôt foncier	5,9	6.-	- 0,1	- 1,6
Impôt s/les gains immobiliers	20.-	19,7	0,3	1,5
Lods	27,7	24,8	2,9	11,7
Impôt sur les successions	16,5	19,5	- 3.-	- 15,3
Part à l'impôt fédéral direct	<u>47,9</u>	<u>40.-</u>	<u>7,9</u>	<u>19,8</u>
Total	991,8	945,2	46,6	4,9

8.2. Impôt direct 2010

Le produit des impôts directs pour l'année 2010 se présente comme suit :

Taxation 2009, perception provisoire 2010, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2010	Fr.	670.047.792.-
– taxation 2009, bordereaux soldes	Fr.	21.260.044.-
– gains de loterie	Fr.	974.428.-
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc., y.c. amnistie	Fr.	<u>11'695'616.-</u>
	Fr.	703'977'880.-
• impôt à la source	Fr.	28.234.384.-
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	12.227.145.-
• personnes morales (perception provisoire 2010, bordereaux soldes 2009, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>129.420.211.-</u>
	Fr.	873.859.620.-

Budget 2010

• personnes physiques	Fr.	731.000.000.-
• impôt à la source	Fr.	25.700.000.-

• travailleurs frontaliers	Fr.	5.500.000.–	
• personnes morales	Fr.	<u>73.000.000.–</u>	Fr. 835.200.000.–
Plus-value par rapport au budget			<u>Fr. 38.659.620.–</u>

	<i>MATIERE IMPOSABLE</i>			<i>PRODUIT DE LA TAXATION</i>		
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
1 Personnes physiques						
Fortune	15'666'282'319	14'902'128'272	15'241'150'817	59'826'747	56'227'429	57'778'196
Revenu ¹	5'448'639'200	5'498'379'479	5'463'725'900	630'907'974	633'764'136	631'215'603
Impôt à la source (année n+1)				26'091'948	30'227'323	28'234'384
Nombre de contribuables ²	111'752	112'796	113'486			
				716'826'669	720'218'888	717'228'183
2 Personnes morales						
Capital	30'369'805'000	32'140'425'000	43'100'024'000	19'258'524	22'017'565	24'081'454
Bénéfice	2'326'518'650	1'886'057'185	5'649'601'200	92'553'793	92'868'973	91'597'600
Nombre de contribuables	6'093	6'255	6'438			
				111'812'317	114'886'538	115'679'054
RECAPITULATION						
Fortune et capital	46'036'087'319	47'042'553'272	58'341'174'817	79'085'271	78'244'994	81'859'650
Revenu et bénéfice	7'775'157'850	7'384'436'664	11'113'327'100	749'553'715	756'860'432	751'047'587
Nombre de contribuables	117'845	119'051	119'924			
				828'638'986	835'105'426	832'907'237
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				6'586'318	7'830'218	7'681'747
				835'225'304	842'935'644	840'588'984

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 8584 contribuables soumis à l'impôt à la source

8.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	257.100.–	108.864.–
"	2 ans	192.200.–	56.728.–
"	3 ans	870.700.–	268.974.–
"	4 ans	1.323.800.–	353.309.–
"	5 ans	1.194.200.–	285.990.–
Plus de	5 ans	2.135.900.–	488.250.–
"	6 ans	2.387.200.–	556.317.–
"	7 ans	3.224.900.–	724.259.–
"	8 ans	2.736.600.–	577.050.–
"	9 ans	2.199.400.–	439.673.–
"	10 ans	2.894.400.–	536.373.–
"	11 ans	3.965.800.–	658.264.–
"	12 ans	1.869.200.–	263.680.–
"	13 ans	485.800.–	51.193.–
	14 ans et plus	147.201.200.–	14.619.088.–
Total		172.938.400.–	19.988.012.–

Taxation 2010	19.988.012.–
+ Frais de rappel	<u>5.960.–</u>
Facturation 2010	19.993.972.–
./. Abandon	0.–
+ Virements du contentieux	<u>25.559.–</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2010	20.019.531.–
Plus-value par rapport au budget 2010 (19.750.000 francs)	<u>269.531.–</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2010

Nombre de transferts avec impôt	855
Nombre de transferts sans gain	258
Nombre de transferts avec impôt différé	127
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	47

8.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Compte 2010	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2010	4.330.429.–
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2010	1.601.665.–
Total	<u>5.932.094.–</u>

8.5. Estimation cadastrale

Évaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 11.796 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 7.215 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2010 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de bien-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1.607 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, les transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 593.441.000 francs.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2010 en 1.000 francs	au 31 décembre 2010 en 1.000 francs	Évolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	12.771.802	13.080.229	308.427
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.383.937	1.403.197	19.260
Personnes morales, fondations, associations	7.065.060	7.166.899	101.839
Corporations publiques et divers	2.153.757	2.317.672	163.915
Total	23.374.556	23.967.997	593.441

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de 77.222 francs alors que le budget prévoyait un montant de 90.000 francs.

8.6. Impôt anticipé

Évolution de l'impôt anticipé au cours des années 2007 à 2009

Année de taxation	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Nombre de requêtes	57.203	60.046	58.681
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	46.535.192.–	43.540.974.–	44.078.084.–
Rendement soumis à l'impôt anticipé	132.957.692.–	124.402.782.–	125.937.382.–

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2009, sur la base du bilan 2008, pour environ 3300 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2010, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2009, soit 104.834 francs pour 443 demandes contre 125.873 francs pour 413 demandes en 2009, lesquelles concernaient les revenus échus en 2008.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2010 (taxation 2009) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 13.622.968 francs représentant 493 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 597 demandes en 2009 pour un montant de 36.451.861 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération :	12.574.483.–
Part du canton de Neuchâtel :	524.250.–
Part des communes neuchâteloises :	524.235.–

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Demandes d'imputations		Fr.	Fr.
Neuchâtel	17'846	16'435'150	46'957'572
(dont ville de Neuchâtel)	10'902	9'165'795	26'187'987
Boudry	14'017	11'055'437	31'586'963
Val-de-Travers	4'546	1'550'409	4'429'740
Val-de-Ruz	5'824	2'787'464	7'964'182
Le Locle	4'761	2'464'867	7'042'477
(dont ville du Locle)	3'206	1'666'343	4'760'981
La Chaux-de-Fonds	11'626	9'605'677	27'444'792
(dont ville de La Chaux-de-Fonds)	11'141	9'324'282	26'640'805
Demandes de remboursements	61	179'080	511'656
Total des imputations et des remboursements	58'681	44'078'084	125'937'382

8.7. Droits de mutation et impôts de successions**Lods****Taxation lods 2010**

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	521	877	268.531.090	5.907.684.-
2.2 % nouvelles constructions	213	385	160.382.180	3.528.408.-
2.2 % échanges	23	46	14.070.909	309.560.-
3.3 %	759	1.069	543.829.060	17.946.359.-
Total	1.516	2.377	986.813.239	27.692.011.-

Comptes établis en 2010

Fr. 27.692.011.-

./ restitutions

Fr. 318.-

Boucllement du compte lods 2010 (404300)

Fr. 27.691.693.-

Le budget 2010 mentionne le chiffre de 24.750.000 francs.

En 2009, le compte lods bouclait par 27.161.340 francs.

En 2010, il a été enregistré 3.010 actes de transferts immobiliers dont 496 non taxés.

- 1595 transferts ont été soumis aux lods
- 919 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 16.317.834 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	15.347.846.–
Impôt minimum	68.600.–
Donations	1.713.907.–
Rappels	7.400.–
./. Restitutions et annulations antérieures	<u>-819.919.–</u>
	16.317.834.–
+ Impôt pour soustraction fiscale	<u>215.751.–</u>
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2010	16.533.585.–

Le budget mentionne le chiffre de 19.500.000 francs.

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	549	0.–
3%	1.887	4.049.800.–
15%	167	966.879.–
18%	319	5.115.028.–
20%	11	314.925.–
21%	64	207.212.–
23%	44	383.842.–
24%	0	0.–
26%	53	176.672.–
31%	50	759.991.–
45%	106	3.373.497.–
Total	3.250	15.347.846.–

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	0	0.–
3%	427	1.261.550.–
15%	9	83.140.–
18%	5	46.460.–
20%	0	0.–
21%	0	0.–
23%	2	13.800.–
24%	0	0.–
26%	1	15.810.–
31%	2	8.822.–
45%	6	284.325.–
Total	452	1.713.907.–

8.8. Office de perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2009	2010
Contribuables	113.604	114.230
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	171.658.928,60	165.991.393,16
Débit	710.711.448,85	699.683.068,33
Montant à encaisser	882.370.377,45	865.674.461,49
Plus-values	4.544,67	1.571,47
Intérêts moratoires	6.605.946,61	7.538.217,99
Intérêts compensatoires actifs	1.277.758,46	1.048.583,29
Frais de sommations	187.610,—	140.816,51
Dépens	14.167,31	17.251,73
Crédit	702.950.328,73	698.055.886,88
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	966.033,31	1.280.563,61
Total du crédit	703.916.362,04	699.336.450,49
Intérêts rémunératoires	4.148,52	0,—
Intérêts compensatoires passifs	710.474,73	705.739,82
Remises	85.141,44	66.551,16
Non-valeurs, abandons et ADB	19.752.884,61	19.503.257,44
Solde dû en fin d'exercice	165.991.393,16	154.808.903,57

La diminution importante de la facturation 2010, due à une situation conjoncturelle particulièrement défavorable, engendre un recul important des encaissements.

	Personnes morales	
	2009	2010
Contribuables	6.449	6.592
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	2.959.958,82	-4.934.958,26
Débit	107.498.573,67	129.691.881,92
Montant à encaisser	110.458.532,49	124.756.923,66
Plus-values	121,20	107,85
Intérêts moratoires	167.947,78	90.231,84

	2009	2010
Intérêts compensatoires actifs	297.101,77	280.119,22
Frais de sommations	5.358,96	5.848,96
Dépens	0.—	0.—
Crédit	115.154.916,40	124.698.098.—
Intérêts rémunératoires	180,30	0.—
Intérêts compensatoires passifs	240.779,78	263.695,16
Remises	0.—	0.—
Non-valeurs, abandons et ADB	15,01	32.—
Virements à l'office du contentieux	468.128,97	567.028,95
Solde dû en fin d'exercice	- 4.934.958,26	- 395.623.—

L'augmentation importante de la facturation 2010 ne reflète pas la crise que nous avons traversée.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2009	2010
Contribuables	120.053	120.822
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	174.618.887,42	161.056.434,90
Débit	818.210.022,52	829.374.950,25
Montant à encaisser	992.828.909,94	990.431.385,15
Plus-values	4.665,87	1.679,32
Intérêts moratoires	6.773.894,39	7.628.449,83
Intérêts compensatoires actifs	1.574.860,23	1.328.702,51
Frais de sommations	192.968,96	146.665,47
Dépens	14.167,31	17.251,73
Crédit	818.105.245,13	822.753.985,30
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	966.033,31	1.280.563,61
Total du crédit	819.071.278,44	824.034.548,91
Intérêts rémunératoires	4.328,82	0.—
Intérêts compensatoires passifs	951.254,51	969.434,98
Remises	85.141,44	66.551,16
Non-valeurs, abandons et ADB	19.752.899,62	19.503.289,44
Virements à l'office du contentieux	468.128,97	567.028,95
Solde dû en fin d'exercice	161.056.434,90	154.413.280,57

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2009 Année fiscale 2008	Situation de la taxation au 31 décembre 2010 Année fiscale 2009	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplo- matique)	130.745.234,60	127.226.763,72	-3.518.470,88
Personnes morales	100.352.690,90	127.121.925,90	26.769.235.—
Total	231.097.925,50	254.348.689,62	23.250.764,12

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2010 a atteint la somme de 254.742.193 fr. 29.
En 2009, le montant perçu s'élevait à 247.785.455 fr. 64.

- Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 118'308
- Nombre de sommations 8'022

En 2010, la quote-part de 17% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 43.306.172 fr. 86. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantoniales, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 47.908.930 fr. 12.

Impôt à la source

	2009 Fr.	2010 Fr.
Report du solde débiteur	769.511,96	796.645,05
Débit	29.425.730,37	27.115.853,87
Commission de perception	1.030.075,46	993.122,67
Montant à encaisser	29.165.166,87	26.919.376,25
Plus-values	1.593,22	2.156,95
Intérêts moratoires	76.203,88	69.129,47
Frais de sommations	7.073,36	6.739,58
Dépens	130,65	593,11
Crédit	28.198.857,66	26.008.146,38
Intérêts rémunérateurs	2.232,81	1.240,55
Remises	383,16	0.—
Non-valeurs, abandons et ADB	252.049,30	193.384,74
Solde dû en fin d'exercice	796.645,05	795.223,69

- 1041 sommations ont été expédiées en 2010, pour un montant de 2.661.883 fr. 20.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2010, 1308 bordereaux (1345 en 2009) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2009	1.039.482,40
IGI facturés en 2010	19.993.972.—
Intérêts moratoires facturés en 2010	6.188,60
Montant à encaisser en 2010	21.039.643.—
Montant cédé à l'office du contentieux en 2010	49.401,40
Encaissement en 2010	19.580.482,85
Solde dû au 31 décembre 2010	1.409.758,75

Sur le montant impayé au 31.12.2010, la somme de 807.436 fr. 90 n'était pas encore exigible.

- Nombre de sommations expédiées: 50 pour un montant de 379.887 fr. 45
- Nombre d'arrangements octroyés: 6 pour un montant de 109.843 fr. 30

Droits de mutations (lods)

Au cours de l'exercice 2010, 2526 bordereaux (2337 en 2009) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2009	1.475.236.—
Lods facturés en 2010	27.692.011.—
Intérêts moratoires facturés en 2010	21.866,30
./ Non-valeurs et restitutions en 2010	-198.632,10
Montant à encaisser en 2010	28.990.481,20
Montant cédé à l'office du contentieux en 2010	244.782.—
Encaissement en 2010	26.238.501,80
Solde dû au 31 décembre 2010	2.507.197,40

Sur le montant impayé au 31.12.2010, la somme de 1.049.285 francs n'était pas encore exigible.

- 228 sommations ont été expédiées en 2010, pour un montant de 3.912.493 fr. 75,
- 62 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 740.761 fr. 50.

Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Au cours de l'exercice 2010, 960 bordereaux (882 en 2009) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2009	69.315,40
Montant facturé en 2010	5.932.094,—
Intérêts moratoires facturés en 2010	1.521,75
Montant à encaisser en 2010	6.002.931,15
Montant cédé à l'office du contentieux en 2010	103.338,90
Encaissement en 2010	5.890.281,60
Solde dû au 31 décembre 2010	9.310,65

Sur le montant impayé au 31.12.2010, la somme de 4878 francs n'était pas encore exigible.

- 109 sommations ont été expédiées en 2010, pour un montant de 474.589 fr. 35

Impôt de successions et de donations entre vifs

Au cours de l'exercice 2010, 1666 dossiers (1673 en 2009) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2009	1.860.475,70
Montant total facturé en 2010	16.317.834,—
Intérêts moratoires facturés en 2010	14.181,50
Montant à encaisser en 2010	18.192.491,20
Montant cédé à l'office du contentieux en 2010	68.616,20
Encaissement en 2010	15.975.673,30
Solde dû au 31 décembre 2010	2.148.201,70

Sur le montant impayé au 31.12.2010, la somme de 1.615.131,85 francs n'était pas encore exigible.

- 104 sommations ont été expédiées en 2010, pour un montant de 540.529,70 francs
- 5 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 31.561 francs

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2010, 337 dossiers (182 d'impôt cantonal, 140 d'impôt fédéral direct et 12 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2009	1.074.745,65
Montant total facturé en 2010	6.415.920,45
Intérêts moratoires facturés en 2010	4'879,45
Montant à encaisser en 2010	7.495.545,55
Montant cédé à l'office du contentieux en 2010	932.121,95
Encaissement en 2010	6.168.295,81
Solde dû au 31 décembre 2010	395.127,79

- 83 sommations ont été expédiées en 2010, pour un montant de 985.394 fr. 95
- 54 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 322.999 fr. 50

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 4.502.855 fr. 94
- Impôt fédéral direct 1.665.439 fr. 87

8.9. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 331 (438 en 2009) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 58 (88 en 2009) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

9. SERVICE JURIDIQUE

9.1. Présentation

Le service juridique est le centre des ressources juridiques de l'administration cantonale neuchâteloise. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

L'année 2010 a été placée sous le signe de l'aboutissement des travaux de longue haleine en relation avec la nouvelle organisation judiciaire du canton et avec l'adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale.

L'activité du service a aussi été marquée en 2010 par les répercussions diverses de l'affaire Hainard, tant dans le domaine du contentieux (un transfert partiel et temporaire de compétences s'est opéré du Département de l'économie au Département de l'éducation, de la culture et des sports) que dans les prestations de conseil juridique ou de législation en relation avec les situations et questions souvent inédites découlant des différents aspects de l'affaire.

Cette année encore, le service juridique peut contempler avec entière satisfaction les réalisations importantes qui ont jalonné l'exercice sous revue, et ce pour toutes les prestations qu'il est appelé à fournir.

9.2. Personnel et formation

Personnel

Les nombreuses et importantes prestations fournies par le service juridique ne pourraient pas l'être sans l'engagement considérable et soutenu de ses collaboratrices et collaborateurs. Ce sont ces femmes et ces hommes qui, par leur investissement professionnel au quotidien et leurs capacités relationnelles, permettent au service d'accomplir les tâches qui lui incombent et de remplir les missions qui lui sont dévolues. Il se justifie pleinement d'adresser ici à chacune et à chacun d'entre eux les remerciements et les félicitations qu'ils méritent amplement pour le travail accompli tout au long de cette année.

Le service juridique occupe 24 personnes qui se répartissent une dotation de 17,2 postes en équivalents plein temps (EPT). Cette dotation n'a pas évolué par rapport à l'année précédente. Elle se répartit entre le personnel juridique (12,4 EPT) et le secrétariat (4,8 EPT). Sept personnes travaillent à temps complet, 17 personnes, dont 16 femmes, travaillent à temps partiel. Le service juridique promeut ainsi de manière exemplaire l'égalité des sexes dans l'administration cantonale, offrant à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes compétences la possibilité d'exercer une activité lucrative tout en la conciliant avec leur vie familiale.

Les mouvements au sein du personnel ont été peu nombreux au cours de l'année. En ce qui concerne les départs, un juriste (100%) a fait valoir son droit à la retraite, deux juristes (2x50%) ont été élues magistrates au sein du nouveau Tribunal d'instance et une secrétaire (70%) a choisi de compléter son expérience professionnelle auprès d'une entreprise privée. Les arrivées ont permis de repourvoir les postes devenus ainsi vacants.

L'effectif selon la dotation est complété par une stagiaire effectuant la maturité professionnelle commerciale et une jeune fille en apprentissage ainsi que par des personnes en emploi temporaire (voir ci-dessous).

Formation

Le service juridique s'engage en faveur de la formation professionnelle. S'agissant de la **maturité professionnelle commerciale**, la sixième stagiaire a terminé son stage de 39 semaines en été 2010 et a passé avec succès les épreuves d'obtention de la maturité professionnelle commerciale. A la rentrée d'août, et pour la septième année de suite, une nouvelle jeune personne a commencé auprès du service juridique son stage en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

En matière d'**apprentissage**, la deuxième apprentie engagée au sein du service juridique a réussi ses examens finaux en juin 2010 et a ainsi obtenu son certificat fédéral de capacité. La rentrée d'août 2010 a vu pour la troisième année consécutive l'arrivée au sein du service d'une jeune fille qui effectue sa troisième année d'apprentissage de commerce.

En 2010, le service juridique a continué de s'engager en faveur de **personnes en recherche d'emploi**. Cinq personnes, dont une avait commencé son activité en 2009, ont été accueillies, pour des périodes variables, en emploi temporaire. Encadrées par le personnel du service, ces personnes ont pu acquérir une expérience professionnelle dont elles ont utilement pu se prévaloir dans leurs recherches d'emploi. Sur les cinq personnes accueillies au cours de l'année, une était encore présente au 31 décembre 2010, une avait cessé son activité pour raison de maternité, deux avaient quitté le service après avoir trouvé un emploi fixe et une a été engagée au service pour occuper un poste devenu vacant.

Le service juridique offre la possibilité d'effectuer différents stages (stage d'avocat, stage valant module dans le cadre du master en droit à l'Université de Neuchâtel). Ces possibilités, qui demeurent méconnues auprès des milieux intéressés, n'ont pas été exploitées en 2010.

Formation donnée

Les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités.

Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui est reconnu aux collaboratrices et collaborateurs du service juridique. Elles sont le signe tangible de leurs connaissances et des compétences qu'ils mettent quotidiennement à la disposition de l'administration cantonale et de leurs autres interlocuteurs dans l'accomplissement des tâches qui leur sont imparties et des missions du service juridique.

A titre d'exemple, on peut citer en 2010 les interventions de collaboratrices et collaborateurs du service juridique aux manifestations et formations suivantes:

- cours aux administrateurs communaux sur la taxe d'équipement, Neuchâtel, 19 janvier 2010;
- journée de formation des députées et députés du Grand Conseil neuchâtelois, Neuchâtel, 24 février 2010;
- séminaire de légistique de Jongny, organisé par l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, 5 mars 2010;
- école régionale d'aspirants de police (ERAP), Colombier, journée de formation du 20 avril 2010 (organisation de la justice);
- master en droit à l'Université de Neuchâtel, séminaire thématique, module "LCR", Neuchâtel, mai 2010;
- formation "Nouvel Horizon" (préparation à la retraite), organisée par l'Office de la formation continue, Neuchâtel, septembre 2010;
- formation continue en gestion publique, organisée par la Haute école de gestion ARC et l'Office de la formation continue, Neuchâtel, septembre 2010;
- master en droit à l'Université de Neuchâtel, cours de procédure administrative, novembre et décembre 2010.

9.3. Missions du service juridique

Le service juridique a notamment pour missions:

- le traitement de l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements;
- le soutien juridique au Grand Conseil;
- le préavis sur les rapports présentés par les départements au Conseil d'Etat;
- l'administration de la bibliothèque juridique de l'Etat;
- l'organisation du Recueil systématique de la législation neuchâteloise;
- la promotion et la diffusion de la législation cantonale.

9.4. Activités du service juridique

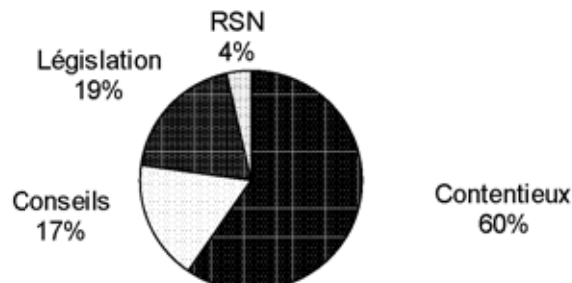
Le service juridique s'acquitte de ses missions en particulier par les **activités** qu'il déploie sous les formes suivantes:

- conseils et avis de droit;
- instruction de réclamations, de plaintes et de recours, et préparation de décisions;
- élaboration et modifications d'actes législatifs ou réglementaires;
- élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales;
- représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Importance des activités

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux, du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale. L'importance relative de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:

Activités principales du service juridique en 2010



Activités en matière de contentieux

L'instruction des recours administratifs et des plaintes LP adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

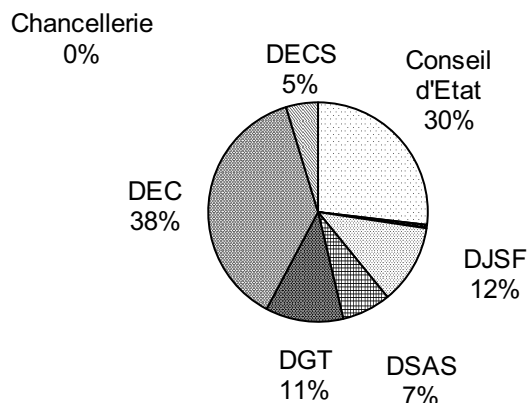
Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau suivant:

Instance	Domaine (code statistique)	Nb d'affaires pendantes en début de période	Nb d'affaires enregistrées durant la période	Nb d'affaires liquidées durant la période	Nb d'affaires pendantes en fin de période	
Général	Marchés publics		1		1	
	Divers	1	24	8	17	
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire	10	11	12	9	
	Constructions (LCONSTR)	19	41	34	26	
	Ressources humaines	1	7	3	5	
Chancellerie	Droits politiques	1	5	2	4	
DJSF	Armes et munitions	1	1	2		
	Communes	1			1	
	Contrôle des habitants	2	3	4	1	
	Domaine pénitentiaire	1	16	12	5	
	Indemnités pour détention injustifiée	4	3		7	
	Lods	5	3	6	2	
	Militaire	1	1	2		
	Police	14	9	16	7	
	Police du feu		1	1		
	Protection civile		2	1	1	
	Responsabilité civile	7	10	2	15	
	DSAS	Action sociale	8	11	9	10
		Assurance-maladie	6	9	4	11
		Bourses		13	7	6
Etablissements spécialisés			1		1	
Santé publique		2	5	2	5	
Victimes d'infraction		40	19	20	39	
DGT	Automobiles et navigation	24	62	50	36	
	Cadastré et géomatique	1		1		
	Economie des eaux		1		1	
	Faune		1		1	
	Protection de l'environnement	11	11	20	2	
	Registre foncier		5	5		
	Signalisation routière	2	11	2	11	
	DEC	Autorité inférieure de surveillance LP	12	38	41	9
Agriculture		1			1	
Améliorations foncières		1		1		
Affaires vétérinaires		2	8	2	8	
Commerce et patentes		2	1	2	1	
Contrôle du marché de l'emploi		1	2	2	1	
Inspection et santé au travail		2		1	1	
Main-d'oeuvre étrangère		1	2	3		
Mesures d'insertion professionnelle			9	5	4	
Migrations		60	92	96	56	
Registre du commerce		1		1		
Surveillance des agences de location			2	1	1	
Surveillance des fondations		1	2	2	1	
DECS		Affaires culturelles		1	1	
	Enseignement obligatoire	2	6	7	1	
	Enseignement spécialisé	1	4	5		
	Formation professionnelle	4	7	8	3	
	Lycées	2	5	3	4	
	Université	2	5	5	2	
	TOTAUX	257	471	411	317	

Ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire).

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "contentieux" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de contentieux en 2010



Activité en matière de conseils

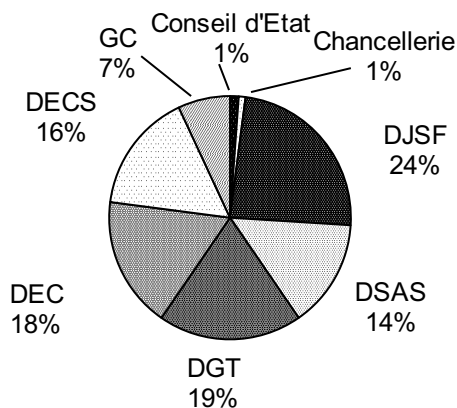
Le service juridique conseille, oralement ou sous forme d'avis de droit, le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées.

L'organisation mise en place permet à chaque entité de l'administration cantonale de disposer au sein du service juridique d'un répondant prêt à l'assister en cas de besoin.

Le service juridique est fréquemment sollicité par des personnes privées ou des collectivités publiques sur des questions juridiques. Soit ici précisé que le service juridique de l'Etat n'est pas une permanence juridique. Il n'est pas à la disposition des particuliers ou d'autres collectivités publiques pour leur fournir des renseignements juridiques. Il n'entre pas non plus dans ses attributions de répondre aux interrogations que peuvent se poser les fonctionnaires cantonaux dans leurs relations avec l'Etat.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "conseils" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de conseils et d'avis de droit en 2010



Activité en matière de législation

Le service juridique offre son soutien juridique et son expertise légistique dans le cadre de la conception et de la rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il intervient principalement à la demande du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, ainsi que des établissements de l'Etat.

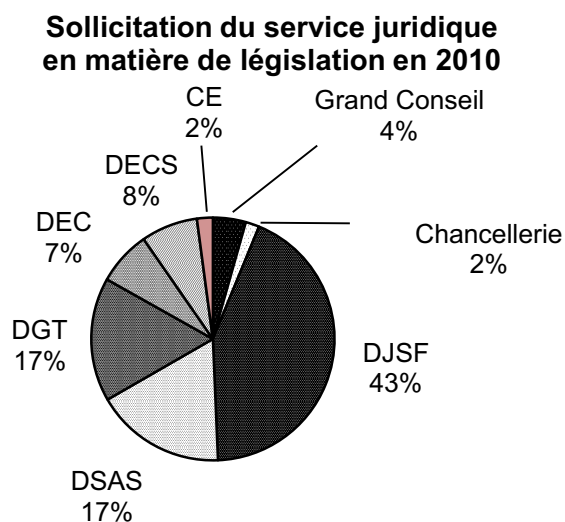
Le service juridique assume ainsi la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité. Les instructions du service juridique de l'Etat concernant l'élaboration et la rédaction des textes légaux et réglementaires, du 1^{er} janvier 2003, contiennent les principes de base permettant d'unifier la forme de la législation neuchâteloise dans un souci d'efficacité et de clarté. Elles sont disponibles sur le site intranet de l'Etat à l'adresse suivante:

http://intranet.ne.ch/sites/intranet/CHAN/SGCN/DocumentsPartages/ModelesLegisRapports/Instructions_ServJur.doc.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires. Les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3767>.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "législation" se répartissent selon le tableau suivant:



Parmi les principaux chantiers législatifs qui ont occupé le service juridique en 2010, on peut citer les projets suivants:

Nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise et adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale

Le 12 mars 2000, le peuple et les cantons ont accepté les bases constitutionnelles de la réforme de la justice fédérale. De nombreuses lois ont ensuite été élaborées dans ce cadre, modifiant profondément le fonctionnement des autorités judiciaires de notre pays. Ces lois fédérales, dont notamment la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF), le code de procédure pénale suisse (CPP) du 5 octobre 2007 et le code de procédure civile suisse (CPC) du 19 décembre 2008, ont imposé aux cantons d'importantes adaptations de leurs législations et plus particulièrement de leurs organisations judiciaires.

L'année 2010 a vu le terme d'un processus législatif d'une rare ampleur et qui avait débuté en 2003 déjà. Ces travaux ont en effet abouti à l'adoption d'une organisation judiciaire neuchâteloise entièrement nouvelle et aux adaptations nécessaires à la mise en conformité du droit cantonal avec la nouvelle organisation ainsi qu'avec la législation fédérale. Le Grand Conseil a adopté les dispositions nécessaires les 27 janvier 2010 et 2 novembre 2010. Les principales lois adoptées dans le cadre de ce vaste projet sont la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), la loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA), la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), la loi d'introduction du code de procédure pénale (LI-CPP), la loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA), la loi d'introduction du code des obligations (LI-CO) et la loi d'introduction de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LI-PPMin). Le Conseil d'Etat a adapté les textes relevant de sa compétence en date du 22 décembre 2010. Quelques chiffres permettent d'appréhender l'ampleur et l'importance de ce projet législatif. Ce ne sont pas moins de 235 actes législatifs qui ont fait l'objet de modifications diverses (125 de la compétence du Grand Conseil, 110 de la compétence du Conseil d'Etat), tandis que 35 actes législatifs ont été abrogés (22 de la compétence du Grand Conseil, 13 de la compétence du Conseil d'Etat). La nouvelle organisation judiciaire ainsi que l'ensemble des modifications légales et réglementaires sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011, en même temps que les codes de procédure pénale et civile.

Les rapports 09.038 et 10.047 du Conseil d'Etat sont disponibles sur internet aux adresses suivantes:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=32902>

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=37561>

Tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative

Aux termes de différentes dispositions légales adoptées dans le cadre de la nouvelle organisation judiciaire et de l'adaptation de la législation cantonale à la réforme fédérale, il appartient au Grand Conseil de fixer les tarifs en matière de frais judiciaires, d'émoluments, de rémunération en matière d'assistance judiciaire et de dépens. Compte tenu des nombreuses nouveautés introduites par les codes de procédure civile et pénale ainsi que des changements induits par la nouvelle organisation judiciaire, le Grand Conseil a jugé opportun de déléguer au Conseil d'Etat, pour une période temporaire, le soin de dresser les tarifs. Cette durée limitée doit permettre d'établir des tarifs qui pourront s'appuyer sur les expériences concrètes faites par les autorités judiciaires dans leur nouveau contexte de fonctionnement, et sur les besoins qui se seront manifestés au travers de la pratique quotidienne des activités judiciaires. Dans l'intervalle, et comme il était nécessaire que les autorités judiciaires disposent de tarifs applicables à leurs activités dès le 1^{er} janvier 2011, le Conseil d'Etat a adopté, le 22 décembre 2010, un arrêté temporaire élaboré par le service juridique. La rédaction de ce texte a mobilisé des ressources importantes dans un travail de longue haleine tout au long de l'année. Au final, ce texte important pour toutes les parties prenantes à l'activité judiciaire règle en particulier les émoluments et autres frais perçus en procédure civile, les débours et autres frais perçus en procédure pénale, les frais et débours dus en procédure administrative, les émoluments de chancellerie, la rémunération due en matière d'assistance judiciaire et en faveur du défenseur d'office, ainsi que les dépens alloués en matière civile, pénale et administrative.

Le texte de l'arrêté du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=32822>

Loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (LACDM), et révision de la loi sur le notariat

Dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat et de son règlement d'exécution intervenue respectivement en 1996 et 1997, la question du traitement, de la conservation et de l'accessibilité des actes à cause de mort avait été soulevée. Les réflexions menées n'avaient cependant pas véritablement abouti. Le vaste chantier législatif de la réorganisation judiciaire cantonale a été l'occasion d'un réexamen de nombreux textes législatifs portant sur des domaines connexes aux institutions judiciaires, dont toute la législation sur le notariat. Or, dans ce cadre, la question du traitement des actes à cause de mort a une nouvelle fois resurgi. Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil d'y apporter une réponse plus complète que par le passé, par la mise sur pied d'un système de traitement centralisé avec un transfert de compétences aux notaires neuchâtelois en matière de dépôt, de conservation et d'ouverture des actes à cause de mort. Le système adopté vise non seulement plus d'efficacité mais encore et surtout une plus grande sécurité dans le suivi de ces actes. Il a en outre pour effet de permettre aux autorités judiciaires d'une part et aux notaires d'autre part de centrer davantage encore leurs interventions dans leurs domaines de compétences propres. Le Conseil d'Etat a aussi proposé au Grand Conseil d'adapter la loi sur le notariat pour tenir compte de l'évolution de la profession et de la société depuis son adoption, et pour l'adapter à la nouvelle organisation judiciaire cantonale. Le service juridique a constitué un élément indispensable dans l'organisation des travaux et dans l'élaboration des propositions de textes soumis au groupe de travail chargé de la révision de la loi sur le notariat et de l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de traitement des actes à cause de mort. Ces textes ont été adoptés par le Grand Conseil le 2 novembre 2010 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les rapports 10.046 et 10.048 du Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=37561>

Loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (Lav) – retrait du brevet

La loi fédérale du 23 juin 2000 sur la libre circulation des avocats (LLCA) permet de prendre certaines sanctions à l'encontre des avocats inscrits au registre cantonal des avocats en cas de manquement à leurs obligations. Toutefois, elle ne prévoit pas la perte ou le retrait du brevet d'avocat en tant que tel. Ainsi, un avocat puni disciplinairement et même radié du registre peut néanmoins continuer de se prévaloir de sa qualité d'avocat dans le cadre de son activité professionnelle. Plusieurs cas récents d'avocats ayant fait l'objet de condamnations pénales pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession ont été à l'origine de réflexions des milieux professionnels concernés. Il s'agit d'éviter qu'un avocat condamné par exemple pour escroquerie puisse continuer de se prévaloir de son titre d'avocat. Dans ce contexte, la commission législative du Grand Conseil neuchâtelois a été saisie d'un projet de loi déposé par deux députés. Lors du débat sur le fonds, la commission a examiné un projet de loi proposé par le service juridique qui reprenait l'esprit du projet de loi initial en apportant quelques précisions et réponses aux questions évoquées au sein de la commission lors du débat d'entrée en matière. C'est ce projet qui a été retenu et proposé au Grand Conseil, lequel l'a adopté le 28 avril 2010.

Le rapport 08.193 de la commission législative est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=34461>

Convention intercantonale relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention sur la participation des Parlements – CoParl)

Le service juridique a participé de manière importante aux travaux dont est issue la CoParl. La Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention des conventions), du 9 mars 2001, est entrée en vigueur en 2002. A la fin de l'année 2005, la CGSO a chargé un groupe de travail intercantonal, dirigé par un membre du service juridique de l'Etat de Neuchâtel, d'exami-

ner les modifications nécessaires à apporter à la Convention des conventions pour tenir compte des incidences de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et de l'Accord-cadre intercantonal (ACI) et pour l'adapter aux expériences réalisées depuis son entrée en vigueur. L'examen des modifications à apporter à la Convention des conventions a rapidement convaincu le groupe de travail de la nécessité de rédiger une nouvelle Convention. En juin 2006, la CGSO a pris acte du projet de CoParl rédigé par le groupe de travail et de son rapport explicatif. Après avoir été soumis à consultation, au début 2007, auprès des Gouvernements cantonaux signataires de la Convention des conventions, l'avant-projet de CoParl a été transmis aux Parlements des six cantons parties à la Convention des conventions. Saisies de cet avant-projet, les commissions des affaires extérieures ont décidé de créer une commission interparlementaire (CIP) afin d'examiner et d'amender le projet transmis par les Gouvernements. Un membre du service juridique a assisté et participé aux travaux de la CIP et de son bureau, en qualité de conseiller juridique, prêtant son expertise à l'examen et à la rédaction des amendements. Les propositions émises par la CIP ont été reprises dans une très large mesure dans le texte définitif, adopté par la CGSO le 5 mars 2010. Le canton de Neuchâtel a adhéré à la CoParl par décret du 29 juin 2010. La CoParl est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Le rapport 10.026 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35502>

Décret sur le redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat

Ce décret est la concrétisation d'un élément central du programme de législature. Ayant posé le constat que les réformes entreprises dans tous les domaines de tâches de l'Etat doivent être accélérées et renforcées par des réflexions plus poussées sur la gouvernance de l'Etat, les prestations fournies, les subventions octroyées et la relation avec le citoyen-usager, le Conseil d'Etat a proposé de mettre en place une organisation de projet cadrée dans un décret. Cette organisation de projet doit permettre de réaliser le programme de redressement des finances de 150 millions de francs et de poursuivre la réforme de l'Etat en mettant en place une planification financière roulante, en revoyant la gouvernance des partenariats avec les institutions et autres organes subventionnés et en lançant une réforme du gouvernement et de l'administration. Une demande de référendum dirigée contre ce décret n'a pas abouti.

Le rapport 10.002 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=33443>

Loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS)

Le système de financement des EMS défini dans la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA) est de moins en moins adapté à la situation actuelle. Le marché révèle des prix de pension très divers sans qu'il soit possible de relier ces différences à des prestations particulières. En outre, la révision de la LAMal relative au financement des soins de longue durée change en profondeur les principes de rémunération des prestations de soins dans les EMS. Enfin, la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires réalisée dans le cadre de la réforme de la péréquation fédérale a aussi modifié les principes régissant l'aide financière aux personnes dans l'incapacité de régler la totalité de leur séjour en EMS. Fort de ces constats, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de remplacer la LESPA par une nouvelle loi prévoyant un mode de financement des EMS axé sur la rémunération des prestations plutôt que sur la reconnaissance des coûts des institutions. Le Grand Conseil a adopté ce texte le 28 septembre 2010. Une demande de référendum dirigée contre cette loi n'a pas abouti.

Le rapport 10.033 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=36904>

Concession d'exploitation d'hydrocarbures

Une société d'exploration pétrolière considère que le sous-sol du Val-de-Travers est susceptible de contenir des gisements d'hydrocarbures, propriété de l'Etat de Neuchâtel, dont l'exploitation pourrait être rentable. Envisageant d'effectuer un forage de reconnaissance et, en fonction des résultats, de solliciter une concession d'exploitation, et compte tenu des coûts importants nécessaires à ces investigations, elle a souhaité obtenir la garantie qu'en cas de découverte de gisements exploitables, l'exclusivité de la concession d'exploitation lui serait concédée. Dans le but de pouvoir accorder ces garanties à la société d'exploration, et par là même d'encourager ses démarches, le Grand Conseil a admis le principe de l'octroi d'une concession.

Le rapport 10.038 du Conseil d'Etat est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=36021>

Affaire Hainard

Les reproches formulés dans les médias dès la fin du mois d'avril 2010 contre un conseiller d'Etat ont donné lieu à ce qu'il est convenu depuis lors d'appeler l'affaire Hainard. Cette affaire a grandement sollicité le service juridique en matière législative, en sus de ses activités usuelles dans ce domaine. A titre d'exemple, le service juridique a été appelé à rédiger dans des délais extrêmement brefs des textes de loi d'une grande portée pour le traitement institutionnel de l'affaire, dans des domaines sortant de l'ordinaire. Il s'agit en particulier de la rédaction du décret instituant une commission d'enquête parlementaire, adopté par le Grand Conseil le 25 mai 2010 et qui décrit précisément les missions de la commission d'enquête. Il s'agit aussi du décret portant sur une demande de levée d'immunité d'un membre du Conseil d'Etat par le ministère public, adopté par le Grand Conseil le 28 septembre 2010.

Consultations fédérales

Dans le cadre de son activité en matière de législation, le service juridique prépare de nombreuses réponses adressées aux autorités fédérales (Conseil fédéral, Chancellerie fédérale, départements fédéraux, offices de l'administration fédérale) ou intercantionales dans le cadre de procédures de consultations.

Le texte des réponses aux consultations fédérales est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2251>

Recueil systématique de la législation neuchâteloise RSN

Le service juridique assume la gestion et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise ainsi que la tenue du Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Le Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151>.

Le Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=7439>.

D'autres informations relatives aux dispositions légales et réglementaires régissant le canton de Neuchâtel sont disponibles sur la page "Législation" du site internet de l'Etat de Neuchâtel:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=8>.

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat et faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat.

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1. Introduction

L'année 2010 a été particulièrement chargée pour le service des ressources humaines. Plusieurs projets ont sollicité fortement les cadres et les collaborateurs-trices du service. A cette charge de travail s'est ajouté un déménagement complet du service de Neuchâtel à Peseux le 1^{er} septembre. Le besoin d'espace supplémentaire pour les autres services dans le bâtiment à Neuchâtel, la désignation du SRHE comme entité la plus "mobile" et la possibilité de disposer de locaux à Peseux ont été les arguments de base qui ont motivé la décision prise par l'Autorité politique. Le rez-de-chaussée du bâtiment industriel à Peseux a été aménagé pour permettre le travail administratif du service.

Le service a continué à fortement s'impliquer dans sa réorganisation interne baptisée "proGRHes" (projet pour une gestion des ressources humaines efficiente et stratégique). L'objectif de cette réorganisation est de fournir des prestations de qualité à l'ensemble des clients et partenaires du service et notamment de les fiabiliser par une automatisation des processus. De juin à novembre, un appui externe a permis, au cours de plusieurs séances avec l'ensemble des collaborateurs-trices, de cartographier les processus actuels du service et de définir des processus "cibles" qui correspondent à l'idéal en termes d'automatisation de fonctionnement. Un rapport qui liste les axes d'amélioration, les recommandations et les priorités a été remis au chef du département accompagné d'une proposition de plan d'action. Qualifié d'ambitieux par le rapport externe, ce projet représente une charge de travail conséquente et nécessite des investissements adéquats pour être réalisable, selon les conclusions mentionnées dans le rapport.

Les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale ont également mobilisé les cadres du service, notamment pour les projets suivants: la mise en place des fiches et certificats de salaire pour tout le personnel de l'Etat sur le Guichet Unique, l'accompagnement de la réforme structurelle du pouvoir judiciaire, l'évaluation du nouvel outil budgétaire mis en place à l'Etat.

Le service a également été impliqué dans les opérations de recrutement de nombreux cadres, que ce soit en raison de départ de titulaires que de la création de nouveaux postes en lien avec le redressement des finances.

Le départ du chef de l'office de la formation continue en juin 2009 a également poussé la direction du SRHE à repenser le mode de délivrance des prestations en matière de formation continue des titulaires de fonctions publiques. A terme, une partie des activités de l'office de la formation continue devrait être confiée aux CEFNA (alliance des Centres de formation professionnelle de l'Etat de Neuchâtel). Le SRHE disposera ainsi de plus de disponibilités et de moyens pour accompagner les réformes de l'Etat par des actions de formation permettant aux cadres et titulaires de fonctions publiques de s'adapter à l'évolution de leur environnement et de leur activité. La fonction vacante, redimensionnée à hauteur d'un demi-poste, sera repourvue dans le courant du premier semestre 2011.

Les structures d'accueil pour jeunes enfants mises en place à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont atteint courant 2009 un taux d'occupation optimal. Toutefois, une meilleure utilisation des surfaces à disposition à la crèche Tic-Tac du haut du canton est à l'étude, avec une perspective de développement de nouvelles places d'accueil pour de nouveaux partenaires intéressés à offrir une telle prestation à leurs collaborateurs.

La collaboration avec les associations du personnel a été marquée par la réalisation d'une étude rétrospective sur l'application du système de rémunération des fonctionnaires. Cette dernière permettra d'examiner si des aménagements de cette politique seront nécessaires à l'avenir. Enfin, l'issue positive de négociations salariales avec les partenaires sociaux a permis de faciliter l'adoption par le Grand Conseil d'une loi fixant la progression des traitements de la fonction publique pour les années 2011 à 2013.

10.2. Effectif du personnel

Effectifs décembre 2010 SRHE 01/2011	Effectifs décembre 2010			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2010 en équivalents 100%	Ecart 2010 en équivalents 100%
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
AUTORITES ET CHANCELLERIE						
Conseil d'Etat	1100	5	5	5.00	5.00	
Redressement finances, adapt. structures	110		1	0.80		0.80
Secrétariat	150	7	3	10	8.50	10.10
Service du Grand Conseil	1200	4	2	6	5.30	5.30
Service du matériel et des imprimés	1250	13	3	16	15.00	16.00
Préposé à la gestion de l'information	1260		1	1	0.50	0.80
Contrôle cantonal des finances	3150	8	2	10	8.80	9.30
2010		37	12	49	43.90	46.50
2009				41.60	44.70	
Ecart 2009 -> 2010				2.30	1.80	
JUSTICE SECURITE ET FINANCE						
Secrétariat général	2010	4		4	4.00	6.70
Office d'organisation	3300	1	1	2	1.30	1.30
Office politique familiale et égalité	2011		4	4	2.10	2.10
Service de la justice	2050	19	15	34	29.10	28.90
Magistrats						
Tribunal cantonal	2051	10	1	11	10.50	10.50
Tribunaux de districts	2052	12		12	12.00	12.00
Tribunal fiscal	2056	1		1	1.00	1.00
Autorité de conciliation	2053		2	2	1.50	1.50
Ministère public	2054	3		3	3.00	3.00
Juges d'instruction	2055	5		5	5.00	5.00
Tribunal cantonal (adm.)	2051	9	12	21	16.20	17.20
Tribunaux de districts (adm.)	2052	21	18	39	32.50	34.35
Tribunal fiscal (adm.)	2056		2	2	1.30	1.55
Autorité de conciliation (adm.)	2053	1	2	3	2.30	3.00
Ministère public (adm.)	2054	4	5	9	7.40	7.30
Juges d'instruction (adm.)	2055	9	2	11	10.20	10.70
Service pénitentiaire	2205	68	19	87	81.20	84.10
Service de probation	2220	4	12	16	11.05	11.05
Police neuchâteloise	2350	416	50	466	440.25	450.55
Service de la sécurité civile et militaire	2700	40	8	48	44.82	45.62
Service financier	3050	24	7	31	28.60	32.20
Service des contributions	3100	107	23	130	121.60	127.95
Service juridique	3200	6	18	24	16.70	17.20
Service des ressources humaines	3250	6	15	21	14.60	15.30
Service informatique entité neuchâteloise SIEN	3350	71	17	88	83.25	82.25
Gérance des immeubles	3450	10	1	11	10.50	11.50
Service des communes	3700	2	1	3	2.80	2.80
2010		853	235	1088	994.77	1'026.62
2009				1'017.72	1025.67	
Ecart 2009 -> 2010				-22.95	0.95	
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES						
Secrétariat	3010	3	2	5	4.00	4.00
Service de la santé publique	2250	7	14	21	15.50	17.20
Service de l'action sociale	3550	12	18	30	21.20	22.10
Office des bourses	6011		4	4	2.50	2.50
Office de l'assurance maladie	3600	10	13	23	16.50	16.50
Service des mineurs & tutelles	3650	22	51	73	55.70	57.60
Service des établissements spécialisés	3651	4	1	5	4.50	4.50
2010		58	103	161	119.90	124.40
2009				118.60	123.50	
Ecart 2009 -> 2010				1.30	0.90	
GESTION DU TERRITOIRE						
Secrétariat général	4010	2	4	6	4.50	4.50
Office du logement	3402	2	1	3	2.80	2.80
Office des transports	4011	3	3	6	4.90	4.90
Service des ponts et chaussées	4053	139	15	154	148.10	149.05
Service de l'énergie et de l'environnement (yc 4150)	4100	26	12	38	33.60	34.80
Service de l'aménagement du territoire	4200	11	6	17	15.10	16.30
Service géomatique et registre foncier	4251	39	16	55	49.85	51.25
Service faune forêts et nature	4360	30	14	44	37.90	40.35
Service des bâtiments	3400	11	2	13	12.70	12.70
Entretien et exploitation des bâtiments	3401	38	21	59	46.16	53.56
2010		301	94	395	355.61	370.21
2009				363.27	375.86	
Ecart 2009 -> 2010				-7.66	-5.65	

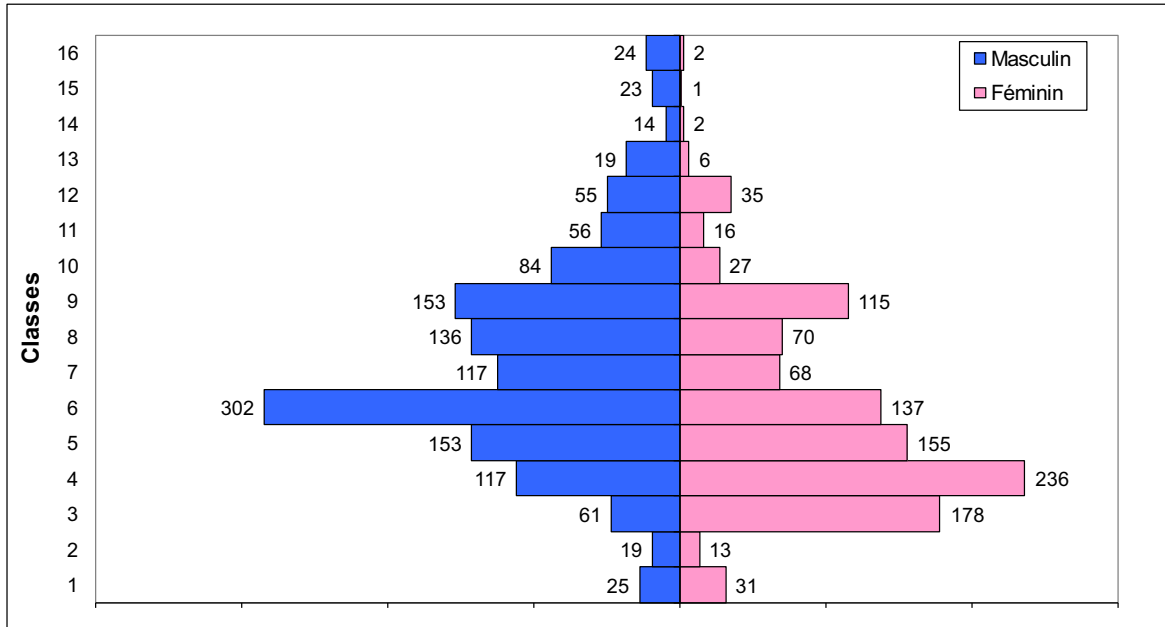
Effectifs décembre 2010 SRHE 01/2011	Effectifs décembre 2010			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2010 en équivalents 100%	Ecart 2010 en équivalents 100%
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
ECONOMIE						
Secrétariat général	5010	5	1	6	5.50	
Service des migrations	5014	49	37	86	74.68	-5.97
Service de la cohésion multiculturelle	5017	9	5	14	12.40	0.81
Serv. de surv. & relations de travail	5030	20	12	32	27.50	27.50
Service de l'emploi	5051	65	32	97	88.14	-41.21
Service de l'économie	5105	16	3	19	17.70	-5.40
Office du registre du commerce	2102	4	1	5	4.80	4.80
Service de la consommation et affaires vétérinaires	5151	23	24	47	38.85	4.05
Service de l'agriculture	5251	13	15	28	22.62	-1.53
Service des poursuites et faillites	2100	53	7	60	56.70	1.00
Evologia	5400	11	1	12	11.80	0.30
2010		268	138	406	360.69	381.14
2009					394.91	384.27
Ecart 2009 -> 2010					-34.22	-3.13
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS						
Secrétariat général	6010	3	6	9	6.30	6.30
CAPPEs	6014		5	5	1.90	1.90
Service de l'orientation scol. et prof.	6502	6	74	80	40.00	-1.60
Service de l'enseignement obligatoire	6200	12	12	24	19.68	-1.00
Office de l'enseignement spécialisé	6202	1	8	9	5.90	5.90
Bureau de l'informatique scolaire	6013	2	7	9	5.78	-0.50
Centre de psychomotricité	6504		17	17	8.50	0.20
SFPO - Serv. formation post-obligatoires	6320	23	15	38	32.70	-4.50
Centre professionnel des métiers du bâtiment CPMB	6302	2	8	10	6.50	-2.50
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois CPLN	6309	17	34	51	35.37	-1.21
Centre intercom. de form. des montagnes neuch. CIFOM	6310	27	43	70	51.70	-5.20
Lycée Denis de Rougemont	6252	4	6	10	7.60	-0.10
Lycée Blaise Cendrars	6253	1	8	9	6.45	6.45
Lycée Jean-Piaget	6255	13	9	22	17.86	0.35
Service des affaires culturelles	6550	1	4	5	2.70	2.70
Conservatoire, section amateurs, adm.	6553	1	9	10	7.15	2.42
Office de prot. des monuments et sites	6600	2	7	9	6.70	6.70
Office d'archéologie	6650	8	6	14	12.60	7.60
Parc et musée d'archéologie	6651	5	12	17	12.65	-0.06
Archéologie fouille A5	6652	4	4	8	7.00	-2.30
Office des archives	6670	2	5	7	5.70	5.70
Service des sports (yc 6701camp de ski)	6700	4	6	10	7.00	7.00
2010		138	305	443	307.74	316.14
2009					317.53	316.48
Ecart 2009 -> 2010					-9.79	-0.34
ADMINISTRATION CANTONALE						
Autorité et chancellerie		37	12	49	43.90	-2.60
Justice, sécurité et finances		853	235	1088	994.77	-3185
Santé et affaires sociales		58	103	161	18.90	-4.50
Gestion du territoire		301	94	395	355.61	-14.60
Economie		268	138	406	360.69	-20.45
Eduction, culture et sports		138	305	443	307.74	-8.40
2010		1655	887	2542	2'182.61	2'265.01
2009					2'253.63	2'270.48
Ecart 2009 -> 2010					-71.02	-5.47

Une légère diminution des effectifs aux budgets est à mentionner entre 2009 et 2010 (-5.47 EPT). Cette diminution est plus significative entre les effectifs au budget 2010 et les effectifs réels au 31.12.2010 (-82.40 EPT). Cet écart tient à différents facteurs transitoires, notamment les délais de carence dans les remplacements de personnel et les départs non remplacés.

Le taux de rotation en 2010 est de 5.16% (5.39% en 2009). Ces dernières années sont marquées par un tassement des départs qui s'explique certainement plus par un contexte économique incertain, qui ne favorise pas les changements professionnels, que par une motivation renouvelée de fidélité à l'employeur qu'est l'Etat.

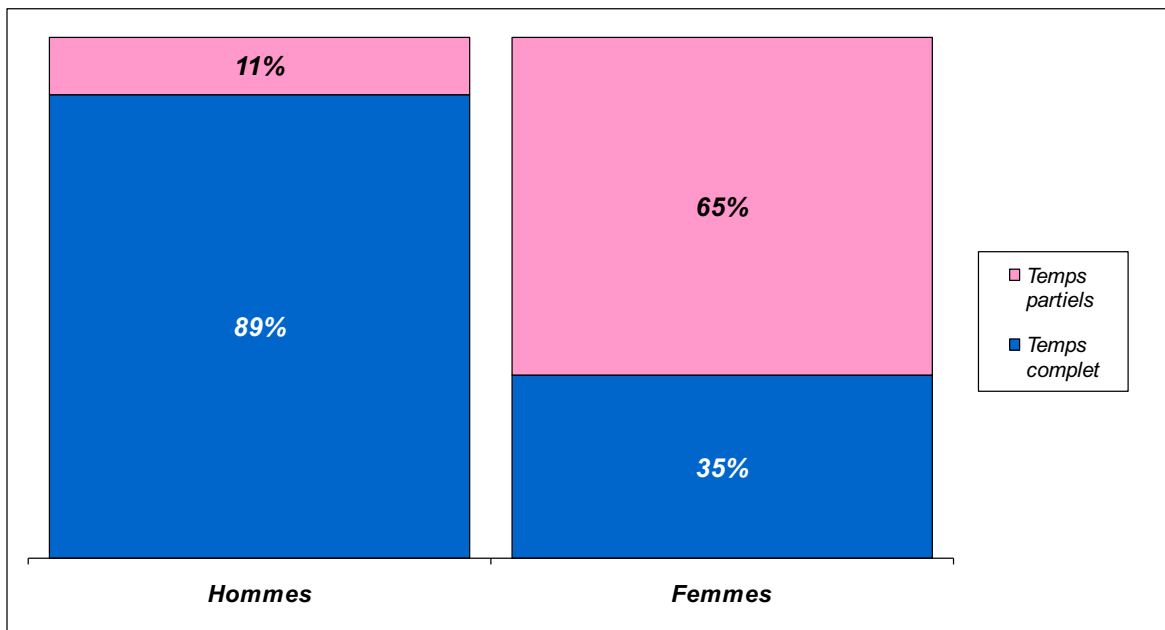
10.3. Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale

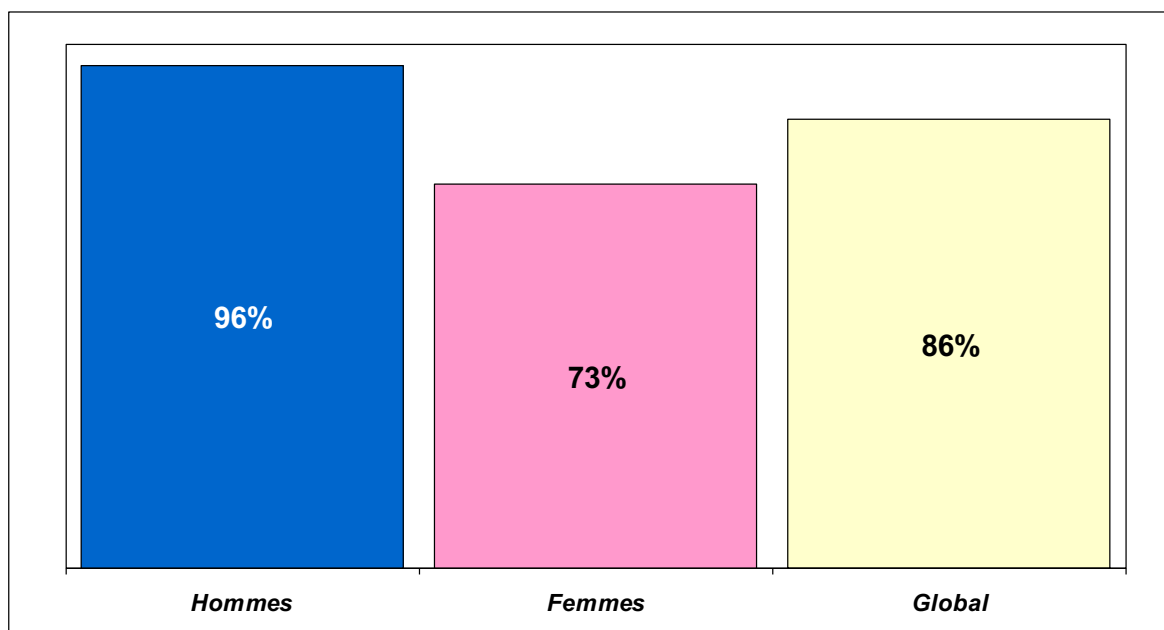
1. Répartition par sexe des effectifs par classes de traitement



Comparé à 2009, les chiffres restent très stables du côté masculin. Par contre la répartition féminine entre 2009 et 2010 montre globalement une augmentation de classes de traitement. Si 77.87% des femmes étaient dans des classes supérieures à 3 en 2009, le taux augmente à 79.67% en 2010. La plus grande augmentation concerne la classe 6 (125 femmes en 2009 ; 137 femmes en 2010), soit une progression de 9.6%. La baisse la plus significative touche la classe 3 (190 femmes en 2009 ; 178 en 2010), soit une diminution de 6.3%.

2. Proportion de titulaires à temps complet/partiel, par sexe, et taux d'activité moyen par sexe



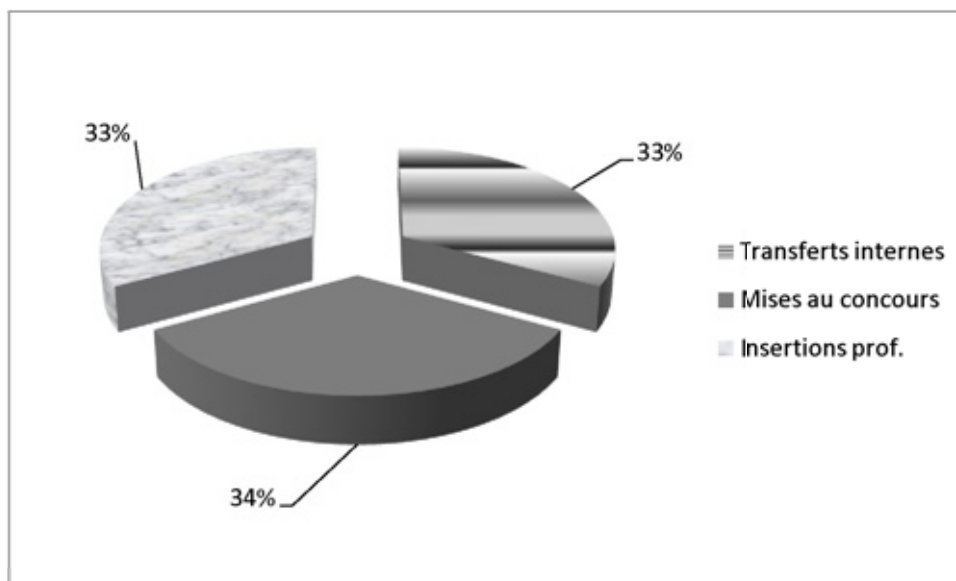


La seule évolution à noter concerne la proportion d'homme travaillant à temps partiels. Celle-ci passe de 10.1% en 2009 à 11.1% en 2010 (8.9% en 2007). Parmi ces 11.1% les taux d'activité les plus "prisés" sont premièrement le 50-60%, deuxièmement le 80-90% et enfin le 90-95%. Cette progression lente du temps partiel chez les hommes reflète probablement une évolution des mentalités, notamment dans la recherche d'un meilleur équilibre vie privée et professionnelle.

10.4. Mobilité professionnelle interne

Le service des ressources humaines a publié 117 emplois vacants sur son site intranet dont 85 ont également été transmis aux ORP. Par ailleurs, 62 postes ont bénéficié d'une mise au concours dans la presse. Toutes ces mises au concours ont généré 2180 postulations encodées au sein de notre service avant d'être transmises aux entités concernées.

L'accès prioritaire des postes vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration puis également aux ORP (insertion professionnelle) a permis de réaliser le 66% des engagements de personnel. Les 34 % restants du recrutement est issu des mises au concours ordinaires. Il est donc possible de conclure que la proportion 1/3-1/3-1/3 constatée lors des derniers exercices s'est confirmée en 2010. L'Etat se montre donc exemplaire en matière de promotion interne et de participation à l'intégration de personnes en recherche d'emploi.



Le bureau de la mobilité professionnelle interne a reçu cette année 60 personnes désirant bénéficier d'un accès prioritaire aux postes vacants, de conseils, de soutiens dans le cadre de leur demande de mutation interne (préparation des dossiers de postulations et des entretiens d'embauche, transmission du dossier auprès de l'entité concernée).

Ce bureau a également participé et, pour la plupart, géré 12 processus de recrutements de cadres engagés cette année au sein de notre administration.

10.5. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération

Administration cantonale neuchâteloise (interne)

En 2010, le SRHE a décrit, évalué et classifié de nouvelles fonctions créées (ou réévalué des fonctions existantes mais dont le contenu a été modifié) dans les (sous-)entités suivantes :

CHAN	Préposé cantonal à la gestion de l'information	Service du matériel et des imprimés
	Secrétariat général	
DJSF	Contrôle cantonal des finances	Service financier, Office du contentieux général
	Secrétariat général	Service des contributions
	S. justice, Greffe du Tribunal de district de la Chx-Fds	Service informatique de l'entité neuchâteloise
	S. justice, Greffe Autorités régionales de conciliation	Service pénitentiaire, Secteur production
	S. justice, Bureau des créances judiciaires	Service pénitentiaire, Office d'application des peines
	Service de probation	Service pénitentiaire, Secteur détention
	Service de la sécurité civile et militaire	Police neuchâteloise, Etat major
	Service des ressources humaines	Service de la gérance des immeubles
	Service financier, Direction	
DSAS	Secrétariat général	Service de l'action sociale, Office de l'aide sociale
	Service de la santé publique	Service des établissements spécialisés
	Service de l'action sociale, Office de l'assurance maladie	
DGT	Secrétariat général	Service de la faune, des forêts et de la nature
	Service des ponts et chaussées	Service de l'aménagement du territoire
	Service de l'énergie et de l'environnement	

DEC	Secrétariat général	Service de l'emploi, ORP MN
	Service de l'économie, Direction	Service de surveillance et des relations du travail
	Service de l'économie, Office de promotion économique	Service de l'agriculture, Direction
	S. de l'écon., Off. commerce & établissements publics	Serv. de l'agriculture, Office des améliorations foncières
	Service des poursuites et faillites, Direction	Service de l'agriculture, Station viticole cantonale
	Service des poursuites et faillites, Office des poursuites	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
	Service de l'emploi, Direction juridique	Service des migrations, Office de la main-d'œuvre
	Service de l'emploi, Direction de la formation	Service des migrations, Office séjour & établissement
	Service de l'emploi, ORP LN	Service de la cohésion multiculturelle
DECS	Secrétariat général	Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
	Secrétariat général, Caisse de remplacement	Centre interrégional de formation des Montagnes
	Lycée Jean Piaget	Service des sports
	Service de l'enseignement obligatoire, Direction	Serv. affaires culturelles, Office & musée d'archéologie
	Serv. enseign. oblig., Office de l'enseignement spécialisé	

Sachant que chacun des processus d'évaluation-classification de fonction est réalisé suite à une réorganisation d'entité - à savoir une adaptation des moyens de l'entité à la mission et aux prestations à fournir - le tableau ci-dessus est un reflet de la rapide et importante mue de l'administration cantonale depuis quelques années, et qui s'est donc poursuivie en 2010.

Communes et institutions paraétatiques, etc. (externe)

CLASSIDIR

Le projet CLASSIDIR consiste à créer un nouveau système de rémunération pour toutes les fonctions de direction des écoles, soit quelques 100 cadres. Dans un premier temps, ces fonctions ont été évaluées et comparées entre elles afin de les trier par ordre d'importance.

En 2010, les travaux ont porté sur les aspects techniques et légaux de ce nouveau système de rémunération. En 2011, il s'agira notamment d'évaluer et classer les nouvelles fonctions qui sont apparues suite aux différentes réorganisations qui ont touché certaines écoles. Plusieurs dizaines de fonctions sont concernées par ces changements. L'entrée en vigueur du nouveau système de rémunération est prévue pour août 2011.

VAL-DE-TRAVERS

Lors de sa création, la commune de Val-de-Travers a intégré le personnel des communes fusionnées. Mais ce personnel était soumis à plusieurs systèmes de rémunération. Les autorités communales ont décidé d'appliquer un seul système de rémunération, celui de l'Etat.

Elles ont fait appel au SRHE pour décrire, évaluer et classer leurs 80 différentes fonctions, pour quelques 160 collaborateurs. Dès lors, nous avons évalué ces fonctions, proposé une classification pour chacune d'elles, puis nous avons conseillé les autorités pour la mise en œuvre du nouveau système de rémunération, qui est entré en vigueur au 1er janvier 2011.

UNIVERSITE

Avant que l'Université de Neuchâtel ne devienne un établissement autonome avec mandat d'objectifs, elle était soumise aux règles de l'Etat, notamment en ce qui concerne la gestion des RH, la classification des fonctions étant faite par le SRHE. Mais depuis que l'Université est autonome, elle n'a plus l'obligation de classer ses fonctions comme à l'Etat. Sous l'ancien rectorat, cette collaboration avait été interrompue, soit pendant environ deux ans.

Sur décision du rectorat actuel, cette collaboration a été réactivée. En 2010, le SRHE a évalué et classifié une trentaine de fonctions nouvellement créées et a réévalué des fonctions existantes ayant subi une modification conséquente de leur rôle attendu.

D'autres entités publiques et parapubliques ont également sollicité le SRHE pour un examen de leur fonction, mais dans une moindre mesure.

10.6. Formation continue

En matière de cours, l'année 2010 a été une année habituelle. Trente neuf sessions de cours du catalogue ont été organisées regroupant 452 participants. Nous avons également contribué au financement de cours spécifiques, notamment dans le domaine judiciaire. La collaboration avec le canton de Berne, la ville de Bienne et l'ensemble des communes neuchâteloises continue à porter ses fruits.

Nos filières certifiantes connaissent un beau succès. En 2010, 10 candidats ont soutenu leur travail de fin d'études et obtenu le certificat de formation continue en gestion publique, option pilotage d'équipes, pilotage de projets transversaux ou secrétariat de direction.

Les demandes pour des formations individuelles spécifiques sont toujours nombreuses et variées. La Formation y participe sous forme de subventions. En outre une vingtaine de conventions ont été établies pour des formations demandant un investissement personnel et financier plus important.

Apprentissage

Nous pouvons nous réjouir de l'évolution en matière de places d'apprentissage. Les administrations publiques du canton de Neuchâtel jouent un rôle croissant en offrant des places d'apprentissage avec un encadrement de qualité.

Tableau : Nombre d'apprenants par année d'apprentissage

Année	Employés de commerce		Autres professions
	Etat	Communes	Etat
1 ^{ère} année	18	29	11
2 ^e année	11	31	5
3 ^e année	23	28	11
4 ^e année			2
Total	52	88	29

Un arrêté réglementant les places d'apprentissage au sein de l'administration cantonale est entré en vigueur en juin 2010. Il a pour but d'amener les différents départements et services à offrir un nombre suffisant de places d'apprentissage, dans une palette de métiers diversifiés.

Un quota minimum de 4% d'apprentis par département est exigé dès la rentrée scolaire 2011. Ce quota est d'ores et déjà atteint globalement, mais il convient maintenant de parvenir à cet objectif dans chaque département conformément aux exigences de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat.

10.7. Santé et sécurité au travail

Commission Santé et sécurité au travail inter-cantonale

Le 20 novembre 2010, le SRHE a organisé l'assemblée intercantonale générale de la Commission intercantonale santé et sécurité au travail (CSST) à Neuchâtel. Le sujet phare de cette assemblée a été la gestion de l'absence des collaborateurs et la reprise du travail. Après trois années, le SRHE a remis la présidence de cette commission au canton du Jura, partenaire au même titre que les autres administrations cantonales romandes, ainsi que certaines administrations alémaniques.

Le groupe de travail opérationnel (GTO) s'est réuni à 2 reprises. Le GTO regroupe les responsables santé et sécurité des administrations faisant partie de la CSST. Des discussions et

échanges d'expériences sur divers thèmes ont apporté à chacun des membres de la solution de branche des idées et éléments de travail très utiles. Les échanges de ce groupe sont riches en enseignements pour chacun des membres.

Formation de nouveaux "Correspondants santé et sécurité"

Le service des migrations (SMIG) a décidé de mettre en place le système Santé et sécurité au travail (SST). La direction du service a établi un organigramme et des correspondants (CSS) ont été choisis. Un comité d'hygiène et sécurité (CHS) a été créé. Le services des affaires vétérinaires a lui aussi formé un CHS et les membres qui n'avaient pas été formés en 2008 ont suivi la journée de formation organisée en 2010. Nous avons ainsi formé en 2010 17 CSS. Le chef de l'office fédéral de l'informatique et de la télécommunication a participé à la journée de formation 2010 et apporté par sa présence et ses interventions une plus-value importante. Il y a actuellement 5 CHS qui sont chargés de la mise en place du processus SST au sein de leur entité.

La formation de délégués santé et sécurité (DSS) dans les différents secteurs des écoles professionnelles était prévue pour 2010, mais cette formation a été reportée à 2011.

Aide et soutien au Comités d'hygiène et sécurité et aux correspondants santé et sécurité formés

L'apport d'informations complémentaires, l'aide pour la recherche de solutions, la mise en contact avec les services compétents et la réalisation d'audit sont des tâches que nous effectuons régulièrement à la demande des CSS.

Aménagement des postes de travail informatisés

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) liées aux postes de travail informatisés sont une problématique importante générant un absentéisme non négligeable. En 2000, en France, les TMS représentaient 62 % de l'ensemble des maladies professionnelles.

Sur demande des collaborateurs ou du chef de service, nous avons visité et analysé près de 50 postes de travail informatisés. Le réglage et l'aménagement de ces postes de travail a apporté satisfaction au personnel. Le service des bâtiments est intervenu favorablement lorsqu'il s'agissait de changer du matériel défectueux ou de réglages mécaniques plus conséquents.

Site intranet SST

Toute la documentation, les procédures SST, les documents de formation, les liens spécifiques aux domaines d'activités, le manuel SST de référence, le manuel d'urgence et ses fiches d'urgences sont mis à jour régulièrement et à disposition sur le site intranet dédié à ce domaine.

Appui aux services

Le processus de mise en place du système SST est long car d'autres tâches, plus urgentes, sont effectuées par les CSS dans le cadre de leur fonction principale. Les tâches SST devraient être incluses officiellement dans le cahier des charges des collaborateurs assurant la fonction de CSS. Des CSS formés ont quitté leurs fonctions où ont été déplacé, les activités SST ont été stoppées en attendant qu'un nouveau CSS soit formé.

Des conseils SST, des analyses de postes de travail et la fourniture de documents divers deviennent des éléments courants. Les collaborateurs commencent à connaître l'existence du domaine SST au sein de l'Etat. Il reste malgré tout un travail plus systématique d'information à mettre en place.

11. SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE

L'année 2010 a été marquée par le lancement du schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique, par le projet de réorganisation des autorités judiciaires, par la refonte du concept de gestion des amendes d'ordre, par la fin des travaux de migration à Office 2007, par le développement de la gestion électronique de documents, par la mise en œuvre d'une plate-forme de virtualisation de serveurs, par le choix d'une nouvelle gestion administrative des écoles et par l'accompagnement du projet de réforme de l'Etat.

Nous rappelons encore que l'activité principale du SIEN consiste à garantir l'emploi journalier des moyens informatiques mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'Etat et de nos partenaires par convention. Ces prestations concernent 50.000 utilisateurs des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne et concernent 7000 PC, 3000 téléphones, 500 bâtiments, 500 serveurs et plus de 200 applications.

11.1. Schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique

Avec l'engagement de 3 nouveaux développeurs, le schéma directeur 2009-2013 a pris son envol en 2010 avec la réalisation de nouvelles prestations pour les secteurs suivants : employés des services publics (fiches et certificats de salaire), actes à cause de mort (nouvelles gestions reportées sur les notaires), impôt à la source (transmettre un décompte ou annoncer le départ ou l'arrivée d'un nouveau sourcier), impôt immobilier (situation immobilière du propriétaire), impôt des personnes physiques (transmission de la déclaration d'impôt) et assurance-maladie (consultation des données de l'assurance-maladie).

De plus, il a été possible de doubler le nombre d'utilisateurs du Guichet unique en 6 mois grâce aux opérations menées auprès des contribuables et des employés de l'Etat. Ainsi, plus de 13.000 contrats ont été signés à fin 2010.

11.2. Réorganisation des autorités judiciaires

La réorganisation en profondeur du Pouvoir judiciaire a profondément marqué le SIEN tout au long de l'année 2010. Il a été nécessaire de revoir tous les processus et toutes les procédures informatiques afin de les rendre, d'une part, compatibles avec les nouveaux codes de procédures civile et pénale et, d'autre part, avec la nouvelle organisation qui accompagnait ces changements.

Nous avons également profité de cette réorganisation pour intégrer la communication électronique, remplacer tout le parc informatique et installer la nouvelle plate-forme bureautique (Office 2007).

11.3. Refonte du concept de gestion des amendes d'ordre

L'Etat et les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds utilisent, depuis plusieurs années, le même logiciel de gestion des amendes d'ordre, mais avec des paramétrages différents, le tout étant exploité par le SIEN. L'évolution croissante des besoins, les changements d'habitude des usagers et la nécessité d'une meilleure intégration des données ont rendu nécessaire de repenser le concept de base et de revoir les principaux processus informatiques associés.

En conséquence, une nouvelle version du logiciel de gestion des amendes d'ordre sera mis en œuvre d'ici au printemps 2011. La nouvelle version permettra d'améliorer la qualité du suivi et du recouvrement des amendes d'ordre tout au long du processus allant de la délivrance, à la facturation et au recouvrement, simple ou plus complexe par une intervention du Pouvoir judiciaire.

11.4. La fin des travaux de migration à Office 2007

Il aura fallu près de 3 ans pour assurer la migration bureautique du parc informatique, soit 7.000 PCs ou portables. Chaque évolution d'une des couches de base (système, télécom ou bureautique) du poste de travail nécessite un engagement extraordinaire afin de maîtriser tous les risques associés à ce type d'évolution.

Sachant que la migration était considérée comme une migration majeure, nous pouvons tirer un bilan extrêmement positif de cette opération qui a également permis de mettre à niveau, en plus de la bureautique de base, les aspects messagerie avec Outlook 2007 et, pour l'Etat et certains de ses partenaires, l'intranet avec Sharepoint 2007.

11.5. La gestion électronique de documents

Afin d'unifier leur solution de gestion électronique de documents, le SIEN et le CEG ont uni leurs forces pour trouver un partenariat sur le moyen ou long terme avec la société CANON et ses solutions Therefore de gestion électronique de documents.

Par ce choix stratégique, nous pourrions harmoniser nos solutions et favoriser le développement de compétences transversales en la matière.

11.6. Plate-forme de virtualisation des serveurs

En 2010, la première infrastructure de virtualisation des serveurs a été mise en œuvre afin de faciliter le déploiement de systèmes. Ainsi, il est possible de mettre à disposition des utilisateurs de nouveaux serveurs dans des temps record.

Cette évolution a également pour but de diminuer les coûts d'investissement tout en rationalisant les aspects énergétiques, l'utilisabilité et la performance des systèmes utilisés.

11.7. Nouvelle gestion administrative des écoles

Le CEG a développé le progiciel CLOEE pour la gestion administrative des écoles. Depuis 2009, ce progiciel a été installé dans toutes les écoles neuchâteloises de l'école infantine au secondaire 2.

Une nouvelle étape est en préparation, consistant à moderniser l'outil de développement utilisé afin de créer CLOEE 2, une version plus conviviale et plus proche encore des besoins des utilisateurs. Dans ce but et après avoir analysé les possibilités offertes par le marché, le CEG a choisi les outils .NET pour ses futurs développements. Compatibles avec ceux retenus par le SIEN pour ses propres développements, ces outils permettent d'envisager une nouvelle synergie qui favorisera à l'avenir la collaboration entre les deux services informatiques.

11.8. Accompagnement du projet de réforme de l'Etat

La réforme de l'Etat a été lancée en 2010. Le SIEN a posé, avec ses nouveaux outils de gestion budgétaires, les premières pierres des nouveaux outils de gestion financière.

Dès 2011, de nouveaux objectifs permettant de dynamiser la gestion administrative et financière des services de l'Etat nécessiteront de revoir certaines bases du progiciel SAP installé par le SIEN.

12. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Les activités du service et les résultats des comptes 2010 sont contenus dans les différents rapports de gestion de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel: prevoyance.ne.

Les tâches principales du service concernent la construction, la rénovation et la gestion des immeubles de prevoyance.ne comprenant 185 bâtiments dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Valais et Fribourg.

Le service de la gérance des immeubles (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles situés notamment : rue Porcena 31 à Corcelles, chemin du Vignoble 60-62 à Cornaux (2^{ème} étape) et à la rue Abraham-Robert 49 à La Chaux-de-Fonds (2^{ème} étape).

De nombreux remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'assenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le chantier du nouvel immeuble situé à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds comprenant 20 logements arrive à son terme, 13 logements sont réservés. L'entrée des locataires est prévue pour le 1^{er} avril 2011.

Plusieurs projets de nouveaux investissements sont en cours d'examen. Le projet de construction d'un complexe d'immeubles aux Cadolles à Neuchâtel a été retenu par le comité de placement de prevoyance.ne.

En outre, un immeuble administratif situé à Boudry, rue Louis-Favre 39, a été vendu fin juin 2010.

Malgré le manque d'appartements dans le Littoral, le marché du logement en location continue de se détendre en raison des plusieurs constructions individuelles et d'appartements en PPE.

D'autre part, le SGIM est actif dans toutes les mutations de locaux de l'administration cantonale (Commission du logement de l'administration) et bon nombre de mutations, créations et suppressions de bureaux ont été traitées.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur (Biaufond) continuent après la renonciation de deux intéressés.

Deux dossiers d'immeubles à Areuse (Chemin des Isles) sont maintenant clôturés, ces objets ayant été vendus à PMP pour y installer une crèche dépendant de cette entreprise.

Les produits des loyers du patrimoine financier de l'Etat se sont élevés pour 2010 à **114.396 francs**.

Les charges d'entretien quant à elles s'élèvent à **45.242 fr. 15**.

Le service de la gérance des immeubles se charge également de gérer les appartements et locaux du patrimoine administratif de l'Etat et d'encaisser les loyers y relatifs. Pour l'exercice 2010, ces loyers se sont élevés à **4.806.019 fr. 15** et sont versés au service des bâtiments de l'Etat ainsi qu'à divers autres services de l'administration cantonale.

13. SERVICE DES COMMUNES

13.1. Contrôle de gestion

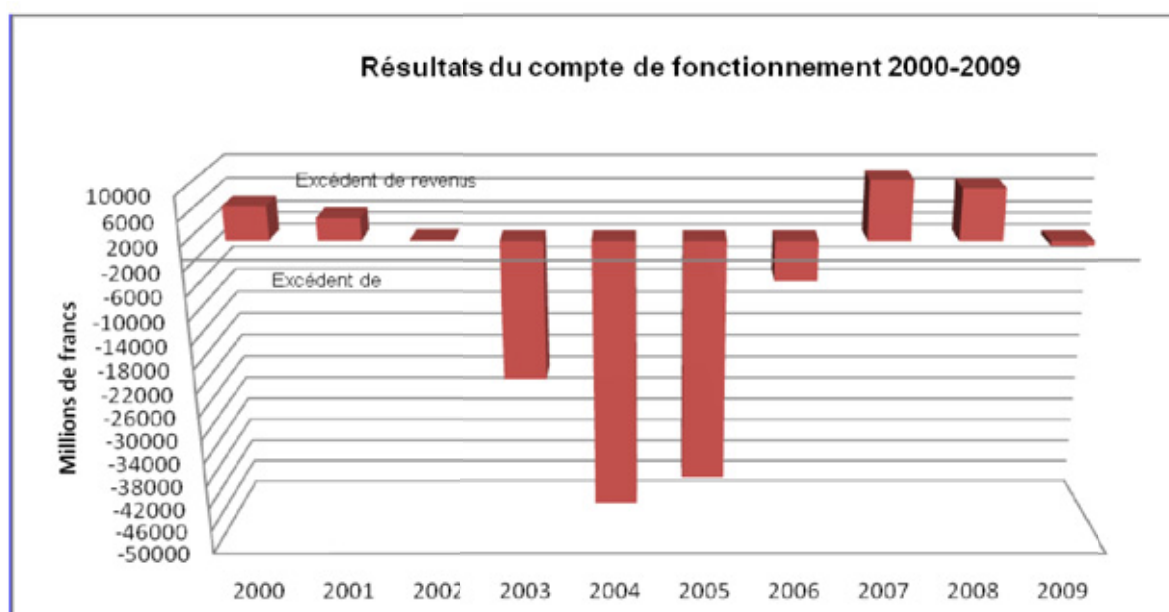
Résultats du compte de fonctionnement des communes 2005-2009 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2005	Déficit	- 46.549.000	Déficit	- 41.417.710	5.100.000
2006	Déficit	- 39.590.000	Déficit	- 6.688.052	32.900.000
2007	Déficit	- 21.241.965	Bénéfice	9.885.196	31.100.000
2008	Déficit	- 12.806.625	Bénéfice	8.566.072	21.300.000
2009	Déficit	- 15.170.814	Déficit	- 792.570	14.300.000

L'exercice 2008 affiche un déficit de 792.570 francs, soit une amélioration de 14,3 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un déficit de 32,3 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en augmentation par rapport à 2008 (25) et atteint 26 en 2009.

Au bilan à fin 2009, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2008). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 249,3 millions de francs en 2008 à 267,7 millions de francs à fin 2009.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes cinq exercices bénéficiaires et cinq exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 90,7 millions de francs.

13.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2008	Budget 2009		Comptes 2009	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		Compte de fonctionnement	Charges	Revenus
918.165.278	923.859.045	Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	931.041.008	
69.676.867	53.852.168	Amortissements (331-332-333)	60.115.748	
996.408.217	950.167.926	Total des revenus		990.364.186
0	27.543.287	Excédent de charges		792.570
8.566.072	0	Excédent de revenus	0	
		Compte des investissements	Dépenses	Recettes
72.381.118	185.124.636	Total des dépenses	91.798.340	
18.838.935	21.178.100	Total des recettes		17.181.043
53.542.183	163.946.536	Investissements nets / augmentation		74.617.297
0	0	Investissements nets / diminution	0	
		Financement		
53.542.183	163.946.536	Investissements nets / augmentation	74.617.297	
0	0	Investissements nets / diminution		0
69.676.867	53.852.168	Amortissements		60.115.748
0	27.543.287	Compte de fonctionnement / excédent de charges	792.570	
8.566.072	0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus		0
0	137.637.655	Insuffisance de financement		15.294.119
24.700.756	0	Excédent de financement	0	
		Variation de la fortune nette	Débit	Crédit
0	137.637.655	Insuffisance de financement	15.294.119	
24.700.756	0	Excédent de financement	0	
72.381.118	185.124.636	Report au bilan / dépenses		91.798.340
88.515.802	75.030.268	Report au bilan / recettes	77.296.791	
8.566.072	0	Fortune nette / augmentation		0
0	27.543.287	Fortune nette / diminution		792.570

13.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif :

	2008 % du total	2009 % du total	Variations 2008-2009 en %
Charges de personnel	34,2	36,3	+6,4
Achats de biens, services et marchandises	19,2	19,7	+3,1
Subventions accordées	13,7	13,9	+2,4
Amortissements	10,0	7,8	-2,2
Dédommagements à des collectivités publiques	9,6	8,9	-7,4
Intérêts passifs	5,3	5,0	-5,7

En 2009, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 5,9% (7% en 2008) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements. Pour l'Etat, ces chiffres s'élèvent à 15,8% en 2009 et 15,7% en 2008. Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant :

	2008 % du total	2009 % du total	Variations 2008-2009 en %
Impôts	52,7	51,8	-2,3
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	19,7	20,9	+5,4
Subventions acquises	9,6	9,9	+2,6
Revenus des biens	6,8	6,5	-5,5
Dédommagements de collectivités publiques	2,2	2,3	+7,6

Par rapport à 2008, les charges ont augmenté de 0,3% (+ 3,3 millions de francs) et les revenus ont diminué de 0,6% (- 6 millions de francs).

Compte des investissements

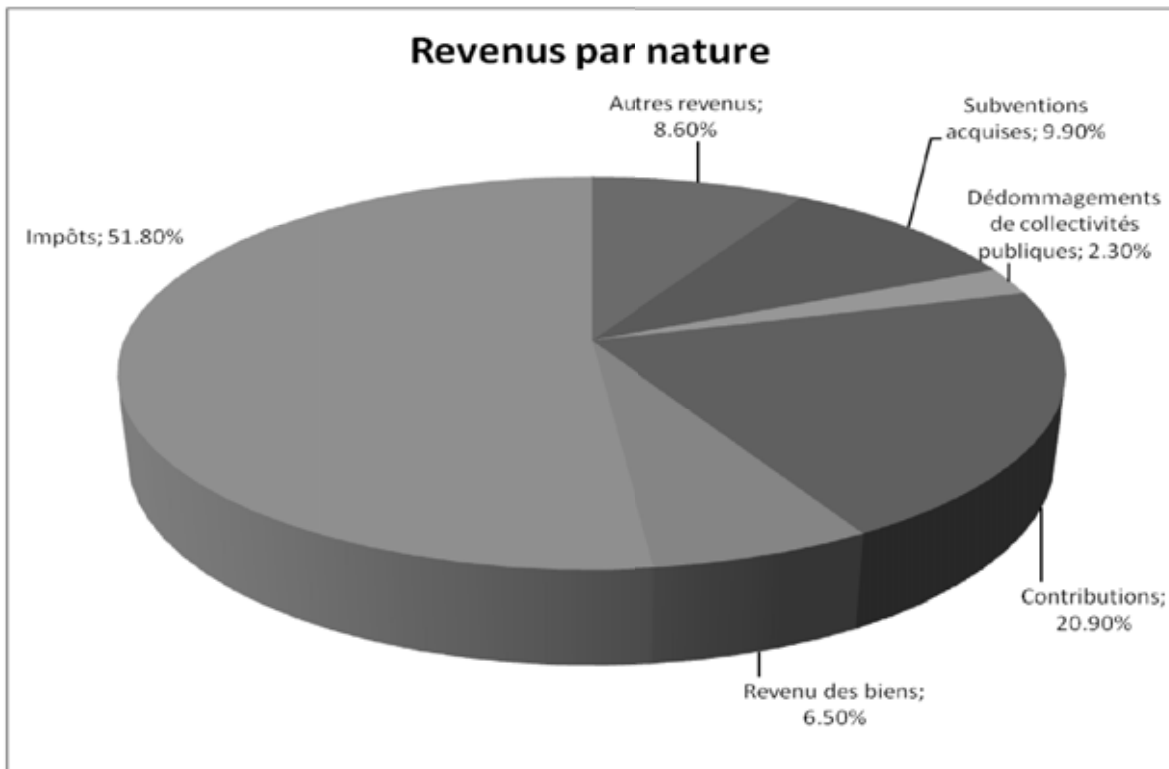
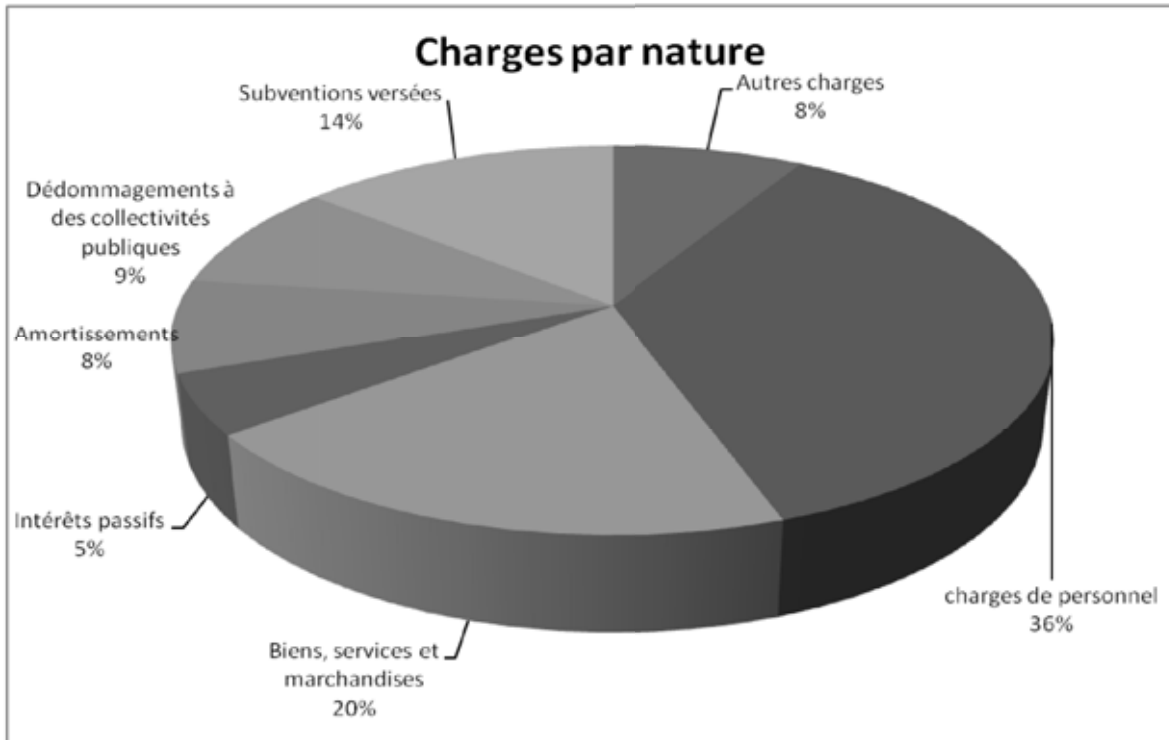
Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2008, le total des dépenses a augmenté de 26,8%. Le total des recettes a diminué de 8,8%. Il en résulte que les investissements nets ont été de 39,3% supérieurs à ceux de 2008.

Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. En 2009, on constate une insuffisance de financement de 15,3 millions de francs, à mettre en relation avec l'excédent de financement de 24,7 millions de francs de 2008.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.



13.4. Statistiques financières et Tableaux statistiques

Statistiques financières

Jusqu'en 2009, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports à l'appui des comptes et des budgets ainsi que dans les rapports de gestion. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière, alors même qu'elles contiennent des informations précieuses pour le pilotage de l'Etat et des communes en matière de politique financière. Fort de ce constat, une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009.

Ces publications sont le fruit d'une étroite collaboration entre l'Office cantonal de la statistique, le Service financier et le Service des communes.

Rapport sur les finances cantonales

- La statistique financière fait désormais l'objet d'un rapport annuel, disponible peu après la publication des comptes de l'Etat.
- Ce rapport regroupe les tableaux, graphiques et indicateurs financiers utilisés communément par les collectivités pour mesurer leur santé financière.
- Sa première partie présente les données financières (issues des comptes de l'Etat de Neuchâtel).
- Sa deuxième partie liste 9 indicateurs financiers et les décline pour le canton de Neuchâtel (avec une comparaison intercantonale) et **pour les communes neuchâteloises**.
- Sa troisième partie comporte encore quelques tableaux et un lexique des termes financiers.

Fiches communales

Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes et contribuent également à promouvoir une plus grande visibilité de la situation fiscale et financière des communes du canton de Neuchâtel.

Chaque fiche comporte 7 pages, déclinant les statistiques fiscales, les statistiques financières et les indicateurs financiers de chaque commune.

D'autres indicateurs communaux sous forme de cartes sont disponibles sous www.ne.ch/cartostat.

Tableaux statistiques 2009

Vous trouverez sur le site internet du service des communes www.ne.ch/scom les classeurs regroupant par thèmes des informations concernant l'ensemble des communes neuchâteloises.

Classeur	Contenu
Fiscalité	Coefficients d'impôts communaux et taxes des communes en 2009 Impôts communaux perçus en 2009 Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2009. Coefficients d'impôt 2009 et 2010 Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2009

Classeur	Contenu
Compte de fonctionnement	Charges / Charges par habitants Revenus / Revenus par habitants Résultats nets / Résultats nets par habitants
Compte de fonctionnement par nature	Charges / Charges par habitants Revenus / Revenus par habitants
Amortissements – Dettes et fortune 2009	Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2009. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette Dette publique par habitant à fin 2009. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2009
Compte des investissements 2009	Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
Bilans communaux à fin 2009	Actifs Passifs
Domaines autofinancés	Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfiques des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2009 Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2009
Indicateurs financiers 2009	Marge d'autofinancement en 2009 Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2009 Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2009
Fonds d'aide aux communes, fonds destiné aux réformes de structures des communes	Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2010
Péréquation financières intercommunale	Péréquation financière intercommunale en 2010 (horizontale) Péréquation verticale 2010 (calculée sur la péréquation des ressources 2010) Péréquation financière intercommunale en 2010 : comparaisons Classements des communes selon revenu fiscal (RF) 2009 avant et après péréquation horizontale et péréquations horizontale et verticale
Syndicats communaux	Comptes des investissements 2009. Bilans à fin 2009

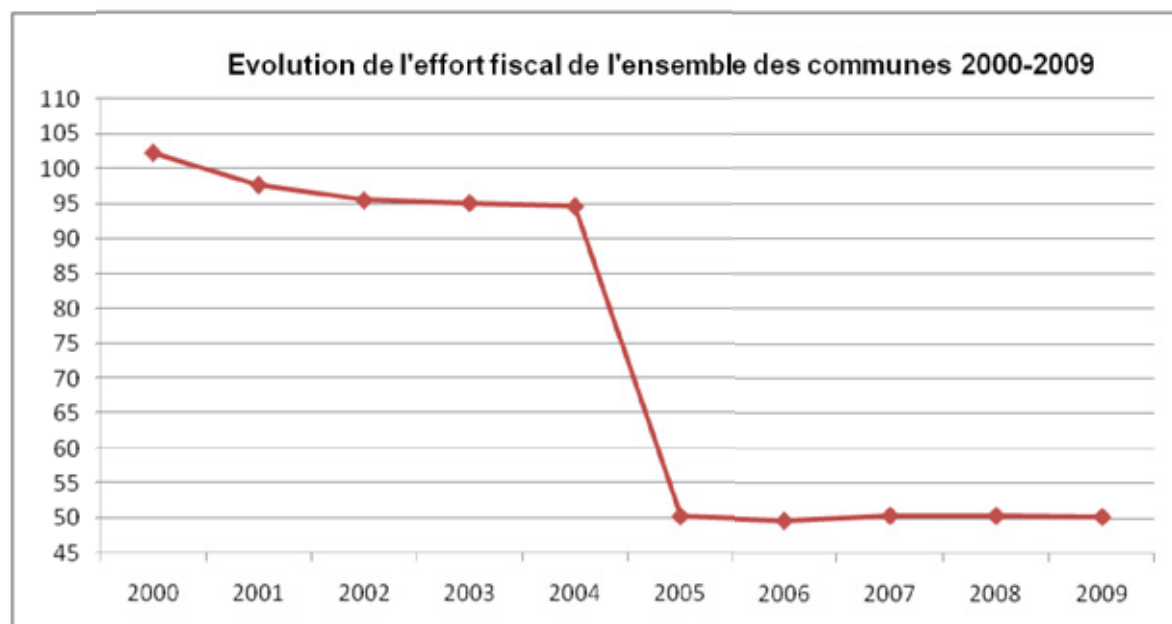
13.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2003	573.424.998	541.856.882	94%
2004	586.176.370	547.927.942	93%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%
2007	853.609.062	495.666.138	58%
2008	871.404.768	510.671.813	59%
2009	858.478.883	497.283.972	58%

En 2009, les impôts perçus par les communes ont représenté 58% des impôts perçus par l'Etat (59% en 2008).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

La diminution totale du rendement de l'impôt – d'environ 13 millions de francs pour l'Etat et pour les communes – est due à une diminution du produit de l'impôt des personnes morales de 15 millions. Le produit de l'impôt des personnes physiques a, quant à lui, connu une augmentation d'environ 2 millions de francs pour chacun des deux partenaires.



Suite à la modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) du 25 janvier 2006, l'indice de charge fiscale (ICF) ne compare plus que le produit de l'impôt communal des personnes physiques et celui de l'impôt perçu par l'Etat dans la commune, auprès de ces mêmes personnes physiques.

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2009 est de 50.20% (50.34% en 2008). A titre de comparaison, le coefficient moyen de l'ensemble des communes en 2009 représente le 50,05% (50,35% en 2008) du coefficient de l'impôt cantonal (65,08 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2008, l'effort fiscal le plus bas était de 39,4% et le plus haut de 59,7%. L'écart est donc de 20,3. Pour le coefficient d'impôt, il est de 25 (coefficient le plus bas : 52%, le plus haut : 77%).

13.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2003	1.767.600.000	10.522
2004	1.858.150.000	11.035
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059
2007	1.709.500.000	10.114
2008	1.593.300.000	9.323
2009	1.534.500.000	8.929

Répartition selon les Villes, les autres communes et les syndicats

	2008	2009
3 Villes	963.300.000	910.700.000
50 communes	519.300.000	530.800.000
Syndicats intercommunaux	110.700.000	93.000.000
Total	1.593.300.000	1.534.500.000

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a diminué de 3.7% en 2009. La dette consolidée des Villes a diminué de 5,5%, et celle des syndicats de 16%. La dette des 50 communes a quant à elle augmenté de 2,2%.

La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (201.325.902 francs) représente le 43,8% (35,5% en 2008) du total des impôts communaux, y compris l'impôt des personnes morales (459.449.792 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâteloises a atteint 8.929 francs par habitant en 2009 (9.323 francs en 2008).

13.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

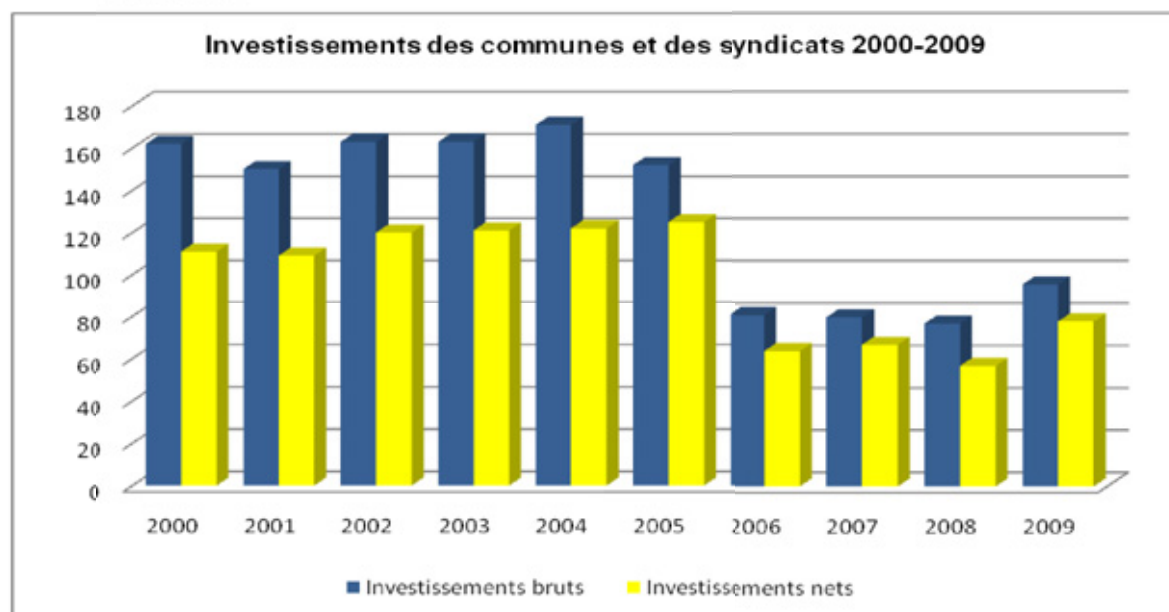
	2008	2009
3 Villes	27.971.583	40.498.951
50 communes	25.570.600	34.118.346
Syndicats intercommunaux et régionaux	3.348.822	2.953.359
Total	56.891.005	77.570.656

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

	2008	2009
Enseignement	969.980	2.051.254
Culture, loisirs, sports	596.963	163.646
Protection et aménagement de l'environnement	1.781.879	738.459
Sécurité publique	0	0
Prévoyance sociale	0	0
Total	3.348.822	2.953.359

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont progressé de 36,3% en 2009, alors qu'ils diminuaient de 14,6% en 2008.

En 2009, les Villes ont augmenté leurs investissements de 44,8% (- 36,8% en 2008), les 50 communes de 33,4% (+31,4% en 2008). Les syndicats ont diminué leurs investissements de - 11,8% (+ 14,2% en 2008).



En 2009, les investissements bruts des communes se sont élevés à 92 millions de francs (72 millions de francs en 2008) et ceux des syndicats à 3,5 millions de francs (5 millions de francs en 2008), soit au total 95,5 millions de francs (77 millions de francs en 2008). Quant aux investisse-

ments nets, ils ont atteint 75 millions de francs (54 millions de francs en 2008) pour les communes et 3 millions de francs (3 millions de francs en 2008) pour les syndicats, soit au total 78 millions de francs (57 millions de francs en 2008).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,3 milliard de francs en dépenses brutes et à 1 milliard de francs en dépenses nettes.

13.8. Sanction d'arrêtés

En 2010, 290 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (311 en 2009) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 29 autorisations relatives à des transactions immobilières (28 en 2009) ont été délivrées par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 35 opérations immobilières (24 en 2009).

13.9. Fonds d'aide aux communes

L'aide totale accordée en 2010 pour les dossiers particuliers s'est élevée à 70.865.50 francs.

L'aide octroyée en 2010 a porté sur :

- 70.865.50 francs de subside pour financer par moitié la deuxième phase de l'étude relative au rapprochement de 3 communes en vue de leur fusion.

Un montant de 803.400 francs a été versé aux communes financièrement les plus faibles, de manière à permettre qu'aucune commune n'ait, après péréquation, un revenu fiscal inférieur à 81.56% du revenu communal moyen.

13.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1^{er} et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18) et la validité du décret est limitée au 31 décembre 2010. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2010 :

- 70.865.50 francs de subside pour financer par moitié la deuxième phase de l'étude relative au rapprochement de 3 communes en vue de leur fusion.
- 12.005.85 francs de crédit supplémentaire pour financer le mandat d'évaluation de la péréquation financière intercommunale confié à un bureau spécialisé dans l'expertise des systèmes péréquatifs ;
- 37.722 francs pour financer le poste de chef de projet du 3^{ème} volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- 290.000 francs de subvention des frais de transports d'élèves de l'école enfantine et primaire, à la suite d'une décision de la commission de la gestion et des finances, du 10 novembre 2006, entérinée ensuite par Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget de l'Etat 2009.

Le Grand Conseil sera saisi début 2011 d'un projet de décret prorogeant la validité du décret du 29 mars 2006 de 4 ans, jusqu'en 2014.

13.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2010 :

Diminutions : 2 communes

Enges	de 73 à 70%
Brot-Plamboz	de 69 à 67%

Augmentations : 8 communes

Cernier	de 66 à 69%
Le Landeron	de 59 à 61%
Fenin-Vilars-Saules	de 63 à 68%
Bevaix	de 61 à 66%
Montmollin	de 61 à 67%
Dombresson	de 63 à 69%
La Côte-aux-Fées	de 64 à 70%
Fresens	de 55 à 60%

Au total, 10 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2010 (5 en 2009).

13.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal ou fédéral entrées en vigueur en 2010 ou au début de 2011, qui touchent directement les communes, ont donné l'occasion au Service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- La loi cantonale concernant l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants, du 3 novembre 2009, et son règlement d'exécution, du 2 juin 2010, offrent une base légale aux nouvelles mesures applicables aux recensements de la population. Chaque personne figurant au registre des habitants reçoit un numéro d'identification du bâtiment et du logement qu'elle occupe. Les bailleurs et autres propriétaires ont l'obligation de fournir les données relatives à leurs locataires nécessaires à l'établissement et à la mise à jour des numéros de logement. Des obligations de renseigner le service communal du contrôle des habitants incombent aux tiers si les personnes tenues de s'annoncer à ce service omettent de le faire ;
- Loi portant adoption d'une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise et adaptation (première partie) de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale, du 27 janvier 2010. Pour les communes et leur réglementation, cette adaptation marque la fin du Tribunal administratif en tant qu'instance de recours ordinaire et son remplacement par le Tribunal cantonal.

Le service des communes a participé aux groupes de travail et aux commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui intéressent les communes au premier chef. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission « Péréquation financière », laquelle a pris acte du rapport final relatif à la réforme de la péréquation financière intercommunale dressé par l'expert extérieur. Une pré-

sentation synthétique du système actuel et des principales propositions de la réforme lui a également permis de mener une discussion générale sur les orientations de la réforme ;

- Commission cantonale de gestion des déchets, pour l'examen de nouvelles solutions en matière de taxe sur les déchets et pour l'examen du règlement d'exécution de la loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets que le Grand Conseil a adoptée en 2010 ;
- Groupe de travail relatif à l'examen de propositions de réformes du cadre législatif régissant les transactions immobilières communales. A la suite d'un avis de droit qui a confirmé que les communes ne pouvaient déléguer à une entité tierce la compétence d'acquiescer et de céder des biens-fonds communaux, un groupe de travail examine des modalités qui concilient les exigences de flexibilité souhaitées par les acteurs du terrain et le respect des procédures démocratiques garanties par le passage obligé en Conseil général de toutes les transactions immobilières communales;
- Groupe de travail "comptabilité" chargé d'élaborer des propositions en matière de cadres comptables et de modalités d'introduction du nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2);
- Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de hautes écoles en administration publique (IDHEAP). Un séminaire d'étude relatif aux défis rencontrés par les projets de fusions de communes s'est tenu en janvier 2010 à Charmey. Une journée d'étude consacrée à la participation de la société civile aux projets de la cité s'est déroulée en juin 2010 à Yverdon ;
- Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Un groupe de travail a été chargé de rédiger à l'attention des services cantonaux, des communes et d'autres intéressés des recommandations, des instructions et des documents de travail qui se veulent complémentaires au Manuel MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), et qui ont pour ambition d'harmoniser dans toute la mesure du possible les principes comptables applicables aux communes sur tout le territoire suisse. La version allemande et française de ces recommandations a été mise sur le site de la conférence. Une journée de travail consacrée à l'externalisation des tâches communales, ses défis et ses risques s'est tenue à Lucerne en septembre 2010 ;
- Conférence régionale BE – NE. A l'initiative de l'Etat de Berne, une conférence formée de représentants des cantons de Berne et de Neuchâtel a mis un point final à ses travaux d'élaboration d'une convention intercantonale définissant les modalités de la coopération transfrontière entre les deux cantons dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionale et d'agglomération de la Confédération. La convention devrait être signée par les deux gouvernements courant 2011 et entrer en vigueur début 2012 ;
- Organe de référence des marchés publics chargé de veiller à la bonne application de la législation sur les marchés publics dans la République.

Questions générales intéressant les communes

Communication d'une liste d'adresses du Conseil général (CG) à un parti politique

En vertu des art. 14 al. 2, 19 et 20 de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD), les Conseils communaux (CC) peuvent transmettre ces données à un parti politique, car elles ne sont pas sensibles, au regard de la loi, cela même sans l'accord explicite des ayants droits.

La LCPD permet aux CC de communiquer les données requises à un parti politique qui en ferait la demande, pour peu que les données transmises ne soient utilisées que pour les finalités pour lesquelles elles ont été demandées et qu'elles ne soient pas transmises à des tiers, ni commercialisées.

Soumission du statut du personnel d'une commune au droit public ou au droit privé

Selon la jurisprudence relative à l'article 7 de la loi sur le statut de la fonction publique, cette base légale et une mention expresse dans l'acte d'engagement suffisent à rendre le droit privé applicable, dans les limites énoncées par la loi.

Il s'agit donc d'examiner de cas en cas si les conditions prévues par l'article 7 al.1 LSt sont remplies, en fonction des circonstances concrètes, la soumission du litige au droit public ou au droit privé étant par ailleurs déterminante pour la compétence juridictionnelle (RJN 1998, p.199, 1997, p.214 et les références citées; v. aussi RJN 2003, p.242, 2000, p.129 cons.1).

Le Conseil d'Etat a refusé de sanctionner un règlement communal qui prévoyait de soumettre l'ensemble des personnels de la commune au droit privé, au motif que certains agents qui sont dans un rapport de sujétion direct et spécial envers le Conseil communal doivent relever d'un statut de droit public.

Législation sur les marchés publics / Délégation des communes à VADEC / Organisation du transport des déchets du Val-de-Ruz.

En réponse à une question, il a été précisé que si les statuts autorisent la société à organiser un système de transport des ordures et à passer tous les contrats en lien avec la poursuite des buts de la société, VADEC peut fort bien être mandatée par les communes pour organiser et adjudger le marché de transport des ordures du Val-de-Ruz. Vu que ce mandat n'excède pas le montant de CHF 150'000, il peut être adjudgé de gré à gré à VADEC comme à n'importe quel mandataire.

La question de savoir si la tâche qui lui est confiée est "in house" ou non, configuration qui n'est possible que si l'ensemble du capital est détenu par des collectivités publiques, ne se poserait que si le marché excède le seuil des CHF 150'000, ce qui serait le cas du marché portant sur le transport de déchets, marché que les communes n'entendent toutefois pas confier à VADEC.

Loi sur les droits politiques

Unité de la matière / CG d'une commune a amendé un arrêté accordant un crédit pour rénover un bâtiment communal en ajoutant une disposition relative à l'instauration du stationnement payant à proximité dudit bâtiment

En droit, tout citoyen a la faculté d'exiger qu'aucun résultat de votation ou d'élection ne soit reconnu s'il ne traduit pas d'une manière fidèle et sûre la volonté librement exprimée du corps électoral. Le droit des électeurs de voter de manière conforme à leur volonté réelle et, partant, de s'exprimer à l'abri de toute influence extérieure illicite, postule notamment que la question à laquelle ils doivent répondre lors d'une votation ne porte que sur un seul objet ou, tout au moins, sur des objets étroitement interdépendants, réunis entre eux par un lien réel et objectif. Ce principe dit de l'**unité de la matière** est toutefois relatif.

Les exigences qu'il pose doivent être appréciées en fonction des circonstances concrètes. Il n'exige pas toujours que chaque disposition d'un projet soit soumise séparément au corps électoral ; l'essentiel est que les dispositions sur lesquelles celui-ci est appelé à se prononcer aient entre elles un rapport intrinsèque étroit et poursuivent le même but. La portée du principe de l'unité de la matière est en outre différente selon les domaines. Ainsi, les exigences sont plus strictes en cas de révision partielle de la Constitution qu'à l'égard de projets législatifs. Ce principe s'impose par ailleurs de façon plus rigoureuse aux projets issus d'une initiative populaire qu'à ceux proposés par l'autorité: en effet, la règle veut aussi empêcher que les auteurs de l'initiative puissent réunir des partisans de réformes différentes et atteindre ainsi plus aisément le nombre de signatures requis, en risquant cependant de donner un reflet inexact de l'opinion populaire.

En l'état, il a été précisé à la commune que l'arrêté ne respectait pas l'unité de la matière.

13.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

L'année 2010 a vu les projets de fusion en cours d'examen connaître une accélération fulgurante. Les Communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod ont achevé leur étude opérationnelle et ont rédigé leur convention de fusion que les Conseils communaux ont adoptée en fin d'année 2010. Le débat devant les Conseils généraux et le référendum auront lieu en 2011. Les études et le débat se poursuivent dans le Val-de-Ruz en vue de créer une commune unique à l'échelle du district. Selon le calendrier des auteurs du projet, ces deux projets devraient voir le jour en 2013. Sur le littoral, les Conseils généraux des Communes d'Auvernier, Bôle et Colombier ont voté des crédits aux fins d'étudier les conditions et les conséquences d'une fusion de leurs communes.

Sur le littoral-Est enfin, les Conseils communaux des Communes de l'Entre-deux-Lacs ont entrepris des réflexions et ont décidé de lancer les études en vue de la fusion de leurs communes. Le périmètre exact de la ou des futures communes n'est pas encore défini. Enfin, la Ville de Neuchâtel mène des entretiens exploratoires avec les communes voisines du chef-lieu en vue d'examiner des modalités de coopération renforcée.

Dans la Vallée de La Brévine, des entretiens exploratoires ont eu lieu entre membres des exécutifs communaux, tout comme dans La Béroche.

13.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale sont restés très stables d'un exercice à l'autre, passant de CHF 35,23 millions en 2009 à CHF 34,81 millions en 2010. Si la partie structurelle est parfaitement stable d'un exercice sur l'autre, la péréquation des ressources voit les transferts totaux diminuer d'un demi-million de francs, ce qui dénote une stabilité remarquable.

Bien entendu, certaines communes voient leur contribution diminuer, à l'image de la Ville de Neuchâtel, qui voit sa contribution à la péréquation des ressources baisser d'un demi-million de francs, tandis que la Ville du Locle contribue pour sa part pour la première fois à la péréquation des ressources à hauteur d'un demi-million de francs. La Ville de La Chaux-de-Fonds voit pour sa part son allocation augmenter à ce titre d'une année sur l'autre de près de 0,6 million de francs.

Après avoir demandé à un expert extérieur à l'administration, un bureau de conseil en sciences économiques bâlois, secondé de deux professeurs de faculté, d'évaluer le système péréquatif neuchâtelois, donnant ainsi suite à une décision de la commission péréquation financière (COMPER), le Conseil d'Etat avait demandé à ce même expert de mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation. L'expert a déposé son rapport final pour un projet de réforme de la péréquation financière intercommunale devant le Conseil d'Etat et la COMPER au cours du printemps 2010.

Le SCOM, en collaboration avec le SFIN, a été étroitement associé à la définition des mandats confiés aux experts, à la mise à leur disposition de divers dossiers et supports et à l'accompagnement de ce dossier en tant que service relai des experts. Il a également été invité à dépouiller le rapport avant sa présentation en Conseil d'Etat et devant la COMPER. Il a aussi été invité à présenter une synthèse du système péréquatif actuel et des pistes de réformes proposées devant cette commission.

13.15. Gestion communale

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a connu en 2009 une dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale qui a frappé le monde et notre canton dès l'automne 2008, et qui s'est traduite rapidement dans les comptes publics. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de CHF 8,5 millions en 2008 et de CHF 9,5 millions l'année précédente, c'est un déficit certes faible de près de CHF 0,8 million qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de l'exercice 2009. Le retournement de tendance est net.

Depuis cette année, les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales mises sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales

Le service a apporté aux communes un soutien tout au long de l'année en matière juridique, sur la forme et sur le fond, pour l'élaboration des différents règlements et arrêtés qui régissent la vie communale et sur les procédures à respecter, dans les situations les plus diverses.

Il s'est efforcé d'être un partenaire à l'écoute des différents intervenants. Il n'a également pas ménagé ses efforts dans la gestion de divers conflits survenus entre autorités et entre conseillers membres de la même autorité, et cela dans plusieurs communes. Il a également prodigué aide et soutien aux communes en matière financière et fiscale, en mettant à leur disposition des tableaux qui facilitent le bouclage des comptes et en répondant à leurs différentes questions.

13.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Article 25 de la loi sur les communes

Acquisition d'immeubles par voie d'enchères publiques

Répondant à une commune, le SCOM a précisé qu'en matière d'acquisition d'immeubles par voie d'enchères publiques, la loi sur les communes, assouplie en 1996, offrait deux solutions au CG.

Le CG peut en effet, par arrêté soumis au délai référendaire et à la sanction du Conseil d'Etat, autoriser le Conseil communal à acquérir un immeuble par voie d'enchères publiques, un prix plafond étant toutefois fixé par l'arrêté délégataire. C'est la voie ordinaire.

Le CG peut également déléguer cette compétence par avance au CC, par arrêté soumis au délai référendaire ainsi qu'à la sanction du Conseil d'Etat. La délégation pourra être totale ou partielle, et exiger par exemple, pour chaque cas, un préavis favorable de la commission financière ou d'une autre autorité, ou encore exiger que cette dernière autorité, qui peut être le CG, fixe un prix plafond.

La loi offre donc les outils permettant aux communes d'agir rapidement en matière d'enchères publiques, tout en respectant l'exercice des droits populaires.

Procédure applicable en matière de legs

En vertu de l'article 25 chiffre 5 let d de la loi sur les communes, l'acceptation des dons et des legs faits à la commune relève des compétences du CG. La loi ne prévoit pas de valeur minimale au-dessous de laquelle le CC serait compétent pour accepter les legs de moindre importance. La question s'est posée en 1996 lors de la révision de la loi sur les communes du 24 juin 1996 (FO 1996 N° 49). Le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a supprimé l'exigence faite à la commune, qui prévalait alors, de requérir la sanction du Conseil d'Etat pour les legs de plus de CHF 10'000, mais il a maintenu la règle selon laquelle il appartenait au CG d'accepter les dons et legs. Le Conseil d'Etat relevait alors dans son rapport au Grand Conseil à l'appui de son projet de révision de la loi sur les communes (rapport 95.041), du 25 août 1995, qu'il n'y a aucune raison, vis-à-vis des donateurs, de ne pas donner une certaine publicité à ces gestes, d'autre part cette publicité constitue une certaine garantie que les dons et legs sont bel et bien affectés aux buts prévus.

Il s'en suit que le CG doit être saisi, même pour un legs de faible valeur.

Article 63 de la loi sur les communes

Interdiction d'adjuger un marché de la commune à un membre du Conseil communal

Répondant à une question d'une commune portant sur la régularité de l'adjudication d'un marché portant sur l'extension d'un chauffage à distance (CAD) à un adjudicataire membre du CC qui avait réalisé l'installation avant son accession au CC, il a été précisé à la commune que l'adjudication de ce marché ne contrevenait pas à l'interdiction générale de soumissionner fondée sur la loi sur les communes, au motif que le seul soumissionnaire qui entrait en considération, indépendamment de la valeur du marché, en raison des particularités techniques de ce dernier, était le concepteur du réseau initial. Il n'existait de surcroît pas de solution de rechange adéquate, en application de l'article 4 al. 1 let. c du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics.

Neuchâtel, le 4 février 2011

Le conseiller d'Etat,
chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Jean Studer

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	7
1.1.	Effectif du personnel	7
1.2.	Finances.....	8
1.3.	Prestations du SJSF	8
1.4.	Aide humanitaire et coopération au développement	11
1.5.	Office d'organisation.....	16
1.6.	Office de la politique familiale et de l'égalité	17
2.	SRVICE DE LA JUSTICE.....	21
2.1.	Introduction.....	21
2.2.	Gestion.....	22
2.3.	Activités déployées	23
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE	29
3.1.	Secteur financier	30
3.2.	Sécurité et entretien	31
3.3.	Office d'application des peines et mesures (OAPM)	32
3.4.	Etablissement de détention La Promenade (EDPR)	37
3.5.	Etablissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR)	40
3.6.	Etablissement d'exécution des peines Bellevue (EEPB)	41
3.7.	Secteur médical	44
3.8.	Conclusion.....	47
4.	SERVICE DE PROBATION	48
4.1.	Introduction.....	48
4.2.	Gestion.....	48
4.3.	Missions	49
4.4.	Activités déployées	50
4.5.	Prise en charge thérapeutique: groupes thérapeutiques	53
4.6.	Animation socioculturelle.....	53
4.7.	Partenariats	53
4.8.	Conclusions	54
5.	POLICE NEUCHÂTELOISE	55
5.1.	Introduction.....	55
5.2.	Gestion générale.....	56
5.3.	Sécurité publique	64
5.4.	Sécurité routière.....	67
5.5.	Conclusions	71
6.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE	72
6.1.	Gestion.....	73
6.2.	Activités déployées	74
7.	SERVICE FINANCIER	98
7.1.	Introduction.....	98
7.2.	Politique financière.....	99
7.3.	Gestion comptable	100
7.4.	Gestion financière et des assurances	101
7.5.	Recouvrement	101
7.6.	Contributions ecclésiastiques	109
7.7.	Subsides constitutionnels en faveur des églises	110
8.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS	111
8.1.	Considérations générales et évolution de la taxation	111
8.2.	Impôt direct 2010	115
8.3.	Impôt sur les gains immobiliers.....	117
8.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance	118
8.5.	Estimation cadastrale.....	118
8.6.	Impôt anticipé	119

8.7.	Droits de mutation et impôts de successions	120
8.8.	Office de perception	122
8.9.	Remises d'impôts	127
9.	SERVICE JURIDIQUE.....	128
9.1.	Présentation.....	128
9.2.	Personnel et formation.....	128
9.3.	Missions du service juridique	130
9.4.	Activités du service juridique.....	130
10.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	139
10.1.	Introduction	139
10.2.	Effectif du personnel.....	140
10.3.	Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale.....	142
10.4.	Mobilité professionnelle interne.....	143
10.5.	Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux sys-tèmes de rémunération.....	144
10.6.	Formation continue.....	146
10.7.	Santé et sécurité au travail.....	146
11.	SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE	148
11.1.	Schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique	148
11.2.	Réorganisation des autorités judiciaires	148
11.3.	Refonte du concept de gestion des amendes d'ordre.....	148
11.4.	La fin des travaux de migration à Office 2007	149
11.5.	La gestion électronique de documents	149
11.6.	Plate-forme de virtualisation des serveurs	149
11.7.	Nouvelle gestion administrative des écoles	149
11.8.	Accompagnement du projet de réforme de l'Etat.....	149
12.	SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES	150
13.	SERVICE DES COMMUNES	151
13.1.	Contrôle de gestion	151
13.2.	Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)	152
13.3.	Commentaires.....	153
13.4.	Statistiques financières et Tableaux statistiques	155
13.5.	Rendement des impôts et effort fiscal.....	157
13.6.	Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	158
13.7.	Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux).....	159
13.8.	Sanction d'arrêtés.....	160
13.9.	Fonds d'aide aux communes	160
13.10.	Fonds destiné aux réformes de structures des communes.....	160
13.11.	Impôts.....	161
13.12.	Législation et activités juridiques.....	161
13.13.	Fusions de communes et collaborations intercommunales.....	163
13.14.	Péréquation financière intercommunale.....	164
13.15.	Gestion communale.....	164
13.16.	Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes.....	165